

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
& UNIVERSITÉ DE PARIS OUEST (NANTERRE LA DÉFENSE)**

**IMPACT DISCURSIF DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE
SUR L'IDENTITÉ SYNDICALE FRANÇAISE**

**THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DES DOCTORATS EN SOCIOLOGIE
ET EN SCIENCES DU LANGAGE-SOCIOLOGIE**

**PAR
ROLAND CÔTÉ**

AVRIL 2011

REMERCIEMENTS

Rédiger une thèse de doctorat, nous n'inventons rien, n'est pas de tout repos. Ce n'est pas une chose qui se fait seul. De la conception au point final, plusieurs personnes interviennent, consciemment ou non, volontairement ou non, soit en traçant une ligne sur le plan, soit en fournissant un élément de la charpente. Il y a aussi celles qui, par leur soutien et leur appui moral, contribuent au succès de l'opération.

Nos remerciements vont d'abord à nos directeurs de thèse : Jules Duchastel de l'Université du Québec à Montréal et Benoît Habert de l'Université de Paris Ouest (Nanterre La Défense) qui, chacun de son côté de l'Atlantique, nous a enseigné, encadré, montré le métier, avec rigueur, patience et amitié. Comme des parents, sans eux nous ne serions pas là. Nous remercions les autres membres du jury lors de notre soutenance de thèse : Marcel Cori de Paris Ouest, André Salem de Sorbonne nouvelle, Jacques Beauchemin de l'UQAM, Dimitri della Faille de l'UQO et Gérald Larose de l'UQAM. Merci également à Marcel Raffie et Victor Armony de l'UQAM pour leurs critiques, en tant que membre jury lors de la soutenance de notre projet de thèse, et leur encouragement.

Nous avons eu le privilège de connaître les concepteurs des logiciels d'analyse de textes et, surtout de travailler avec eux au traitement et à l'analyse de notre corpus. Nous remercions François Daoust (UQAM, Sato), Max Reinert (Alceste), Ludovic Lebart (ESC, DTM) et André Salem (Paris 3, Lexico).

De l'université de Paris Ouest (Nanterre La Défense), nous remercions Françoise Gadet (du DEA), Danielle Leeman, Marie-Noëlle Tourn et David Auffroy (de l'École doctorale) sans oublier le petit groupe de l'UPX et ses séances chaleureuses de 2005-2006.

De l'UQAM, nous remercions Madeleine St-Pierre, Louisette Émirkanian et Henrietta Cedergren du département de linguistique; Arianne Martin, Micheline Cloutier et Francine Rivest du département de sociologie.

Dans le cadre de la cotutelle, nous remercions Aurélie Lévy de Nanterre, Francine Rheault, Isabelle Galipeau et Réjeanne Cloutier de l'UQAM.

Pour leur soutien financier, nous remercions la Faculté des sciences humaines de l'UQAM, le programme de perfectionnement UQAM-SEUQAM, le Fonds de solidarité de la FTQ et la section québécoise du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Pour leurs connaissances du mouvement syndical français, nous remercions Henri Massé de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, Marie France Boutroue de la Confédération générale du travail, Bernard Noulin de Force ouvrière, Henri Lourdelle de la Confédération européenne des syndicats et Jean-Marie Pernot de l'Institut de recherche économiques et sociales.

Pour leurs encouragements amicaux, nos collègues du Syndicat de employés de l'UQAM, celles et ceux du service aux collectivités, Claude Gravel du service des Bibliothèques et de nombreux autres.

Finalement, nous remercions nos enfants, Alexis et Christiane pour leurs encouragement de tout temps et leurs bons mots quotidiens lors de la rédaction finale et un merci particulier pour Monique Dufresne, notre conjointe, qui nous a supporté tout au long de notre démarche, qui a fait les corrections et la mise en page de la thèse et sans qui nous n'aurions jamais pu terminé ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	I
TABLE DES MATIÈRES.....	III
LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES GRAPHIQUES	IIX
LISTE DES TABLEAUX.....	XI
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	XIII
RÉSUMÉ.....	XVII
1ÈRE PARTIE LA DÉMARCHE	1
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	2
CHAPITRE 1 QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES	9
1 QUESTIONS DE RECHERCHE	9
1.1 HYPOTHÈSES.....	10
1.1.1 HYPOTHÈSE GÉNÉRALE.....	11
1.1.2 HYPOTHÈSE LEXICALE.....	11
1.1.3 HYPOTHÈSE SÉMANTIQUE.....	12
1.1.4 HYPOTHÈSE DE SPÉCIFICITÉ	12
1.2 VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES	13
CHAPITRE 2 DE LA SOCIOLOGIE AUX SCIENCES DU LANGAGE.....	14
2 MOUVEMENT SOCIAL	14
2.1 MOUVEMENT SYNDICAL	17

2.2 IDENTITÉ SOCIALE	20
2.2.1 IDENTITÉ SYNDICALE	21
2.2.2 IDENTITÉ EUROPÉENNE.....	23
2.3 CHANGEMENT SOCIAL.....	25
2.4 DES SCIENCES DU LANGAGE	28
2.4.1 LANGUE, PAROLE, DISCOURS ET MOTS	28
2.4.2 DISCOURS ET IDÉOLOGIE	31
2.4.3 À LA FRONTIÈRE DE LA SOCIOLOGIE DU LANGAGE.....	36
2.4.4 LE RAPPORT SOCIAL/LANGAGE.....	37
2.4.5 MARCHÉ LINGUISTIQUE	40
2.4.6 PRODUCTION ET REPRODUCTION.....	42
CHAPITRE 3 HISTOIRE ET RELATION DES SYNDICATS FRANÇAIS ET DE L'EUROPE	46
3 HISTOIRE SYNDICALE	47
3.1 LA LIBÉRATION	51
3.1.1 LA QUESTION INTERNATIONALE	53
3.1.2 CRISE ET DÉCLIN DU SYNDICALISME.....	55
3.1.3 MUTATION DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE.....	60
3.2 HISTOIRE EUROPÉENNE.....	61
3.3 RAPPORT DES SYNDICATS FRANÇAIS À L'EUROPE.....	65
3.4 INSTITUTIONNALISATION.....	67
3.5 CHRONOLOGIE	70
3.6 CONCLUSION.....	72
CHAPITRE 4 TERRAIN, MÉTHODES ET OUTILS.....	74
4 DESCRIPTION DU CORPUS.....	74
4.1 CORPUS TCDT / 45-92.....	76

4.2	CORPUS DCGF/ 71-90	77
4.3	CORPUS DCGF/ 05-07	78
4.4	COMPARAISON DES CONGRÈS COMMUNS DES CORPUS TCDT / 45-92 ET DCGF/ 71-90.....	78
4.5	PRÉPARATION DU CORPUS	80
4.5.1	PÉRIODISATION	81
4.5.2	PARTITION DU CORPUS	83
4.5.3	JUSTIFICATION.....	84
4.6	POSTURE ANALYTIQUE.....	85
4.7	ANALYSE DE CONTENU ET ANALYSE DE DISCOURS.....	85
4.7.1	L'ANALYSE DE CONTENU.....	86
4.7.2	L'ANALYSE DU DISCOURS.....	87
4.8	PÉRIODISATION ET ANALYSE DIACHRONIQUE	89
4.9	QUELQUES EXPÉRIMENTATIONS.....	92
4.9.1	LA PAROLE SYNDICALE.....	93
4.9.2	LE SYNDICALISME À MOTS DÉCOUVERTS, DICTIONNAIRE DES FRÉQUENCES (1971-1990).....	98
4.9.3	DEDANS, DEHORS, LA DIMENSION INTERNATIONALE DANS LE SYNDICALISME FRANÇAIS.....	101
4.10	SYNTHÈSE POSTURALE ANALYTIQUE	103
4.11	LOGICIELS D'ANALYSE	105
4.11.1	DESCRIPTION ET PREMIÈRES ANALYSES AVEC SATO	107
4.11.2	CARTOGRAPHIER LE DISCOURS SYNDICAL AVEC ALCESTE.....	108
4.11.3	ANALYSE LEXICOMÉTRIQUE AVEC LEXICO 3.....	109
4.11.4	TOUT EN QUESTION OUVERTE AVEC DTM	109
2^E PARTIE	110
CHAPITRE 5	DU LEXIQUE AUX PARTICULARITÉS	111
5	INTRODUCTION DU CHAPITRE	111

5.1	TRAITEMENT SOUS SATO	114
5.1.1	DES PROPRIÉTÉS GRAMMATICALES	114
5.1.2	DU LEXIQUE.....	116
5.1.3	RETOUR SUR LA PARTITION	118
5.1.4	PROXIMITÉ OU DISTANCE	119
5.1.5	LES DISTANCES CONFÉDÉRALES	120
5.1.6	LES PARTICULARITÉS CONFÉDÉRALES	122
5.1.7	LES DISTANCES CHRONOLOGIQUES	126
5.1.8	PARTICULARITÉS CHRONOLOGIQUES	127
5.2	TRAITEMENT SOUS ALCESTE	131
5.2.1	LE CORPUS TCDT/45-92	131
5.2.1.1	<i>Classification</i>	132
5.2.2	LE CORPUS DCGF/71-90.....	143
5.2.2.1	<i>Classification</i>	144
5.3	TRAITEMENT SOUS DTM	153
5.3.1	DU LEXIQUE.....	154
5.3.1.1	<i>Analyse des classes (cluster) du corpus TCDT/45-92</i>	154
5.3.1.2	<i>Analyse des classes (cluster) du corpus DCGF/71-90</i>	161
5.3.2	CARTES DE KOHONEN	166
5.4	TRAITEMENT SOUS LEXICO	172
5.4.1	VOCABULAIRE GLOBAL.....	172
5.4.2	LA RICHESSE DU VOCABULAIRE	174
5.4.2.1	<i>Partitions et vocabulaires spécifiques</i>	176
5.4.2.2	<i>Partition confédérale du corpus TCDT/45-92</i>	177
5.4.2.3	<i>Partition chronologique du corpus TCDT/45-92</i>	181
5.4.3	PROXIMITÉ ET DISTANCE CONFÉDÉRALE.....	183
5.4.4	PARTITION CONFÉDÉRALE DU CORPUS DCGF/71-90.....	190
5.4.5	PARTITION CHRONOLOGIQUE DU CORPUS DCGF/71-90.....	195
5.4.6	PROXIMITÉ ET DISTANCE CONFÉDÉRALE.....	200

5.4.7	PARTITION CONFÉDÉRALE DU CORPUS DCGF/05-07	208
5.5	SYNTHÈSE.....	211
5.6	CONCLUSION DU CHAPITRE	217
CHAPITRE 6	LA PROBLÉMATIQUE EUROPÉENNE	222
6	L'IMPORTANCE DE L'EUROPE DANS LE DISCOURS.....	223
6.1	L'EUROPE ET LES SYNDICATS	236
6.2	L'EUROPE DANS LE TEMPS	243
6.3	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	249
6.4	CONCLUSION DU CHAPITRE	253
CHAPITRE 7	LA QUESTION IDENTITAIRE	255
7	LA QUESTION IDENTITAIRE.....	255
7.1	DES DIFFÉRENTS SENS D'IDENTITÉ	263
7.2	DE L'IDENTITÉ DE CLASSE	268
7.3	L'IDENTITÉ CHRÉTIENNE.....	271
7.4	L'AUTOGESTION	273
7.5	CONCLUSION.....	275
	CONCLUSION GÉNÉRALE.....	278
ANNEXE 1	PROTOCOLE DE RECHERCHE.....	285
ANNEXE 2	TABLEAUX.....	291
	BIBLIOGRAPHIE	303
	EN GUISE DE POST FACE	314

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LE DÉTERMINISME SOCIAL DE BAKHTINE	39
FIGURE 2 : LA COVARIATION DE LABOV	39
FIGURE 3 : SCISSIONS ET RÉUNIFICATIONS DE LA CGT	48
FIGURE 4 : LES AFFILIATIONS INTERNATIONALES.....	53
FIGURE 5 : LE GRAND CORPUS	75
FIGURE 6 : DIAGRAMME D'ANALYSE DU DISCOURS SYNDICAL FRANÇAIS	90
FIGURE 7 : SCHÉMA D'ANALYSE DES MOTIONS PRINCIPALES DES CONGRÈS	92
FIGURE 8 : CARACTÉRISTIQUES CONCEPTUELLES ET TRADITIONNELLES	95
FIGURE 9 : LA DISTANCE ENTRE LES SOUS-CORPUS CONFÉDÉRAUX TCDT/45-92	120
FIGURE 10 : LA DISTANCE ENTRE LES SOUS-CORPUS CONFÉDÉRAUX DCGF/71-90.....	121
FIGURE 11 : LA DISTANCE ENTRE LES SOUS-CORPUS CONFÉDÉRAUX DCGF/05-07.....	121
FIGURE 12 : LA DISTANCE ENTRE LES SOUS-CORPUS CHRONOLOGIQUES TCDT / 45-92.....	126
FIGURE 13 : LA DISTANCE ENTRE LES SOUS-CORPUS CHRONOLOGIQUES DCGF / 71-90.....	126
FIGURE 14 : DENDROGRAMME DES CLASSES STABLES (ALCESTE/TCDT/45-92).....	134
FIGURE 15 : DENDROGRAMME DES CLASSES STABLES (ALCESTE/DCGF/71-90).....	145
FIGURE 16 : CARACTÉRISTIQUES CONCEPTUELLES ET TRADITIONNELLES.....	192

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DU TAUX DE SYNDICALISATION.....	56
GRAPHIQUE 2 : PRÉSENCE SYNDICALE	59
GRAPHIQUE 3 : COMPARAISON DU NOMBRE D'OCCURRENCES PAR CONGRÈS CFDT	79
GRAPHIQUE 4 : COMPARAISON DU NOMBRE D'OCCURRENCES PAR CONGRÈS CFTC.....	80
GRAPHIQUE 5A : AFC CONFÉDÉRALE (ALCESTE/TCDT/45-92)	135
GRAPHIQUE 5B : AFC CONFÉDÉRALE (ALCESTE/TCDT/45-92)	136
GRAPHIQUE 6 : AFC CONFÉDÉRALE DES MOTS ANALYSÉS (ALCESTE/TCDT/45-92).....	143
GRAPHIQUE 7 : AFC CONFÉDÉRALE (ALCESTE/DCGF/71-90).....	147
GRAPHIQUE 8 : AFC CONFÉDÉRALE DES MOTS ANALYSÉS (ALCESTE/DCGF/71-90).....	152
GRAPHIQUE 9 : CLASSIFICATION DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS DTM	156
GRAPHIQUE 10 : ANALYSE DES CLASSES DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS DTM.....	157
GRAPHIQUE 11 : CLASSIFICATION DU CORPUS DTGF/71-90 SOUS DTM.....	161
GRAPHIQUE 12 : ANALYSE DES CLASSES DU CORPUS DCGF/71-90 SOUS DTM	162
GRAPHIQUE 13 : AFC CONFÉDÉRALE DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS LEXICO.....	178
GRAPHIQUE 14 : AFC CONFÉDÉRALE, CORPUS TCDT/45-92 SOUS LEXICO.....	179
GRAPHIQUE 15 : AFC CHRONOLOGIQUE DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS LEXICO.....	181
GRAPHIQUE 16 : AFC CHRONOLOGIQUE DES CONGRÈS CFTCo (CORPUS TCDT45/92 SOUS LEXICO).....	184
GRAPHIQUE 17 : AFC CHRONOLOGIQUE DES CONGRÈS CFTCo (CORPUS TCDT45/92 SOUS LEXICO).....	185
GRAPHIQUE 18 : AFC CHRONOLOGIQUE DES CONGRÈS CFTCM (CORPUS TCDT45/92 SOUS LEXICO)	188
GRAPHIQUE 19 : AFC CHRONOLOGIQUE DES CONGRÈS CFDT (CORPUS TCDT45/92 SOUS LEXICO)	189
GRAPHIQUE 20 : AFC CONFÉDÉRALE DU CORPUS DCGF/71-90 SOUS LEXICO	191
GRAPHIQUE 21 : AFC CHRONOLOGIQUE DU CORPUS DCGF/71-90 SOUS LEXICO	196
GRAPHIQUE 22 : AFC PÉRIODIQUE DU CORPUS DCGF/71-90 SOUS LEXICO	197
GRAPHIQUE 23 : AFC CHRONOLOGIQUE DES CONGRÈS CFDT (CORPUS DCGF 71/90 SOUS LEXICO)	200
GRAPHIQUE 24 : AFC CHRONOLOGIQUE DES CONGRÈS CFTC (CORPUS DCGF 71/90 SOUS LEXICO).....	202
GRAPHIQUE 25 : AFC CHRONOLOGIQUE DES CONGRÈS CGT (CORPUS DCGF 71/90 SOUS LEXICO)	205
GRAPHIQUE 26 : AFC CHRONOLOGIQUE DES CONGRÈS FO (CORPUS DCGF 71/90 SOUS LEXICO).....	207

GRAPHIQUE 27 : AFC CONFÉDÉRALE DU CORPUS DCGF/05-07 SOUS LEXICO	209
GRAPHIQUE 28 : FRÉQUENCES DE LA FORME <i>EUROP\$</i> PAR CONFÉDÉRATION (CORPUS TCDT/45-92)	225
GRAPHIQUE 29 : FRÉQUENCES RELATIVES GLOBALES DE LA FORME <i>EUROP\$</i> (CORPUS TCDT/45-92)	226
GRAPHIQUE 30 : FRÉQUENCES ABSOLUES DE LA FORME <i>EUROP\$</i> (CORPUS TCDT/45-92, SOUS LEXICO).....	226
GRAPHIQUE 31 : FRÉQUENCES RELATIVES DE LA FORME <i>EUROP\$</i> (TCDT/45-92, SOUS LEXICO).....	227
GRAPHIQUE 32 : FRÉQUENCES DE LA FORME <i>EUROP\$</i> PAR CONFÉDÉRATION (CORPUS DCGF/71-90).....	227
GRAPHIQUE 33 : FRÉQUENCES RELATIVES GLOBALES DE LA FORME <i>EUROP\$</i> (CORPUS DCGF/71-90)	228
GRAPHIQUE 34 : FRÉQUENCES ABSOLUES DES FORMES <i>EUROPÉEN\$ ET EUROPE</i> (CORPUS DCGF/71-90).....	229
GRAPHIQUE 35 : FRÉQUENCES RELATIVES DES FORMES <i>EUROPÉEN\$ ET EUROPE</i> (CORPUS DCGF/71-90)	229
GRAPHIQUE 36 : FRÉQUENCES RELATIVES GLOBALES DE LA FORME <i>EUROP\$</i> (CORPUS DCGF/05-07)	230

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RÉSULTAT DES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES DE 2002.....	57
TABLEAU 2 : ÉLARGISSEMENT DE L'EUROPE	64
TABLEAU 4 : DESCRIPTION DU CORPUS TCDT/ 45-92	76
TABLEAU 5 : DESCRIPTION DU CORPUS DCGF/ 71-90	77
TABLEAU 6 : DESCRIPTION DU CORPUS DCGF/ 05-07	78
TABLEAU 7 : PÉRIODISATION	82
TABLEAU 8 : SOUS-CORPUS TEMPORELS.....	84
TABLEAU 9 : PARTITION CHRONOLOGIQUE GLOBALE (CORPUS TCDT/45-92)	91
TABLEAU 10 : PARTITION CHRONOLOGIQUE GLOBALE (CORPUS DCGF/ 71-90).....	91
TABLEAU 11 : PRÉSENCE DES FORMES	94
TABLEAU 12 : PROPRIÉTÉS GRAMMATICALES	115
TABLEAU 13 : COMPARAISON LEXICALE (SATO).....	117
TABLEAU 14 : RÉPARTITION DES CONGRÈS SELON CLASSIFICATION (ALCESTE- TCDT/45-92).....	133
TABLEAU 15 : RÉPARTITION DES CONGRÈS SELON CLASSIFICATION (ALCESTE-DCGF/71-90).....	145
TABLEAU 16 : COMPARAISON LEXICALE (DTM)	155
TABLEAU 17 : FORMES SPÉCIFIQUES DE LA CLASSE 5 DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS DTM.....	159
TABLEAU 18A : RÉPONSES CARACTÉRISTIQUES DU CORPUS DCGF/71-90 SOUS DTM PÉRIODE 1966-1973	164
TABLEAU 18B : RÉPONSES CARACTÉRISTIQUES DU CORPUS DCGF/71-90 SOUS DTM PÉRIODE 1974-1985	165
TABLEAU 18C : RÉPONSES CARACTÉRISTIQUES DU CORPUS DCGF/71-90 SOUS DTM PÉRIODE 1986-1992	166
TABLEAU 19 : CARTE DE KOHONEN (TCDT/45-92)	168
TABLEAU 20 : CARTE DE KOHONEN (DCGF/71-90)	171
TABLEAU 21 : COMPARAISON LEXICALE (LEXICO)	173
TABLEAU 22 : RICHESSE DU VOCABULAIRE DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS LEXICO.....	175
TABLEAU 23 : RICHESSE DU VOCABULAIRE DU CORPUS DCGF/71-90 SOUS LEXICO	175
TABLEAU 24 : RICHESSE DU VOCABULAIRE DU CORPUS DCGF/05-07 SOUS LEXICO	176
TABLEAU 25 : NOMBRE DE SOUS-CORPUS DÉCOULANT DE LA PARTITION	177
TABLEAU 26 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS (CORPUS TCDT/45-92 SOUS LEXICO)	213
TABLEAU 27 : (1 ^{ÈRE} PARTIE) : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS (CORPUS DCGF/71-90 SOUS LEXICO).....	215

TABLEAU 27 : (2 ^e PARTIE) : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS (CORPUS DCGF/71-90 SOUS LEXICO).....	216
TABLEAU 28 : COMPARAISON DU LEXIQUE RELATIF À L'EUROPE (LEXICO).....	224
TABLEAU 31 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'ANALYSE	251
TABLEAU 32 : COMPARAISON DU LEXIQUE RELATIF À L'IDENTITÉ.....	259
TABLEAU 33 : FRÉQUENCES RELATIVES DE CERTAINES FORMES PAR CONFÉDÉRATION.....	261
TABLEAU 34 : FRÉQUENCES ABSOLUES DE CERTAINES FORMES PAR PÉRIODE.....	261
TABLEAU 35 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'ANALYSE : LES IDENTITÉS	266
TABLEAU 36 : VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES.....	279
TABLEAU 12 A : PROPRIÉTÉS GRAMMATICALES SOUS SATO CORPUS TCDT/45-92, 08/02/09.....	292
TABLEAU 12 B : PROPRIÉTÉS GRAMMATICALES SOUS SATO CORPUS DCGF/71-90, 08/02/09.....	293
TABLEAU 12 C : PROPRIÉTÉS GRAMMATICALES SOUS SATO CORPUS DCGF/05-07, 08/02/09.....	294
TABLEAU 17A : FORMES SPÉCIFIQUES DES 6 CLASSES DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS DTM.....	295
TABLEAU 17B : FORMES SPÉCIFIQUES DES 6 CLASSES DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS DTM.....	296
TABLEAU 17C : FORMES SPÉCIFIQUES DES 6 CLASSES DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS DTM.....	297
TABLEAU 17D : FORMES SPÉCIFIQUES DES 6 CLASSES DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS DTM.....	298
TABLEAU 17E : FORMES SPÉCIFIQUES DES 6 CLASSES DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS DTM.....	299
TABLEAU 17F : FORMES SPÉCIFIQUES DES 6 CLASSES DU CORPUS TCDT/45-92 SOUS DTM.....	300
TABLEAU 28A : COMPARAISON DU LEXIQUE RELATIF À L'EUROPE ET AU MONDE SOUS LEXICO.....	301
TABLEAU 32 A : COMPARAISON DU LEXIQUE RELATIF À L'IDENTITÉ SOUS LEXICO.....	302

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AFC	Analyse factorielle des correspondances
AFL	American Federation of Labour
AFL-CIO	American Federation of Labour – Congress of Industrial Organizations
AFOC	Association Force ouvrière des consommateurs
BENELUX	Belgique-Nederland-Luxembourg
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CCJ	Commission cantonale de la jeunesse
CE	Comités d'entreprise
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CED	Communauté européenne de défense
CEE	Communauté économique européenne
CEEA	Communauté européenne de l'énergie atomique
CEEP	Centre européen des entreprises publiques
CEQ	Centrale des enseignants du Québec et Centrale de l'enseignement du Québec
CES	Confédération européenne des syndicats
CESL	Confédération européenne des syndicats libres

CESR	Conseil économique social et régional
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFE-CGC	Confédération française de l'encadrement
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGC	Confédération générale des cadres
CGIL	Confederazione Generale Italiana de Lavoro
CGT	Confédération générale du travail
CGT-FO	Confédération générale du travail – Force ouvrière
CGTU	Confédération générale du travail unitaire
CHSCT	Comité hygiène, santé et conditions de travail
CIC	Confédération des instituteurs catholiques
CISC	Confédération internationale des syndicats chrétiens
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CMT	Confédération mondiale du travail
CNPF	Conseil national du patronat français
COMECON	Conseil d'assistance économique mutuel
CSI	Confédération syndicale internationale
CSMF	Confédération des syndicats métaux français
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSQ	Centrale des syndicats du Québec

CTCC	Confédération des travailleurs catholiques du Canada
DOM	Départements outre-mer
DS	Délégués syndicaux
DTM	Data and Text Mining
EPR	Ententes de partenariat de recherche
EUE	États unis d'Europe
EURATOM	Communauté européenne de l'énergie atomique
FEN	Fédération de l'Éducation nationale
FMI	Fonds monétaire international
FO	Confédération générale du travail – Force ouvrière
FSM	Fédération syndicale mondiale
FSU	Fédération syndicale unitaire
G10	Union syndicale G10 solidaire
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OECE	Organisation européenne de coopération économique
ONU	Organisation des nations unies
ORGECO	Organisation générale des consommateurs
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PAC	Politique agricole commune

PCF	Parti communiste français
PESC	Politique étrangère de sécurité commune
SATO	Système d'analyse de textes par ordinateur
SME	Système monétaire européen
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SUD	Solidaire-Unitaire-Démocratique
UCE	Unité de contexte élémentaire
UD	Union départementale
UICE	Union des industries de la Communauté européenne
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
UQAM	Université du Québec à Montréal
UR	Union régionale
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
USA	United States of America

RÉSUMÉ

S'intéresser à certains changements sociaux et observer les changements linguistiques qui les accompagnent, c'est se situer dans une problématique historique au niveau théorique et dans une démarche diachronique sur le plan analytique.

La thèse répond à deux objectifs de recherche, l'un est sociologique, l'autre, socio discursif. Il est question, d'une part, de montrer comment certains changements sociaux liés à la construction de l'Europe ou à l'histoire syndicale française a influencé l'identité syndicale française et, d'autre part, d'en observer les manifestations dans le discours. L'hypothèse principale est à l'effet que les changements de l'organisation sociale, politique et économique découlant de la mise en place d'institutions européennes influencent l'identité syndicale française et son expression dans le discours syndical.

Partant d'un contexte théorique en trois axes : sociologique, socio discursif et analytique, la thèse s'appuie méthodologiquement sur l'utilisation concurrente et complémentaire de quatre logiciels d'analyse textuelle et sur l'analyse du discours syndical français, notamment pour la période 1945-1992. Son originalité première tient de sa double appartenance disciplinaire sociologique et des sciences du langage et est tributaire du fait qu'elle se réalise en cotutelle. La démarche est aussi originale par sa méthodologie.

En tant que produit de la langue, le discours est abordé comme un fait social. Deux corpus déjà traités par des chercheurs ont été analysés. Il s'agit des travaux de l'équipe de Maurice Tournier, du Laboratoire d'analyse politique de l'École normale supérieure de St-Cloud, réalisés durant les années 1980 sur des corpus de textes syndicaux français. L'idée n'est pas de faire du neuf avec du vieux, mais plutôt de travailler des corpus déjà analysés d'une manière différente, sous un nouvel angle d'analyse. Un troisième corpus, contemporain celui-là, permet d'actualiser certaines analyses.

Les textes en question sont issus des congrès confédéraux de quatre organisations syndicales françaises représentatives : la Confédération française démocratique du travail (CFDT), la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), la Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération générale du travail – Force ouvrière (FO).

Le discours syndical français est d'abord analysé globalement, puis son évolution relativement à la construction de l'Europe et à la question identitaire est prise en compte. Cette analyse diachronique fait ressortir le rapport des collectifs de travailleurs et, partant, du mouvement syndical français à la réalité pan étatique. Cette étude se fait notamment par

une analyse du vocabulaire spécifique des organisations syndicales à certains moments de leur histoire.

Dans ce dessein, les corpus sont partitionnés par rapport aux confédérations syndicales concernées et en fonction d'une périodisation qui met en évidence certains moments importants de la chronologie européenne ou de l'histoire syndicale française et qui permet de fixer les corpus dans le temps. L'analyse diachronique favorise l'observation des variations discursives mais nécessite des repères temporels précis qui permettent l'analyse synchronique de chaque période puis une comparaison entre les analyses périodiques.

Les hypothèses posées au départ sont d'ordre, lexical, sémantique ou spécifique. Elles concernent l'expression identitaire dans le discours syndical et supposent des changements au niveau du vocabulaire syndical et de l'identité. Les premiers résultats ne semblaient pas aller dans leur sens, mais la posture analytique adoptée pour creuser ces questions a permis la vérification de la majorité des hypothèses.

D'une part la problématique européenne, toute préoccupante qu'elle soit, n'occupe pas tout l'espace des relations de travail et des rapports de classes en France. En effet, le mouvement syndical français, à l'instar des autres mouvements ouvriers nationaux, délègue son droit de représentation et de négociation au niveau européen, à la Confédération européenne des syndicats. D'autre part, la question identitaire qui émerge timidement au niveau du discours, de l'après-guerre aux années 1960, a un surtout caractère national dans un premier temps. Son développement par la suite témoigne d'une recherche identitaire, et si l'identité européenne en tant que telle ne s'est pas manifestée, la construction de l'Europe favorise son émergence.

1^{ère} PARTIE

LA DÉMARCHE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La thèse que nous défendons est présentée conformément à une convention de cotutelle dans le cadre des programmes de doctorat en sociologie à l'UQAM et en sciences du langage à l'Université de Paris Ouest (Nanterre-La-Défense). Elle puise ses sources théoriques dans les deux disciplines susmentionnées et cherche à montrer l'influence de la construction de l'EUROPE sur l'identité syndicale française en analysant une partie du discours syndical.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, un nombre sans cesse croissant de gouvernements nationaux d'Europe ont œuvré pour la paix par la mise en commun de réflexions qui a donné lieu à des ententes ou à des traités, puis à des dispositifs et finalement à des institutions pan-étatiques. Nous faisons l'hypothèse que la construction de cette nouvelle Europe a notamment contribué à l'émergence d'une nouvelle identité syndicale européenne en France.

Notre recherche a principalement pour objet de montrer l'impact de certains *faits sociaux* sur l'identité syndicale. Pour cela, nous avons étudié le *discours* syndical français au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle, en relation avec certains événements marquants du développement de l'Europe. Mais précisons d'abord ce qu'est un fait social et abordons la notion de discours.

Il y a plus d'un siècle, Émile Durkheim définissait ainsi le fait social :

Est fait social toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ; ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles. (Durkheim, 1894 : 22)

Il précise que : « la première règle et la plus fondamentale est de considérer les faits sociaux comme des choses. » (Durkheim, 1894 : 24) Nous examinerons donc certains phénomènes

sociaux liés à l'histoire de la construction de l'Europe pour ce qu'ils sont, sans considérer, dans un premier temps, ce qu'en pense tel ou tel acteur social. En d'autres termes, il s'agit d'étudier ces phénomènes isolément de leurs répercussions au niveau individuel.

Par *discours*, nous entendons pour l'instant : « [...] le système sous-jacent à un ensemble d'énoncés tenus à partir d'une certaine position sociale ou idéologique. » (Maingueneau, 1997 : 10)¹

Nous appréhendons l'évolution du discours syndical principalement par le biais de textes issus des congrès confédéraux des quatre principales organisations syndicales françaises². Nous sommes particulièrement intéressé par les manifestations de l'identité syndicale française dans son discours, notamment à l'égard de l'Europe en construction. À cette fin, nous analysons des spécimens discursifs en nous inspirant principalement des traditions française (dite formaliste) et anglo-saxonne (dite pragmatique) en analyse de discours (Charaudeau et Maingueneau, 2002; Mazière, 2005; Bonnafous et Temmar, 2007).

L'École française, inspirée par les travaux du linguiste étatsunien Z. H. Harris (1952/1969, 1968/1971, entre autres), se fonde sur une tradition d'analyse de contenu et d'analyse de discours. Elle s'appuie notamment sur les recherches de Michel Pêcheux durant les décennies 1960 et 1970³. L'École anglo-saxonne est une approche basée sur l'analyse de l'énonciation et de l'interlocution. Notons que l'approche française manifeste une tendance *critique*, d'inspiration marxiste, particulièrement influente durant les années 1970.

Plus spécifiquement, nous sondons le discours syndical français à certaines périodes de l'histoire de la construction de l'Europe et de l'histoire syndicale française ou européenne. Cette périodisation que nous justifions au chapitre méthodologique nous permet d'une part de

¹ Nous définissons le terme 'discours' plus en détail au chapitre 2, section 2.4.1, p. 27, en le distinguant de ceux de *langue* et de *parole*.

² Il s'agit de la Confédération générale du travail (CGT), de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), de la Confédération générale du travail Force Ouvrière (CGT-FO) et de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC). Nous justifions ce choix au chapitre 4, p. 82.

³ Notons en particulier ses écrits de 1969 et de 1975.

comprendre certaines particularités discursives des principales confédérations syndicales françaises sur la base d'analyses synchroniques et, d'autre part, de comparer les synchronies entre elles. La diachronie et la synchronie déterminent deux façons d'envisager les faits linguistiques. Alors que la première renvoie à une approche historique des phénomènes en successivité qui les envisage dans leur évolution, la seconde les étudie en simultanéité, sans tenir compte de leur évolution (Détrie et al, 2001). Notre analyse diachronique prend principalement en compte certains aspects lexicaux et sémantiques du discours syndical français relativement à la question identitaire.

Nous croyons, à l'instar de William Labov (1976, 1994, entre autres) et des sociolinguistes en général, qu'*il n'y a pas de changements linguistiques sans changements sociaux*⁴. Nous y croyons en ce sens que les changements sociaux vont influencer des changements linguistiques et, en ce qui nous concerne, des changements discursifs. Inversement, les changements sociaux peuvent aussi être influencés par des changements discursifs. En tant que sociologue, nous étudions des faits sociaux. Cela étant dit, nous nous situons sociologiquement à la limite du champ disciplinaire de la sociolinguistique, et de la sociologie du langage c'est-à-dire d'un point de vue interdisciplinaire. Nous nous intéressons de manière générale à l'influence de changements sociaux sur le discours d'un acteur social, à l'impact d'événements liés à la construction de l'Europe d'aujourd'hui sur le discours syndical français, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'expression de l'identité syndicale.

Nos premières observations des corpus étudiés vont dans le sens des analyses des chercheurs de l'équipe du laboratoire d'analyse de Lexicologie puis de Lexicométrie politique de l'École normale supérieure de St-Cloud⁵. En outre, la question de l'impact de la construction de l'Europe sur l'identité syndicale française trouve réponse dans le maintien d'une identité syndicale française forte, mais également dans le développement d'une nouvelle identité syndicale, européenne. De plus, nous pouvons parler de plusieurs identités syndicales françaises, à l'image de chaque organisation.

⁴ Nous verrons ces notions au chapitre 2 : De la sociologie aux sciences du langage.

⁵ L'équipe du laboratoire d'analyse politique de l'École normale supérieure de St-Cloud était dirigé par Maurice Tournier et comptait notamment Benoît Habert et André Salem.

La relation entre faits sociaux et discours, en ce qui nous concerne, montre le rapport entre le discours du mouvement syndical français et l'institutionnalisation européenne. Dans ce contexte, nous sommes d'abord en présence d'un mouvement social qui, par son discours, exprime son identité dans un monde en mutation. Mais, préalablement à l'observation de l'impact de cette relation : *construction de l'Europe – discours syndical français*, nous situons l'acteur social et le mouvement dans lequel il agit sur le plan théorique et dans les faits. Car, si le discours exprime l'idéologie du mouvement social en tant qu'organisation, il révèle également l'identité de l'acteur social. Nous avons aussi, sur les deux mêmes plans, pris en compte les conditions de production du discours syndical français. Nous avons finalement décrit les mécanismes analytiques utiles à la réalisation de notre projet.

Nous ne proposons pas une analyse politique du discours syndical français, cela a déjà été fait (Pernot, 2001). Nous posons plutôt un regard critique sur la relation entre faits sociaux et discours, entre l'action politique et économique de l'Europe et le discours syndical français, en regardant davantage du côté de l'effet que du côté de la cause. Bref nous observons comment est affectée l'identité syndicale française dans de telles situations.

Notre recherche s'établit donc selon un plan théorique en trois axes : sociologique, socio-discursif et analytique. L'axe sociologique constitue l'assise théorique principale de notre projet, car notre analyse du discours syndical français est centrée sur l'interprétation de données discursives qui sont elles-mêmes la manifestation ou l'expression du mouvement syndical français par rapport à certains faits sociaux. Par ailleurs, dans le cadre de notre démarche, nous pensons que l'analyse du discours doit aussi prendre en compte certaines caractéristiques linguistiques. En effet, notre approche exige la compréhension de certains aspects théoriques relatifs à la formation d'un discours et à son interprétation, d'où l'importance relative de l'axe socio-discursif. Finalement, l'axe analytique est la dimension opérationnelle de notre recherche. Nous y traitons d'analyse de contenu et de discours et nous résumons quelques analyses déjà effectuées par d'autres chercheurs sur des corpus partiellement identiques à celui que nous avons constitué. Ces approches théoriques guident notre démarche analytique présentée au chapitre traitant des aspects méthodologiques. Par ailleurs, le volet factuel de l'axe sociologique théorique s'exprime particulièrement dans l'histoire des syndicats français et dans celle de l'Europe, histoires qui nous aident à établir

certaines des conditions de production du discours syndical ainsi qu'à en préciser l'interprétation analytique. Le corpus et son analyse constituent pour leur part la matérialisation des deux autres axes théoriques.

L'objectif principal de notre recherche est de montrer comment se manifeste concrètement le rapport entre faits sociaux et discours syndical. Nous examinons comment le discours syndical français exprime l'identité collective à différents moments de son histoire dans une problématique plus large de transformations des paysages politique et économique de l'Europe. Nous croyons que cette manifestation concrète exprime aussi des changements de valeurs au sein des organisations syndicales.

L'originalité de notre sujet se situe tant sur le plan disciplinaire que sur le plan méthodologique. Par sa double parenté disciplinaire, sociologie et sciences du langage, ce projet s'inscrit dans une démarche complexe où le chercheur a, dans son analyse du rapport social/langage, dû se préoccuper du fait social, en amont, et du fait linguistique, en aval, matérialisé dans le discours syndical.

Au plan sociologique, l'observation de l'évolution discursive du mouvement syndical français s'est faite en lien direct avec celle du développement politique et économique de l'Union européenne. L'analyse discursive qui en découle implique l'adoption et le maintien d'une posture de recherche ayant pour domaine la sociologie du langage. Nous procédons notamment à l'identification de « lieux communs » référant à l'identité collective syndicale, c'est-à-dire aux mots qui font généralement consensus pour exprimer l'identité. Nous comparons ainsi les diverses formes graphiques que prennent ces lieux communs, de même que leurs fréquences et leurs degrés de proximité. Tout ceci donne lieu à des analyses et à des interprétations réalisées dans une démarche caractérisée par un mouvement alternatif théorique – empirique.

Sur le plan des sciences du langage, le discours a été analysé en prenant en compte les conditions de production et de reproduction, en considérant ses unités lexicales et leur contenu sémantique. Les analyses diachroniques ont permis de constater, de quantifier et d'interpréter l'ampleur des variations lexicales et sémantiques.

D'autre part, notre approche méthodologique tire son originalité de l'utilisation concurrente et complémentaire, de quatre logiciels d'analyse textuelle. L'objet de la recherche, le discours syndical français, a été analysé par quatre méthodes automatiques qui ont donné chacune des résultats confrontés et comparés les uns aux autres. Nous croyons qu'une telle démarche a confirmé la précision de la description de certaines caractéristiques discursives en plus d'en valider l'interprétation.

Notre thèse, divisée en deux parties : la démarche et les résultats, compte sept chapitres. Au premier chapitre, nous précisons les questions de recherche et nous énonçons les hypothèses de départ. Le cadre théorique est exposé au second chapitre. Puisant ses sources théoriques dans les disciplines de la sociologie et des sciences du langage, il présente les approches liées à notre recherche ainsi que des éléments de recension des théories et des écrits pertinents. Nous traitons dans un premier temps de mouvement social, de la question identitaire et de changement social. Nous voyons ensuite les notions linguistiques constituant le concept de langage : la langue, la parole, le discours et les mots.

Le contexte historique, présenté au chapitre 3, se rapporte spécifiquement au mouvement syndical français et à l'Europe. Nous verrons notamment comment certaines particularités historiques du syndicalisme français contribuent à expliquer sa réalité actuelle. Le corpus discursif ainsi que la méthodologie seront présentés au chapitre 4, où nous établissons conséquemment notre posture analytique.

La deuxième partie de notre thèse comprend d'abord un chapitre plutôt descriptif des résultats globaux. Nous y présentons les caractéristiques discursives des confédérations syndicales en synchronie et en diachronie. En plus d'observer des variations dans l'analyse, selon le logiciel d'analyse de discours utilisé, nous constatons les limites de l'approche fréquentielle tout en appréciant son apport à l'analyse des spécificités dans la dimension lexicale du discours syndical. Cela nous permet d'identifier des pistes d'exploration de certains champs sémantiques du discours syndical, contribuant ainsi à la validation de nos hypothèses.

Le sixième chapitre s'intéresse à la problématique européenne, qui n'apparaît pas comme une préoccupation centrale des organisations syndicales françaises. Celles-ci ne sont toutefois pas

muettes sur le sujet et elles font de nombreuses références à la question. Notons cependant que la création de la Confédération européenne des syndicats a déplacé la partie supranationale de l'action syndicale au plan européen. Nous constatons tout de même que l'Europe interpelle les confédérations syndicales et que celles-ci y répondent différemment, en fonction de leur identité idéologique.

Le septième et dernier chapitre est consacré à la question identitaire. Nous constatons que l'identité nationale est chronologiquement la première forme d'identité exprimée dans le discours syndical français. Toutefois, des identités syndicales s'expriment également et de nouvelles formes d'identité émergent. Il est question de l'identité de classe, de l'identité chrétienne, de l'autogestion en tant que caractéristique d'une identité syndicale spécifique ainsi que de l'émergence d'une identité syndicale européenne.

CHAPITRE 1

QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES

Nous cherchons à montrer comment le discours syndical français est influencé par les changements politiques et économiques inhérents à la construction de l'Europe. Nous verrons dans un premier temps les questions que cela soulève. Nous présenterons ensuite les hypothèses que nous formulons pour nous aider à répondre à ces questions.

1 Questions de recherche

L'idée de départ soutenue par notre projet de thèse est l'effet que la construction de l'Europe aurait affecté l'identité syndicale française au point de la voir remplacée par une nouvelle identité syndicale, européenne. Nous voulons montrer comment se manifeste concrètement cette influence dans le discours, comment s'exprime l'identité syndicale dans un tel contexte et quelles formes spécifiques elle prend dans le discours de chacune des confédérations syndicales françaises. Nous voulons aussi voir comment, si cela est le cas, la construction européenne affecte le lexique syndical. Nous voulons également en observer les impacts sur le sens des unités textuelles composant ce lexique. Mais, avant même d'observer comment se manifeste concrètement l'identité dans le discours syndical, nous identifions le locuteur du discours, le mouvement syndical français, que nous situerons dans un contexte de mouvement social.

Le mouvement syndical français n'est toutefois pas monolithique, les organisations manifestent régulièrement leurs différences. C'est pourquoi, même si nous pouvons considérer le mouvement en tant qu'organisation englobant l'ensemble des syndicats, nous devons toujours nous rappeler qu'il s'agit de plusieurs organisations indépendantes. Il en va

de même du discours syndical. Nous pouvons l'analyser globalement ou le découper en séquences temporelles pour observer et analyser les spécificités discursives dans le temps, mais nous sommes aussi en présence d'autant de discours qu'il y a de confédérations. Nous pouvons donc observer et analyser les spécificités confédérales. En outre, le discours d'une même confédération varie aussi dans le temps, la spécificité temporelle de cette confédération est observable.

Au plan sociologique, nous montrons comment s'exprime l'identité syndicale française dans le discours. Puisque nous voulons montrer l'impact sur ce dernier d'un phénomène en mutation, nous situons le mouvement syndical dans une dynamique de changement social, dans une problématique historique. Nous considérerons donc l'histoire de l'acteur social et de son mouvement en plus de considérer l'histoire de l'Europe.

Au niveau des sciences du langage, nous nous situons dans une perspective variationniste et nous adoptons une posture analytique diachronique. Plus spécifiquement, nous tentons de montrer que le discours des syndicats français est influencé, sur le plan du contenu comme sur celui de la forme, tant au niveau sémantique qu'au niveau lexical par différents faits sociaux, dont des événements liés à la construction européenne.

Notre analyse sera soutenue par une démarche méthodologique qui ira de l'explication à la compréhension, entre théorie et empirie, par l'interprétation des résultats du traitement du corpus, car : « [...] comprendre c'est d'abord projeter un sens par anticipation. » (Duchastel et Laberge, 1999 : 11)

1.1 Hypothèses

Nous ne cherchons pas à comprendre en tant que telles les relations entre faits sociaux et faits linguistiques ou à les expliquer, nous voulons plutôt montrer quels sont les effets des premiers sur les seconds, sans pour autant nous inscrire dans une vision de causalité. Nous abordons la question avec une approche hypothético-déductive qui est appropriée à la méthodologie que nous utiliserons.

Globalement, nous posons par hypothèse que *les changements de l'organisation sociale,*

politique et économique découlant de la mise en place d'institutions européennes influencent l'identité syndicale française et son expression dans le discours syndical. Dès le départ, nous avons émis quatre hypothèses subsidiaires. La première, générale, a trait au décloisonnement de l'identité syndicale française. Les autres hypothèses concernent la variation lexicale et la variation sémantique du discours syndical français de même que la spécificité confédérale.

1.1.1 Hypothèse générale

L'identité syndicale française s'est transformée au rythme de l'élargissement de l'Europe, ce que traduit notamment un discours moins centré sur l'espace national et plus solidaire.

Cette hypothèse traduit l'impact de l'élargissement de l'Europe et de la disparition relative de frontières par la libre circulation des personnes, des biens et des services. Nous croyons que cet élargissement a influencé les perceptions des syndicats, ce qui a entraîné un changement dans l'expression de l'identité syndicale française. Le discours syndical serait moins chauvin, plus ouvert aux travailleurs et aux populations des autres pays membres de l'Union européenne. Déjà, le discours syndical français n'était pas corporatiste, en ce sens qu'il ne se limitait pas une à la défense exclusive des intérêts d'une profession, voire de la classe ouvrière française. Aussi, nous croyons qu'il exprimera davantage la solidarité. En fait, il sera question de l'évolution de certains « mots », particulièrement ceux liés aux formes variées de la manifestation identitaire. Pour vérifier cette hypothèse générale, nous en émettons trois autres : deux hypothèses dites lexicales et une qualifiée de sémantique.

1.1.2 Hypothèse lexicale

Cette transformation se manifesterait dans le discours syndical français par une modification de son lexique relatif à l'identité syndicale et à l'Europe.

Le lexique syndical relatif à l'identité collective des syndiqués s'est métamorphosé, passant d'une représentation nationale à une représentation supranationale européenne.

Par lexique, nous entendons l'ensemble des unités signifiantes formant la langue d'une communauté, d'un locuteur. Nous avons traité notre corpus en tranches périodiques

correspondant à une périodisation de l'histoire européenne sur laquelle se basera notre analyse discursive. Nous appelons synchronie chaque tranche discursive analysée. Les traitements informatiques de notre corpus nous ont permis de reconnaître des éléments lexicaux propres à l'identité syndicale.

1.1.3 Hypothèse sémantique

La mutation de l'identité syndicale française devrait s'exprimer par une variation sémantique des « mots » en contexte [mots relatifs à l'identité syndicale et à l'Europe] constatée au cours de la même période de référence.

La signification de certains « mots » exprimant l'identité collective des syndiqués ou décrivant la réalité européenne a varié dans le sens du décloisonnement identitaire.

Nous nous intéressons ici au sens des unités lexicales. Plus spécifiquement, c'est la mouvance du sens, sa variation, que nous recherchons. Par exemple, l'unité lexicale *Europe* n'a pas vu son sens modifié au fil du temps. *Europe* a, depuis la fin de la dernière guerre mondiale, surtout pris le sens d'institutions politiques et de marché économique. Plus rarement, le terme renvoie à une réalité géopolitique en référant au bloc soviétique (*Europe de l'Est*) ou à son vis-à-vis (*Europe occidentale* ou *de l'Ouest*).

1.1.4 Hypothèse de spécificité

De plus, posons l'hypothèse que cette mutation identitaire se manifeste de manière spécifique selon les confédérations.

Les référents identitaires sont spécifiques à chaque confédération.

Dès lors, nous pensons qu'il y a une spécificité du vocabulaire confédéral en ce qui a trait à la question identitaire. Elle était forte dès le départ, elle est renforcée par l'évolution de la Communauté européenne. Les différences entre les confédérations ne se sont pas démenties au fil des ans, chacune défend sa position et tient à son identité propre.

1.2 Vérification des hypothèses

Ce n'est pas tant la construction européenne que la métamorphose des membres des syndicats qui est ici en jeu. En effet, l'identité syndicale était d'avantage ouvrière durant la première moitié du vingtième siècle. Or, depuis 1945, des salariés techniciens et professionnels de même que des cadres ont notamment investi le monde syndical français, transformant ainsi sa composition. Nous pouvons dire par ailleurs que la construction européenne a renforcé les identités syndicales françaises en plus de favoriser l'émergence d'une identité syndicale européenne qui va au delà de l'Union européenne.

Avec la création de la Communauté économique européenne, la CEE, un nouvel espace politico-économique s'est construit, mais ce n'est pas seulement dans cet espace qu'émerge l'identité syndicale européenne. Les organisations syndicales membres de la Confédération européenne des syndicats, la CES, ne proviennent pas que des pays membres de l'Union Communauté européenne, elles sont 82, originaires de 36 pays⁶.

L'identité syndicale française n'est aucunement altérée par le développement de cette nouvelle identité. L'identité syndicale s'est greffée à l'identité nationale, elle vit en symbiose avec elle. Il en va de même avec l'identité syndicale européenne, car l'Europe ne remplace pas les Nations, elle les unit, sans qu'il soit nécessaire d'en effacer l'essence.

La question de l'impact de la construction de l'Europe sur l'identité syndicale française trouve réponse non seulement dans le maintien d'une identité syndicale française forte, mais également dans le développement d'une nouvelle identité syndicale, européenne. De fait, rien n'indique que la première n'ait été influencée par l'Europe mais, par contre, il y a émergence d'une identité syndicale européenne différente de l'autre. En effet, nous pouvons parler de plusieurs identités syndicales, à l'image de chaque organisation.

⁶ Voici les pays membres de la CES, mais qui n'appartiennent pas à l'Union européenne : Andorre, Croatie, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, San Marino, Suisse et Turquie.

CHAPITRE 2

DE LA SOCIOLOGIE AUX SCIENCES DU LANGAGE

Nous réalisons notre recherche dans un contexte théorique en trois axes : sociologique, discursif et analytique. En premier lieu, il nous importe de décrire l'acteur social dont nous étudions le discours et de bien le situer dans un ensemble social plus vaste, dans un mouvement. Ensuite, nous nous intéressons à certains aspects concernant les conditions de production et de reproduction du discours syndical. Ces références à la sociologie du langage ou à la linguistique sont essentielles à la compréhension du phénomène social qu'est le langage et de sa manifestation en tant que discours.

Finalement, nous aborderons les manières d'analyser ce discours syndical. Nous traitons dans l'axe sociologique des questions relatives aux mouvements sociaux et à la question identitaire. L'axe discursif considérera notamment les notions de marché linguistique, de production et de reproduction du discours. Il sera enfin question des approches en analyse de discours et de quelques expérimentations pertinentes à notre propre démarche.

L'étude de l'influence de la construction de l'Europe sur l'identité syndicale française ne se limite pas, selon nous, à la seule analyse du discours syndical. D'ailleurs le discours de quelque locuteur que ce soit ne saurait être analysé sociologiquement sans que le chercheur prenne en considération le locuteur lui-même ainsi que ses attributs identitaires. L'acteur social doit non seulement être replacé dans son contexte historique comme nous le verrons au chapitre suivant, il doit être aussi être situé par rapport à un processus social plus large dans lequel il évolue. Conséquemment, nous référons à la dynamique du mouvement social.

2 Mouvement social

L'expression *mouvement social* est polysémique. Elle concerne la dimension de l'action

collective d'un groupe d'individus partageant des traits identitaires communs et défendant une cause commune, mais pouvant être plus ou moins organisé, plus ou moins institué (Neveu, 2005). Le mouvement social désigne soit l'action elle-même (Touraine, 1973, 1974), soit l'organisation qui porte les revendications du groupe (Rocher, 1969a, b, c). Dans le premier cas, un processus est décrit, dans l'autre, on montre plutôt comment les *acteurs sociaux* (ou agents sociaux) s'organisent. Les deux approches ne sont toutefois pas contradictoires, il ne convient pas d'opposer l'organisation à la mobilisation. La mobilisation, en tant *qu'action concertée en faveur d'une cause*, n'est pas par essence contre l'organisation. L'action en tant qu'action et la temporalité, la durée de vie événementielle, distinguent la vision des mouvements sociaux d'Alain Touraine de celle de Guy Rocher. En effet, pour le second, le mouvement social réfère davantage à une organisation durant une période de temps plus ou moins longue, acception que nous partageons. Un syndicat est un mouvement social. Pour sa part, Touraine présente le mouvement social dans l'action, avec un référent temporel plus court. Un mouvement de grèves est un mouvement social. Touraine définit en principe les mouvements sociaux en termes « *d'action conflictuelle d'agents des classes sociales luttant pour le contrôle du système d'action historique* » (Touraine, 1973 : 307), définition qui s'applique aussi à l'organisation syndicale, car il s'agit d'un regroupement de salariés qui a des revendications et qui lutte pour sa reconnaissance. Touraine mentionne également que :

L'étude d'un mouvement social n'est donc possible que si le sociologue peut trouver l'*unité* d'éléments disjoints, unité qui est la logique d'une action déchirée entre l'affirmation et le refus, la spontanéité et la mobilisation.

Le travail qui s'impose avec le plus d'urgence aux sociologues est d'inventer des dispositifs qui fassent apparaître les rapports sociaux les plus profonds et les plus cachés par la positivité du pouvoir et des idéologies. (Touraine, 1974 : 52)

Dans le cadre de notre recherche, nous pensons pouvoir apporter, par une analyse du discours syndical français, des indications sur certains rapports sociaux découlant de la nouvelle réalité européenne et de son impact sur l'économie du travail. En outre, suivant Touraine, nous croyons que le sociologue doit être *engagé dans le mouvement* qu'il étudie, mais qu'il doit aussi être *dégagé de son organisation*. Bien que nous soyons syndicaliste, cela ne doit

pas influencer la réalisation de notre recherche. Nous pensons cependant que la connaissance subjective que nous avons du syndicalisme québécois peut être pertinente au moment de l'analyse du discours syndical dans la mesure où elle nous aide à en interpréter le sens (Ricœur, 1986). De plus, le fait d'être ou d'avoir été syndicaliste permet une relation de confiance avec les organisations syndicales étudiées sans pour autant affecter la recherche d'objectivité du sociologue. Notons que nous ne militons pas dans les organisations syndicales que nous étudions.

Par ailleurs, Touraine (1974) distingue *structure* et *changement* et il mentionne qu'il ne faut pas confondre l'analyse synchronique de la société et l'analyse diachronique du changement, compte tenu de la distance qu'il y a entre la *structure sociale* et la *réalité historique*. Nous pensons que ceci est pertinent à notre démarche de recherche, car ce ne sont pas les structures sociales qui nous intéressent en tant que telles ni même les changements que connaissent ces structures, ce sont les effets de ces changements sur la pratique discursive syndicale relative à l'identité collective des syndiqués.

Pour sa part, Guy Rocher associe les mouvements sociaux aux groupes de pression, à « une organisation nettement structurée et identifiable, ayant pour but explicite de grouper des membres en vue de la défense ou de la promotion de certains objets précis, généralement à connotation sociale. » (Rocher, 1969c : 421) Le mouvement social est caractérisé par l'idée de revendications, de reconnaissance idéologique. En ce sens, le mouvement syndical est un mouvement social.

Nous distinguons donc *le* mouvement social *d'un* mouvement social. D'ailleurs, au Québec, l'expression *mouvement social* réfère toujours aux organisations telles que décrites par Rocher, contrairement à la France qui lui prête plutôt le sens que Touraine lui donne. Nous ne croyons pas que cette relative opposition Touraine-Rocher confronte l'action à l'organisation, la première étant souvent tributaire de la seconde alors que l'organisation se crée ou se transforme dans l'action. Nous estimons plutôt que, selon la position que le chercheur adopte, il peut mettre l'accent sur l'action ou sur l'organisation. Aussi, puisque notre recherche recourt à l'analyse de discours d'organisations syndicales, nous considérons le mouvement social en tant qu'organisation.

Par ailleurs, la politisation des mouvements sociaux serait une tendance historique (Tilly, 1984). Ici encore, il peut s'agir tant de l'action en tant que telle que de l'organisation qui la soutient. Quoi qu'il en soit, cette propension historique donnerait lieu à un accroissement des interventions de l'État, notamment par la création du droit social (Le Goff, 1985). Ces deux éléments vont dans le sens de l'idée d'une forme d'institutionnalisation des mouvements sociaux où l'action devient loi et l'organisation, institution.

2.1 Mouvement syndical

Le mouvement syndical, comme tout mouvement social, est caractérisé par trois principes : identité, opposition et totalité (Touraine, 1973; Rocher, 1969c). Le principe d'identité est celui qui définit l'acteur et qui s'appuie sur la représentation du mouvement. Le mouvement syndical, en tant que mouvement social, s'identifie à ceux qui le composent, à ses adhérents. Il s'identifie aussi aux revendications de ses membres et son existence est validée par la recherche de la reconnaissance qui s'exprime notamment dans le conflit. Ce qui nous conduit au second principe : s'il y a conflit, il y a adversaire. Le principe d'opposition c'est l'adversaire, c'est celui ou ceux contre qui va le mouvement ou qui sont contre le mouvement. Un mouvement social s'oppose à l'ordre établi et il fait face à l'opposition de cet ordre. En ce qui a trait au principe de totalité, il situe le mouvement dans l'histoire. L'opposition à un adversaire se traduit par une lutte pour le pouvoir. Le mouvement ouvrier, par exemple, n'était pas contre l'industrialisation, il était contre l'accumulation de capital qu'elle permettait à *l'Autre*, il était pour une industrialisation qu'il contrôle. Le principe de totalité réfère à l'idéologie du mouvement, celui-ci étant un « *acteur d'un champ d'action historique* ». (Touraine, 1973 : 324)

Le mouvement syndical est aussi caractérisé par l'idée de revendications et de reconnaissance idéologique. En termes de revendications, les syndicats se sont développés sur la base de coalitions de salariés qui luttaient pour une meilleure rémunération pour eux-mêmes, mais aussi pour que les malades, les personnes âgées et les sans-emploi aient des moyens de subsistance plus substantiels (Andolfatto et Labbé, 2000). À partir du salaire, c'est tout le marché de l'emploi qui a été visé : des conditions d'embauche aux conditions de travail. Le

rôle économique des syndicats est, de ce fait, important. D'ailleurs, les tenants du libéralisme ont toujours vu dans les syndicats une contrainte au libre marché. D'autres, au contraire, perçoivent le rôle économique des syndicats comme celui d'un régulateur. En effet, les conventions collectives de travail ont l'avantage de fixer les salaires et les conditions de travail pour des périodes de temps plus ou moins longues et, ainsi, de stabiliser les coûts salariaux de production ou d'en prévoir les augmentations de manière précise. Ceci s'applique particulièrement pour la période de l'après-guerre dite des *trente glorieuses*⁷. Ce rôle de régulateur social (Rosanvallon, 1988) s'accompagne en amont de celui de représentation, son rôle identitaire c'est-à-dire de regroupement des travailleurs syndiqués, luttant contre le patron exploiteur au sein d'une économie capitaliste globale : identité, altérité, totalité.

Les syndicats ont aussi un rôle social qui se manifeste par des interventions sur les lieux de travail et dans la société en général, pour défendre des droits individuels ou collectifs. Il y a le travail de délégué, sur les lieux de travail, qui traditionnellement vient en aide au travailleur individuel dans des recours contre son employeur concernant les conditions de travail, les dangers (santé et sécurité au travail), les attitudes des patrons, etc. C'est un rôle de défense des droits.

Tributaires de leur rôle de régulateur, les syndicats ont un rôle de négociateur dans le cadre des négociations collectives. Les droits (et obligations) des travailleurs sont consignés dans un contrat de travail : la convention collective, qui est négociée dans le cadre d'un dialogue collectif institutionnalisé. Nous sommes en présence d'une institutionnalisation des relations sociales ou, plus spécifiquement, des relations professionnelles (ou relations de travail).

En plus, les syndicats reconnus négocient au niveau national et cogèrent, avec des organisations d'employeurs et des organismes sociaux divers : les caisses d'assurance maladie, les allocations familiales, les caisses de retraite, l'assurance-chômage en plus de

⁷ C'est ainsi que les économistes nomment les trente années de prospérité économique qu'ont connues entre autres l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord de 1945 à la première crise du pétrole en 1974.

fournir la moitié des juges dans les conseils de prud'hommes⁸.

Les différents syndicats français sont organisés généralement selon le même modèle :

L'organe de base est le syndicat composé d'une ou plusieurs sections d'établissement. Ces syndicats se fédèrent, sur une base professionnelle ou catégorielle, dans des fédérations d'industrie ou de métier, et, sur une base géographique, dans des unions locales, départementales ou régionales. (Andolfatto et Labbé, 2000 : 45)

Le syndicalisme confédéré français est construit selon une double structure intégrative : l'une, dite verticale, est nationale et représente des branches d'activités économiques; l'autre, horizontale, est géographique et vise une représentation régionale des syndicats. En ce qui a trait aux ressources financières dont disposent les confédérations syndicales, elles sont de trois ordres : les cotisations des salariés et les affiliations des syndicats, les indemnités des employeurs pour la participation institutionnelle et la cogestion, les subventions (surtout de l'État, qui finance également les associations patronales, mais aussi les caisses de retraite, mutuelles et autre Sécurité sociale).

Nous verrons au chapitre 3, qui traite de la problématique, dans quelles circonstances sont apparus ces rôles politiques et économiques souvent spécifiques des organisations syndicales françaises et comment ils se sont développés et renforcés, particulièrement par l'institutionnalisation des relations de travail. Retenons ici que les caractéristiques institutionnelles des organisations dont nous étudierons le discours les distinguent des nouveaux mouvements sociaux qui émergeront au cours des trois dernières décennies du vingtième siècle. Et si ces nouveaux mouvements sociaux, notamment ceux qui représentent des regroupements de salariés, contribuent à redéfinir la place des syndicats dans la société, ce n'est selon nous que marginalement. Dans la mesure où la place qu'occupent les confédérations syndicales est reconnue par les pouvoirs politiques et protégée par la loi, le syndicat est et demeure un acteur politique et économique incontournable en France. Il joue un rôle important dans la recherche du consensus social et il a continué de jouir d'un appui important de la population en général lors des derniers mouvements de grèves qu'a connus la

⁸ Les conseils de prud'hommes tranchent notamment des litiges individuels.

France en 2004 et 2005⁹. Finalement, le mouvement syndical a historiquement joué un rôle identitaire et intégrateur pour les salariées (Rosanvallon, 1988). En effet, pas ses différentes fonctions de représentation, de négociation, de médiation (entre les salariés) et de solidarité (interne et externe), il joue ce rôle et agit en tant que régulateur social.

2.2 Identité sociale

La notion d'identité est particulièrement importante pour notre démarche puisque nous voulons en étudier la manifestation dans le discours syndical. En effet, nous venons de voir que le mouvement syndical, comme tout mouvement social, se définit en termes d'identité. Par ailleurs, l'identité se construit partiellement de manière discursive (Foucault, 1971), le discours d'un mouvement social, le discours syndical par exemple, exprime entre autres son identité.

À l'instar de la notion de mouvement social, la notion d'identité est polysémique, problématique et désigne un ensemble de phénomènes sociaux disparates (Beauchemin et Armony, 2003-2004). Notion *à la mode*, elle est d'autant plus difficile à traiter objectivement. Profilée au cours des années 1960, la notion d'identité s'est précisée au cours des années 1980. Historiquement, cette notion s'est développée à compter de la Deuxième Guerre mondiale dont l'horreur est expliquée par l'ensemble des structuralistes, dont Lévi-Strauss, par un effet de système qui avait pour conséquence de soustraire le sujet de sa responsabilité éthique, de le déposséder (Lévi-Strauss, 2008). Durant les années 1960 et 1970, les revendications de droits civiques, de l'égalité citoyenne voient l'émergence des mouvements féministes en occident, du mouvement hippie et des mouvements noirs étasuniens.

Mais, il y a lieu de distinguer entre identité individuelle et identité collective. La notion d'identité individuelle repose sur les principes d'identité, d'altérité et de totalité : le soi, l'autre et le monde. Paul Ricœur (1986) distingue l'identité *idem*, de l'identité *ipse*. Dans le

⁹ Ce fut également le cas en 1995, voir à cet effet, Touraine *et al.* (1996).

premier cas, l'accent est mis sur l'aspect identique de l'identité. Dans le second, l'identité est dynamique, elle n'est pas donnée, elle se construit de manière dialogique avec l'autre, l'ailleurs, dans le temps (Ricoeur 1986). La notion d'identité collective ou d'identité sociale se distingue de l'identité personnelle notamment par l'institution politique qui en découle, car la collectivité n'existe pas sur la même mode ontologique que l'individu.

Cependant, puisque notre recherche s'intéresse à une forme collective de l'identité, nous ne traiterons pas de l'individualité. Nous considérons le mouvement social en tant que manifestation identitaire d'un groupe social et, dans le cas qui nous concerne, le mouvement syndical en tant que manifestation identitaire de travailleurs ou de salariés syndiqués, regroupés sous une même bannière. Nous retenons l'idée d'une altérité, d'un rapport à l'autre qui soit *dialogique*. Nous comprenons également que l'identité sociale (ou collective) est par nature conflictuelle et qu'elle se cristallise dans les institutions politiques. L'identité est en quelque sorte un principe de l'action collective, en particulier dans le cas de collectivités qui réclament une reconnaissance des droits en lien avec leur identité (Rosanvallon, 1995). Les concepts d'*identité* et de *mouvement social* se rejoignent en ce qu'ils se définissent de même manière, en termes d'identité, d'altérité et de totalité.

C'est donc dans l'institution que se forme l'identité collective. Dans le cas des syndicats français, nous verrons l'importance de l'institutionnalisation de leur relation avec l'autre, notamment de leurs relations professionnelles. Cette institutionnalisation s'est réalisée partiellement par une reconnaissance formelle de la part des pouvoirs politiques français. Nous croyons aussi que l'identité syndicale française doit être comprise à travers le rapport de force qu'entretient le mouvement avec le patronat et l'État français. Les relations syndicales — patronales sont régulièrement caractérisées par un rapport conflictuel. Incidemment, le mouvement ouvrier a été la première identité collective à contester l'universalisme bourgeois et à s'opposer à son pouvoir. Les mouvements sociaux des années 1960 prirent la relève (Beauchemin et Armony, 2003-2004).

2.2.1 Identité syndicale

Le mouvement syndical est issu du mouvement ouvrier dans la mesure où les syndicats

industriels ont, dans les pays industrialisés du 19^e siècle, supplanté les syndicats ouvriers en représentant les ouvriers qui étaient laissés pour compte par les syndicats de métiers, conséquence de l'héritage des corporations médiévales de métiers dont ils étaient eux-mêmes issus (Andolfatto et Labbé, 2000)¹⁰. En effet, seuls certains ouvriers de métiers spécialisés étaient syndiqués tels les menuisiers et les maçons, et ce par corps de métier. Par ailleurs, les syndicats industriels regroupent les différents corps, en fonction de l'industrie. En outre, au point de départ, le mouvement ouvrier était un mouvement d'actions sans réelle organisation. Les syndicats ont principalement repris à leur compte plusieurs des revendications ouvrières. Le mouvement syndical s'inscrit dans les trois principes d'identité, d'opposition (ou d'altérité) et de totalité, décrits plus haut. Il convient ici de distinguer mouvement social et identité bien que nous décrivions ces deux concepts en référant aux mêmes indicateurs. Nous croyons cependant que le mouvement social, en tant qu'organisation sociale et en tant qu'action sociale, est une manifestation d'une identité collective. Le mouvement, comme tout collectif, comme tout individu, se définit d'abord par rapport à lui-même, ensuite par rapport à l'autre (ou aux autres) et finalement par rapport à une globalité (une totalité).

L'identité syndicale française repose à priori sur ses membres, les adhérents et cette identité évolue au rythme de l'évolution des membres. Or, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, une vague de nationalisations sans précédent provoque l'arrivée massive au sein des syndicats de cadres et de salariés des secteurs des assurances et des banques, ce qui impose un élargissement de la notion de syndiqué. De plus, l'économie a connu, durant les *Trente glorieuses* et après, des mutations de son activité dans les pays industrialisés comme la France ayant pour effet une diminution des emplois industriels et miniers et une augmentation des emplois de service. Le principe d'opposition se matérialise dans et par les relations syndicats —employeurs – État. L'*Autre*, c'est le capitaliste. Plus spécifiquement, ce sont les dirigeants d'entreprises et les représentants de l'État. Bref, ce sont ceux contre qui luttent les syndicats. Finalement, le principe de totalité situe les syndicats en tant qu'acteurs économiques, au même titre que les producteurs de biens et services. Le mouvement syndical participe à l'histoire économique.

¹⁰ Nous y reviendrons au chapitre 3.

Pour Touraine (1973), une société postindustrielle connaît, du fait de la diminution subséquente du nombre d'ouvriers liée aux variations sectorielles de l'économie (mutation dans les secteurs primaire et secondaire en faveur du secteur tertiaire), un affaiblissement des syndicats. Ces changements économiques ont eu un impact sur la classe ouvrière dans son ensemble. Le mouvement syndical s'identifie moins aux seuls ouvriers, ceux-ci devenant proportionnellement moins importants en son sein. Mais ces changements n'altèrent pas l'identité syndicale, au contraire : « Au changement social dirigé s'oppose la défense de l'identité [...] » (Touraine, 1974 : 159). De plus, l'action syndicale de défense des droits sur les lieux de travail aurait un impact important en termes de renforcement identitaire.

La présence syndicale sur les lieux de travail a également aidé à forger des identités professionnelles valorisantes pour les salariés d'exécution [...] C'est ainsi que, depuis un siècle, se sont constituées des identités collectives autour d'une profession largement structurée grâce à l'action syndicale : mineur, « métallo », chimiste, postier, cheminot, instituteur [...] (Andolfatto et Labbé, 2000 : 12).

L'identité syndicale française, nous le verrons au chapitre suivant, est aussi caractérisée par des divisions à l'intérieur du mouvement syndical, divisions qui sont le reflet de celles de la société civile. Nous verrons ainsi que le mouvement syndical *laïc et pro communiste* a vu naître un mouvement concurrent, *confessionnel et chrétien* au début du vingtième siècle. Par la suite, les identités syndicales se démultiplient en courants *révolutionnaires* ou *réformistes*. Il y a aujourd'hui cinq confédérations reconnues : les quatre dont nous analysons le discours ainsi que celle des cadres. Notons toutefois que de nombreuses autres organisations syndicales se sont formées au fil des ans¹¹.

2.2.2 Identité européenne

L'identité européenne est difficile à décrire dans la mesure où elle s'exprime plutôt timidement, en France particulièrement. Et bien que notre projet de recherche ne prenne pas en compte les années 2000, nous ne pouvons ignorer l'impact de la défaite du référendum de

¹¹ Voir chapitre 3, p.53.

2005 sur l'adhésion au projet de constitution européenne.

Globalement, nous pouvons définir l'identité « [...] comme un corpus de valeurs partagées par l'ensemble d'une collectivité humaine. » (Bossuat, 2001) L'identité peut aussi être l'expression de l'adhésion à cette collectivité. L'identité européenne devrait exprimer une relation dynamique entre les Européens et ce à différents niveaux de l'activité humaine : culturel, économique ou politique. Elle devrait aussi permettre l'expression d'une citoyenneté européenne, d'une éducation et d'une histoire commune.

D'un point de vue historique, nous notons la carence de lieux de mémoires européens, carence qui plaiderait contre la présence d'une identité européenne. Mais, s'il n'y a pas de lieux de mémoires européens, nous assistons à un remodelage d'anciens lieux nationaux. Ainsi, la fin de la Deuxième Guerre mondiale est maintenant soulignée conjointement par les anciens belligérants lors de cérémonies officielles, le débarquement de la Normandie est aussi souligné par l'Allemagne qui, du fait de sa réunification, commence à commémorer différemment le conflit. À cet égard, les Ministères de l'Éducation français et allemands¹² ont récemment convenu d'une édition commune d'un livre d'histoire sur la Deuxième Guerre mondiale pour les lycéens des deux pays¹³. Lors de l'élaboration de l'ouvrage, le principal point de désaccord concernait le rôle des États-Unis dans la reconstruction.

Par ailleurs, certains événements semblent œuvrer en faveur d'une identité européenne. Ainsi, à Copenhague, en 1973, la déclaration sur l'identité européenne (Soulier, 1994) met de l'avant le principe de l'intervention de l'entité européenne sur des sujets qui touchent les membres de la Communauté. Cette identité réfère d'abord aux États membres de la CEE dans le cadre de l'expression de leurs intérêts communs face aux autres États. Elle considère en second lieu l'altérité : le reste du Monde, les autres États. En effet, son identité se construit en rapport aux autres États. En ce sens, la confrontation avec les États-Unis sur plusieurs sujets est d'un des éléments constitutifs de l'altérité européenne.

¹² L'Allemagne compte 16 Länder (états-régions), l'éducation est de juridiction régionale, il y a donc seize ministères de l'éducation.

¹³ Article du journal Le Monde du 6 mai 2006 : *Un manuel d'histoire commun pour les lycées de France et d'Allemagne.*

À l'échelle de l'économie mondiale, l'identité européenne se construit un peu avec le développement du Marché commun, son renforcement et son positionnement par rapport aux autres marchés continentaux. D'abord économique, puis politique, la Communauté européenne institue un dialogue social avec le Traité de Maastricht puis favorise l'émergence d'un système de relations de travail communautaire, c'est-à-dire paneuropéen.

Parallèlement à l'émergence d'une identité politico-économique européenne, se développe une identité syndicale européenne par la création de la Confédération européenne des syndicats, la CES en 1973. Le même phénomène d'institutionnalisation se produit tant dans l'Europe syndicale qu'au niveau national, tel que nous le verrons au chapitre suivant, par la mise en place d'instances tripartites européennes où États, associations patronales et organisations syndicales participent à la construction européenne dans les domaines économiques et sociaux. La CES et les syndicats nationaux, « [...] ont la volonté de peser sur la politique des États pour transformer la condition de vie des travailleurs, et pas seulement sur le patronat. » (Didry et Mias, 2005) En outre, nous croyons que les organisations syndicales ont contribué à « [...] une relance européenne fondée sur l'identification d'une réalité économique et sociale nouvelle : le marché intérieur. » (ibidem)

2.3 Changement social

La notion de changement est centrale dans notre projet puisque nous nous intéressons aux transformations identitaires exprimées à travers les variations discursives d'un acteur social lui-même en évolution. À la fin des années 1960, le concept de *changement social* a donné lieu à des tentatives d'édification d'une théorie dite du changement social. On prétendait alors à l'élaboration d'une théorie généralisante (Boudon et Bouricaud, 2002). Aujourd'hui, l'expression : *théorie du changement social* est obsolète dans la mesure où les sociologues rejettent l'idée d'une telle théorie. Cependant, nous croyons que la référence au concept de changement social est toujours pertinente, malgré l'éclatement du concept de *changement social* en de multiples *changements sociaux* (Trémoulinas, 2006). Il est à souligner que le changement social constitue la trame du programme de sciences économiques et sociales en classe terminale du secondaire en France.

Au Québec, Guy Rocher a particulièrement bien expliqué la notion de *changement social* (Rocher, 1969). Alors que l'évolution sociale est l'*ensemble des transformations que connaît une société pendant une longue période* (tendance séculaire), le changement social *consiste en transformations observables et vérifiables sur de (plus) courtes périodes de temps* (Rocher, 1969c : 323). À l'instar de Guy Rocher, nous croyons que le changement social, en tant que phénomène collectif, affecte les conditions de vie d'un grand nombre d'individus et transforme l'organisation sociale partiellement ou entièrement. C'est un changement permanent (pas éternel toutefois) de structure qui est observable dans le temps et qui n'est appréciable que relativement à un point de référence passé. En résumé, *le changement social affecte le cours de l'histoire d'une société* (Rocher, 1969c : 325)

En première analyse, le changement social peut être défini en tant que *fait social central pour la sociologie* (Trémoulinas, 2006 : 7), *fait social* au sens de Durkheim (1894/1967), tel que nous l'avons défini à l'introduction générale. Du changement social, en tant qu'accumulation des transformations sociales qu'a connues le 19^e siècle, est née la sociologie. D'où l'intérêt des sociologues à une certaine époque à ramener tous les changements sociaux à un dénominateur commun.

Cependant, rien n'indique que le changement social puisse avoir une cause originelle qui l'expliquerait (Boudon et Bourricaud, 2002). Mais les changements sociaux, en tant que faits sociaux observés, comptabilisés et catégorisés en fonction d'une réalité spatio-temporelle déterminée ne sont pas extrapolables à d'autres réalités spatio-temporelles. En d'autres termes, les transformations que connaît une société ne sont pas forcément vécues par les autres sociétés.

L'idée d'une théorie du changement social concernait aussi la prévisibilité des changements sociaux, la possibilité de prévoir l'histoire. Mais, d'un point de vue épistémologique, cela est impossible (Popper, 1956), trop de paramètres entrent en ligne de compte et cela supposerait qu'aucune influence de l'action individuelle sur l'histoire ne soit possible. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit sociologiquement impossible de prédire certaines transformations, mais il faut

que la démarche repose sur une théorie et s'appuie sur une méthodologie robuste¹⁴.

Au plan macrosociologique : « tout changement social peut se définir comme une transformation qui s'impose aux individus et qui, partant d'un état A, mène à un état B » (Trémoulinas, 2006 : 49). Lorsqu'un changement social est simultanément *brutal et rapide*, une révolution par exemple, on qualifie le changement de *radical*. Un changement social radical est un événement sans précédent, c'est-à-dire un événement *nouveau et inhabituel, non institutionnalise, non prévu et original* (Baher¹⁵).

Le demi-siècle qui débute avec la Seconde Guerre mondiale constitue pour notre recherche une période importante de changements sociaux. L'Occupation nazie constitue certes un changement social radical. Il en est de même pour la Libération qui ne peut voir se rétablir en France la situation telle qu'elle était avant le conflit. Ce changement radical entraîne, comme nous le voyons au chapitre suivant, des transformations importantes de l'économie, de l'État et des relations syndicats — patrons — État.

Au niveau économique mondial, l'État libéral a cédé depuis la crise des années 1930 sa place à l'État providence, mais celui-ci ne résiste pas aux crises des années 1970 qui voient s'implanter l'État néolibéral. L'impact se fait notamment sentir au niveau du travail. À l'instar de Trémoulinas (2006), nous constatons que cette décennie a connu, dans le monde occidental, l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail ainsi que des changements dans les conditions de travail, de même qu'une précarisation sans précédent du salariat, bref la recomposition des inégalités et une modification de la structure sociale. Ces changements interpellent à un premier niveau les organisations syndicales et influencent les relations professionnelles. Ces transformations, que connaît le capitalisme, influencent également la construction de l'Europe.

Nous ne cherchons pas à expliquer tous ces changements, nous prenons acte de certains que nous considérons comme marquants pour le syndicalisme français ou pour la construction

¹⁴ Alexis Trémoulinas relate la prédiction de Randall Collins sur la chute de l'URSS.

¹⁵ Cité par Trémoulinas, *op cit*, p. 50.

européenne. Il nous importe de constater s'ils ont eu un impact sur le discours syndical. Nous voyons à la section suivante comment la langue, en tant que fait social, peut être influencée par d'autres faits sociaux.

2.4 Des sciences du langage

Nous avons identifié le locuteur comme acteur social porteur du discours syndical. Nous résumerons ultérieurement son histoire ainsi que celle de la construction de l'Europe, histoires qui contextualisent temporellement le discours syndical. Toutefois, pour bien en observer les transformations, il nous importe de voir dans quel cadre se construit le discours et quel est son lien avec le social.

Compte tenu de la dimension bi disciplinaire de notre recherche et puisque nous voulons montrer, en analysant le discours syndical, comment l'identité syndicale française a évolué conséquemment à des changements sociaux, nous croyons important de préciser certains principes théoriques de l'ordre de la sociologie du langage. Nous définissons dans un premier temps certains termes qui peuvent souvent être confondus, mais dont il convient de différencier le sens. Nous précisons ensuite notre démarche de compréhension de la production discursive puis nous la situons en termes de rapport entre le social et le langage. Il est finalement question du lieu et du phénomène de production du langage.

2.4.1 Langue, parole, discours et mots

[...] le discours est composé de phrases qui peuvent avoir un sens sans lui, alors que la phrase est faite de mots qui n'ont pas de sens sans elle, et le mot de phonèmes qui n'ont pas de sens du tout.
(Reboul, 1980 :185)

La linguistique s'est formalisée en tant que science depuis de Saussure (1913/1995) qui a notamment séparé les concepts de langue et de parole (Robin, 1973; Achard, 1993). Cette distinction permet entre autres de dissocier le social de l'individuel. La parole, contrairement à la langue, est un acte individuel. De plus, la langue est considérée comme un fait social en sociolinguistique depuis Meillet, contemporain de Saussure et de Durkheim (Calvet, 2003).

Mais, partant de la position de Saussure, contestée tant par Durkheim que par Bakhtine, cette opposition entre l'individuel et le social est fautive dans la mesure où langue et parole sont des faits sociaux.

La linguistique s'intéresse particulièrement à la langue en tant que *code du système*. D'entrée de jeu, il nous importe de définir ce que sont la *langue*, la *parole* et le *discours* d'autant plus que ces termes réfèrent à des approches différentes.

Lorsqu'on utilise le terme de langue, on fait référence à un ensemble de faits observables qui font système, c'est-à-dire qu'ils sont interdépendants et que cette interdépendance est régie par des règles : dans cette perspective, une langue est la somme totale d'un ensemble de sous-systèmes qui se combinent et qui sont le système lexical (les mots se définissent les uns par rapport aux autres par leurs traits sémantiques), le système phonologique (les règles de combinaisons des sons), la morphologie (règles de combinaison des unités de sens) et la syntaxe (système de combinaisons des mots entre eux pour former des phrases). (Détrie et al, 2001 : 167)

Conséquemment, chaque langue est un cas particulier du langage même si toutes les langues sont une même mise en œuvre des mécanismes du langage. Nous pouvons aussi dire que la notion de parole s'oppose à celle de langue de la même manière qu'un usage peut s'opposer au système qui le régit. La parole « [...] est le produit de l'activité langagière des sujets parlants, l'exploitation individuelle et concrète de la langue par ses utilisateurs. » (Détrie et al, 2001 :167) La parole est donc l'usage qu'un individu fait du système linguistique.

Finalement, le discours concerne les *manifestations concrètes* du langage. Sa production implique un *locuteur*, un *réfèrent* et une *situation de communication*. Le locuteur peut être décrit comme *l'instance de profération du discours*. Dans le cas qui nous préoccupe, le locuteur est une confédération syndicale. « Le réfèrent est la réalité extralinguistique désignée par le signe en usage. » (Détrie et al, 2001 : 293) C'est l'objet désigné par le « mot ». Dans le domaine social, la question du réfèrent est très problématique puisqu'il est partiellement construit dans le discours. Pour sa part, la situation de communication est un concept important dans le cadre de notre démarche. Appelée aussi *contexte situationnel*, elle circonscrit la pratique de l'échange communicatif et elle est constituée de deux composants principaux. Le premier de ces composants est le cadre spatio-temporel qui comprend les

caractéristiques spatiales de l'interaction verbale, c'est-à-dire les particularités et l'organisation proxémique du lieu de production du discours de même que les spécificités temporelles qui y sont rattachées. Nous pourrions éventuellement décrire le cadre spatio-temporel des congrès syndicaux qui sont le lieu où se produit d'abord le discours confédéral.

Le deuxième composant de la situation de communication concerne les participants à l'interaction discursive. On s'intéresse à leurs caractéristiques individuelles ou collectives de même qu'au cadre participatif. En ce qui nous préoccupe, il s'agit des dirigeants syndicaux et des délégués aux congrès confédéraux. Cela dit, nous référerons au cadre général de la linguistique de l'énonciation pour comprendre la production discursive.

La linguistique de l'énonciation s'intéresse donc à tous les éléments qui permettent de rattacher un énoncé à un locuteur et à un moment donnés et également à la manière dont le locuteur met en scène de façon plus ou moins explicite d'autres voix que la sienne dans son discours (Maingueneau). (Détrie et al, 2001 : 169)

Mais l'énoncé, c'est-à-dire la « suite de phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de communication »¹⁶, se distingue du discours par l'analyse des conditions de production [cadre institutionnel, appareil idéologique, conjoncture politique, stratégie de communication, etc.]. En cela nous rejoignons Robin (1973) selon qui le discours est un processus, une pratique qui implique une double compétence : linguistique et idéologique¹⁷.

De plus, pour comprendre, pour interpréter les énoncés, nous nous intéresserons aux *mots* (Charaudeau et Maingueneau, 2002). Ce terme réfère à plusieurs notions dont celle de *segment graphique* : composé d'une ou de plusieurs lettres, isolé par des blancs ou autres séparateurs. Nous pouvons aussi le comprendre en tant qu'unité lexicale ou, plus précisément, comme unité sémantique. Nous distinguerons alors les *mots pleins* des *mots outils* : les premiers évoquent une réalité (ce sont des mots lexicaux), les seconds servent aux construits phrastiques (ce sont des mots grammaticaux).

Mais le mot ne doit pas être étudié en tant qu'indication du comportement politique, car

¹⁶ Guespin, L., *Problématique des travaux sur le discours politiques*, in *Langages*, no 23, p.10.

¹⁷ Sur ce point, Robin est en accord avec Pêcheux.

l'étude des pratiques discursives nous renseigne davantage sur les organisations idéologiques que sur les pratiques politiques. (Robin, 1973) Le mot est polysémique : « les mots changent de sens selon les positions tenues par ceux qui les emploient »¹⁸. Il nous semble donc falloir considérer le mot dans son contexte de production.

En résumé : le discours, en tant que manifestation concrète du langage utilisant la langue comme technique de construction et les mots comme matériaux constitue l'objet d'analyse de notre recherche.

2.4.2 Discours et idéologie

Une idéologie est acceptable dans la mesure où chacun peut la contester sans la détruire, et sans se détruire. (Reboul, 1980 : 222)

Dans la section précédente, nous avons vu que la langue est un phénomène social, un système de communication qui s'appuie sur des sous-systèmes régissant d'une part la production et l'interaction des sens, des sons et des formes nécessaires à la construction des mots et, d'autre part, l'ordre des mots entre eux. Ce sont les systèmes Lexico-sémantique, phonologique, morphologique et syntaxique. De plus, même si nous considérons la parole en tant qu'acte individuel, elle est, à l'instar de la langue, un fait social. La parole n'est pas sans la langue.

Le discours, comme objet sociologique, peut être défini de deux manières : en tant que source du savoir ou en tant que processus social (Duchastel, 1993 : 159). Dans le premier cas, son rôle se limite à celui d'un « réceptacle commode du sens à donner à des actions ou à des situations », mais dans le second, il devient processus social à part entière. C'est ce processus que nous analysons pour comprendre entre autres comment une formation sociale, en l'occurrence le mouvement syndical français, par sa pratique discursive exprime son idéologie. En plus de concerner les manifestations concrètes du langage, le discours suppose un locuteur¹⁹, un référent²⁰ et une situation de communication²¹ (Détrie et al, 2002 : 293).

¹⁸ Pêcheux cité par Régine Robin. Claudine Haroche, Pierre Henry et Michel Pêcheux, *La sémantique et les coupures saussuriennes : Langue, Langage, Discours*, in *Langage*, vol 6, no 24, déc. 1971.

¹⁹ Pour nous : une confédération syndicale.

Par notre démarche, nous cherchons à comprendre le social en interprétant le discours. Cette quête de la compréhension du social s'appuie notamment sur la prise en compte de la fonction idéologique du discours syndical. Quand nous disons vouloir observer l'impact de certains changements sociaux sur des changements discursifs particuliers, cela n'implique pas que la langue perde son caractère de fait social. Cela limite plutôt le nombre de faits sociaux visés par notre recherche. Bref, nous ne nous intéressons pas à l'impact de la langue sur la langue, mais seulement à celui de la construction de l'Europe sur la dimension identitaire du discours syndical français.

L'idéologie peut être définie de plusieurs manières. Sartre (1976), dans *L'être et le néant*, la présente comme l'ensemble des systèmes d'auto-interprétation de la conscience réflexive où l'acteur est en même temps objet et sujet. De Gramsci à Althusser en passant par Poulantzas, l'idéologie est la manifestation des rapports des humains à leurs conditions d'existence, elle exprime notamment la conscience de classe et les relations entre les classes. L'idéologie peut aussi se traduire en systèmes, les appareils idéologiques d'État par exemple.

Mikhaïl Bakhtine place d'entrée de jeu l'idéologie dans la langue, « ce matériau social particulier de signes créés par l'homme » (Bakhtine, 1977 : 29). Le mot est une manifestation idéologique, il a une fonction de signe et il est déterminé par la réalité (l'infrastructure) mais, en même temps, le mot en tant que signe, « reflète et réfracte la réalité en devenir ». C'est en quelque sorte un lieu d'accumulations quantitatives des mutations idéologiques futures. Pour Bakhtine, et cela est intéressant pour notre propos : « Le mot est capable d'enregistrer les phases transitoires les plus infimes, les plus éphémères, des changements sociaux » (Bakhtine, 1977 : 38). Rappelons-nous aussi que le mot est le résultat de la relation entre colocuteurs, de l'interaction verbale. L'idéologie, qu'elle soit sociale, religieuse ou artistique, est une forme de conscience collective.

Par ailleurs, Dominique Labbé définit l'idéologie en tant que « discours sur le monde » (Labbé, 1977). Il nous rappelle que pour Marx « l'idéologie est le langage de la vie réelle » et

²⁰ Les objets désignés par le mot.

²¹ Le lieu et les contextes de production du discours : le congrès, la date, etc.

que c'est « une véritable pratique discursive » pour Foucault. En tant que vision du monde, l'idéologie affecte même l'interprétation des énoncés. De prime abord, la démarche dialectique considèrerait l'idéologie dans son lien entre le discours du sujet et ses conditions d'existence. En outre, un discours politique obéit simultanément aux règles de la langue et de l'idéologie qu'il représente. En d'autres termes, l'idéologie et la connaissance de la langue sont des conditions essentielles à la production du discours. Labbé définit spécifiquement l'idéologie dominante, concept pertinent pour nous puisque nous analyserons le discours officiel des certaines confédérations syndicales françaises : « L'idéologie dominante est un ensemble cohérent et totalisant de représentations et de valeurs généralement admises, acceptées, vécues dans la société civile » (Labbé, 1977 :15).

De son côté, Paul Henry définit l'idéologie en tant que matière première du procès de production des connaissances tout en spécifiant que : « tout comme une science, une formation idéologique a un objet qui la spécifie » (Henry, 1977 :15).

Comme Donald Bruce (1995) nous croyons que le texte, dans le sens de « discours fixé par l'écriture²² » (Bruce, 1995 : 43), est discursivement signifiant par rapport à un cadre socio-pratique défini, que le texte (le discours écrit) est défini en termes de ses conditions de production par l'idéologie. Le discours, en tant qu'idéal-type, est un « jeu de conditions de production » (Bruce, 1995 : 48).

L'idéologie serait la « médiation entre la conscience humaine et le “ discours réel ” de telle sorte qu'on n'arrive jamais à savoir à quel point on connaît le monde réel » (Bruce, 1995 : 78). À l'instar de Foucault, Bruce considère les formations discursives non seulement comme des ensembles de signes, mais en tant que pratiques et, s'inspirant de Sartre, en tant que pratiques qui impliquent une idéologie. L'idéologie se caractérise par sa fonction symbolique, sa nature faussement systématique et sa réalisation matérielle au niveau de la pratique. D'un point de vue bakhtinien, nous pouvons dire, comme Bruce, que « le domaine de l'idéologie coïncide avec celui des signes » (Bruce, 1995 :89). Les luttes et les rapports sociaux s'expriment dans le langage en tant que dispositif et en tant que substance.

²² L'expression est de Paul Ricœur : « Qu'est-ce qu'un texte, Expliquer et Comprendre », p.181.

Nous croyons, comme Bakhtine (1977), que l'idéologie est un système d'idées, une conception du monde et le discours, une manifestation de cette conception. Le mot n'est pas un objet inanimé, c'est un environnement en mouvement dans lequel se réalise l'échange dialogique. En ce qui a trait à la question du texte, Bruce nous rappelle que Kristeva le définit d'abord en tant qu'appareil translinguistique dont la fonction est de redistribuer des signifiants. Dans la mesure où le langage transpose, juxtapose et transforme des signifiants dans leurs rapports mutuels, on parle de travail productif du langage. Ce sont des rapports intertextuels. La production du sens du texte se trouve dans la réorganisation et la transformation des signifiants. Pour Kristeva, le texte est un système signifiant (Bruce, 1995 :127).

« Une idéologie détermine non seulement notre manière de parler, mais le sens de nos paroles » (Reboul, 1980 :16). Selon Reboul, historiquement, nous sommes passés d'une conception césarienne de l'idéologie [toute doctrine dangereuse pour l'ordre établi], à une conception marxiste [toute doctrine censée maintenir un ordre établi], puis à une conception sociologiquement plus neutre [toute représentation collective que l'on peut étudier du dehors]. En outre, l'idéologie est toujours collective et elle est « partisane » (Reboul, 1980 :22). Il reprend l'idée de Marx de domination, propre à toute idéologie. Il mentionne aussi que le langage est le domaine privilégié de l'idéologie et il dit que « parler n'est pas communiquer, c'est assujettir » (Reboul, 1980 :38)²³. Il précise cependant que ce n'est pas tant la langue qui est idéologique que l'usage que l'on en fait. Cela pourrait expliquer le fait que le glissement de sens (des mots d'un discours) puisse être dû à l'évolution de l'idéologie. Toutefois, il mentionne l'opposition entre science et idéologie, entre idée falsifiable et idée vraie.

Par ailleurs, dans son livre *L'idéologie et l'Utopie*, Ricœur (1997) nous présente en premier lieu l'idéologie sous un jour marxiste. Chronologiquement, le premier concept marxiste de l'idéologie n'est pas opposé à la science mais à la réalité, à la praxis. Ce n'est que dans une seconde étape que, quand le marxisme devient théorie (et même système), l'idéologie

²³ Référence à la *leçon inaugurale* de Roland Barthes au Collège de France en janvier 1977.

s'oppose à la science. L'utopie est, à ce stade, englobée par l'idéologie et est donc opposée à la science.

Ricœur, inspiré par Althusser, mentionne trois changements ayant affecté la théorie marxiste. Le premier est l'opposition idéologie / science, le second concerne la base réelle de l'histoire, son impact sur le rapport entre forces productrices et rapports de production, et le troisième enfin porte sur le rapport entre cette base réelle de l'histoire et l'idéologie qui va se manifester par l'opposition infrastructure / superstructure ou, si on préfère l'image, entre les fondations et les étages de l'édifice. Et Althusser de dire qu'avec Marx est apparu « un nouvel horizon du sens », une coupure épistémologique.

Augusto Ponzio (1992) s'inscrit pour sa part en tant que critique de la théorie du langage de Noam Chomsky. Pour lui, l'idéologie a d'abord été conçue en tant qu'analyse des facultés humaines (Destutt de Tracy, 1796), puis comme « fausse conscience » (Marx et Engel), ou comme « doctrinaire » (Napoléon), ou encore « opposée à la science » (Pareto). L'acception descriptive de l'idéologie est « une vision du monde ». De l'idéologie comme fausse pensée et comme vision du monde, nous aboutissons à l'idéologie en tant que représentation de la réalité. Ponzio rappelle que Bakhtine insiste sur « l'indissociabilité du signe et de l'idéologie » et que Morris parle de l'idéologie en tant que « valeurs conçues » (Ponzio, 1992 : 30). Le signe qui véhicule l'idéologie a une fonction pragmatique.

« L'idéologie réfère à une situation sociale déterminée, il faut la comprendre et l'examiner en considérant cette situation comme le cadre dans lequel elle s'est produite et dans lequel elle circule.

En tant que projet social, l'idéologie n'est pas seulement le produit d'une société, qui en ce sens subsisterait par elle-même, et indépendamment de ses idéologies; mais, au contraire un de ses projets sociaux - dominant, marginal, alternatif - selon la façon dont la société s'organise, se comporte, se manifeste dans ses caractères distinctifs, dans une période donnée. » (Ponzio, 1992 : 37)

Le fait que l'idéologie peut contribuer à une certaine forme sociale ne signifie pas qu'elle ne puisse pas contraster avec elle.

Par ailleurs, durant les années 1970, Adam Schaff (1974) définit l'idéologie comme un ensemble d'opinions concernant la réalité sociale, engendrée par les intérêts d'un certain

groupe social (définition générique), ou comme un ensemble d'opinions qui défendent et qui favorise les intérêts d'un groupe déterminé (définition fonctionnelle). (Ponzio, 1992 : 43)

Nous retenons donc l'idéologie en tant que *vision du monde* et en tant que *discours sur le monde* tout comme Bakhtine et Labbé. Nous croyons que l'idéologie est une forme de *conscience collective* qui influence le *dispositif* et la *substance* de la parole. Il y a donc une coïncidence entre *idéologie* et *signe* qui fait notamment en sorte que les luttes et les rapports sociaux se manifestent aussi dans le langage, à fortiori dans la parole et dans le discours. À l'instar de Reboul, nous pensons que l'évolution de l'idéologie influence aussi l'évolution du sens des mots. Et dans la mesure où, comme le dit Bakhtine, le signe est indissociable de l'idéologie, notre analyse du discours syndical en est aussi une de l'idéologie des organisations syndicales.

2.4.3 À la frontière de la sociologie du langage

De manière plus générale, nous croyons que les manifestations langagières sont l'expression du social, qu'elles reflètent les relations entre le social et le langage. C'est notamment le cas en ce qui a trait au processus de production et de reproduction du langage (Bakhtine, 1977; Bourdieu, 2001; Boutet, 1994). Examiner le procès de production du langage c'est aussi considérer son lieu d'échange. Les notions de *marché linguistique*, de *production* et de *reproduction du langage* ne sont pas par ailleurs sans nous rappeler le processus économique tel que décrit par les critiques de l'économie politique dans la foulée de Karl Marx. La question de la formation langagière et le fonctionnement du marché linguistique nous semblent aussi essentiels à une démarche de type sociologie du langage, proche mais distincte de la sociolinguistique.

Par sociolinguistique, nous entendons l'étude des rapports entre langage et société.

On distinguera deux conceptions différentes de cette discipline : la première, traditionnelle, place la sociolinguistique à la périphérie des sciences du langage; la seconde, au contraire, l'installe en plein cœur. (Détrie et al, 2001 : 316)

La deuxième approche (Labov, 1973/1976), que nous partageons, considère que toute la

linguistique est sociolinguistique. L'approche variationniste ne considère pas la variation en tant qu'épiphénomène, mais comme un *phénomène central*. La variation est inhérente à la langue. Ce phénomène rend « [...] compte tant de sa structure et de son fonctionnement en synchronie que de son évolution en diachronie. » (Détrie et al, 2001 : 317) Dans ce contexte, nous croyons aussi que la langue ne reflète pas seulement les contradictions du social, elle est partie prenante. « Elle sert certes à communiquer, mais également à discriminer, à séparer, à distinguer, à dominer, à (s') imposer, etc. » (Ibidem)

2.4.4 Le rapport social/langage

La formation langagière, par analogie à la formation sociale, rend compte des rapports de domination au niveau des configurations linguistiques elles-mêmes ainsi que dans la production du sens et de son mouvement. Le langage, en tant que reflet, en tant qu'expression du social, influence et est influencé par celui-ci. Il exerce un pouvoir sur la société et cette dernière exerce un pouvoir sur lui. Les relations entre le social et le langage peuvent être présentées sous différents angles : marxiste, variationniste ou symbolique (Boutet *in* Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 273). Il s'agit de trois manières d'appréhender le rapport social/langage. Ces trois angles apportent chacun un éclairage différent, mais néanmoins complémentaire sur l'objet qui nous intéresse.

Le premier angle montre que le *social* détermine le *linguistique* (Bakhtine, 1977). Le langage, associé à la superstructure sociale²⁴, est vu comme le reflet du social, dont l'organisation des rapports, des relations, est décrite comme étant *économique*, donc en termes de production et d'échange. Dit autrement, l'infrastructure détermine et conditionne la superstructure.

Par ailleurs, le mot apparaît comme l'*indicateur* par excellence de toutes transformations sociales. « Le mot s'avère, dans la bouche de l'individu, le produit de l'interaction vivante des forces sociales. » (Bakhtine, 1977 : 67) En outre :

²⁴ C'était la position de Bakhtine à la fin des années 1920. En 1950, Staline affirmait qu'il n'était pas marxiste de considérer la langue comme une superstructure. Voir à cet effet : Staline, 1974; Gadet et Pêcheux, 1981.

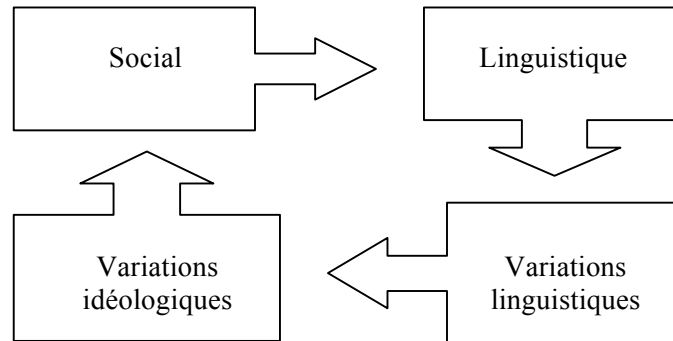
Le mot constitue le milieu dans lequel se produisent de lentes accumulations quantitatives de changements qui n'ont pas encore eu le temps d'acquiescer une nouvelle qualité idéologique, qui n'ont pas encore eu le temps d'engendrer une forme idéologique nouvelle et achevée. (Bakhtine, 1977 : 38)

Bakhtine soutient également que « tout mot est idéologique et toute utilisation de la langue est liée à l'évolution idéologique » (Bakhtine, 1977 : 123). Par ailleurs, nous ne nous intéressons pas au mot pris isolément, nous nous intéressons au discours syndical, non pas en tant que *monologue*, mais sous un angle interactif. Nous nous situons donc comme lecteur dans un rôle d'interprète du sens du discours. Nous y reviendrons. Pour l'instant, retenons que l'interaction verbale et, partant, la communication, change en fonction de l'évolution des relations sociales (en fonction des infrastructures).

La conception qu'a Bakhtine de la langue peut se résumer en cinq points :

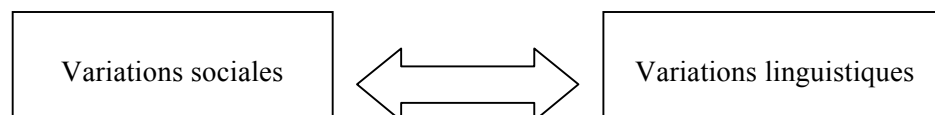
1. La langue est un système stable mais abstrait, qui ne rend pas compte de sa réalité concrète ;
2. La langue est un processus évolutif continu qui se réalise par l'interaction sociale des locuteurs ;
3. L'évolution linguistique est régie par des lois essentiellement sociologiques ;
4. La créativité de la langue est fonction des contenus et des valeurs idéologiques qui s'y rattachent ;
5. La structure de l'énonciation est une structure purement sociale.
(Bakhtine, 1977 : 141)

En somme, Bakhtine décrit le rapport entre le social et le langage en tant que relation de causalité : le *déterminisme social* [voir figure 1]. Le déterminisme social est conforme à la théorie marxiste de l'époque, mais, à y regarder de près, nous pouvons représenter ce déterminisme sous une forme circulaire où les variations linguistiques produites par l'influence du social finissent pas *engendrer des formes idéologiques nouvelles* qui à leur tour influencent la sphère sociale.

Figure 1 : Le déterminisme social de Bakhtine

En dernière analyse nous croyons que le déterminisme social de Bakhtine (1977), tel que nous venons de l'exposer, ne montre pas uniquement une relation de la sphère sociale vers la sphère linguistique, mais également une rétroaction indirecte entre le linguistique et le social.

La deuxième façon d'envisager les relations entre le social et le langage est de les considérer dans leur mouvance, en tant que covariation. C'est l'approche variationniste de Labov (1976) qui, rappelons-le, place la variation au centre de la mécanique langagière. La langue n'est pas que le reflet des contradictions sociales, elle en fait partie. La covariation est essentiellement basée sur des corrélations, c'est-à-dire sur un rapport réciproque entre deux faits qui se transforment simultanément en fonction l'un de l'autre.

Figure 2 : La covariation de Labov

Cette relation mutuelle entre un fait social et un fait linguistique exprime un lien bidirectionnel de cause à effet, un déterminisme à deux sens où le social détermine et est déterminé à la fois par le langage. Notons qu'il est possible selon Labov que des changements linguistiques aient des causes inhérentes à la langue, notamment au niveau de la phonétique. Mais puisque nous ne nous intéressons qu'aux dimensions lexicale et sémantique, nous pouvons ainsi simplifier le concept de covariation.

Labov suggère aussi d'étudier la langue dans un contexte de *communauté linguistique*. Ce concept de communauté linguistique ne doit pas être compris en tant que lieu de *pratique*, mais en tant que lieu de *norme partagée*. Selon nous, la confédération syndicale représente une communauté linguistique dont les membres partagent la même norme linguistique, le même code de langage, mais le partage n'est que relatif et il est le résultat d'une stabilisation toute provisoire.

La troisième manière de considérer le rapport entre le social et le langage est de prendre en compte la valeur symbolique qui résulte des relations sociolinguistiques. Cette valeur symbolique contribue à la compréhension du marché linguistique (Bourdieu, 2001). « Dès que l'on traite le langage comme un objet autonome, [...] on se condamne à chercher le pouvoir des mots dans les mots [...] » (Bourdieu, 2001 : 159). Mais le pouvoir des mots est de fait délégué par le locuteur qui peut être le porte-parole mandaté d'un groupe, son discours étant la manifestation du *capital symbolique* de ce groupe. Ici, Bourdieu ne s'intéresse pas tant au mécanisme de la relation entre le social et le linguistique qu'au résultat de cette relation qui a une valeur symbolique : le *capital symbolique*.

Des trois manières de voir le rapport social/langage, celle de Bakhtine et celle de Labov concernent le mécanisme de ce rapport alors que celle de Bourdieu regarde le résultat. Nous croyons que la covariation exprime bien cette relation. Quant à la position de Bourdieu (2001), elle nous renvoie également à la notion de discours d'*autorité*. Celui-ci, reconnu même si non compris, est prononcé par une *personne légitime*, dans une *situation légitime*, et dans une *forme linguistique légitime*. C'est la notion de *langage autorisé* qui s'applique bien à notre recherche en qualifiant le discours syndical que nous analyserons. Fait à noter, la valeur symbolique s'acquiert dans l'échange linguistique, entre émetteur et récepteur. Le lieu *symbolique* de cet échange est le marché linguistique.

2.4.5 Marché linguistique

Nous considérons que la parole est, à l'instar de l'action, la conjonction d'une suite d'événements indépendants issus d'une part de toute la mécanique linguistique et de ses présupposés et, d'autre part, du marché linguistique, de ses tenants et aboutissants (Bourdieu,

2001). De plus, nous croyons aussi que la signification du discours, son sens en tant que valeur symbolique, est déterminée davantage par le marché linguistique que par la grammaire.

Les différents sens d'un mot se définissent dans la relation entre le noyau invariant et la logique spécifique des différents marchés, eux-mêmes objectivement situés par rapport au marché où se définit le sens le plus commun. Ils n'existent simultanément que pour la conscience savante qui les fait surgir en brisant la solidarité organique entre la compétence et le marché. (Bourdieu, 2001 : 63)

En outre, pour une même langue, le sens d'un mot différera d'une classe sociale à l'autre, d'une ethnie à l'autre. Mais pour expliquer la langue, le linguiste la présentera souvent en tenant compte d'hypothèses qui la fixent et la figent et, même Noam Chomsky « [...] escamote la question des conditions économiques et sociales de l'acquisition de la compétence légitime et de la constitution du marché où s'établit et s'impose cette définition du légitime et de l'illégitime. » (Bourdieu, 2001 : 68)

La langue légitime (ou autorisée) se produit et se reproduit, à l'instar des biens économiques, dans des contextes sociaux particuliers. Une langue officielle est habituellement parlée au sein d'une communauté linguistique associée à une unité politique sur un territoire donné. En outre, cela suppose un marché linguistique unifié où la langue standard (c'est-à-dire le niveau de langage dominant, en général c'est celui des acteurs dominants) est un produit *normalisé*. Pour notre recherche, c'est du niveau de langue syndical que nous tenons compte.

Nous mentionnions précédemment la ressemblance entre l'analyse linguistique et l'analyse économique. Nous pouvons également, à l'instar de Bourdieu (2001), parler de *maximisation du rendement informatif* ainsi que de *recherche du profit symbolique* de la part des agents producteurs de discours sur le marché linguistique. De même, la manière de communiquer, *le style expressif*, est interprétée et estimée relativement à un ensemble de styles *concurrents* par les agents consommateurs de discours, auditeurs ou lecteurs. Cela donne au discours une *valeur sociale* et nous pouvons en évaluer l'*efficacité symbolique*. *Valeur* et *sens* se confondent jusqu'à un certain point, comme en économie, on confond *valeur* et *prix*. En outre :

[...] la valeur du discours dépend du rapport de force qui s'établit concrètement entre les compétences linguistiques des locuteurs entendues à la fois comme capacité de production et capacité d'appropriation et d'appréciation ou, en d'autres termes, de la capacité qu'ont les différents agents engagés dans l'échange d'imposer les critères d'appréciation les plus favorables à leurs produits. (Bourdieu, 2001 : 100)

On dira du marché linguistique qu'il est officiel quand il est dominé par les agents qui détiennent la compétence légitime. Le marché se conforme alors aux normes de la langue légitime et ses lois favorisent davantage les détenteurs dominants de compétence. L'accumulation de compétence légitime, l'anticipation des *profits*, est ce qui oriente alors la production linguistique. Incidemment, le locuteur peut être à la fois producteur et consommateur de sa propre production linguistique.

Finalement, le marché linguistique est caractérisé par une production très variée de *parlers* que l'on peut étudier en référant au concept de classes sociales, mais on peut également en faire l'analyse en considérant plutôt des classes de générations, de sexes, d'origine ethnique ou sociale. Nous situons le marché linguistique de notre recherche dans le domaine syndical français et nous le caractérisons davantage par des différences lexicales que par une variété de parlers en tant que tels.

2.4.6 Production et reproduction

Le processus de production du discours serait le fait du *sujet parlant* et de la relation qu'il établit entre l'énonciation et les représentations dont il est le *support*²⁵. Le discours syndical français est représentatif des locuteurs qui l'expriment. Il fait partie de la *langue vivante*. La variation et l'hétérogénéité caractérisent la *langue vivante*²⁶. Cette dernière ne saurait être figée, elle serait alors une langue morte. Un locuteur, en parlant ou en écrivant, produit une forme langagière. De ce fait, il dirige toujours vers un interlocuteur éventuel sa production qui est lue ou écoutée, bref dont le sens est interprété. Dans le cas du discours qui nous

²⁵ Expressions de Pêcheux : dans Robin, 1973.

²⁶ Expression empruntée à Bakhtine par Boutet.

intéresse, celui-ci est produit pour être diffusé, pour être lu ou entendu. En outre, les formes langagières sont en relation avec les énonciations (ou les discours) qui les ont précédées. Effectivement, la motion principale d'un congrès syndical est produite en fonction de la précédente, que ce soit en continuité ou en rupture. Mais, d'une confédération à l'autre, il y a des différences, les discours sont hétérogènes. Et en ce qui a trait à l'hétérogénéité, référant à Bakhtine, Josiane Boutet nous dit que :

Dans ses différents travaux l'hétérogène est d'emblée social, la parole énoncée, cette parole dans l'interaction qu'il qualifie volontiers de *vivante*, est conçue comme composite, traversée par des énonciations qui lui sont extérieures. L'hétérogénéité sociale est constitutive de la construction du sens par les partenaires de l'échange verbal [...] (Boutet, 1994 : 3)

Variation et hétérogénéité vont aussi de pair avec le concept de polysémie qui renvoie à la caractéristique principale d'un signe possédant plusieurs sens. La variation, dans la conception de la linguistique variationniste, peut être considérée quatre manières :

historique (ou diachronique), quand elle résulte de deux moments temporels, historiques ;

sociologique, dans ce cas elle s'exprime à travers divers agents sociaux, des classes sociales différentes ;

situationnelle où deux situations géographiques peuvent aussi produire une variation ;

inhérente à la langue lorsqu'elle fait appel au fonctionnement même de la langue.

Nous retenons principalement les formes historique et sociologique de variation linguistique pour notre recherche. Aussi, la variation et l'hétérogénéité qualifient la diversité présente dans une langue. « C'est à partir de cette diversité fondamentale que les différents groupes sociaux construisent leurs normes sociolinguistiques. » (Boutet, 1994 : 21) Le phénomène de variation linguistique est d'ailleurs un facteur caractéristique de la langue et ce à tous ses degrés organisationnels. Bref, la variation est une des propriétés essentielles des langues qui intervient dans les différents systèmes de la langue : phonétique, morphologique, syntaxique et sémantique. Nous ne nous intéresserons qu'au dernier aspect puisque notre démarche se situe davantage au niveau de l'interprétation du sens du discours syndical. Et tout comme

Josianne Boutet (1994) nous sommes intéressé par la *production de sens par les acteurs sociaux* et, a fortiori, par la production et à la compréhension des énoncés dans des situations sociales particulières.

S'attacher à la production et à la compréhension des énoncés, c'est envisager l'activité langagière comme une activité avant tout *signifiante* et c'est mettre *la question du sens au cœur de la réflexion* : les langues sont alors conçues comme productrices de sens et pas seulement comme des systèmes formels. (Boutet, 1994 : 26)

Cependant, les *énoncés produits* sont considérés par Bakhtine (idem) comme des *situations concrètes* ou *situations objectives* composées de trois éléments systémiques :

[...] les coordonnées spatio-temporelles (où et quand on parle); le référent (de quoi on parle); l'évaluation (le rapport des locuteurs à ce qui se passe).

Des trois composantes des situations, Bakhtine insiste dans de nombreux travaux sur le rôle de l'*évaluation*. En particulier, l'évaluation occupe une place centrale dans la transformation de la « signification » en « thème » au sein des énonciations. (Boutet, 1994 : 43)

La production et la reproduction du langage sont à l'image de la reproduction sociale. Le langage est le reflet du social. En outre, le langage est producteur de sens. La production de sens provient des échanges linguistiques au sein des groupes sociaux et entre eux sur le marché linguistique. Ces échanges se manifestent par la relation entre la production et la compréhension d'énoncés et donnent lieu à une production de sens. Cette construction du sens est donc sociale.

Avoir comme projet de mettre en évidence la construction sociale du sens dans la parole vivante, nous situe donc dans une problématique constructiviste où l'on prend en compte le sujet énonciateur et où on le conçoit comme acteur de la production de sens : le sens des énoncés n'est pas un donné, un déjà là, mais il est le produit d'une activité de connaissance. (Boutet, 1994 : 49)

Concomitamment, cette construction est un mécanisme social en mouvement. Dans cette mouvance, l'interprétation du sens n'est pas unique, d'où une polysémie sociale. Cela explique le caractère dialogique des textes écrits où le lecteur, par son interprétation du texte, répond d'une certaine manière à l'auteur. Au sujet de l'interprétation du sens, Bakhtine

précisait (en 1929) que :

La compréhension est une forme de dialogue ; elle est à l'énonciation ce que la réplique est à la réplique dans le dialogue. Comprendre, c'est opposer à la parole du locuteur une contre-parole (Boutet, 1994 : 45)

Nous étudierons des discours qui ont valeur dialogique. La compréhension de l'énonciation est aussi la capacité qu'a l'auditeur à « s'orienter par rapport à elle, la remplacer dans un contexte adéquat » (Bakhtine, 1977 : 146). L'évolution sémantique est liée à l'évolution sociale et toutes deux déterminées par *l'élargissement de l'infrastructure économique*. En effet, le développement des moyens et des rapports de production et d'échange économiques entraîne des changements des rapports sociaux dont les rapports linguistiques.

A contrario, le phénomène de l'intercompréhension exige aussi un mécanisme de convergence, d'ajustement de l'interprétation du sens sinon, il y a divergence. Et lorsqu'il y a divergence, c'est-à-dire lorsqu'il y a interprétation différenciée du sens, il y a variation sémantique :

Une donnée fondamentale des échanges entre personnes ne partageant pas, ou peu, les mêmes réseaux de socialité est donc une divergence *a priori* dans le sens des mots et des énoncés. La *variation sémantique* constitue ainsi une propriété inhérente à tout dialogue, et dont seule la proximité, par exemple entre les membres d'une même famille ou d'une équipe de travail, peut tendre à diminuer les effets, et par conséquent le travail d'ajustement entre interlocuteurs. (Boutet, 1995 : 254)

À cette propriété qu'est la variation sémantique s'ajoute la notion de *champ sémantique* : c'est-à-dire « l'aire de sens couverte en langue par les potentialités signifiantes d'une unité lexicale. » (Détrie et al, 2001)

Notre façon d'appréhender le discours syndical français s'inspire donc de l'approche variationniste. Nous chercherons à caractériser le discours syndical français dans un cadre de changement social lié à la construction de l'Europe. Plus spécifiquement, nous concentrerons notre recherche sur les manifestations discursives identitaires en nous intéressant notamment à la variation du sens des mots.

CHAPITRE 3

HISTOIRE ET RELATION DES SYNDICATS FRANÇAIS ET DE L'EUROPE

Une analyse de discours ne peut se faire sans tenir compte d'une part du locuteur et, d'autre part, des conditions de production du discours. Dans la mesure où nous voulons voir comment se manifeste l'identité syndicale française, et ce dans la perspective de la construction de l'Europe, nous replaçons le discours et son locuteur dans leur contexte historique.

Afin de cerner les événements associés aux changements sociaux qui nous intéressent, nous résumons dans un premier temps l'histoire des syndicats français. Nous traitons ensuite de certains aspects concernant la Libération de la France en 1944 et la question internationale, puis nous voyons comment le déclin relatif du syndicalisme ainsi que les mutations de l'emploi et de l'économie peuvent influencer l'identité syndicale. Nous résumons subséquemment l'histoire de la construction européenne en prenant en considération certains événements qui influent sur le cours des syndicats français. Par la suite, il est question du rapport des syndicats français à l'Europe et du phénomène d'institutionnalisation des organisations syndicales dans le contexte français et européen. Nous établissons finalement une double chronologie : européenne et syndicale.

Nous développons une analyse diachronique du discours syndical français en supposant que celui-ci est influencé par les changements politiques et économiques découlant immédiatement de la construction de l'Europe, en tant que transformation de l'organisation sociale. L'histoire de l'Europe nous sert donc de repère. Par ailleurs, nous considérons le mouvement syndical français en tant qu'acteur social historique, et ce tant sur le plan économique que sur le plan politique. En effet, le rôle économique du syndicat le place au centre du procès de production des biens et services. En outre, par la négociation collective, il intervient dans le processus de régulation économique. La participation syndicale aux comités d'entreprise, aux prud'hommes ainsi qu'à des débats avec des employeurs et, surtout, avec

l'État place les organisations syndicales sur un même plan que les employeurs ou les représentants de l'État.

Plus spécifiquement, nous suivons le conseil de Durkheim : Ne jamais prendre pour objet de recherches qu'un groupe de phénomènes préalablement définis par certains caractères extérieurs qui leur sont communs et comprendre dans la même recherche tous ceux qui répondent à cette définition. (Durkheim, 1894)

La manifestation de la relation entre certains faits sociaux européens et l'évolution identitaire syndicale française nécessite en premier lieu l'établissement de certains faits liés à l'histoire syndicale ou à l'histoire européenne. La synthèse de l'histoire syndicale qui suit nous permet de détecter les caractéristiques d'identité, d'altérité et de totalité. Pour l'histoire européenne, nous avons retenu les moments qui nous apparaissent les plus significatifs pour le mouvement syndical français.

3 Histoire syndicale

L'histoire syndicale française nous permet notamment de connaître le contexte national dans lequel a évolué le mouvement syndical. Elle nous fait voir ses particularités et nous montre des caractéristiques de son identité. Elle nous permet aussi de constater l'impact de certains événements sur la situation actuelle des syndicats de l'Hexagone.

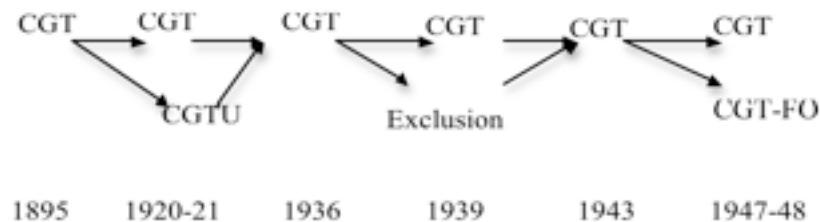
Nous pourrions faire remonter à la Révolution l'histoire du syndicalisme français, mais nous nous limiterons à la fondation des syndicats nationaux modernes (reconnus légalement), considérant que « les syndicats sont des formes sociales nationales, nées dans un moment de consolidation des États nations et attachées à la représentation des travailleurs à ce niveau. » (Pernot, 2005 : 317) Rappelons d'abord qu'il existe deux traditions syndicales françaises : celle du socialisme laïc et celle du catholicisme social (Andolfatto et Labbé, 2000 et Pernot, 2005).

Le syndicalisme socialiste a donné lieu à la création de la Confédération générale du travail, la CGT, en 1895. Peu de temps après, l'influence de la révolution bolchevique et celle du

président étasunien Wilson ont alimenté les deux camps à l'intérieur de la confédération au moment de la première guerre mondiale, tant les pacifistes que les révolutionnaires. D'une part, les courants idéologiques révolutionnaires allemands et russes alimentaient les débats au sein des organisations ouvrières occidentales, ne pensons qu'aux écrits du philosophe allemand et critique de l'économie-politique Karl Marx ou de l'idéologue révolutionnaire russe Vladimir Illich Oulianov, dit Lénine. De plus, la victoire des Bolchéviques apparaissait pour plusieurs militants syndicaux comme une preuve que l'on pouvait mettre fin à l'exploitation capitaliste. D'autre part, les interventions de Woodrow Wilson, qui a été président des USA de 1913 à 1921. Il a fait notamment adopter une loi interdisant le travail des enfants et une autre limitant la semaine de travail des cheminots, d'où son influence.

Au cours de son histoire, la CGT a connu trois scissions et deux réunifications tel qu'illustré à la figure 3 ci-dessous.

Figure 3 : Scissions et réunifications de la CGT



Les scissions ont toujours opposé *communistes* et *réformistes*. La première, en 1920-1921, donne naissance à la CGTU, la Confédération générale du travail unitaire, et dure une quinzaine d'années. Née d'un courant minoritaire qui prônait notamment l'affiliation à l'*Internationale syndicale rouge*, la nouvelle organisation est proche du PCF. Une première réunification a lieu en 1936²⁷, notamment suite aux pressions de l'URSS, mais aussi dans le cadre d'une opposition au(x) fascisme(s). Cela coïncide également à la guerre d'Espagne qui opposait, au niveau international, les fascistes (allemands, espagnols, italiens et portugais) aux communistes (Gill, 2005). Une deuxième scission se produit en 1939, suite à l'exclusion

²⁷ Les Accords de Matignon

des militants qui refusent de dénoncer le pacte germano-soviétique. Une partie de la CGT se *pétainise* (Andolfatto et Labbé, 2000). Durant l'Occupation, les confédérations syndicales sont interdites et le Code du travail est abrogé. Mais, l'invasion de l'URSS par les Nazis change la donne. La CGT se réunit d'abord clandestinement²⁸ puis, au lendemain de la guerre, effectue une nouvelle réunification sur fond de Libération. Cependant, en 1947, c'est la dernière scission puis la naissance, en 1948, de la Confédération générale du travail — Force ouvrière (CGT-FO que nous nommerons souvent simplement FO).

Pour sa part, la tradition catholique sociale s'est développée à la fin du 19^e siècle avec la bénédiction du pape Léon XIII²⁹. Fondée en 1919, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ne prend véritablement son envol qu'après la guerre, grâce au travail de ses militants sous l'Occupation. Tirillée entre son courant réformiste et son courant conservateur, la CFTC se laïcise en 1964 sous l'appellation *Confédération française démocratique du travail* (CFDT). Le changement de nom traduit le changement identitaire de la majorité des militants de la confédération. Toutefois, une CFTC sera maintenue par des militants chrétiens qui refusent la laïcisation de leur confédération.

Parallèlement à ces deux grands courants, un syndicalisme catégoriel se développe, notons :

- La Confédération générale des cadres (CGC) en 1944, devenue la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC) en 1981;
- La Fédération de l'éducation nationale (FEN, affiliée à la CGT jusqu'en 1954, mais devenue autonome en 1948, elle se scindera officiellement en 1992, ce qui donnera lieu à la Fédération syndicale unitaire (FSU), la FEN fondera l'Union nationale des syndicats autonomes, UNSA, en 1993 ;
- L'Union syndicale solidaires créée en 1981 par dix organisations syndicales autonomes et non confédérées et connue sous le nom de G10. L'acronyme SUD (Solidaires, Unitaires, Démocratiques) désigne plusieurs organisations membres.

²⁸ En 1943, les accords du Perreux.

²⁹ Léon XIII, pape de 1878-1903, a publié en 1891 l'encyclique *Rerum Novarum* sur la doctrine sociale de l'Église catholique qui dénonce notamment les injustices de la société industrielle.

À l'exception des cadres, ce syndicalisme catégoriel demeure cependant relativement moins important (voir le tableau 1, p. 57).

La tradition ouvrière a donné naissance au syndicalisme de métier au 19^e siècle, également issu des corporations de métiers du Moyen-âge (Andolfatto et Labbé, 2000). Il est caractérisé par le contrôle de l'embauche et le contrat par entreprise. Par ailleurs, les manœuvres et les ouvriers sans qualification n'y sont pas bien protégés. En France, fortement industrialisée, un syndicalisme industriel se développe, notamment pour les manœuvres et les ouvriers sans qualification. On y privilégie la convention collective au niveau de la branche industrielle. Le syndicalisme ouvrier vise d'abord l'unité de la profession. L'engagement politique n'est pas son lot. Le syndicalisme industriel investit le domaine du politique afin d'obtenir une législation et une réglementation qui lui sont plus favorables, surtout s'il ne parvient pas à ses fins dans le cadre de la négociation collective.

Au 20^e siècle, le syndicalisme industriel s'impose en intégrant toutefois plusieurs dispositifs propres aux syndicats de métiers. Les salaires, les qualifications et la productivité seraient supérieurs dans le cadre de conventions collectives.

L'histoire récente du syndicalisme en France (Mouriaux, 1994) est caractérisée par la participation des syndicats à la reconstruction du pays après l'occupation nazie, mais, avant la guerre de 1939-1945, ceux-ci ont une existence presque marginale pour deux grandes raisons. D'une part, les lois républicaines libérales, bourgeoises dirait Marx, sont peu favorables aux syndicats au 18^e siècle et au début du 19^e siècle. D'autre part, les défaites du mouvement ouvrier français dans son approche insurrectionnelle³⁰ lui font appréhender la condition ouvrière autrement. De plus, la défaite du mouvement ouvrier espagnol aux mains des troupes de Franco a aussi eu une certaine influence (Gill, 2005).

³⁰ Révolte des canuts de Lyon en 1831, revendications politiques de 1848 qui se soldent, entre autres, par le retrait du droit de vote universel, puis la Commune de Paris en 1871.

3.1 La Libération

S'il est des événements marquants dans l'histoire syndicale française, ce sont bien l'Occupation d'une partie du territoire français par l'armée nazie à compter de 1940 et la Libération en 1944. Sous l'Occupation, les syndicats tels qu'ils existaient sont interdits et le code du travail, abrogé. La lutte des classes n'est pas à l'ordre du jour du national-socialisme, le corporatisme l'est. Pourtant, les syndicats continuent d'agir dans la clandestinité. Les syndicats catholiques sont les premiers à rejoindre la résistance. Les syndicats communistes, obéissant aux directives de Moscou, ne le font d'une manière forte qu'après l'invasion de l'URSS par Hitler, pacte Molotov-Ribbentrop oblige.

Au lendemain de l'occupation d'une partie du territoire par les forces du 3^e Reich, la situation nationale impose à la société civile française quatre tâches à accomplir : *épurer, survivre, construire* et *unir*. Cela interpelle aussi les syndicats au lendemain de la Libération. Des collaborateurs de tout acabit sont exclus, jugés, punis. Il y a confiscation de leurs biens par l'État. Il s'agit de *l'épuration*.

La *survie* est prioritaire durant cette période où l'économie est désarticulée. Il faut la relancer, mais la vie quotidienne n'est pas facile. Les syndicats veulent l'améliorer et revendiquent, qui des salaires plus élevés, qui des prix de denrées plus bas.

Pour les syndicats, la *construction* se manifeste notamment par le rétablissement du dispositif des délégués du personnel dans les milieux de travail et par la mise sur pied des comités d'entreprise, ce qui contribua à rétablir et à maintenir l'identité syndicale sur les lieux de travail (Andolfatto et Labbé, 2000). Elle se développe également par les nationalisations. Un certain nombre d'entre elles ont lieu à la Libération, entre autres pour des raisons politiques comme, par exemple, la confiscation des biens de Louis Renault suite à sa condamnation pour *collaboration avec l'Occupant*, qui donne lieu à la création de la régie Renault. Il y a de nombreuses nationalisations de même nature dans le secteur industriel, mais aussi dans les secteurs primaire et tertiaire : les mines, les banques et les assurances.

La mise en place des Comités d'entreprise se multiplie par la vague sans précédent de nationalisations et donne lieu à une forte institutionnalisation des syndicats. Nous assistons à

une extension de l'Etat-patron qui favorise, dans ce contexte particulier, un certain développement syndical, y compris pour les cadres.

La quatrième action, *unir*, n'est pas au rendez-vous de l'histoire. La présence des syndicats au Conseil national de la résistance semble rapprocher la CGT et la CFTC, mais cette dernière repousse l'offre de fusion de la CGT. On assiste par ailleurs à un clivage catégoriel qui ne favorise pas l'unité syndicale. En 1944, les cadres, ne se reconnaissant pas dans les organisations ouvrières, créent leur propre organisation syndicale : la Confédération générale des cadres (CGC). En 1947 et 1948, la scission de la CGT qui donne naissance à la CGT-FO consomme définitivement la rupture entre communistes et réformistes.

Au lendemain du conflit mondial, le mouvement syndical se divise pareillement dans le cadre de l'application du plan Marshall. D'un côté la CGT, contre l'ingérence étasunienne, « [...] dénonce l'adoption des normes américaines et la faible rétribution du travail ouvrier » (Mouriaux, 1994 : 36), de l'autre la CFTC, FO et la CGC participent, même aux États-Unis, à sa mise en œuvre en 1958. Le retour de De Gaulle s'accompagne d'une vision économique libérale.

La libération de l'économie à laquelle procède celui qui joua la carte d'un certain dirigisme à la Libération ne résulta pas seulement de la volonté de retrouver les moyens de la grandeur, elle s'inscrit dans la logique des engagements pris à Rome en 1957 et acceptés par le nouveau pouvoir qui poursuit la construction européenne. (Mouriaux, 1994 : 40)

Il est question ici du traité de Rome qui voit naître la Communauté économique européenne, la CEE.

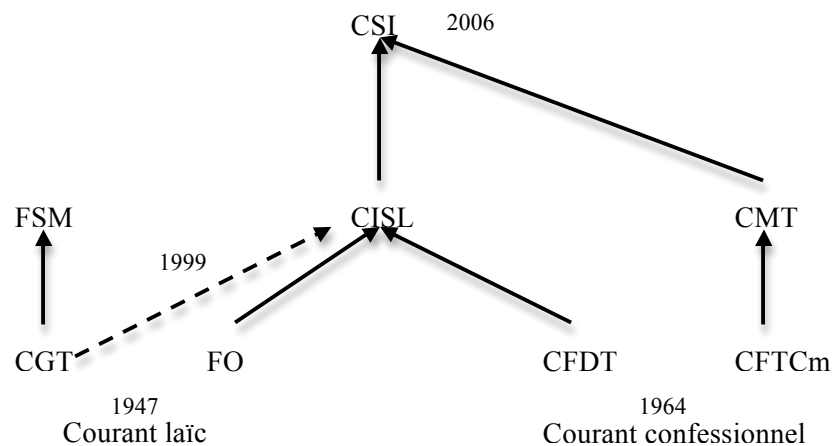
Depuis 1945, on attribue au syndicalisme français quatre traits principaux (Mouriaux, 1994) : *mobilisateur*, le militant en est la figure de proue, mais c'est l'action qui compte; *instable*, le mouvement connaît des hauts et des bas dans son nombre d'adhérents; *composite et hétérogène*, il représente plus que la *classe ouvrière* traditionnelle, techniciens, fonctionnaires et cadres en sont dorénavant et *fortement impliqué dans les combats politiques*.

3.1.1 La question internationale

La construction de l'Europe est d'abord une des questions internationales préoccupantes pour le mouvement syndical français, tout comme le sont l'affiliation à une organisation internationale et la guerre d'Algérie. Ces trois événements contribuent aussi à expliquer la situation actuelle et participent à l'évolution identitaire syndicale. Dans le domaine organisationnel international, la même division existe qu'au niveau national. La CFTC est affiliée à la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC qui devient la Confédération mondiale du travail, la CMT, en 1968) ; la CGT l'est à la Fédération syndicale mondiale (FSM, dominée par des syndicats soviétiques); la CFDT et la CGT-FO sont affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres. La CISL est née d'une scission de la FSM en 1949 et elle regroupe des organisations sociales-démocrates et l'AFL (American Federation of Labour, syndicat étasunien). La CISL et la CMT fusionnent en 2006 et donnent naissance à la Confédération syndicale internationale, la CSI.

Quant à la question coloniale, plus particulièrement celle de l'Algérie, elle est difficile à traiter pour toutes les confédérations syndicales qui, de l'intérieur, sont divisées. Ces dernières participent cependant au processus de paix et contribuent à la reconnaissance de l'Algérie. Cela nous importe en ce que nous croyons que cette question influence les identités syndicales et l'expression de solidarités nouvelles.

Figure 4 : Les affiliations internationales



Finalement, l'appui à la construction de l'Europe varie selon les confédérations. Avec le traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier, la CECA, en 1951, un comité consultatif est formé et une représentation syndicale y est assurée. La CISL crée un comité pour s'assurer d'être entendue, la CFTC souhaite se doter d'un instrument adapté à l'apparition de la Communauté économique européenne et la CGT émet des réserves face à ce projet d' « intégration supranationale à la fois technocratique et capitaliste. » (Mouriaux, 1994 : 55) Nous y reviendrons. Pour le reste, les relations est-ouest caractérisent tant les organisations politiques que syndicales. C'est le cas jusqu'à la chute de l'empire soviétique.

Les années soixante sont marquées par d'importants conflits de travail, de la grève des mineurs de 1963 à mai 68, qui font perdre au gouvernement une certaine influence, voire un peu la face. Le milieu de la décennie voit la déconfessionnalisation de la CFTC et un rapprochement CGT-CGIL (Confederazione Generale Italiana de Lavoro). Dans le premier cas, bon nombre de militants syndicaux catholiques adhéraient à la CGT, l'expérience de la Résistance et de la Libération a montré qu'il est possible pour des croyants de travailler avec des non-croyants. Les autres sont à la CFTC et ont lutté jusqu'à la scission. Au congrès extraordinaire de 1964, la Confédération française démocratique du travail, la CFDT, est créée. Les *militants chrétiens* maintiennent la CFTC qui finit par être reconnue par l'État, au grand dam de la CFDT. Par ailleurs, le rapprochement de la CGT et de la CGIL est, en ce qui nous concerne, caractérisé par l'influence de la vision (communiste mais non-alignée) italienne de l'Europe sur l'organisation sœur française.

Les années 1970 sont marquées par la crise du pétrole et son influence inflationniste sur l'économie sonne le glas du compromis fordiste qui s'appuie essentiellement sur la régulation de l'économie par l'organisation du travail et la négociation de contrat de travail de plus ou moins longue durée.

À la Libération, le mouvement syndical participe à des réformes d'importance, en particulier les nationalisations et la création de la Sécurité sociale. Après la scission de la CGT et l'établissement de la guerre froide, les syndicats piétinent. Ils prennent un nouvel essor avec la croissance et s'installent dans un compromis fordiste à la française auquel l'État prend une large part. Avec la crise économique [...] les équilibres se rompent. (Mouriaux, 1994 : 118)

3.1.2 Crise et déclin du syndicalisme

La crise du syndicalisme français et le déclin qui l'accompagne sont des phénomènes dont les causes dépassent les frontières nationales. En effet, cette crise qui dure depuis une trentaine d'années n'est pas locale. Elle fait partie d'une crise qui sévit dans tous les pays industrialisés, notamment en Europe, aux États-Unis et au Japon. En France, plusieurs phénomènes cooccurrent : parcellisation, voire éclatement du mouvement syndical, distanciation face aux partis politiques, changement du cadre législatif, et cætera (Pernot, 2005).

Les années 1970 et 1980 connaissent d'importantes transformations économiques accompagnées de changements dans les rapports de production. Cette situation, ajoutée à l'affaiblissement ou à la disparition de certaines visions du monde, suite notamment aux chutes de régimes d'obéissance communiste, entraîne une certaine banalisation de la forme syndicale.

Les années 1980 marquent le début d'une longue crise syndicale en France. D'abord affectées par des années d'austérité socialiste, les confédérations connaissent des désaffections plus ou moins importantes. En outre la désindustrialisation, que ce soit pour cause de transformation techno-économique ou de délocalisations, contribue à la diminution du nombre d'adhérents des syndicats. Leur représentativité, sans être remise en cause, semble moins forte. De nouveaux regroupements voient le jour (SUD, Solidaire-Unitaire-Démocratique, par exemple) et contribuent à la déstabilisation du mouvement tout en indiquant une volonté de lutte et de renouveau. Les années 1980 sont celles de la désillusion socialiste et de l'hémorragie des effectifs syndicaux.

D'ailleurs, la période 1970-1990 est caractérisée notamment par une baisse significative des effectifs syndicaux français (Guillon, 1997) : le taux de syndicalisation passe d'environ 18 % à 9 %³¹. Rappelons que le taux de syndicalisation est passé d'environ 40 % en 1949 à environ 20 % en 1958. Entre 58 et 78, il oscille entre 25 et 28 %, après il ne cesse de diminuer. Il est à

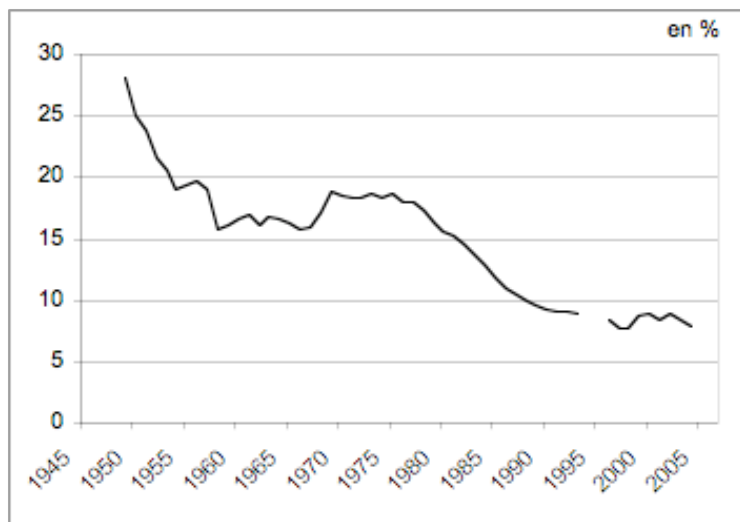
³¹ Voir l'étude du ministère français du travail sur la question (2004).

environ 7 % maintenant (Andolfatto-Labbé, 2000 : 23).

En outre, l'univers syndical compte des organisations dont les membres et les dirigeants sont plus âgés qu'avant. Il y a 45 % de femmes, mais elles sont sous représentées au niveau des instances en général. Aussi, au niveau du marché du travail nous assistons à une professionnalisation des emplois : moins d'ouvriers, plus d'agents de bureau, de techniciens ou de professionnels sont désormais syndiqués.

Par ailleurs, les élections professionnelles dites *élections prud'homales*³² permettent de désigner des représentants aux diverses institutions qui gèrent les relations de travail. Or, les élections prud'homales connaissent alors une diminution du taux de participation.

Graphique 1 : Évolution du taux de syndicalisation



Source : de 1949 à 1993 inclus, estimation à partir du nombre de cotisations syndicales (en déduisant les 20 % de cotisations correspondant aux salariés en retraite) [1] – de 1996 à 2004 inclus, estimation à partir de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages de l'Insee³³.

³² Élections de la représentation syndicale à différentes institutions tels les comités d'entreprise.

³³ *Mythes et réalités de la syndicalisation en France*, Premières informations et premières

En 2002, seulement le tiers des inscrits a participé au vote. Près du tiers des votes va à la CGT, le quart à la CFDT, un peu moins du cinquième à FO et le dixième à la CFTC³⁴. C'est sensiblement le même résultat que lors des élections de 1997. (Andolfatto-Labbé, 2000 : 82) Le taux de participation était de 34,4 % en 1997 et de 32,7 % en 2002. C'est tout de même un meilleur résultat que celui du collège électoral des employeurs qui affiche un taux de participation de 26,6 % en 2002³⁵.

La désaffection relative à l'égard de la cause syndicale est influencée par divers phénomènes dont la bureaucratisation des syndicats et la division qui règne entre eux.

Tableau 1 : Résultat des élections prud'homales de 2002³⁶

Syndicat	Pourcentage du vote	Variation (%) 2002/1997
CGT	32,13	-0,75
CFDT	25,23	-0,16
FO	18,28	-2,26
CFTC	9,65	+2,1
CGC	7,01	+1,1
UNSA	4,99	+4,27
Solidaires	1,51	+1,2
FSU	0,15	-
Divers	1,03	-

Rosanvallon (1988) parle aussi de la remise en question de la légitimité de l'action collective dans le cadre d'une montée de l'individualisme, de l'évolution des modes de consommation. À cet effet, notons que :

synthèses, Paris : Direction de l'animation, de la recherche, des études et de la statistique, Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociales : octobre 2004, no 442.

³⁴ Source : site web de l'Union syndicale G 10 – Solidaires, 2 mai 2010.

³⁵ Source : site web de la CFDT, 2 mai 2010.

³⁶ Source : site web de l'Union syndicale G 10 – Solidaires, 2 mai 2010.

[...] la prégnance de la référence au contrat individuel qui marque la tradition juridique française favorise les droits de la personne et fort peu le droit collectif. N'oublions pas que la liberté d'adhérer au syndicat de son choix est inscrite dans la constitution depuis 1946. (Pernot, 2005 : 109)

Andolfatto et Labbé expliquent, pour leur part, le déclin du syndicalisme français par des facteurs exogènes et endogènes. Dans le premier cas, il s'agirait de l'impact de transformations culturelles dont la montée de l'individualisme vient au premier rang. La transformation de la population active y serait aussi pour quelque chose (tertiarisation des emplois). « Le déclin des syndicats s'inscrit dans la fin du *mouvement ouvrier*. » (Andolfatto-Labbé, 2000 : 109)

Parmi les facteurs endogènes, notons la diminution du nombre de militants et l'augmentation du roulement de ceux-ci. L'imposition du modèle industriel y serait aussi pour quelque chose. La double organisation (interprofessionnelle et fédérale) est fortement *centralisée* et *uniformisée*, créant ainsi une grosse machine qui consomme beaucoup de ressources. Enfin, la politisation et les divisions des organisations empireraient la situation.

La condition syndicale à la fin du 20^e siècle est aussi tributaire de l'évolution du travail et des conditions de travail (précarisation des statuts d'emploi, précarisation du travail), des transformations des modes d'organisation et de gestion du travail ainsi que des impacts de la globalisation et de la mondialisation des marchés. (Guillon, 1997) Ces deux ensembles de facteurs expliquent la crise du syndicalisme. A contrario, nous notons l'intervention de Claude Didry à un forum de la CGT en 2004, durant lequel le sociologue mentionnait que la constance de l'activité des conseils de prud'hommes indiquait une combativité régulière des travailleurs, même si le taux de participation aux élections avait diminué. Cette combativité implique une connaissance des droits et une volonté de les faire respecter.

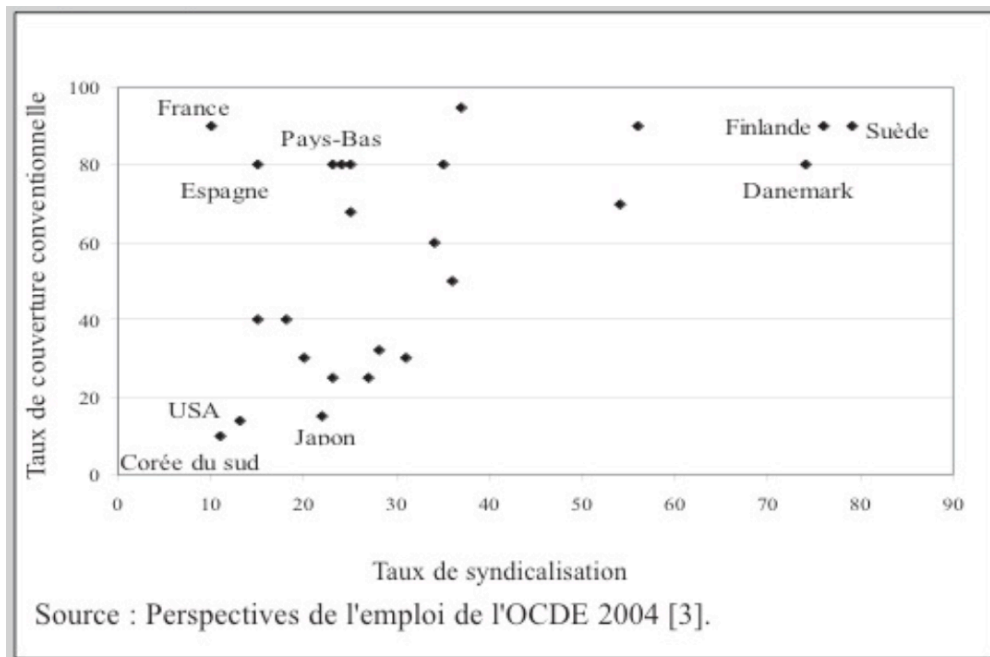
Nous ne devons pas conclure à un déclin de l'action syndicale en France par le seul recul du taux de syndicalisation (Rosanvallon, 1988). En effet, malgré ce recul rappelons que, comme le montre le graphique 2 à la page suivante, un peu plus de 90 % des salariés français sont couverts par une convention collective. C'est un des taux de couverture conventionnelle le

plus élevé d'Europe³⁷, taux qui place la France dans le groupe de tête des taux de couverture conventionnelle avec la Finlande et la Suède. Par contre, son taux de syndicalisation est des plus bas.

De plus, les syndicats continuent d'avoir un rôle important dans la négociation des conditions des salaires et de travail. Ceci suffit pour ne pas altérer l'identité syndicale française. En outre, mentionnons *l'impossibilité d'asseoir une représentation sur la délivrance des services* ainsi que du *manque d'interlocuteur patronal dans la recherche de compromis* (Pernot, 2005 : 119).

Évidemment, l'identité ouvrière en tant que telle a perdu en importance, suivant en cela le déclin du secteur industriel. Mais la recomposition du marché du travail : déprolétarianisation et professionnalisation de l'emploi, permet de maintenir l'activité syndicale de cogestion à un niveau important et à favoriser une identité syndicale.

Graphique 2 : Présence syndicale



³⁷ Voir l'étude du ministère français du travail sur la question (2004).

3.1.3 Mutation de l'emploi et de l'économie

Les nombreuses transformations qu'a connues le marché du travail français depuis la fin des années soixante ont eu des impacts importants sur les syndicats et leurs pratiques, notamment au niveau des relations professionnelles (ou relations de travail), c'est-à-dire des relations entre syndicats, employeur et État. Il y a en outre « de nouveaux espaces de relations à l'échelle du territoire national et de l'Union européenne » (Guillon, 1997 : 5). Cela exige un nouvel ajustement de l'action syndicale, en particulier la clarification des rapports à la gestion qu'impliquent ces nouveaux espaces.

La fin des années soixante et le début des années soixante-dix marquent aussi la remise en question du taylorisme en tant que mode d'organisation du travail. Le travail à la chaîne est décrié par les organisations syndicales. Un élargissement et un enrichissement des tâches sont exigés. De nouveaux modes de gestion apparaissent tels les groupes semi-autonomes. Il est question de recomposition des modes de gestion, de polyvalence (des travailleurs), de gestion participative (management participatif).

Parallèlement à ces transformations, on assiste à un développement du secteur tertiaire (les services, les emplois de bureau, tout le traitement de l'information) au détriment relatif des secteurs primaire et secondaire.

L'évolution des modes de production, des modes d'organisation et des qualifications a des conséquences sur la composition des catégories de salariés. Elle remet en cause la nature du travail et la place des ouvriers sur lesquelles se sont fondées l'organisation et l'action syndicales. (Guillon, 1997 : 46-47)

Nous assistons donc à une recomposition de la *classe ouvrière*, voire à sa disparition selon certains. Déjà les cadres étaient syndiqués. Apparaissent ou se développent des emplois techniques ainsi que des emplois qui demandent plus de scolarité au chapitre des exigences. Au niveau économique, le début des années soixante-dix voit *le premier choc pétrolier* affecter la croissance économique, particulièrement celle du secteur industriel, entraînant l'augmentation du nombre de chômeurs. Le taux de chômage passe de 2 à 7 % durant cette décennie.

Les années quatre-vingt voient aussi le taux de chômage augmenter en France. Il passe à 10 % malgré le fait que le nombre d'emplois du secteur tertiaire augmente plus fortement que celui du secteur secondaire ne diminue. La précarisation du travail se développe : les emplois à temps partiel et saisonniers atteignent 15 % des emplois à la fin de la décennie puis, en 1982, la durée hebdomadaire du travail est réduite à 39 heures. Le chômage continue de progresser au début des années quatre-vingt-dix. Il ne se résorbera qu'à compter de 2007.

3.2 Histoire européenne

L'histoire européenne nous permet de comprendre le contexte plus global dans lequel évolue le mouvement syndical français. En effet, elle montre dans une perspective plus large la réorganisation politique et économique qui se dessine au niveau mondial et laisse voir l'impact de cela sur l'organisation nationale. Elle montre aussi dans quelles conditions l'Europe s'est réorganisée suite à de nombreux conflits armés entre les États nations et dans un contexte de décolonisation.

L'histoire de l'Europe compte plus d'un projet européen (Souliez, 1994), mais c'est le dernier en date, celui qui a commencé immédiatement après la Seconde Guerre mondiale qui nous intéresse. Il faut cependant se rappeler qu'il y a eu de nombreuses expériences européennes ou internationales au cours du siècle précédant cette guerre. Il faut également se rappeler que l'entre-deux-guerres a connu la plus grave crise du capitalisme moderne, l'économie libérale ne fonctionnant plus. Il en résulta aussi une crise politique, sociale et morale.

Toutefois, en 1923, une publication de Richard Coudenhove-Kalergi intitulée *Panuropa* prône la création d'une union des États européens afin d'éviter une répétition de la guerre de 14-18. Ce *livre-manifeste* mentionne les deux *espérances* de l'Europe : la Russie et les États-Unis. On y lit : « *Ces deux espérances constituent un danger de mort pour l'Europe. Ni l'Ouest, ni l'Est ne veulent sauver l'Europe : la Russie veut la conquérir — l'Amérique veut l'acheter.* » (Souliez, 1994 : 251) Pour faire face à ces menaces, on suggérait qu'il y ait un accord politique avant un marché commun économique. Malgré cela, en 1926, une entente internationale crée un cartel de la sidérurgie impliquant la production allemande, belge, française et luxembourgeoise, précurseur de la *Communauté européenne du charbon et de*

l'acier, la CECA. Il s'agit d'une des premières tentatives de mise en commun d'une ressource qui s'appuie sur un rapport de coopération et non sur un rapport de domination. Du point de vue identitaire, ce rapport égalitaire entre États laissait entrevoir des rapports à l'autre différents. Mais la crise de 1929 mit fin à cette initiative. La crise rappelait au monde que le *système de marché autorégulateur*³⁸ avait cessé de fonctionner avec la Première Guerre mondiale (Polanyi, 1983). Et la montée du nazisme mit fin aux espoirs européens.

Au plan international, la fin de la Deuxième Guerre mondiale laisse les principaux pays d'Europe dans un état qui ne leur permet plus de jouer le même rôle au niveau international et elle marque le début de la suprématie étasunienne sur le monde. La *Charte de l'Atlantique* élaborée par Churchill et Roosevelt en 1941 a largement inspiré la création de l'ONU dont le siège ne sera pas en Europe, mais en Amérique, qui plus est aux États-Unis. Avec ce nouvel ordre politique se dessine un nouvel ordre économique mondial avec les *accords de Bretton Woods*, qui consacrent un système monétaire conforme aux conceptions étasuniennes. Bretton Woods, c'est le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (FMI et BIRD).

C'est dans un contexte où aucun État ne renonce à ses droits ni ne se soumet à aucun autre que l'organisation de l'Europe a émergé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ce qui a marqué la fin d'une période de changements du système en place, celui des *grandes puissances européennes au temps de leur hégémonie* (Soulie, 1994). La remise en cause de cette hégémonie marque le déclin relatif de *la vieille Europe* et, partant, un questionnement des identités nationales de même que l'établissement d'un nouvel ordre mondial.

Dans l'immédiat après-guerre, un traité d'union douanière entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg donne naissance au BENELUX. Peu après, une négociation échoue avec la France, mais prépare le terrain à la CECA. L'idée d'une organisation européenne avait été débattue pendant l'entre-deux-guerres sans soulever de passion, mais elle ne trouve d'ennemis importants que chez les communistes qui refusent de permettre la mise sur pied d'une organisation concurrente à la jeune URSS.

³⁸ Polanyi Karl, *La grande transformation*, cité par Soulie, p. 250.

Le lent processus de construction de l'Europe a de fait commencé aux États-Unis par le lancement du *Plan Marshall*. Celui-ci prévoyait, pour aider à la reconstruction d'une Europe dévastée par la guerre, une aide étasunienne qui ne soit pas unilatérale, mais conditionnelle à une entente sur son organisation entre les pays européens. C'est ainsi qu'est née, le 16 avril 1945, l'Organisation européenne de coopération économique, l'OECE qui comptait 16 États membres, mais aucun du Bloc soviétique qui s'organisa de son côté. La coopération économique allait de pair avec la coopération militaire. Ainsi, l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, l'OTAN est-elle créée sur la base d'un projet élaboré par l'Angleterre, la France et le BENELUX. La riposte soviétique ne tarde pas et le Conseil d'assistance économique mutuel, le COMECON, est créé par les pays du bloc de l'Est, qui récidive peu après avec le traité de Varsovie. Désormais il y a, et pour plus de 35 ans, deux Allemagnes et deux Europes. Ceci a un impact direct sur le mouvement syndical français en contribuant aux divisions entre les courants pro communiste et chrétien.

Un projet de défense commune, la Communauté européenne de défense (CED), est élaboré, mais la France le rejettera en 1954. Il n'est pas question que l'Allemagne se réarme. Pour plusieurs, un projet européen ne pouvait se réaliser que si les ennemis de toujours, l'Allemagne et la France, cessaient de s'opposer. Un projet visant la *solidarité de production* fut élaboré. La production du charbon et de l'acier sera désormais collective. La production économique est alors perçue comme une activité de rapprochement entre les pays en général et entre les deux anciens belligérants en particulier. C'est ainsi qu'est née la *Communauté européenne du charbon et de l'acier*, la CECA, le 18 avril 1951. Le succès donne lieu, le 25 mars 1957, à la signature de deux traités à Rome : celui qui institue la *Communauté économique européenne*, la CEE, et celui qui crée la *Communauté européenne de l'énergie atomique*, la CEEA ou EURATOM. Les deux Communautés s'installent à Bruxelles.

Les années soixante sont ponctuées de quelques événements dont la *politique agricole commune* (PAC, 1962) qui a pour objet l'autosuffisance alimentaire, les deux premières demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne et les veto de la France (1963 et 1967), le *Traité de Bruxelles* (1965) qui fusionne les trois exécutifs (CECA, CEE, CEEA) ainsi que l'*Union douanière* (1968).

La décennie suivante est celle de l'adhésion du Danemark, de l'Irlande et, enfin, de la Grande-Bretagne. C'est une importante période au plan économique comme au plan politique. Dans le premier cas il y a la mise en place du *serpent monétaire* qui limite les fluctuations entre les monnaies des Six (1972) et la mise en place d'une *zone de stabilité monétaire* : le *système monétaire européen* (SME, 1979). Au plan politique, lors du sommet de Copenhague (1973) et en pleine crise du pétrole, la *déclaration sur l'identité européenne* est rédigée. Elle concerne la cohésion des membres de la CEE ainsi que l'identité européenne par rapport au monde et reconnaît le caractère dynamique du processus de construction de l'Europe. Les grandes orientations de la politique européenne sont fixées lors de la première rencontre des chefs d'États et de gouvernement à Dublin (1975) et la première élection du Parlement européen au suffrage universel direct (1979).

Les années 1980 marquent l'adhésion de trois nouveaux membres (1981 et 1986) et la signature de l'*Acte unique européen* (1985) qui préparent l'instauration d'un *grand marché sans frontière* et qui renforcent les compétences des instances politiques que sont le Parlement et la Commission.

Tableau 2 : Élargissement de l'Europe³⁹

Année	1957	1973	1981	1986	1995	2005	2007
Pays adhérents	Allemagne Belgique France Italie Luxembourg Pays-Bas	Danemark Irlande Grande-Bretagne	Grèce	Espagne Portugal	Autriche Finlande Suède	Chypre Estonie Hongrie Lettonie Lituanie Malte Pologne Tchéquie Slovaquie Slovénie	Bulgarie Roumanie
Total	6	9	10	12	15	25	27

Enfin, la décennie 1990 débute avec la signature des Accords de Schengen sur la libre

³⁹ D'après Soulier (1994).

circulation des personnes et est suivie par l'entrée en vigueur de l'union économique et monétaire et de la libre circulation des capitaux (1990). La Politique étrangère de sécurité commune (PESC) entre en vigueur (1992) près de 40 ans après l'échec de la CED. Le Traité de Maastricht entre en vigueur (1993), il poursuit l'institution de l'Union européenne et prévoit une monnaie unique, l'Euro. Il y a trois nouvelles adhésions (1995). L'euro est lancé sur les marchés financiers (1999), les espèces le sont trois ans plus tard (2002). L'adhésion de dix pays en 2005 et de deux en 2007 portera à 27 le nombre d'États membre de l'Union.

3.3 Rapport des syndicats français à l'Europe

Maintenant que nous avons fait un survol de l'histoire de la construction européenne, voyons succinctement comment a évolué le rapport des syndicats français à l'Europe. Plus spécifiquement il s'agit de voir comment chacune des confédérations syndicales se définit et s'identifie relativement au projet continental et comment elle en décrit l'altérité.

Les relations intersyndicales européennes sont excellentes durant l'entre-deux-guerres (Pernot in Labbé et Courtois, 2001). La guerre et surtout l'Occupation sont des événements qui ont rapproché les syndicats français, mais, comme nous l'avons vu précédemment, des divergences les empêchaient de le faire complètement. Là encore, l'opposition entre syndicats à tendance communiste et syndicats chrétiens persiste. En termes identitaires, il faut constater qu'il y avait incommensurabilité paradigmatique : le monde imaginé par les communistes était non seulement laïc, encore était-il athée. Sans être immédiat, cela suffit à empêcher toute union avec des syndicats davantage inspirée par le Vatican que par le Kremlin.

L'évolution de la perception de l'Europe au sein des trois principales confédérations syndicales françaises⁴⁰ a notamment été influencée par la mise en application du plan Marshall, qui marque le début de la construction de l'Europe (occidentale), et qui est considéré comme une des raisons de la scission de la CGT en 1947 (Pernot, 2001).

⁴⁰ La CGT, la CGT(FO) et la CFDT.

Pour la CGT, de ses origines à 1965, le projet *Europe* est dénoncé dans un premier temps comme une machine de guerre (contre l'URSS et qui fait des pays européens les vassaux des USA) par la création de la CECA et de la CED. La dénonciation devient aussi économique avec le Marché commun qui favorise le *capital* au détriment du *travail*. Cette vision n'est toutefois pas partagée par leurs camarades de la Fédération syndicale mondiale (FSM) qui appuient, à l'instar de certains dirigeants soviétiques, dont Krouchtchev à compter de 1961, la thèse défendue par la confédération italienne, la CGIL, qui est favorable au projet européen en construction.

De 1965 à 1979, la CGT reconnaît l'existence du Marché commun et s'investit dans les institutions de Bruxelles qui la reconnaissent officiellement après mai 68. Alors que la CGIL s'éloigne de la FSM à compter de 1973 (année de la création de la Confédération européenne des syndicats, la CES)⁴¹, la CGT refuse une union avec des partenaires occidentaux pour ne pas renoncer à « l'alliance avec les pays du *socialisme réel* ». À l'approche des élections européennes de 1979, la CGT dénonce l'Allemagne et la social démocratie, condamne le *risque supranational* que ces élections représentent.

De 1979 à 1989, solitaire, la CGT n'a pour ainsi dire plus d'allié. Les portes de la CES lui sont fermées, car elle dit qu'elle ne renoncera jamais à la FSM. En 1989, elle appuie la liste communiste aux élections européennes. Depuis 1989, avec la chute de l'empire soviétique, l'indépendance devient la *voie* à suivre. Après avoir quitté les rangs de la FSM en 1994, la CGT tente une quatrième démarche d'intégration à la CES où elle est admise en 1999. Communiste, elle demeure néanmoins la plus représentative des confédérations syndicales françaises et son ennemi de toujours reste le capitalisme. Dans la mesure où l'URSS n'est plus, l'Europe ne représente plus l'ennemi capitaliste de la glorieuse époque.

À l'opposé, Force ouvrière (FO) participe activement aux instances de la CECA, mais, en tant que socialiste, elle émet des réserves sur la CED. Elle approuve fortement le traité de

⁴¹ La Confédération européenne des syndicats, la CES a été créée en 1973 par un regroupement d'organisations membres de la Confédération internationale des syndicats libres, la CISL. D'abord appelé CESL, la CES renonce au « L ». En 1974, la CES prend ses distances de la CISL en s'élargissant au syndicalisme chrétien (dont la CFDT) et à la CGIL.

Rome en 1957 et dénonce la politique du général de Gaulle, favorable à l'URSS pour des raisons tactiques. Elle est très pro-Europe. De 1969 à 1985, l'Allemagne est gouvernée par les sociaux-démocrates et s'ouvre à l'Est (Ostpolitik), ce qui déplaît à FO qui partage plutôt la vision de l'AFL-CIO. Celle-ci s'écarte de la CISL. Notons que le syndicalisme européen soutient la politique allemande. En 1974, FO est contre l'élargissement syndical proposé par la CES, elle est moins européenne. Depuis 1985, la distance s'est agrandie avec l'Europe et la chute du communisme la rend moins essentielle à FO. Elle s'isole, en Europe comme en France. Elle s'est beaucoup identifiée en opposition à la CGT.

À la CFDT, de 1947 à 1970, on appuie de manière critique la construction de l'Europe que l'on souhaite plus *économique* et orientée vers les intérêts des travailleurs. La rupture interne de 1964 ne semble pas avoir affecté sa position face à l'Europe. De 1970 à 1984, la CFDT se radicalise. Trouvant la social-démocratie trop molle face à la montée d'une Europe libérale, elle met de l'avant le socialisme démocratique. L'expérience socialiste française, bien que décevante, n'empêchera pas la CFDT de mettre de l'avant une Europe sociale. Depuis 1984, malgré le rejet du socialisme, « la CFDT est sans doute, sur l'espace français, l'acteur social et politique le plus engagé en faveur de la construction européenne. Elle a soutenu le Traité de Maastricht et la monnaie unique, y voyant une chance pour l'emploi. » (Pernot, 2001 : 64)

Quant à la CFTC, elle n'a pas renoncé à son passé commun à la CFDT d'avant 1965. Toutefois, elle est pour une Europe *aux valeurs chrétiennes*. La CFTC est néanmoins aujourd'hui en accord avec la vision de la CES sur l'Europe sociale.

3.4 Institutionnalisation

Une des caractéristiques du syndicalisme français est, selon nous, son institutionnalisation. Le phénomène de l'institutionnalisation, c'est-à-dire de « *la formation de processus politiques à partir de conflit de classes d'un côté, du fonctionnement des organisations de l'autre* » (Touraine, 1973 : 212), est particulièrement présent en France après l'Occupation. Touraine (1973) décrit les institutions en tant que « *mécanismes d'élaboration des décisions dont l'application est sanctionnée par une autorité légitime* ». (Touraine, 1973 : 208) L'institutionnalisation a pour effet, croyons-nous, d'imposer au mouvement syndical

d'exister en tant qu'organisation.

Cela étant dit, l'action syndicale existe bel et bien. Aussi, en 1995, la France a assisté à un vaste mouvement social de même qu'en 2005. Le mouvement syndical s'inscrit en tant qu'acteur d'un mouvement social et en tant qu'organisation de ce mouvement. Nous mettons l'accent sur la dimension organisationnelle parce que l'organisation syndicale est continue depuis la fin de l'Occupation alors que l'action sociale est sporadique. Puisque nous sondons le discours des organisations syndicales, c'est la dimension du mouvement qui nous intéresse.

Aujourd'hui encore, le contexte institutionnalisé dans lequel l'action syndicale française se déroule est fortement réglementé (Guillon, 1997). Les relations professionnelles (syndicats — employeurs — États) sont le lieu de la réglementation *des conditions d'accès, d'exercice et de sortie du travail*. La place et l'influence des syndicats au sein des institutions régissant les relations professionnelles sont tributaires de la reconnaissance syndicale.

Il est souvent question des organisations syndicales françaises représentatives. Ce sont celles qui sont reconnues par l'État, c'est pour l'une d'elles que le salarié français vote lors des prud'hommes. Il y a plusieurs critères de détermination d'un syndicat représentatif : le nombre d'adhérents déclarés ; la régularité des cotisations perçues ; les résultats obtenus aux élections professionnelles ; l'ancienneté ainsi que le caractère patriotique des actions pendant l'Occupation. Ce dernier critère explique actuellement pourquoi il n'y a que cinq organisations reconnues, les organisations plus récentes n'ont évidemment pu se démarquer durant l'Occupation.

Héritée de l'immédiat après-guerre, la reconnaissance syndicale s'accompagne de droits. Ces droits se constituent depuis le milieu du 19^e siècle : droits d'association, de coalition et de grève ainsi que droit d'association syndicale. Ces droits légitimes se matérialisent dans des mécanismes, des institutions et des actions.

Les syndicats disposent de droits et de moyens d'actions spécifiques pour assumer leur rôle dans le cadre de ces relations. Ce rôle repose sur une légitimité reconnue aux syndicats de représenter les intérêts collectifs des salariés, et d'agir au nom de ces intérêts. (Guillon, 1997 : 10)

L'action syndicale est toutefois limitée par l'autorité et les pouvoirs de l'État qui est responsable de toute la réglementation du travail. L'État peut agir unilatéralement. Les employeurs ont pour leur part le droit de gérance, c'est-à-dire qu'ils ont la responsabilité de gérer leur entreprise et qu'ils disposent en dernière analyse d'un pouvoir de décision sur ses relations.

Deux phénomènes influencent notamment l'action syndicale française durant le dernier quart du vingtième siècle : la *décentralisation* et *l'Europe sociale* (Guillon, 1997). Dans le premier cas, des changements législatifs en 1982 et 1983 ont eu pour effet d'instituer de nouveaux rapports entre l'État et les collectivités territoriales, au niveau de la région, du Département ou de la Commune. Pour les syndicats, cela se traduit par un élargissement des relations professionnelles tant dans leurs champs d'intervention que par une relativement nouvelle réalité régionale. Dans le second cas, les syndicats *sont associés au développement d'institutions et de relations dans le cadre de l'Union européenne*. Il est notamment question de la participation syndicale au niveau des programmes de développement économique.

« Cependant un enjeu apparaît comme le plus important pour les syndicats, en tant qu'espace et objet spécifique de la politique européenne, c'est *l'Europe sociale*. » (Guillon, 1997 : 149-150) Les institutions européennes, à l'instar des institutions nationales de plusieurs pays membres de l'Union, ont une partie syndicale. La Confédération européenne des syndicats (CES) a été fondée en 1973 par des syndicats membres de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). La CES regroupe la plupart des grandes centrales syndicales des pays de l'Union européenne.

La CES participe aux travaux du Comité économique et social qui assiste la Commission, organe exécutif de l'Union, chargé de préparer les projets de réglementation avant de les soumettre aux instances politiques, et, ensuite, de les faire appliquer. Le Comité économique et social rassemble des représentants du monde économique et social de chaque pays (employeurs, salariés artisans, professions libérales, associations). Il est consultatif, mais dispose, depuis Maastricht, d'un droit de saisine directe de la Commission. (Guillon, 1997 : 151)

Il y a aussi des organisations patronales présentes au niveau européen, notons : l'Union des industries de la Communauté européenne (UICE) et le Centre européen des entreprises

publiques (CEEP).

Par ailleurs, le principe de libre circulation des personnes et des biens au sein des pays de l'Union prévoit deux mécanismes intéressants. L'un est relatif aux droits individuels du salarié (droits acquis, couverture sociale), l'autre prévoit « [...] un rapprochement entre les législations du travail de chaque pays, sans les aligner par le bas. » (Guillon, 1997 : 154)

L'institutionnalisation du mouvement syndical européen est similaire à celui des organisations françaises. En termes d'identité, nous croyons que cela a un effet d'assimilation c'est-à-dire de rapprochement, d'identification. Le rapport du mouvement syndical européen à la Communauté est identique à celui du mouvement syndical français à l'État. De plus, les mécanismes institutionnels étant semblables, l'espace syndical européen apparaît moins étranger aux organisations syndicales françaises. L'autre n'est plus allemand ou italien, l'autre est en dehors de la communauté européenne.

3.5 Chronologie

Nous rassemblons à la page suivante, sous forme de tableau, certains moments de l'histoire européenne et de l'histoire syndicale française relativement à l'Europe. Cette chronologie comparée met aussi en parallèles certains faits historiques de la Communauté européenne et du mouvement syndical français. Elle nous guidera ultérieurement dans notre démarche méthodologique.

Tableau 3 : Chronologie comparée de l'Europe et de Syndicats⁴²

Année	Europe	Syndicats
1895		Fondation de la CGT ⁴³
1919		Fondation de la CFTC
1920		Création de l'internationale rouge
1921		(1922) 1re scission de la CGT et création de la CGTU
1926	Échec de la 1re version de la CECA	
1929	La grande crise économique	
1936		Réunification de la CGT
1939	Début de la 2 ^e Guerre mondiale	Exclusion des communistes de la CGT
1940	Occupation de la France par les Nazis	Dissolutions des Confédérations
1943		Réunification clandestine de la CGT
1944	Libération de la France	Création de la CGC
1947	Plan Marshall	Scission de la CGT
1948		Fondation de la CGT-FO
1951	Création de la CECA	
1957	Création de la CEE et de la CEEA	
1958	Constitution du BENELUX	
1962	Politique agricole commune	
1964		Laïcisation de la CFTC qui devient la CFDT, maintien d'une CFTC
1965	Traité de Bruxelles, fusion de la CEE, de la CECA et de la CEEA	Rapprochement entre la CGT et la CGIL
1973	Déclaration sur l'identité européenne et 1 ^{er} élargissement (de 6 à 9 membres)	Création de la CES
1974	Crise économique	
1979	1 ^{ère} élection au suffrage universel du parlement européen. Crise économique	
1981	Adhésion d'un 10 ^e membre	
1985	Acte unique européen (libre circulation des capitaux pour 1990)	
1986	Adhésion de 2 membres ($\Sigma=12$)	
1990	Accords de Schengen sur la libre circulation des personnes	
1992	Politique étrangère de sécurité commune	
1993	Traité de Maastricht	
1995	Adhésion de 3 membres ($\Sigma=15$)	
1999	L'Euro (€) sur les marchés financiers	Admission de la CGT à la CES
2002	Implantation de la devise Euro (€)	

⁴² Inspiré de : GUILLON, 1997; L'Express, 2005; Mouriaux, 1994; Pernot, 1997, 2001; Soulier, 1994.

⁴³ Voir la liste des sigles, p. xv.

3.6 Conclusion

Nous avons vu comment l'Occupation et la Libération ont conditionné le rôle des syndicats dans la reconstruction du pays. Relativement marginaux avant la guerre, ils passent de la clandestinité à la reconnaissance officielle par l'État, reconnaissance qui fait du syndicat un acteur incontournable au niveau de l'organisation du travail et des relations professionnelles. Le rôle économique traditionnel du syndicat est renforcé. Il s'agit là d'un changement social important qui influence encore aujourd'hui les conditions de travail d'un peu plus de 90 % des salariés couverts par une convention collective, syndiqués ou non. Cela a sûrement aussi un effet de renforcement de l'identité syndicale des organisations nonobstant la diminution des effectifs. Cela se traduit aussi par une institutionnalisation qui se transposera dans l'organisation européenne.

Dans un autre ordre d'idée, nous avons vu comment l'influence de l'Union soviétique s'est fait directement sentir sur la CGT. L'URSS est à la fois cause des scissions et raison des réunifications de la CGT, en plus de dicter certaines positions de la confédération. La force d'attraction de l'URSS a aussi eu des incidences sur le gouvernement français de l'immédiat après guerre, et, inversement sur les autres confédérations syndicales. Cette force a aussi influencé les manifestations identitaires selon qu'on était pro ou anti soviétique. Nous avons aussi vu que les divisions nationales du mouvement syndical français se reproduisaient au niveau des affiliations internationales. Les confédérations se rejoignent toutefois désormais à la CES. Cependant, le rapport à l'Europe varie d'une confédération à l'autre selon que la confédération soit du courant laïc ou confessionnel et selon qu'elle soit de tendance révolutionnaire ou réformiste.

Par ailleurs, la France et l'Europe connaissent des transformations économiques, comme le reste du monde. Les syndicats se retrouvent confrontés aux impacts des chocs pétroliers, aux mutations du marché du travail, aux réorganisations d'entreprises et au taux de chômage croissant. Le développement communautaire européen se fait dans ce contexte. Les changements sont aussi politiques. À chaque étape de l'édification de l'Europe communautaire, des ajustements peuvent être nécessaires de la part des syndicats. Ils peuvent influencer les décisions nationales, intervenir dans le débat politique dans la mesure où il y a

des mécanismes et des institutions pour le faire. De la création de la CECA à la déclaration sur l'identité en passant par la constitution de la CEE et le traité de Bruxelles, les syndicats interviennent sur le plan national. Avec la naissance de la CES, ils peuvent dorénavant intervenir aussi sur le plan européen. Ces événements politiques articulent des changements économiques. L'existence d'un Marché commun exerce des pressions sur les syndicats qui doivent lutter pour une Europe sociale. Les changements que connaît l'Europe la maintiennent dans une économie de marché. Les capitaux peuvent librement circuler avant les personnes, nous constatons la primauté du capital sur le travail. Par contre, le nivellement des réglementations du travail ne devrait pas se faire à la baisse.

Les changements sociaux survenus en Europe sont de trois ordres, selon nous. Il y a des changements économiques structureaux qui répondent aux impératifs mondiaux et réagissent aux crises économiques qui sont structurelles à la fin du vingtième siècle. Pensons aux mutations de l'organisation du travail ou à la tertiarisation du marché du travail et à la montée du chômage. Il y a aussi des changements qui sont la conséquence de l'implantation des structures communautaires telles la CECA ou la CEE. D'autres enfin sont des ajustements aux changements précédents et comportent notamment des volets sociaux et la participation des organisations syndicales aux instances européennes.

Quant à l'influence sur le discours syndical, de quelle nature est l'impact des changements sociaux sur les changements discursifs? S'agit-il de déterminisme ou de covariation? D'un point de vue sociolinguistique nous avons adopté une posture favorisant la covariation. En fait, nous ne croyons pas au déterminisme linéaire à sens unique *changement social => changement linguistique*. Comme nous l'avons dit, les deux sphères s'influencent mutuellement, nous pensons plutôt à une forme de codéterminisme : *changement social ⇔ changement linguistique*.

CHAPITRE 4

TERRAIN, MÉTHODES ET OUTILS

Le contexte théorique en trois axes et la problématique historique de notre recherche étant posés, nous pouvons maintenant décrire notre démarche méthodologique basée sur l'analyse de discours assistée par ordinateur. Notre analyse s'appuie sur une utilisation concurrente et complémentaire de quatre logiciels : Sato, Alceste, Lexico 3 et DTM.

Dans ce chapitre, le corpus que nous utilisons est d'abord décrit, puis justifié. Sa pertinence établie, nous présentons notre stratégie d'analyse ainsi que les outils informatiques que nous avons utilisés.

4 Description du corpus

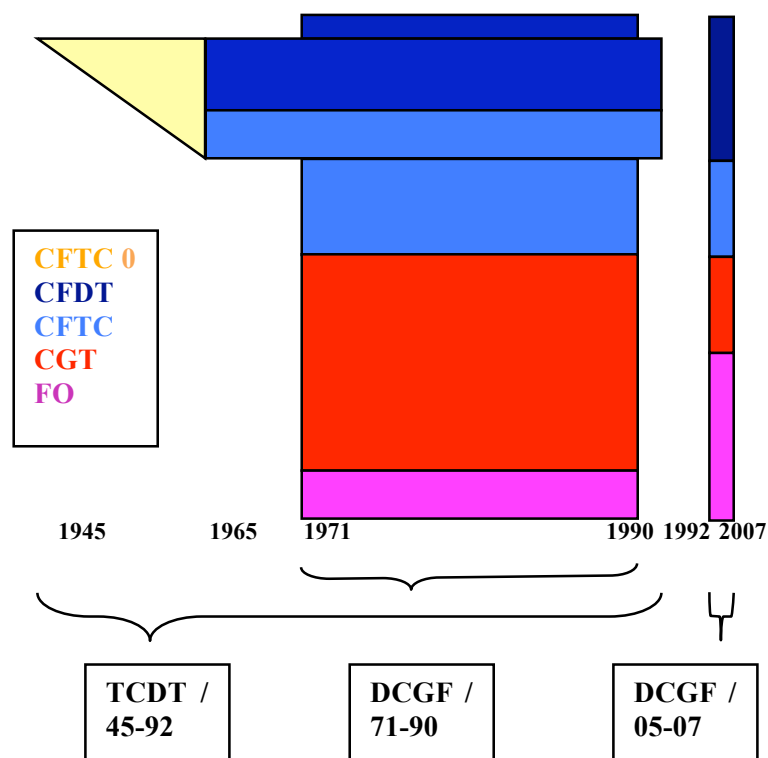
Notre grand corpus est constitué de trois ensembles de textes que nous nommerons *corpus*. Le premier rassemble 35 documents, soit les résolutions principales des congrès confédéraux de deux confédérations syndicales françaises : la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) pour une période de 47 ans, de 1945-1992. Nous l'appelons *TCDT / 45-92*.

Le second ensemble de textes comprend, outre les résolutions principales, d'autres textes issus des 27 congrès confédéraux de quatre confédérations syndicales françaises : la Confédération générale du travail (CGT), la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (CGT-FO, ou plus simplement, Force ouvrière, FO), la CFDT et la CFTC, et ce pour une période de 19 ans, de 1971-1990. C'est le corpus *DCGF / 71-90*.

Le troisième ensemble compte quatre textes. Ceux-ci réfèrent aux congrès des confédérations qui ont eu lieu de 2005 à 2007. C'est le *DCGF / 05-07*.

Nous avons donc un premier corpus qui nous donne une vision de longue durée du courant syndical chrétien français et un second corpus qui nous donne une vision plus large en termes d'acteurs sociaux quoiqu'elle soit plus restreinte temporellement, ne couvrant que deux décennies. Le troisième corpus nous permettra de vérifier certaines hypothèses tout en actualisant les données. Chacun des trois corpus se compose de textes homogènes en termes de conditions de production, c'est-à-dire produits pour ou dans le cadre de congrès confédéraux.

Figure 5 : Le grand corpus



Nous avons décidé d'avoir recours à des corpus existants car, ayant déjà été traités par d'autres chercheurs, ils appuient notre démarche méthodologique à quatre logiciels (Sato, Alceste, Lexico 3 et DTM) décrits à la section 4.11. En effet, dans la mesure où nos résultats vont dans le même sens en termes lexicométriques, nous pensons que les corpus deviennent en quelque sorte une constante dans notre fonction d'analyse. C'est en tous cas une variable contrôlée. Le troisième corpus, en appuie aux deux premiers, permet d'actualiser l'étude et de confirmer ou infirmer nos hypothèses. Tel que mentionné dans le protocole de recherche en

annexe, les deux premiers corpus existent déjà sous format électronique. Nous en avons obtenu copie auprès des chercheurs Français. Le troisième corpus a été constitué de textes téléchargés à partir du site web de chacune des quatre confédérations. Les textes ont été préalablement traités sous WORD, en format libre et ont été enregistrés sans aucune modalité typographique. L'encodage varie selon que le logiciel d'ATO soit opérationnel sur la plateforme MAC ou PC. Les fichiers qui en découlent ont été standardisés de manière à assurer l'homogénéité organisationnelle du contenu textuel. Chaque fichier comporte un titre qui identifie la confédération et l'année du congrès.

4.1 Corpus TCDT / 45-92

Le corpus TCDT/ 45-92 compte 12 congrès de la CFTC originelle (en excluant celui de 1964 dit de la laïcisation), 10 de la CFDT et 12 de la CFTC maintenue.

Tableau 4 : Description du corpus TCDT/ 45-92

Congrès	Nombre de congrès	Nombre d'occurrences	Nombre moyen d'occurrences par congrès	Pourcentage par rapport au total
CFTC (1945-1963)	12	21 595	1 799	17
Laïcisation (1964)	1	393	393	0
CFTC-Maintenue (1965-1990)	12	33 601	2 800	27
CFDT (1965-1992)	10	70 981	7 098	56
Total	35	126 570	3 616 ⁴⁴	100

On y dénombre sous Sato un total de 126 570 occurrences⁴⁵, soit une moyenne de 3 616

⁴⁴ Il y a en moyenne 3 711 occurrences si on exclut le congrès de 1964.

⁴⁵ De manière générale nous noterons les occurrences telles que dénombrées sous SATO. Des différences relatives aux particularités de chaque logiciel ont été observées.

occurrences par congrès. Notons que le congrès le moins loquace est justement celui de la laïcisation, en 1964, avec seulement 379 occurrences tandis que le congrès le plus bavard est celui de la CFDT en 1976, avec 14 280 occurrences. Les congrès de la CFTC originelle (excluant celui de 1964) comptent 21 595 occurrences (17 % du total), pour une moyenne de 1 799 occurrences par congrès; Ceux de la CFTC maintenue totalisent 33 601 occurrences (27 % du total), pour une moyenne de 2 800 occurrences par congrès; Tandis que les congrès CFDT réunissent 70 981 occurrences (56 % du total), pour une moyenne de 7 098 occurrences par congrès.

4.2 Corpus DCGF/ 71-90

Le corpus DCGF/71-90 inclut des textes des congrès confédéraux des quatre grandes organisations syndicales françaises pour la période 1971 – 1990. Également en format libre ou texte brut (.txt), les textes du corpus DCGF/71-90 comptent, sous Sato, 864 127 occurrences, pour une moyenne par congrès de 32 004 occurrences. Ce corpus comprend neuf congrès de la CFTC et six de chacune des trois autres organisations syndicales.

Tableau 5 : Description du corpus DCGF/ 71-90

Congrès	Nombre de congrès	Nombre d'occurrences	Nombre moyen d'occurrences par congrès	Pourcentage par rapport au total
CFDT (1973-1988)	6	81 205	13 534	9
CFTC maintenue (1971-1990)	9	151 584	16 842	17
CGT (1972-1989)	6	518 166	86 361	60
FO (1971-1989)	6	113 172	18 862	13
Total	27	864 127	32 004	100

Dans ce cas-ci, le sous-corpus le moins lourd est celui du congrès de la CFTC de 1975 avec 3 804 occurrences (0,44 %). À l'inverse, le sous-corpus du congrès de la CGT de 1985

compte le plus grand nombre d'occurrences, soit 138 994 (17 %). Le sous-corpus CFDT compte 81 205 (9 % du total) pour une moyenne de 13 534 occurrences par congrès; celui de la CFTC regroupe 151 584 occurrences (17 %), soit une moyenne de 86 361 occurrences par congrès; celui de la CGT comprend 518 166 occurrences (60 %), donc une moyenne de 86 361 occurrences par congrès; et FO totalise 113 172 occurrences (13 %) et une moyenne par congrès de 18 862 occurrences.

4.3 Corpus DCGF/ 05-07

Le corpus DCGF/ 05-07 comprend des textes des congrès de chacune des quatre organisations syndicales pour les années 2005 à 2007 inclusivement. Toujours en texte brut, ce corpus dénombre sous Sato 97 099 occurrences pour quatre congrès.

Tableau 6 : Description du corpus DCGF/ 05-07

Congrès	Nombre de congrès	Nombre d'occurrences	Pourcentage par rapport au total
CFDT (2006)	1	26 203	27
CFTC-m (2005)	1	15 615	16
CGT (2006)	1	20 127	21
FO (2007)	1	35 154	36
Total	4	97 099	100

Le sous-corpus le moins lourd est celui de la CFTC avec 15 615 occurrences. À l'inverse, le sous-corpus du congrès de FO compte le plus grand nombre d'occurrences, soit 35 154. Le sous-corpus CFDT en compte 26 203 et celui de la CGT totalise 20 127 occurrences.

4.4 Comparaison des congrès communs des corpus TCDT / 45-92 et DCGF/ 71-90

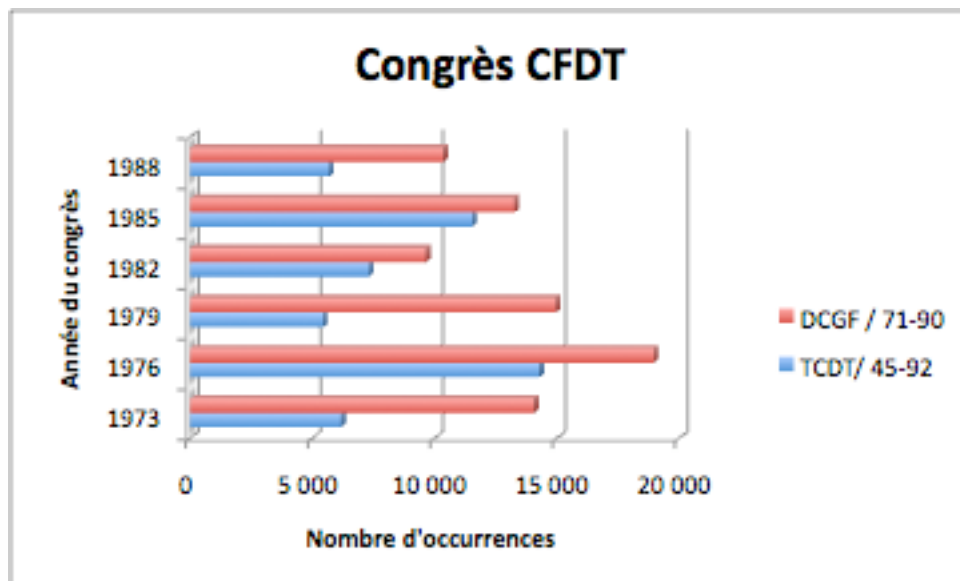
Certains congrès de la CFDT et de la CFTC sont communs aux deux corpus. En fait, ce sont tous ceux de la CFDT et de la CFTC du corpus DCGF/ 71-90. Les congrès sont communs, mais les contenus diffèrent. Le premier corpus est constitué des résolutions principales (motions principales) des congrès, tandis que le second corpus comprend aussi d'autres textes

complémentaires issus des congrès.

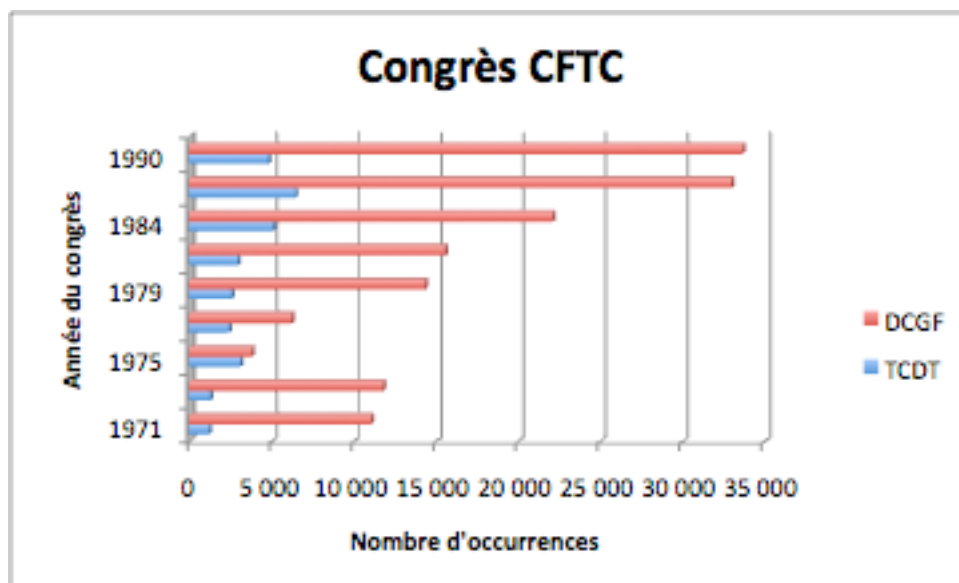
Nous n'avons pas élagué le second dans le but de privilégier un plus gros volume de données dans la mesure où les analyseurs informatiques sont plus « parlants » avec une « grosse masse » d'information. En outre, puisque le second corpus couvre une période relativement courte, cela nous poussait à favoriser une plus grande quantité de données. Finalement, puisque chaque corpus a été constitué indépendamment l'un de l'autre par des équipes différentes de chercheurs, nous avons voulu préserver l'intégrité et l'intégralité de chacun de corpus.

Les graphiques 3 et 4 de la page suivante montrent que chaque congrès du corpus DCGF/ 71-90 compte plus d'occurrences que ceux du corpus TCDT/ 45-92. Dans ce dernier, seuls les motions principales le composent. D'autres textes sont dans le corpus quadri confédéral.

Graphique 3 : Comparaison du nombre d'occurrences par congrès CFDT



Graphique 4 : Comparaison du nombre d'occurrences par congrès CFTC



4.5 Préparation du corpus

Le corpus maximal est constitué d'autant de sous-corpus qu'il y a de congrès confédéraux dans les corpus TCDT/45-92, DCGF/71-90 et DCGF/05-07 soit 35 dans le premier cas, 27 dans le second et quatre dans le dernier cas. Pour chacun de ces trois corpus, chaque sous-corpus sera étiqueté et nommé identifié à sa confédération et à l'année de son congrès. Ceci a permis des traitements par confédération, par congrès ou par période chronologique, au sein d'une même confédération ou entre confédérations. En outre, nous avons regroupé les sous-corpus en fonction de la périodisation telle que représentée à la figure 7 [p.92].

Aux fins du traitement informatique, les documents sont sauvegardés en format texte brut et suffixé *.txt*. Ils sont ensuite balisés en fonction des normes de chaque logiciel. Ces balises permettent l'identification et le traitement du document. Par exemple, pour le logiciel Lexico 3, [`<motion=1992dt>`] identifie la motion principale de la CFDT pour le congrès de 1992.

Les logiciels que nous utilisons nous permettent de ne pas codifier le corpus. En effet, la prise en charge du corpus par ceux-ci intègre ce qui était jadis nécessaire, à savoir la phase de transformation des données brutes en unités d'enregistrement et de contexte. Par exemple d'identifier la caractéristiques grammaticales. Les logiciels sont maintenant à même de sélectionner les unités, les règles de dénombrement et les catégories grammaticales. Rappelons que les unités d'enregistrement sont les signifiants de base : mot, thème, objet ou sujet. Certains logiciels identifient aussi des unités de contexte qui sont des portions de plus grande taille que les unités d'enregistrement du sous-corpus et qui permettent d'en saisir le sens. Par contre, il ne faut pas conclure à un caractère automatique des logiciels. Des interventions sont nécessaires.

Les logiciels nous ont aussi permis de procéder à la catégorisation du corpus : l'inventaire et la classification des unités. Les classes ou catégories répondent normalement aux critères suivants. Elles sont mutuellement exclusives, c'est-à-dire que leur contenu ne se retrouve pas dans d'autres classes. Elles sont homogènes, elles renferment des éléments qui vont ensemble. Elles sont pertinentes à notre recherche et elles ont été constituées objectivement. De plus toute la démarche est reproductible. En refaisant le même exercice nous arriverions au même résultat.

4.5.1 Périodisation

Nous avons établi pour notre recherche une périodisation qui met en évidence certains moments importants de la chronologie européenne ou de l'histoire syndicale française et qui nous donne la possibilité de fixer notre corpus dans le temps. Nous croyons qu'une analyse diachronique permettant l'observation des variations linguistiques nécessite des repères temporels précis, ce qui nous permet une analyse synchronique de chaque période puis une comparaison entre les analyses périodiques. Cette périodisation a été établie avec René Mouriaux⁴⁶, historien, chercheur à la retraite du Centre d'étude de la vie politique française contemporaine et spécialiste des questions syndicales. Des sept moments qui ont été fixés

⁴⁶ Communication personnelle.

avec René Mouriaux, nous en avons retenu cinq⁴⁷ (voir le tableau 7).

Tableau 7 : Périodisation

Année	Événement
1951	Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)
1957	Traité de Rome qui institue la Communauté économique européenne (CEE)
1965	Traité de Bruxelles (fusion des Institutions centrales communautaires) et rapprochement de la CGT et de la CGIL italienne (influence de la vision communiste italienne de l'Europe sur la CGT)
1973	Déclaration sur l'identité européenne, premier élargissement de l'Europe (au Six, s'ajoutent la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège) et création de la Confédération européenne des syndicats (CES)
1985	L'Acte unique européen

La périodisation choisie se justifie par le fait que certaines dates constituent des incontournables dans la chronologie des événements, qu'ils soient européens ou syndicaux. Il s'agit d'une part de la Communauté économique du charbon et de l'acier (*CECA* : 1951), de la Communauté économique européenne (*CEE* : 1957), du *premier élargissement* (1973) ou de *l'Acte unique européen* (1985), pour l'Europe, et, d'autre part, de la création de la confédération européenne des syndicats (*CES* : 1973) pour les syndicats. Restait une grande période comprise entre 1957 et 1973. Le milieu de la décennie est intéressant pour plusieurs raisons. Il y eut le traité de Bruxelles (1965) et, selon René Mouriaux, la laïcisation de la CFDT (1964) et la scission qui s'en est suivie, de même que la rupture que provoquait la CGIL italienne dans la continuité communiste nous porte à croire que 1965 est une année intéressante à sonder. De plus, cela assure une certaine constance dans la périodisation qui doit notamment se traduire par une quantité suffisante de données à analyser.

⁴⁷ Nous avons exclu Maastricht en 1993 et l'admission de la CGT à la CES en 1999 car ils se retrouvent à l'extérieur des bornes temporelles imposées par les corpus.

Pour notre corpus, nous retenons la période globale de 1945 à 1992 pour deux raisons principales. D'abord, elle englobe plusieurs des moments significatifs de la construction de l'Europe ou de l'histoire syndicale contemporaine comme nous venons de le voir. D'ailleurs le choix de ces bornes temporelles se justifie par le fait que la première marque la reprise des congrès et de la légalité syndicale après l'Occupation, tandis que la seconde nous est imposée par le corpus que nous avons constitué. La deuxième raison est que nous croyons que les motions principales des congrès de cette période comprennent une masse suffisante de données.

Nous avons donc six périodes comprises entre les sept bornes. Ces périodes sont respectivement d'une amplitude de 6, 6, 8, 8, 12 et 7 ans, pour une moyenne de près de 8 ans (7,83) par période.

4.5.2 Partition du corpus

Pour les fins d'analyse, nous avons partitionné les deux composantes principales du grand corpus. Elles sont d'abord subdivisées en un ensemble de sous-corpus confédéraux. Le corpus TCDT / 45-92 est subdivisé en trois sous-corpus : CFTC originelle (CFTCo), CFDT et CFTC maintenue (CFTCm). Le sous-corpus CFTCo comprend les congrès de 1945 à 1963, celui de 1964 étant mis à part. Les autres sous-corpus comprennent les congrès d'après 1964. Le corpus DCGF / 71-90 est divisé en quatre sous-corpus : un par confédération (CFDT, CFTC, CGT et FO).

Sous l'angle de la périodisation, nous proposons des sous-corpus chronologiques. Nous avons établi cinq bornes temporelles qui représentent cinq moments de l'histoire de la construction européenne ou de l'histoire syndicale. Ces bornes constituent les limites de six périodes : 1945-1951, 1951-1957, 1957-1965, 1965-1973, 1973-1985 et 1985-1992. Chacune de ces périodes précède ou suit un événement historique. Pour les fins de l'analyse, les congrès des années correspondant aux limites supérieures des périodes font partie du sous-corpus temporel suivant tel que montré au tableau 8.

Tableau 8 : Sous-corpus temporels

Période	Corpus TCDT / 45-92	Corpus DCGF / 71-90
1945-1951	CFTC de 1945 à 1949 ⁴⁸	Sans objet
1951-1957	CFTC de 1951 à 1955 ⁴⁹	Sans objet
1957-1965	CFTC de 1957 à 1963 ⁵⁰	Sans objet
1965-1973	CFDT et CFTC-m de 1965 à 1972	CFDT, CFTC-m, CGT et FO de 1971 et 1972
1973-1985	CFDT et CFTC-m de 1973 à 1985	CFDT, CFTC-m, CGT et FO de 1973 à 1984
1985-1992	CFDT et CFTC-m de 1986 à 1992	CFDT, CFTC-m, CGT et FO de 1985 à 1990

Le troisième corpus nous permet de voir comment le discours syndical a évolué après Maastricht et après le référendum de 2005.

4.5.3 Justification

Nous avons retenu les motions principales de congrès parce qu'elles sont homogènes en termes de conditions de production. Chaque motion principale de même que plusieurs textes émanant des congrès sont adoptés par l'instance suprême qu'est le congrès confédéral. Leur contenu comme leur forme sont le fait d'un consensus organisationnel, c'est-à-dire de l'expression d'une majorité, ou encore d'un compromis. Tous ces textes dressent des bilans et élaborent des perspectives de réflexions et d'actions. Ils incarnent les organisations syndicales. Ces textes font référence à des événements, ils posent des problèmes, proposent des solutions. Ces textes sont des déclarations officielles des confédérations syndicales françaises, ils sont donc particulièrement représentatifs. Les militants syndicaux s'y réfèrent pour s'identifier ou pour se distinguer.

Nous justifions le choix des confédérations par le fait qu'il s'agit là de quatre des cinq Confédérations syndicales jugées représentatives par l'État français. De plus, elles sont interprofessionnelles et elles sont représentatives de la population active syndiquée d'une part

⁴⁸ Il n'y a pas eu de congrès en 1950.

⁴⁹ Il n'y a pas eu de congrès en 1956.

⁵⁰ Le congrès spécial de 1964 est exclu.

en termes de couverture conventionnelle et, d'autre part, à une moindre mesure, par les élections prud'homales. Par ailleurs, même en tenant compte des scissions qu'ont connues la CGT en 1947 et la CFTC en 1964, ces organisations syndicales offrent une continuité historique tout au long de la période qui nous intéresse.

Les motions principales des congrès de ces quatre confédérations ont déjà fait l'objet d'études (Pernot, 2001; Hetzel et al, 1998; Bergounioux et al, 1982), mais celles-ci ne visaient pas une approche périodique, ne concernaient pas toutes ces Confédérations ou n'adoptaient pas la même posture analytique. Ces études montrent néanmoins que les motions des congrès confédéraux expriment la pensée syndicale. Ce sont sans doute les textes qui expriment le mieux l'identité et l'idéologie de l'organisation dont ils émanent du fait qu'ils sont l'expression officielle des congrès syndicaux qui sont des événements marquants de la vie syndicale. Nous pensons qu'ils sont pertinents et que leur analyse permettra de répondre à notre questionnement. De plus, nous pourrons comparer nos résultats avec ceux des études susmentionnées.

4.6 Posture analytique

Notre posture analytique s'est inspirée d'éléments de deux ordres : théoriques et empiriques. Les bases théoriques concernent essentiellement l'analyse de contenu et l'analyse de discours. Ce sont les fondements de l'approche analytique discursive. Dans l'autre cas, nous traitons de trois recherches réalisées par des chercheurs sur le discours et le mouvement syndical français. Pour ces études, les auteurs ont utilisé un corpus semblable au notre et ont eu recours à des analyseurs informatiques.

4.7 Analyse de contenu et analyse de discours

Nous avons vu précédemment que le discours pouvait être défini de deux façons (section 2.4.2, p.30). Celles-ci appellent des méthodologies différentes. Le discours comme source de savoir est souvent analysé avec l'appui d'une approche méthodologique traditionnelle d'analyse de contenu tandis que le discours comme processus social l'est par la méthode dite d'analyse du discours. Mais le discours doit être analysé en tant que processus d'objectivation

(Duchastel 1993).

L'intérêt de présenter brièvement l'analyse de contenu (Bardin, 1977) alors que nous adoptons, pour notre recherche, une posture d'analyse de discours (Maingueneau, 1997) repose sur la rigueur de la démarche intellectuelle proposée par Bardin (1977). En effet, bien que l'analyse de contenu limite le rôle du discours à celui d'une source d'information, par opposition à l'analyse de discours qui cherche à en comprendre le fonctionnement, elle soutient une méthode rigoureuse et propose une maïeutique.

4.7.1 L'analyse de contenu

Nous retenons en premier lieu de l'analyse de contenu qu'elle permet au chercheur l'application d'une subjectivité sous contrôle. Voulant répondre à certains critères de scientificité, notamment la reproductivité de la procédure et l'exhaustivité de l'application au corpus retenu, et soucieuse d'appuyer la démarche empirique avec rigueur et objectivité, l'analyse de contenu a évolué au cours du 20^e siècle en parallèle avec les sciences humaines, dont la linguistique et la sociologie. L'analyse de contenu a deux fonctions. La première, dite heuristique, considère la découverte des faits, tandis que la seconde, la fonction *d'administration de la preuve*, a pour objet de prouver les hypothèses que nous suggère l'objet méthodologique. Ces hypothèses peuvent notamment être dégagées de l'application de la fonction heuristique : ces deux fonctions sont complémentaires. Nous pouvons dire de l'analyse de contenu qu'elle est une méthode empirique et qu'elle est dépendante du champ défini par le chercheur, des résultats recherchés, de la manière dont il s'en sert ainsi que de l'objet de son application. Bardin la définit ainsi :

Un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces messages. (Bardin, 1977 : 47)

L'analyse des contenus cherche à savoir ce qui est derrière les paroles sur lesquelles elle se penche. La linguistique est une étude de la langue, l'analyse de contenu est une quête, à travers des messages, de réalités autres. (Bardin, 1977 : 48)

L'influence de Bardin au niveau de l'analyse incite notamment au recours à l'inférence en tant que complément analytique. L'inférence est une « opération logique par laquelle on admet une proposition en vertu de sa liaison avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies.⁵¹ » L'inférence, ou déduction logique, s'intéresse aux tenants et aux aboutissants des propositions qui se dégagent de l'analyse. En résumé, retenons de l'analyse de contenu la démarche scientifique : de l'organisation à l'informatisation de l'analyse des communications, en passant par le codage, la catégorisation et l'inférence. La pré analyse, l'exploitation du matériel ainsi que le traitement, l'inférence et l'interprétation des résultats constituent les trois phases de l'organisation de l'analyse. Nous retenons également le conseil au chercheur :

Il est nécessaire parfois de se détacher de la toute croyance sociologique en la signification de la régularité. L'événement, l'accident, le rare ont quelquefois un sens très fort qu'il ne faut pas étouffer. (Bardin, 1977 : 149)

Nous retenons donc de l'analyse de contenu l'esprit scientifique ainsi que la rigueur et l'organisation de la démarche.

4.7.2 L'analyse du discours

L'analyse du discours apparaît comme un lieu d'échange entre les diverses disciplines qui y sont associées, notamment la sociologie et la linguistique (Maingueneau, 1997, 1998⁵²).

L'analyse de discours est l'analyse de l'articulation du texte et du social dans lequel il est produit. Le texte seul relève de la linguistique textuelle ; le lieu social, lui, de disciplines comme la sociologie ou l'ethnologie. Mais l'analyse de discours en étudiant le mode d'énonciation, se situe elle à leur charnière. (Maingueneau, 1998)

L'analyse de discours permet de nous situer par rapport à des intérêts sociaux. Au plan théorique, elle prend source à l'école française influencée par Althusser, la psychanalyse et le

⁵¹ *Le Nouveau petit Robert*, version électronique 2.2, Paris : VUEF, 2001-2002

⁵² Conférence prononcée à Osaka, *Les tendances françaises en analyse du discours* et disponible à l'adresse suivante, <http://www.lang.osaka-u.ac.jp/~benoit/fle/conferences/maingueneau.html>

structuralisme. Plusieurs courants existent (Maingueneau, 1998; Charaudeau et Maingueneau, 2002), mais nous en retenons deux qui nous inspirent plus spécialement. Le premier courant concerne les études de statistique lexicale, la Lexicométrie, dont les méthodes ont été établies à l'École normale supérieure de Saint-Cloud notamment par M. Tournier. Le deuxième courant s'est surtout intéressé au fonctionnement qualitatif de certaines formes lexicales et aux variations sémantiques. M. Pêcheux et M. Bakhtine se sont particulièrement intéressés, sur des plans différents, aux rôles des acteurs sociaux dans la production de sens.

L'analyse du discours, en sociologie, est à la jonction de deux traditions disciplinaires (Duchastel, 1993). D'une part, elle a tendance à définir le rapport au discours en tant qu'interprétation. On ignore alors le fonctionnement linguistique du discours. «L'analyse de contenu cherche à caractériser par le discours une réalité qui lui est extérieure, que ce soit l'action sociale, les rapports de classes, les institutions... ». (Duchastel, 1993 : 159) D'autre part, la linguistique moderne a marqué la tradition des sciences du langage. On s'intéresse ici aux manifestations langagières en tant que système (social) de codes plus ou moins complexes qui répondent à des règles de formation et de transformation.

L'analyse du discours en sociologie se trouve donc à de multiples points sur l'axe dont les pôles sont définis par ces deux traditions.

La question en sociologie n'est plus de savoir si l'on choisit l'une ou l'autre tradition d'analyse, mais dans quelle mesure on privilégiera la question du sens qui émerge des pratiques discursives ou celle de leur fonctionnement. (Duchastel, 1993 : 159)

Il y a donc lieu de ne plus distinguer entre ces deux traditions, car l'analyse du discours se pratique tant en sciences du langage qu'en sciences sociales. Par ailleurs, nous sommes en présence de deux écoles de pensée. L'École française « favorise le rapport entre les composantes historiques et linguistiques du discours et privilégie l'étude du discours social et politique ». (Duchastel, 1993 : 160) L'École anglo-germanique met pour sa part l'accent sur « l'étude des situations d'interlocutions localisées dans une perspective intersubjectiviste ». (Duchastel, 1993 : 160) Dans les deux cas le discours est considéré en tant qu'objet construit théoriquement et observable empiriquement.

L'analyse de discours est entre autres définie par l'utilisation de *corpus relativement*

constraints, par opposition à des corpus spontanés obtenus par exemple grâce à des enregistrements de conversations, et dont l'étude tient compte des phénomènes énonciatifs intrinsèques, du lexique notamment. L'intérêt de l'énonciation permet de mieux cerner le sujet par ses marques de personnes, de lieu, de détermination et de modalité, en référence à son identité. Nous devons toutefois distinguer lexique et vocabulaire, ou, dit autrement, différencier les possibilités de la langue de la valeur des mots. Leur relation peut être ambiguë. Aussi, il y a lieu de considérer d'une part les relations d'opposition et d'identité (où l'on réfère respectivement à l'antonymie et à la synonymie ou à l'homonymie discursives) et de faire d'autre part de l'analyse du discours en tant qu'analyse du sens.

Il s'agit d'une analyse du sens qui se fonde sur le principe d'une comparaison systématique d'un ensemble de signes corrélés, dans le dessein de dégager les traits différenciateurs pertinents dans le champ considéré. (Maingueneau, 1997 : 40)

Par ailleurs, avec l'usage de la statistique nous nous intéressons aux fréquences, au quantifiable, avec les limites que cela suppose. La *Lexicométrie* est une *approche vouée à délinéariser les textes politiques*, c'est « une série de méthodes qui s'applique à des textes convenablement choisis, en fonction, bien sûr, d'une hypothèse d'ordre socio-historique mais aussi de contraintes liées aux instruments de recherche. » (Maingueneau, 1997 : 48) Elle s'appuie sur « l'exhaustivité des relevés, l'uniformité du dépouillement, l'unicité du critère de dépouillement. » (Maingueneau, 97 : 48) et tient compte des niveaux d'inférence statistique ou sociolinguistique tout en s'intéressant à divers coefficients et rapports indiciels.

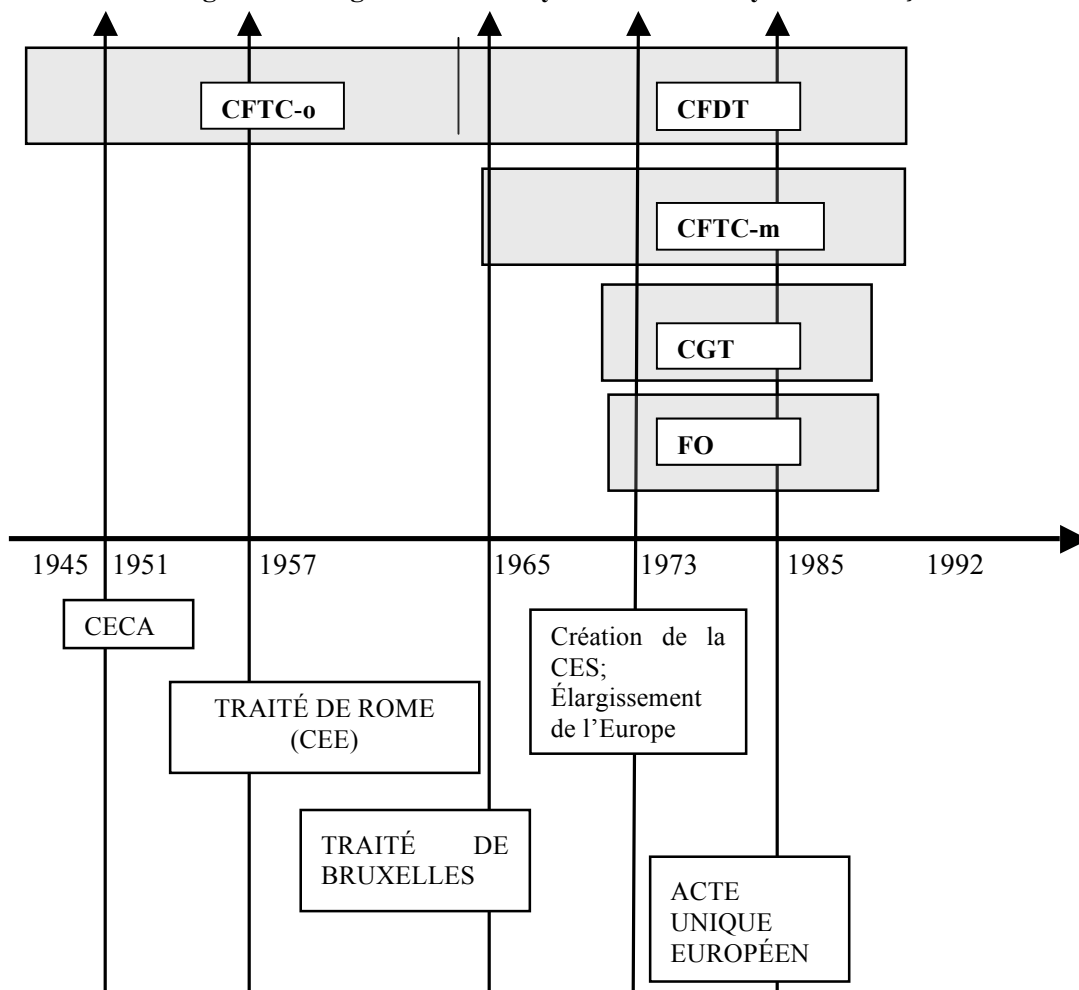
4.8 Périodisation et analyse diachronique

Avant de décrire la démarche spécifique que nous avons faite avec les quatre logiciels, nous apportons une dernière considération générale concernant la périodisation du corpus et la dimension diachronique de notre approche analytique. Nous le faisons maintenant bien que, aux fins de notre expérimentation, cette étape a été subséquente à la démarche spécifique.

La périodisation du corpus s'opère sur la base des cinq événements historiques susmentionnés qui deviennent des bornes temporelles qui nous ont permis de regrouper les congrès et le cas échéant de comparer le discours syndical précédant ou succédant à

l'événement. En fait, nous avons distribué les congrès entre chacune de ces bornes pour constituer, pour chaque confédération, trois ou six sous-corpus que nous appelons sous-corpus de congrès.

Figure 6 : Diagramme d'analyse du discours syndical français



Appliquée aux corpus, la périodisation regroupera les congrès de toutes les confédérations confondues dans un premier temps. Les tableaux 9 et 10 nous montrent la partition des corpus. On notera au tableau 11 que le congrès de 1964 a été exclu de la nouvelle partition.

Tableau 9 : Partition chronologique globale (corpus TCDT/45-92)

Périodes	1945-1951	1952-1957	1958-1965	1966-1973	1974-1985	1986-1992
Congrès	CFTCo 45-46-47 48-49-51	CFTCo 53-55-57	CFTCo 59-61-63 CFDT 65 CFTCm 65	CFDT 67-70-73 CFTCm 67-69-71-73	CFDT 76-79-82-85 CFTCm 75- 77-79-81-84	CFDT 88-92 CFTCm 87-90
Total	6	3	5	7	9	4

Les textes des congrès compris entre 1945 et 1951 constituent le sous-corpus CFTC-1, ceux compris entre 1951 et 1957 composent le sous-corpus CFTC-2, et ainsi de suite pour les textes des congrès de 1958 à 1963, ceux de 1965 à 1973, ceux de 1974 à 1985 et ceux de 1986 à 1992 qui forment les séries 3, 4, 5 et 6⁵³.

Tableau 10 : Partition chronologique globale (corpus DCGF/ 71-90)

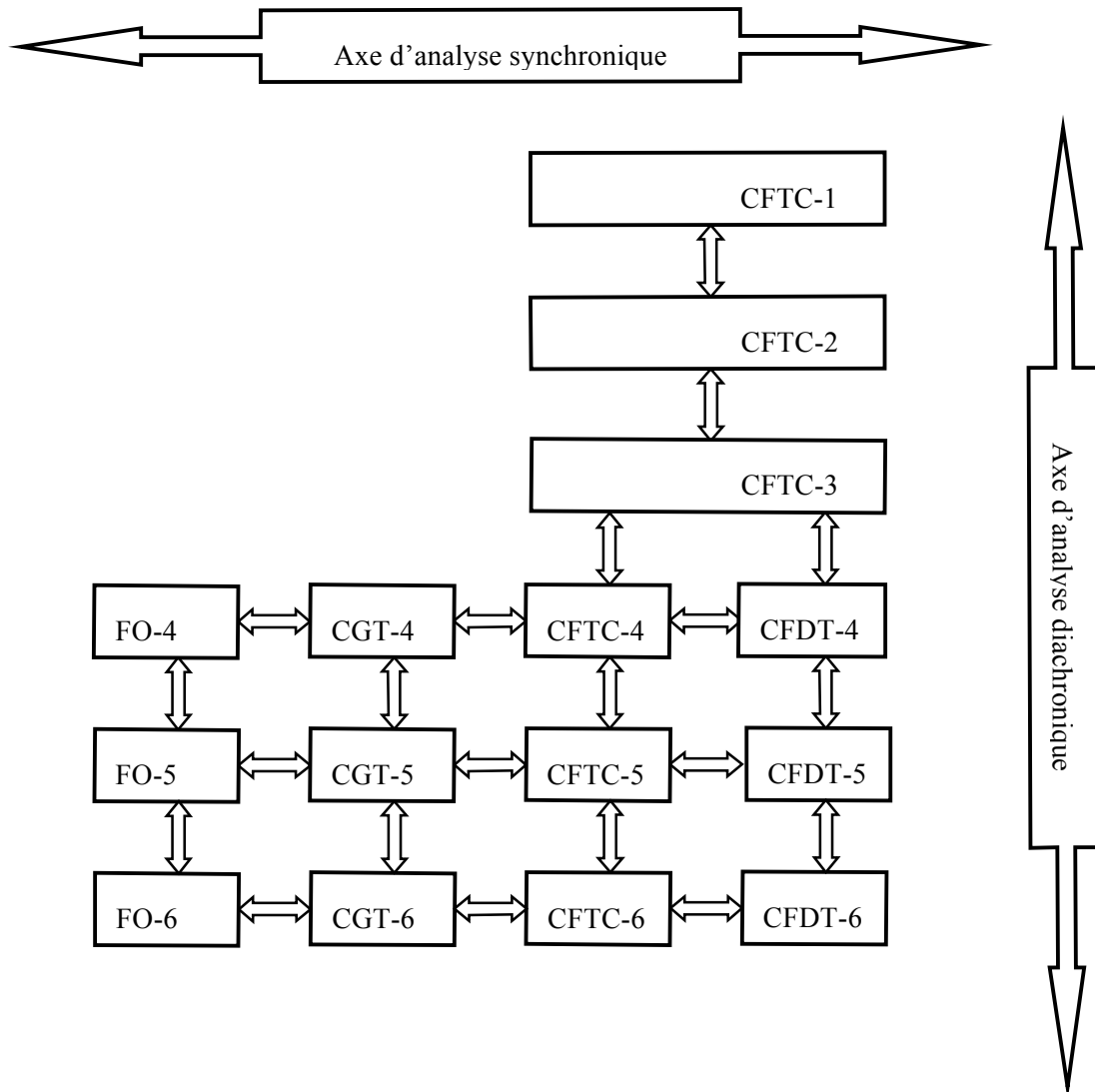
Périodes	1966-1973	1974-1985	1986-1992
Congrès	CFDT 73 CFTC 71-73 CGT 72 FO 71	CFDT 76-79-82-85 CFTC 75-77-79-81-84 CGT 75-78-82-85 FO 74-77-80-84	CFDT 88 CFTC 87-90 CGT 89 FO 89
Total	5	17	5

La figure 7 permet de visualiser les sous-corpus syndicaux. Cela donne un nombre de 15 sous-corpus que nous appelons aussi synchronies.

Nous avons comparé entre elles les synchronies de chaque confédération pour voir l'évolution dans le temps du discours identitaire. Nous avons aussi comparé les synchronies des quatre confédérations pour une période donnée. Nous avons également croisé ces analyses pour comparer l'ensemble des synchronies d'une confédération aux autres ou encore l'ensemble des synchronies d'une période aux autres périodes.

⁵³ Les sous-corpus CFDT et CFTC se confondent pour les congrès d'avant 1964.

Figure 7 : Schéma d'analyse des motions principales des congrès



4.9 Quelques expérimentations

Une partie du corpus que nous utilisons pour notre recherche a déjà fait l'objet d'autres études. Celles-ci nous ont guidé dans l'élaboration de notre posture analytique. Nous avons pris en considération trois études sur le discours syndical français, réalisées depuis environ vingt-cinq ans (Bergounioux et al, 1982; Hetzel et al, 1998; Pernot, 2001). Ces études s'appuient sur l'analyse du discours syndical français. Les deux premières ont été réalisées en ayant recours à des analyseurs automatiques et, tant par leur approche méthodologique que

par leurs résultats, elles ont éclairé notre propre démarche.

Elles sont en outre des exemples d'analyse diachronique, surtout la seconde. La troisième étude, une thèse de doctorat, nous concerne davantage par sa dimension historique et analytique du mouvement syndical français, notamment en ce qui a trait à l'identité syndicale française dans un contexte international.

4.9.1 La parole syndicale

Cette étude constitue une enquête globale sur le discours syndical français et repose sur l'utilisation d'un corpus composé des motions principales des congrès confédéraux de quatre confédérations syndicales françaises représentatives⁵⁴. Plus spécifiquement, il s'agit d'une étude du vocabulaire syndical couvrant la période de 1971 à 1975. Les auteurs résument ainsi la démarche :

Enquête graduelle, montant du chiffre pur aux relations de fonctionnement, et dont les marches se nommeront, de chapitre à chapitre : « parentage » (d'après les listes), « spécificités » (dans l'emploi des formes), « cooccurrences » (au sein des phrases du texte). (Bergounioux, 1982 : 70)

Le *parentage* concerne les inférences qui se dégagent des emplois lexicaux globaux des locuteurs d'un corpus en termes de rapprochements ou d'éloignements et même d'apparements ou d'oppositions. Plus spécifiquement, il s'agit de la mise en rapport de l'ordre des formes les plus fréquentes. Le parentage ne doit s'appliquer que sur des critères de ressemblance graphique et quantitative, qu'au plan formel donc. Cela permet de constater des tendances et devient une étape préalable à l'interprétation sémantique. Les *parentages* entre les confédérations se font sur la base des formes lexicales les plus fréquentes dans les congrès et dont on dresse une liste type. Par la suite, une analyse factorielle des correspondances donnera une idée des clivages et des proximités caractérisant la parole syndicale. L'étape suivante concerne l'examen fin des fréquences de chaque forme ainsi que leur distribution,

⁵⁴ Le corpus retenu comprend des textes des congrès des quatre confédérations : CGT, CFTC, FO et CFDT.

les degrés d'improbabilité de leurs occurrences et les liens de cofréquence et de distance.

Tableau 11 : Présence des formes

		Congrès 1	
		Formes présentes	Formes absentes
Congrès 2	Formes présentes	A	C
	Formes absentes	B	D

Le nombre d'occurrences par centrale et par années est présenté sous forme de tableau. L'analyse qui en est faite prend en compte la comparaison des occurrences totales ainsi que celle de leur évolution dans le temps. Pour chaque congrès est constitué un vocabulaire composé des 100 formes lexicales les plus fréquentes, à l'exclusion des formes dites « fonctionnelles » : les mots outils. La liste des formes lexicales apparaissant au moins deux fois parmi les 100 plus fréquentes, pour chacun des neuf congrès considérés dans la démarche, constitue la liste type à partir de laquelle on forme des ensembles aux fins de l'analyse. Ces ensembles, au nombre de quatre, sont constitués de paires de formes lexicales contenues ou non dans les congrès comparés deux à deux, selon qu'elles soient présentes (ensemble A) ou absentes (ensemble D) des deux Congrès comparés, ou alors présentes dans seulement l'un (ensemble B) ou l'autre (ensemble C).

C'est là qu'est appliqué le coefficient de Bernoulli, pour mesurer la distance entre les vocabulaires majeurs des deux congrès comparés selon la formule suivante :

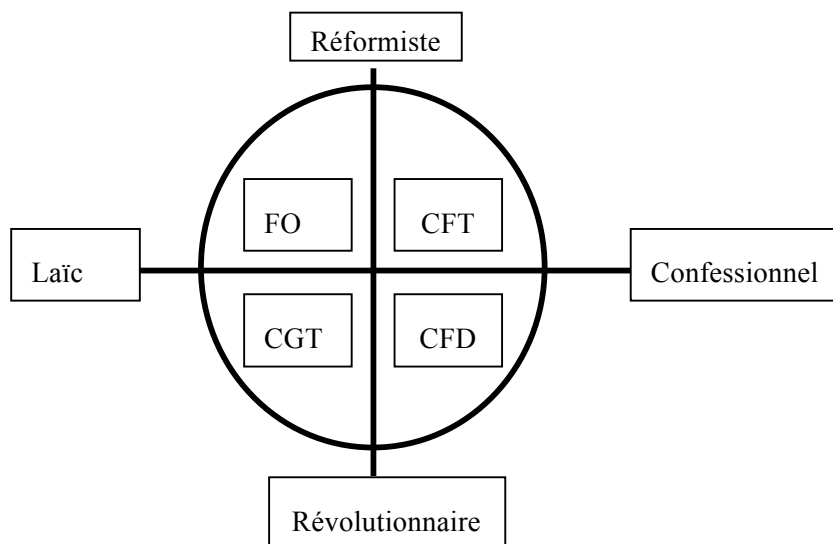
$$R = \frac{(Ax D) - (Bx C)}{\sqrt{(A + B)(C + D)(A + C)(B + D)}}$$

Il s'agit donc de calculer le rapport entre la différence des produits des ensembles de même type à la racine carrée du produit des sommes des ensembles pris deux à deux. Ces calculs ont permis d'ordonner les corrélations en ordre décroissant. Les plus fortes représentent des paires de congrès d'une même Confédération, traduisant la cohésion de chaque vocabulaire majeur.

Une autre constatation concerne le clivage entre les organisations. Les auteurs soulignent

deux clivages possibles : un clivage conceptuel « révolutionnaire – réformiste » opposant la CGT et la CFDT à la CFTC et FO, ou un clivage traditionnel « chrétien – anticlérical » antagonisant la CFTC et la CFDT d’une part, aux deux autres organisations d’autre part.

Figure 8 : Caractéristiques conceptuelles et traditionnelles



Ce clivage est différent maintenant (Andolfatto et Labbé 2000, Pernot 2001), mais, en ce qui concerne notre recherche, il demeure représentatif de la période allant de l’immédiat après guerre au début de la dernière décennie du siècle dernier.

La particularité des vocabulaires est aussi étudiée selon la présence ou l’absence de formes lexicales spécifiques. Cela donne lieu à certains constats qui seront renforcés ou nuancés lors de l’analyse des spécificités. Aussi, le clivage sur la base des concepts est-il étudié de plus près, sous l’angle des formes lexicales spécifiques de chacun des deux groupes : révolutionnaire ou réformiste.

Qualifiée de *contre-épreuve nécessaire*, l’analyse factorielle des correspondances s’appuie sur la masse du corpus pour dépeindre le détail des productions lexicales annuelles, contrairement à l’étude des corrélations qui caractérisent l’ensemble des productions sur la base de l’absence ou de la présence de certaines formes lexicales. Cette première analyse

factorielle des correspondances corrobore les premiers constats, c'est-à-dire l'opposition entre le discours de la CFDT et ceux des trois autres confédérations considérées conjointement. Dans un deuxième temps, l'analyse factorielle ne porte que sur les congrès. Elle apporte un élément nouveau relativement à l'étude des corrélations : face à l'homogénéité relative de CFTC-FO il y a rupture du groupe CGT-CFDT.

Les formes lexicales particulières, jugées significatives et localisées à tel endroit du corpus sont *spécifiques*. La spécificité dont il est question ici est : « Relative au corpus, à ses caractères quantitatifs et à ses conditions de production. » (Bergounioux et al, 1982 : 96) En outre, la spécificité doit répondre à des critères de *localisation* et de *signification*.

Une forme à spécificité significative se définit ainsi par le très petit nombre de chances dont elle disposerait en théorie d'arriver si souvent ou si peu souvent dans la portion du corpus analysée. (Bergounioux, 1982 et al : 97)

L'emploi d'une méthode probabiliste permet d'identifier les formes sur employées et les formes sous-employées selon qu'une valeur positive ou négative est calculée. On a fixé à 5 % le seuil de confiance des formes employées. Cette approche permet d'identifier à contrario le vocabulaire de base, c'est-à-dire l'ensemble des formes les plus banales des discours, de celles qui ne sont spécifiques d'aucune sous-partie.

La forme spécifique la plus fréquente est le sigle de la confédération, c'est l'autoréférence. Le vocabulaire spécifique de chaque organisation est ensuite analysé. Il est dans chaque cas sommairement décrit, puis caractérisé. On s'intéressera particulièrement aux cent formes les plus spécifiques, en positif et en négatif. L'analyse s'étend subséquemment sur une comparaison des spécificités.

Considérant que l'analyse de discours ne se résume pas à celle du vocabulaire, l'étude des régularités et des spécificités syntaxiques, c'est-à-dire de l'observation de la récurrence et de la spécificité de certaines structures, ajoutera à celle des régularités et des spécificités lexicales et permettra de mieux caractériser un texte.

Les résolutions des différentes Centrales sont étudiées en tant qu'actes de langage puis elles sont comparées. On s'intéresse alors aux verbes utilisés, à leur sujet, de même qu'aux

pronoms personnels et à d'autres mots – outils. Il résulte de cette analyse le constat d'une opposition structurelle entre la CFDT et la CGT d'une part, et la CFTC et FO d'autre part. Les discours CFDT et CGT sont caractérisés par une *structure analytique*, tandis que les discours CFTC et FO le sont par une *structure déclarative*. Par exemples, dans le premier cas, la confédération présente ses revendications en les justifiant, dans le second cas elle souhaite, elle demande.

On s'intéresse donc aux modes des verbes, aux syntagmes nominaux et aux nominalisations. Bien qu'il ne s'agisse que d'une étude syntaxique partielle, elle permet néanmoins de caractériser le discours syndical.

Par ailleurs, lorsque deux formes comparées se retrouvent fréquemment ensemble (ou proche) on parle de « cooccurrence proche ». Mais, pour aller au-delà des simples constats descriptifs, il faut tenir compte du regroupement ou de l'étalement des occurrences. Pour cela, on a recours à l'écart type.

Chaque texte examiné à cette loupe fournit l'occasion de deux listes opposées : l'inventaire des formes à indicateur fort, donc propices aux regroupements, celui des formes à indicateur faible, négatif même, donc enclines à la dissémination. Le déséquilibre des deux sortes de listes montre qu'en général les formes arrivent dans un texte par paquets, ménageant de grands silences où elles apparaissent significativement moins. (Bergounioux et al, 1982 : 189)

Retenons aussi que la dissémination des occurrences caractérise autant le discours syndical que le regroupement thématique.

En conclusion, les auteurs reviennent sur la composition du corpus, sur ce qui le caractérise. L'identité lexicale de chaque organisation syndicale a été révélée par l'analyse des spécificités et des cooccurrences, ce qui a d'abord permis de situer leur discours sur le plan des concepts (révolutionnaire – réformiste) et des traditions (chrétien – anticlérical).

Le discours de chacune des confédérations est aussi caractérisé par rapport à celui des autres. On s'est intéressé à la présence de certaines formes, à leur fréquence et à leur spécificité. Le vocabulaire de chaque centrale a aussi été étudié de manière à observer son évolution.

Finalement, c'est la rhétorique des résolutions de congrès qui a été mise en lumière.

4.9.2 Le syndicalisme à mots découverts, dictionnaire des fréquences (1971-1990)

Ce dictionnaire des fréquences a été établi sur la base d'un corpus identique au précédent, mais pour la période allant de 1971 à 1990. En préface, Antoine Prost parle de plusieurs clivages constitutifs des identités syndicales : l'opposition entre réformistes et révolutionnaires, l'opposition entre mouvance chrétienne et mouvance communiste et, clivage chronologique, entre la décennie soixante-huitarde et les années Mitterrand.

Dans la mouvance du clivage diachronique, nous constatons par exemple la disparition des termes *prolétariat* ou *prolétaires*, de même qu'une inversion dans les fréquences des occurrences *travailleurs* et *salariés* durant les deux périodes de références, les années 70 et les années 80. Prost mentionne également le divorce dans la tradition chrétienne CFTC-CFDT de même que la rupture dans la tradition laïque CGT-FO. Il s'agit de deux visions du monde, la première, ouverte au monde, à l'international et au tiers-monde ainsi qu'attachée à des valeurs traditionnelles comme la famille, la seconde, laïque, est plus proche de certaines valeurs républicaines et défend entre autres les services sociaux dispensés par l'État.

Vu sous l'angle du langage :

Les façons de parler ne sont jamais innocentes, et les mots qui tombent naturellement sous la plume des rédacteurs des motions de congrès en disent, sur leurs conceptions, beaucoup plus qu'ils en ont conscience d'en dire. Le vocabulaire est comme un palimpseste où s'enchevêtrent les traces plus ou moins effacées de traditions d'âges inégaux. Dans l'espace de ces deux décennies, où une évolution majeure, liée à la crise économique et au discrédit croissant des démocraties populaires, fait recouvrir l'univers des travailleurs par celui des salariés, il est fascinant de retrouver non seulement les lignes selon lesquelles s'opposaient autrefois révolutionnaires autoproclamés et réformistes malgré eux, mais aussi celles du secteur public et de la famille chrétienne. (Hetzl et al, 1998 : 12)

Ces différentes façons de parler sont les reflets des différentes visions du monde des confédérations.

Les auteurs justifient leur prise en compte de la parole syndicale en ce qu'elle est l'*interprétant* des acteurs sociaux. Le discours syndical témoigne de l'action du mouvement, des organisations elles-mêmes. Il permet au récepteur de l'interpréter. En outre, les auteurs considèrent que « [...] deux périodes de dix ans paraissent un laps de temps raisonnable pour « geler » un corpus, ils soumettent à l'inventaire en ordinateur. » (Hetzl et al, 1998 : 13) Ils présentent ensuite les centrales syndicales et décrivent les caractéristiques des congrès et des confédérations, de leur évolution aux chapitres des discussions, des décisions et des élections. Les auteurs ajoutent aux objectifs des congrès un objectif d'ordre discursif concernant *l'expression confédérale à diffuser*. Nous pouvons en effet utiliser les textes issus des congrès syndicaux comme autant d'instantanées interprétables de l'action syndicale que met de l'avant les organisations.

Le choix de la période 1971-1990 ne réfère pas à une *période pivot* au niveau de l'histoire, elle est simplement en fonction du corpus. « La périodisation est une opération intellectuelle toujours relative. » Cette période couvre cependant trois présidents de la République française : Pompidou, Giscard, Mitterrand. Le corpus n'a pas été constitué pour être échantillonné, tous les textes des résolutions ont été intégralement utilisés. L'ampleur du corpus varie donc selon les centrales.

Plusieurs instruments informatiques ont été utilisés⁵⁵ :

Les uns relèvent, répertorient et comptabilisent systématiquement des chaînes de caractères ; les autres font appel à des calculs statistiques pour juger en probabilité des fréquences comptabilisées (Logiciel André Salem). (Hetzl et al, 1998 : 19)

Il y a, d'une part, successivement, segmentation de discours en formes graphiques, segmentation du discours en *segments répétés* et analyse de concordances ou de contextes, et d'autre part, analyse factorielle des concordances et analyse des spécificités.

La méthode des spécificités prend en compte le poids relatif de chacune des parties du corpus dans le calcul des fréquences des segments ou des formes contiguës selon la formule

⁵⁵ Dans deux notes infra, on mentionne *les logiciels d'André Salem* : Lexicloud et Lexico.

suivante :

$$\frac{T!}{t!} = (T - t)! \quad \text{où } T = \text{l'ensemble du corpus et } t = \text{chaque texte.}$$

Ce calcul donne l'ensemble de toutes les combinaisons équiprobables qui sont mathématiquement possibles. La place qu'occupe une fréquence locale (f) dans l'univers des possibles est la probabilité associée à f. C'est une proportion du réel sur le potentiel. Plus une probabilité est grande (< 5 %), plus elle est statistiquement pertinente. Plus elle est faible, plus elle échappe aux lois de l'uniformité de répartition. En outre, selon le résultat obtenu, le segment ou la forme sera jugé *suremployé*, *sous-employé* ou *d'emploi banal*. « Plus la probabilité de l'événement fréquentiel se réduit plus la spécificité de celui-ci augmente. ». (Hetzl et al, 1998 : 22)

En outre :

La probabilité corrige ainsi, pour une bonne part, les illusions de la fréquence. En conséquence, les observations et les interprétations risquées dans le dictionnaire s'appuieront toutes sur les *coefficients de spécificité*. (Hetzl et al, 1998 : 22)

Quant à l'analyse globale du corpus des 27 congrès, on constate 870 formes de fréquence égale ou supérieure à 100. L'analyse factorielle des correspondances dégage une série d'axes ou facteurs où s'opposent les 27 émetteurs concernés. Il y a donc 26 axes dégagés dont les trois premiers fournissent 53 % de l'information, ce qui indique une grande pertinence. Il apparaît aussi que le clivage structurel *réformiste — révolutionnaire* est le plus fort (entre CFDT et CFTC).

Le texte se conclut sur une présentation du dictionnaire dont chaque rubrique est divisée en quatre parties : le *champ*, le *réseau*, le *sens* et l'*histoire*. Le *champ* présente un tableau de comparaison, pour chacune des quatre centrales et chacune des deux périodes, des fréquences des occurrences et les indices de spécificités. Le *réseau* décrit *les formes qui entourent les termes analysés*. Le *sens* est la valeur sémantique, voire affective, que les fonctionnements décrits permettent d'appréhender. Finalement l'*histoire* est un *rapide survol hors corpus de l'origine des termes et de l'évolution des emplois et des valeurs dans l'usage...*

4.9.3 Dedans, dehors, la dimension internationale dans le syndicalisme français

Tel était le titre de la thèse de doctorat de Jean-Marie Pernot (2001). Il soutient que les phénomènes transnationaux surplombent et codéterminent la vie nationale des syndicats. Au départ, il souhaite apprécier l'influence de l'Europe dans l'évolution des syndicats français depuis 1947. Mais l'influence européenne est bien plus ancienne et elle a même contribué selon Pernot (2001) à la création des syndicats français. Sa thèse a pour objet les trois *principales* centrales syndicales (CFDT, CGT, FO). Il fixe une période historique de 1947 à 1989, soit celle de « la construction communautaire sous contrainte du bloc soviétique ». Cette période est inscrite dans une perspective plus longue soit celle de la naissance du mouvement syndical jusqu'aux années récentes. La recherche comporte entre autres une analyse lexicométrique des textes et des résolutions adoptés par les congrès des trois organisations entre 1971 et 1999. « Les changements dans le vocabulaire donnent une image significative de l'évolution des syndicats eux-mêmes dans leurs représentations de l'Europe et de l'international. » (Pernot, 2001 : 12)

L'étude de Pernot s'aménage autour des deux observations suivantes : premièrement, que le syndicalisme national se construit dans l'investissement international et, deuxièmement, qu'il y a des retombées de cet investissement, des influences. L'auteur constate que les relations internationales et intersyndicales ont contribué de manière importante à la définition et au développement de l'identité et de l'altérité syndicale. Il note également l'influence du syndicalisme allemand, notamment sous la République de Weimar⁵⁶. Il y a eu aussi une influence des syndicats britanniques et étatsuniens durant et après cette période. En fait, le mouvement syndical français, en tout ou en partie, a été influencé par divers événements et prises de position durant le vingtième siècle. Notons la crise de 1929, l'Ostpolitik du SPD allemand, la sortie de l'AFL-CIO⁵⁷ de la CISL ou le concile Vatican II.

La thèse de Pernot s'appuie aussi sur une analyse lexicométrique du corpus syndical de

⁵⁶ C'est une période importante pour la reconnaissance syndicale jusqu'en 1933. Le nazisme a alors changé les rapports sociaux en Allemagne

⁵⁷ American Federation of Labour- Confederation of Internationlals Workers.

l'équipe de recherche de l'École normale supérieure de Saint-Cloud.

L'analyse Lexicométrique s'intéresse aux fréquences d'emplois d'un certain nombre de termes et à leurs usages contextuels. Ces fréquences sont toujours relatives au corpus utilisé et seul le retour au texte d'origine permet d'éclairer le sens de ces occurrences. Les mots ne sont pas utilisés « par hasard », ils ne sont pas transparents ou détachés de l'histoire et de l'intention de celui qui les prononce et encore moins lorsqu'ils relèvent de vocabulaires de congrès. Il ne s'agit pas ici de caparaçonner notre lecture analytique d'un formalisme mathématique irrécusable, mais de tenir compte d'une approche quantitative qui permet d'étayer l'interprétation et non pas de la remplacer. (Pernot, 2001 : 302-303)

Pernot dit aussi que :

L'analyse Lexicométrique sur le corpus d'ensemble des trois confédérations confirme également la prégnance croissante de la thématique européenne dans le vocabulaire des centrales syndicales. Quelle que soit la manière dont elles en parlent, l'Europe a investi, au cours des années quatre-vingt-dix, une grande partie du vocabulaire relatif à « l'autre que le national ». (Pernot, 2001 : 303)

Dans son étude, Pernot s'intéresse à l'analyse Lexicométrique des mots *Europe* et *international* et à leurs dérivés. Entre autres conclusions, il mentionne que « les formes relatives à l'Europe et à l'international en usage dans les trois confédérations confirment les univers différents des principales centrales françaises et contribuent au durcissement des divergences. » (Pernot, 2001 : 669) Il dit encore que :

L'Europe est une pierre d'achoppement permanente : comme problème ou comme solution, elle reste une constante des références de la CFDT tandis que la CGT lui accorde une place subsidiaire, même dans la dénonciation. Force ouvrière se caractérise par un usage banal des formes attachées à *Europe* sinon [...] pour en faire la critique. (Pernot, 2001 : 670)

Il semblerait que dans son ensemble, l'appréhension de *l'autre que le national* met plus en opposition les centrales syndicales qu'elle ne les rapproche. Selon nous, cela serait dû au fait que l'approche Lexicométrique tend davantage à mettre en évidence les contrastes que les proximités.

Dès le départ, Pernot plaçait son étude sous le signe de l'opposition *dedans-dehors*.

Identité et altérité se combinent ou, dit autrement, la scission de soi et de l'autre que soi et le mouvement de retour de l'un à l'autre constituent le processus même de production du cheminement national.

Cette relation dialectique vaut pour la plupart des grands faits sociaux. (Pernot, 2001 : 696)

Finalement, ce serait l'altérité qui aurait le plus contribué à la construction de l'identité.

4.10 Synthèse posturale analytique

Notre analyse de départ tient compte des trois composantes situationnelles de Bakhtine : les coordonnées spatio-temporelles, le référent et l'évaluation. Les coordonnées spatio-temporelles sont le lieu et le moment de la locution. Nous analysons les motions principales des congrès confédéraux de quatre organisations syndicales. Chacun des congrès a eu lieu à un endroit et à un moment précis, dans une ville de France, telle ou telle année. En ce qui nous concerne, le lieu n'a pas d'importance, mais le moment en a puisque nous voulons aussi prendre en compte l'évolution de l'expression identitaire discursive. Chaque congrès (représenté par un texte : la motion principale) peut être considéré en tant qu'individu statistique aux fins de notre recherche. Au delà d'une première approche globale qui nous fait apprécier l'ensemble du discours syndical, nous nous intéresserons aux différences et aux ressemblances entre les diverses motions.

La deuxième composante situationnelle de Bakhtine est le référent. « Le référent est l'objet désigné dans le monde extratextuel. (Lundquist, 1994 : 32) » C'est ce dont parlent les textes syndicaux, l'univers référentiel syndical. Finalement, la troisième composante, l'évaluation, concerne la relation des locuteurs à ce qui se passe. Il s'agit, non pas d'un rapport individuel, mais d'un processus social. Comme Bakhtine, nous croyons que les groupes sociaux donnent une direction au sens des mots, en fonction de leurs positions historiques, de leurs conditions économiques et de leurs connaissances. L'évaluation est donc relative à l'orientation qu'en donnent les groupes sociaux, ici, les confédérations syndicales. L'évaluation sociale apparaît donc comme l'origine de la polysémie sociale comme le dit Josiane Boutet (Boutet, 1994). Nous rejetons la causalité mécaniste pour expliquer la détermination de l'idéologie par

l'infrastructure. Nous croyons, comme Bakhtine que :

[...] toute explication doit tenir compte de la différence quantitative entre les sphères d'influence réciproque et suivre pas à pas toutes les étapes de la transformation. C'est seulement à cette condition que l'analyse débouchera, non sur la convergence artificielle de deux phénomènes fortuits et situés sur des plans différents, mais sur un processus d'évolution sociale réellement dialectique, procédant de l'infrastructure et prenant forme dans les superstructures. (Bakhtine, 1977 : 36)

La quintessence du rapport réciproque entre l'infrastructure et les superstructures est de connaître d'une part comment la première, la réalité, produit le signe et, d'autre part, comment le signe reflète la réalité (principe de réflexion) et transforme la réalité en évolution (principe de réfraction).

Notre tâche est d'interpréter le sens du discours syndical en matière d'identité en analysant les données produites lors des traitements informatiques de notre corpus. Les résultats de cette analyse, l'interprétation que nous en ferons, contribueront à l'explication de notre questionnement.

Nous pouvons, en tant que lecteur, rester dans le suspens du texte, le traiter comme texte sans monde et sans auteur ; alors nous l'expliquons par ses rapports internes, par ses structures. Ou bien nous pouvons lever le suspens du texte, achever le texte en parole, le restituant à la communication vivante ; alors nous l'interprétons. Ces deux possibilités appartiennent toutes les deux à la lecture et la lecture est la dialectique de ces deux attitudes. (Duchastel, 1993 : 161; citant Ricœur, 1986 : 145-146)

En ce qui a trait à notre projet, l'approche « stratifiée », qui caractérise les travaux qui ont donné lieu à *la parole syndicale* et au *dictionnaire des fréquences* dont nous traitons aux sections 4.9.1 et 4.9.2 (pp.91 à 99), s'applique généralement bien à notre démarche. Cette approche, dont le terme est inspiré de la recherche archéologique par strate, suggère de procéder par couche de données. Plus précisément, il convient d'aller et de venir aux textes syndicaux par des analyses consécutives. Nous appréhendons d'abord le discours en tant qu'entité. Nous partons du tout. Puis nous l'étudions par couches successives. Dès les premières étapes, nous concentrons l'analyse sur certaines formes lexicales, et leurs spécificités, puis nous référons au contexte de leur production. Nous n'en limitons toutefois

pas l'étude aux seules fréquences de ces occurrences lexicales, nous avons recours à la probabilité des occurrences. En effet, quand nous observons l'évolution du vocabulaire dans le temps, toutes confédérations confondues, nous pouvons nous avoir recours à une comparaison des fréquences. Mais lorsque nous souhaitons comparer entre eux des parties de lexiques de chaque confédération, nous le faisons d'un discours par rapport aux autres discours. Le recours à la probabilité des occurrences tient du fait de l'inégalité des sous-corpus syndicaux (poids inégal des corpus confédéraux). C'est une façon de relativiser les parties du corpus. Ce n'est pas le nombre de fois qu'apparaît une occurrence qui importe dans ce cas, mais la probabilité qu'elle apparaisse. En ce sens : « La probabilité, c'est l'inverse de la fréquence. C'est-à-dire que les mots qui arrivent fréquemment avaient une toute petite probabilité d'arriver aussi fréquemment : donc il faut gérer l'inverse des probabilités. » (Tournier, 2005).

Nous privilégions une approche en deux axes, l'un synchronique et l'autre diachronique. En effet, nous voulons d'une part tenir compte des spécificités discursives de chaque confédération et, d'autre part, considérer l'évolution dans le temps de certaines formes lexicales, en particulier au niveau sémantique. Nous devons donc analyser le discours syndical globalement, en synchronie. Puis, en tenant compte des périodes que nous avons définies, l'analyse des textes se fera en diachronie. Nous établissons d'abord le portrait de chacune des confédérations au cours d'une même période. Nous faisons ensuite l'exercice entre les périodes pour une même confédération. Nous voyons enfin, ce qu'il en est globalement entre ces différents blocs.

4.11 Logiciels d'analyse

Notre analyse s'est appuyée sur l'utilisation concurrente et complémentaire de quatre logiciels d'analyse de texte par ordinateur : Sato, Alceste, Lexico 3 et DTM. Nous les présentons, après avoir explicité notre démarche analytique.

Nous avons adopté dans un premier temps un cheminement identique relativement à l'utilisation des quatre logiciels, et ce pour l'ensemble des corpus. Cette démarche se veut à la fois rigoureuse et souple, tenant compte des particularités de chaque logiciel et des limites

quant à leur utilisation. La démarche, suivant toujours la même chaîne de traitement, se fait en étapes successives, de manière inductive. Le traitement des résultats que permettent ces logiciels est fait de manière à les rendre significatifs et valides par des opérations statistiques plus ou moins complexes. Certains résultats ont fait l'objet de test de validité, d'autres résultent d'une démarche inférencielle. Différentes variables peuvent ainsi être déduites d'une première analyse et donner lieu à d'autres analyses.

Un premier traitement nous a permis de décrire globalement le discours et le vocabulaire syndical. Nous avons quatre descriptions à partir desquelles nous proposons une synthèse. Cette synthèse est tant quantitative que qualitative. Nous voyons par exemple quelles formes sont présentes et à quelle fréquence elles le sont. Nous ne nous intéressons pas qu'aux mots individuels, mais aussi aux segments répétés qui prennent souvent l'allure d'expression permettant d'identifier idéologiquement leur sujet. Cette première étape nous a permis d'identifier les mots pivots qui ont servi de base à notre analyse. Ils ont été choisis en fonction de leur représentativité parmi les mots les plus fréquents ou non. Ils nous ont ensuite permis d'identifier des co-occurents, c'est-à-dire des mots voisins les plus fréquemment présents à gauche et à droite du mot pivot. Cette démarche dévoile la thématique du sous-corpus considéré.

Nous avons donc tenté de faire un tri dans ce que nous considérons comme des lieux communs, entre les convergences et les divergences sémantiques. Nous pensons à une « *sémantique distributionnelle* qui rapproche ou oppose les mots sur la base de leurs distributions, en fonction des contextes qu'ils partagent et de ceux qui leur sont propres. (Habert et al, 2002 : 5) Plus spécifiquement, à l'instar de Benoît Habert, nous entendons par contexte, les proximités qui résultent de rapports syntaxiques. Habert les considère « plus fiables et plus interprétables que de simples contiguïtés dans le flux textuel. » (Habert et al, 2002 : 5) Le premier repérage s'est fait sur des occurrences comme *Europe, européen, CEE*. Par la suite, une observation fine des voisinages a validé ce repérage.

D'ailleurs, une des façons d'appréhender un corpus est de considérer la proximité (ou la distance) entre deux parties de ce corpus, en comparant le contenu de l'un à celui de l'autre. Selon les mots en commun utilisés ou non, nous parlons de similarité, de traits communs

entre ces deux sous-corpus. La mesure de similarité entre deux textes nous indique donc la proximité (ou la distance) entre ces deux textes. Il s'agit en quelque sorte d'un exercice de condensation de l'information.

Ce travail sur la similarité entre les textes se fait notamment grâce à l'indice de Jaccard qui s'obtient en calculant le rapport entre le nombre de traits communs entre deux individus statistiques et la totalité de leurs traits selon la formule :

$$\frac{X \cap Y}{X \cup Y}$$

où X et Y sont deux textes ou, dans notre cas, deux motions principales de congrès confédéraux. Le résultat obtenu se situe entre 0 et 1. L'indice de Jaccard nous indique la proximité relative pour une valeur proche de 1 alors qu'il montrera la distance dans le cas d'une valeur proche de 0. L'indice de Jaccard est normalement calculé sur les *mots pleins*⁵⁸, catégorisés⁵⁹ et lemmatisés⁶⁰.

L'établissement de la distance entre les mots deux à deux, du plus proche au plus loin, est la première étape nous permettant la classification des textes. Le calcul des distances nous permet ensuite de constituer un modèle arborescent qui à son tour détermine la classification des textes. Le tout se fait par un traitement informatique, sur DTM, Alceste ou Lexico 3.

4.11.1 Description et premières analyses avec Sato

Le Système d'analyse de texte par ordinateur (Sato) est décrit par son concepteur, François Daoust du Centre d'analyse de textes par ordinateur de l'UQAM, comme « un outil purement formel ». Sato nous a permis d'utiliser et de traiter les données textuelles sous quatre angles, en ayant recours à quatre opérations. Le premier angle dit de la manipulation concerne le plan

⁵⁸ Noms, verbes, adjectifs et adverbes.

⁵⁹ Les mots pleins sont nommément identifiés à titre de noms, verbes, etc.

⁶⁰ Les mots sont présentés sous leur forme canonique, telle qu'elle est inscrite comme entrée dans un dictionnaire. Les verbes sont à l'infinitif, les noms et les adjectifs au masculin singulier.

lexique/occurrence et permet de considérer le lexique, le texte ou le contexte. Le second angle, celui de la catégorisation, réfère aux propriétés des catégories. L'angle de l'analyse donne accès à un analyseur qui permet de compter les occurrences, de les comparer, d'évaluer les distances entre les sous-corpus. Finalement, l'interface propose entre autres des fonctionnalités notamment en termes d'exportation de données.

Nous avons effectué une première description du corpus sous Sato, sur le plan lexique – occurrence ainsi que sur les catégories grammaticales. En plus de reprendre les étapes énumérées à la section précédente, nos premières analyses s'appuient sur certains calculs de distances effectués sous Sato. Mais tout au long de notre processus d'analyse, nous avons eu recours à Sato pour vérifier, scruter, rechercher de nouveaux contextes, pousser plus loin. Ce logiciel nous a également permis de constituer un journal de bord, complément à notre protocole de recherche⁶¹.

4.11.2 Cartographier le discours syndical avec Alceste

L'enracinement théorique d'Alceste par rapport à Mikhail Bakhtine et la capacité de catégorisation conceptuelle du logiciel sont deux arguments qui militent en faveur de la pertinence de son utilisation pour notre recherche. Nous n'avons pas utilisé le logiciel de manière interactive, nous avons eu accès aux résultats d'un traitement global, riche d'informations, sur deux de nos corpus. Nous avons pu d'une part organiser les énoncés significatifs de notre corpus et, d'autre part, effectuer des analyses factorielles de correspondances. Dans le premier cas, nous appliquons la technique dite de classification hiérarchique qui permet d'établir des classes disjointes ou incluses en les considérant par groupe de deux. Quant aux analyses factorielles de correspondance, il s'agit de faire l'analyse de tableaux à double entrée en termes de distance entre les mots (chi-2).

⁶¹ Le protocole de recherche est à l'Annexe 1.

4.11.3 Analyse Lexicométrique avec Lexico 3

Le recours à l'analyse Lexicométrique nous a notamment permis de réaliser des analyses statistiques portant sur le vocabulaire de notre corpus. « [...] l'approche Lexicométrique stimule la réflexion, indique des tendances et permet de valider quelques analyses (Pernot, 2001 :687) ». Nous avons notamment recherché des segments répétés en plus de bénéficier des possibilités de visualisation du logiciel. Outre la description de notre corpus, le traitement sur Lexico 3 nous a permis d'identifier des segments répétés de même que les mots en suremploi ou en sous-emploi. Lexico nous a permis aussi de mesurer la proximité, la distance entre deux textes [indice de Jaccard, χ^2 , etc.].

4.11.4 Tout en question ouverte avec DTM

DTM, pour Data and Text Mining, a comme principale caractéristique de traiter statistiquement les réponses aux questions ouvertes des enquêtes de types socio-économiques. Il permet de faire des analyses contrastives systématiques. Nous avons traité notre corpus sous DTM en tant que réponse à une question ouverte. Nous avons fait des analyses de proximités et de correspondances sur la base des résultats de nos démarches précédentes. L'analyse de correspondance nous a permis d'identifier les *mots* présents plus fréquemment que la moyenne. Les associations entre des formes (les mots) et des groupes de formes (ou des modalités) ont été visualisées dans un tableau (carte de Kohonen). Les associations entre des formes (les mots) et des groupes de formes (ou des modalités) sont visualisées dans un tableau (carte de Kohonen).

2^e PARTIE

LES RÉSULTATS

CHAPITRE 5

DU LEXIQUE AUX PARTICULARITÉS

Nous avons précédemment vu comment notre corpus était constitué. Dans ce cinquième chapitre, nous présentons les résultats de notre démarche globalement, en survolant notre terrain à l'aide des quatre outils informatiques précités. Nous procédons ainsi pour appréhender le vocabulaire intégralement, pour apprécier les ressemblances et les différences, la proximité ou la distance entre les textes, entre les sous-corpus, horizontalement et verticalement, en fonction des confédérations ou chronologiquement.

5 Introduction du chapitre

Au départ, notre intention d'utiliser concurremment quatre logiciels d'analyse de textes visait un objectif de complémentarité des résultats. Dans les faits, à la lumière de ces résultats, notre démarche à quatre logiciels démontre plutôt une forte convergence. En effet, ces outils sont tous un peu semblables en ce qu'ils nous permettent de discriminer les mots, les textes, donc de mettre en évidence les divergences et les convergences entre les formes lexicales constituant les discours. Ces logiciels ont en commun le traitement des textes ainsi que l'incrémentation de l'analyse qui en découle, à divers degrés, selon l'application particulière que nous en avons faite. Certes, les quatre logiciels sont différents, mais sous plusieurs aspects se ressemblent. Ainsi, en version intégrale, Alceste, DTM et Lexico offrent une interface visuelle graphique fort intéressante. Sato par contre permet une manipulation précise des données et la classification hiérarchique d'Alceste permet d'appréhender les sous-corpus d'une manière particulière.

Sous chaque logiciel, le premier traitement fait en présence de son concepteur a induit une distinction dans l'approche analytique. En effet, chacun a sa manière d'appréhender le

discours. La préparation du corpus, son traitement et l'interprétation des premiers résultats variaient donc d'un expert à l'autre. En outre, la manière dont nous avons assimilé leurs computations textuelles nuancait ces dernières au fur et à mesure de notre appropriation des résultats. Ces nuances n'ont pas affecté pas la rigueur de notre démarche ni la pertinence, l'homogénéité ou la représentativité des éléments constitutifs de notre corpus.

Conséquemment, les différences de traitements sont de deux ordres : la phénoménalité du corpus et la mécanique des logiciels. Dans le premier cas, nous avons considéré différemment certains attributs du corpus affectant ainsi partiellement son apparence, sa matérialité, par exemple la casse était prise en compte ou pas ou encore le sous-corpus DCGF/05-07 n'a pas été traité sous Alceste ni sous DTM. Dans le second cas, chaque logiciel actionne de façon plus ou moins automatique certains calculs en fonction de paramètres préétablis, l'analyste agit donc peu ou prou par incrémentation, les résultats d'une première étape de l'analyse lui suggérant de passer à une seconde étape, et ainsi de suite.

Cependant, une telle approche de va et vient entre les résultats et les analyses n'a réellement été possible que sous Sato et Lexico3 puisque nous n'avions pas accès aux diverses fonctionnalités des deux autres logiciels. Notons aussi la difficulté de rendre compte de l'aspect dynamique du travail à l'écran par opposition à l'aspect statique du « papier ». De plus, dans la mesure où les outils que nous utilisons font des traitements similaires de nos données en termes de dénombrement fréquentiel, les résultats sont généralement pareils mais parfois différents. Les différences dans les fréquences observées sont dues à la prise en compte ou non de la forme précise, notamment de la casse⁶² ou de la présence d'accentuation. Cela a pour effet de faire plus ou moins varier les résultats. Par exemple, les formes *état* et *État* sont considérées différemment selon les logiciels, Lexico et DTM prennent en compte la casse alors que nous n'avons pas utilisé cette fonctionnalité sous Sato.

Les résultats présentés dans ce chapitre sont issus des premiers traitements sous chaque logiciel. Ils forment le canevas lexical du discours syndical français. Cette approche globale sera enrichie par des analyses factorielles de correspondances, les AFC, puis complétées par

⁶² Les majuscules.

des analyses des formes caractéristiques de chaque sous-corpus, confédéral et chronologique. Le calcul des spécificités se fait selon une méthode probabiliste sur des sous fréquences du tableau lexical. Cette approche prend en compte les fréquences des formes dans l'ensemble d'un corpus et dans les parties qui le composent tout en considérant la taille du corpus et celle de ses parties, mais il ne s'agit pas de faire un calcul de proportionnalité.

Le coefficient de spécificité représente un diagnostic de spécificité. Il est positif ou négatif selon qu'il représente une forme sur employée ou sous employée. La forme spécifique, aussi dite caractéristique, révélera une présence relativement abondante de l'occurrence observée dans la partie du corpus (ou du sous-corpus) prise en considération. La forme est alors présente significativement plus souvent que ne le laisse prévoir le modèle hypergéométrique. Dans le cas contraire, une forme moins présente que prévu aura une spécificité négative. Les formes sont dites banales et appartiennent au vocabulaire de base du corpus lorsqu'elles ne sont pas spécifiques, compte tenu d'un seuil préalablement choisi par le chercheur.

Nous abordons le discours syndical français sous Sato dans un premier temps. Nous constatons d'abord certaines propriétés grammaticales des textes, puis nous extrayons certains mots pleins⁶³ les plus fréquemment utilisés afin d'apprécier les ressemblances et les dissemblances entre nos trois grands sous-corpus. Nous observons ensuite la proximité entre les sous-corpus en fonction de deux partitions du corpus : confédérale et chronologique, puis nous nous intéressons aux particularités lexicales.

Nous poursuivons l'analyse du discours par le traitement des deux premiers corpus (TCDT/45-92 et DCGF/71-90) sous Alceste. Suite à une description globale des corpus nous procédons à une analyse des classes générées par le logiciel, classes produites en référence à un dictionnaire qui permet un regroupement par thème des différents textes composant les corpus. L'analyse porte principalement sur les unités lexicales les plus significatives.

Les deux mêmes grands sous-corpus sont ensuite traités sous DTM puis analysés d'abord

⁶³ En fait, il s'agit surtout des noms communs, des adjectifs qualificatifs et certaines flexions de verbes

globalement. Nous procédons ensuite à une analyse des classes déterminées par DTM et des formes spécifiques y associées. Nous voyons subséquemment comment le logiciel caractérise les textes en tant que réponses à des questions ouvertes et comment il cartographie le vocabulaire spécifique.

La dernière section du présent chapitre concerne le traitement de nos trois grands sous-corpus sous Lexico. L'analyse est d'abord globale, puis nous considérons la proximité intertextuelle par des analyses factorielles de correspondance (AFC) en partitionnant les corpus de deux manières : confédérale et chronologique. De plus nous verrons les spécificités lexicales des sous-corpus générés.

5.1 Traitement sous Sato

Le nombre total d'occurrences contenu dans le grand corpus, sous Sato, est de plus d'un million (1 087 796 occurrences). Nous voyons d'abord une description des propriétés grammaticales qui constitue une première appréciation du vocabulaire syndical de nos trois corpus : TCDT/45-92, DCGF/71-90 et DCGF/05-07. Nous voyons ensuite une description lexicale et certains éléments de comparaison, puis nous revenons sur la partition. Nous poursuivons avec des comparaisons statistiques des lexiques des sous-corpus confédéraux et chronologique (la distance) et nous concluons ce premier tour du terrain sous Sato avec les particularités lexicales confédérales et chronologiques.

5.1.1 Des propriétés grammaticales

Sato nous permet d'identifier les formes lexicales en fonction de leur propriété grammaticale. Le recours à la description d'un texte par propriétés grammaticales nous donne certaines informations sur la fonction grammaticales des formes : le nombre et le pourcentage de lexèmes et d'occurrences selon leur type. Nous n'avons retenu que trois propriétés

grammaticales : nom commun, adjectif qualificatif et verbe conjugué⁶⁴, pour fin de présentation au tableau 12 ci-dessous. L'ensemble des propriétés grammaticales est présenté à l'annexe 2, aux tableaux 12a, 12b et 12c. Nous voyons comment les propriétés sont réparties selon que l'on considère les lexèmes ou les occurrences.

Nous considérons le lexème en tant qu'unité de base du lexique. Nous pouvons aussi le comprendre simplement en tant que « forme des mots », quoi que cela ne soit pas une définition proprement linguistique. Il y a donc tant de formes lexicales qui se dénombrent en tant d'occurrences. Notons que ces trois propriétés grammaticales, à savoir nom commun, adjectif qualificatif et verbe composé, représentent 89,71 % des lexèmes du corpus TCDT/45-92 et 59,09 % des occurrences. Ces trois catégories représentent donc près des neuf dixième des unités de bases ou formes graphiques en termes de catégories, mais seulement six dixième du nombre total de formes. Dans le cas du corpus DCGF/71-90, cela représente 80,47 % des lexèmes et 56,92 % des occurrences. Pour le corpus DCGF/05-07, il s'agit de 82,57 % des lexèmes et 57,97 % des occurrences.

Tableau 12 : Propriétés grammaticales

Corpus	Propriétés grammaticales	Lexèmes	%Lexèmes	Occurrences	% Occ.
TCDT/45-92	Nom commun	3 352	44,09%	46 098	36,42 %
	Adjectif qualificatif	2 109	27,74%	16 235	12,83 %
	Verbe conjugué	1 359	17,88%	12 451	9,84 %
	Total du corpus	7 602	100%	126 570	100 %
DCGF/71-90	Nom commun	6 229	37,00%	300 772	34,81 %
	Adjectif qualificatif	4 386	26,05%	110 845	12,83 %
	Verbe conjugué	2 932	17,42%	80 212	9,28 %
	Total du corpus	16 834	100%	864 127	100 %
DCGF/05-07	Nom commun	3 118	41,34%	34 398	35,43 %
	Adjectif qualificatif	1 842	24,42%	12 250	12,62 %
	Verbe conjugué	1 268	16,81%	9 633	9,92 %
	Total du corpus	7 543	100%	97 099	100 %

⁶⁴ Sont exclus : participe passé, participe présent et infinitif.

5.1.2 Du lexique

Nous comparons d'abord les 50 premiers mots pleins de nos trois corpus. Comme le montre le tableau 13, à la page suivante, 23 mots (en gras) sont communs aux trois listes. Plus spécifiquement, il y en a 33 entre les corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90 de même qu'entre les corpus DCGF/71-90 et DCGF/05-07 et il y en a 29 entre les corpus TCDT/45-92 et DCGF/05-07. La différence lexicale entre les corpus est soit le reflet de divergences idéologiques entre les organisations syndicales, soit l'image de différences chronologiques entre les périodes considérées. Les corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90 ont des émetteurs communs (la CFDT et la CFTC) ou des périodes chronologiques communes (entre 1971 et 1990), les corpus TCDT/45-92 et DCGF/05-07 ont la même particularité au niveau des émetteurs, mais aucune au niveau chronologique commune tandis que les corpus DCGF/71-90 et DCGF/05-07 ont les mêmes émetteurs, à savoir les quatre confédérations, et une chronologie différente.

En comparant les lexiques des trois corpus, nous observons parmi les dix premiers mots : *développement, sociale, tous* et *travail*. Ces mots concernent des raisons d'être ainsi que des préoccupations des syndicats : *travail* et *développement* concernent des objets du domaine économique que nous lions à l'activité syndicale, tandis que *sociale* renvoie notamment à ce que l'on appelle l'action syndicale dans les sphères politique et sociale de la France, de l'Europe et du Monde.

La forme *tous* est surtout employée en tant qu'adjectif qualificatif ou indéfini dans des expressions comme *tous les [objets ou sujets]*, ou encore sans article, ou, plus rarement, comme pronom. Plusieurs autres mots communs concernent aussi directement ou indirectement la réalité économique [*économique, emploi, entreprise(s)*] ou politique [*action, pouvoir, pays, état, droit*] ou sociale. Le mot *vie* est assez fréquent. Il est notamment associé comme co-occurent aux mots : *conditions de* ou *niveau de*, mais aussi à *démocratique, syndicale* et *familiale* ou, plus rarement au *droit à*. Certains mots [*moyens, formation, situation, salariés*] ont trait à l'activité syndicale, à la condition ouvrière ou à l'économie. D'autres réfèrent plus spécifiquement à la vie syndicale [*organisation(s), syndicale(s)*] ou à son action [*action*].

Tableau 13 : Comparaison lexicale (Sato)

TCDT / 45-92		DCGF / 71-90		DCGF / 05-07	
#occ	mot	#occ	mot	#occ	mot
649	travailleurs	3131	travail	607	congrès
577	action	3084	travailleurs	485	salariés
496	cfdt	2236	cgt	469	travail
403	travail	2123	salariés	284	sociale
386	congrès	2058	tous	266	entreprises
373	politique	1879	action	208	emploi
344	cftc	1863	développement	203	tous
316	sociale	1804	formation	189	entreprise
313	tous	1769	politique	168	droits
304	développement	1655	sociale	164	développement
283	économique	1522	pays	156	cgt
276	société	1505	moyens	149	droit
245	vie	1488	entreprise	146	vie
236	emploi	1453	emploi	142	formation
235	pays	1450	toutes	141	social
235	pouvoir	1424	entreprises	140	action
232	salariés	1388	congrès	138	place
226	syndicale	1384	conditions	134	politique
224	organisations	1265	économique	134	syndicale
219	syndicalisme	1248	vie	132	organisation
217	organisation	1205	tout	129	syndicats
201	entreprises	1148	droit	124	moyens
200	entreprise	1072	droits	120	syndicalisme
196	conditions	1051	organisations	118	cftc
177	toutes	1029	pouvoir	117	mise
171	moyens	1029	syndicale	116	ensemble
169	ensemble	1007	ensemble	115	public
163	formation	967	besoins	113	négociation
153	plan	937	niveau	112	service
150	situation	910	toute	112	services
146	politiques	906	temps	112	syndicat
145	objectifs	873	cftc	111	publics
144	syndicales	860	organisation	109	organisations
139	tout	855	contre	105	sociaux
135	classe	818	lutte	101	santé
135	lutte	807	public	100	niveau
131	droit	799	syndicales	99	cfdt
130	forces	795	état	98	force
129	monde	794	activité	97	solidarité
129	niveau	761	sociaux	96	professionnelle
125	état	760	social	96	sécurité
122	contre	758	oeuvre	94	conditions
121	part	747	gestion	94	société
120	toute	738	situation	91	activité
118	salaires	734	compte	91	politiques
113	économiques	723	sécurité	90	temps
112	solidarité	709	secteur	89	syndicales
111	structures	697	service	82	état
110	mise	696	rôle	82	sociales
110	rôle	692	place	81	statut

Le mot *travailleurs* s'applique tant aux membres adhérents qu'à l'ensemble des travailleurs, selon le contexte. Il exprime aussi une réalité sociale. Puisque le mot représente les individus

composant les syndicats, nous le retrouvons en haut de liste pour les deux corpus couvrant les décennies du vingtième siècle. Le terme *salariés*, tel qu'il est exprimé dans le corpus relatant les congrès des récentes années, y est associé. *Salariés* a remplacé *travailleurs* comme identifiant des adhérents ainsi qu'en tant que terme légal. Nous le verrons au chapitre qui traite de la question identitaire.

Les sigles des confédérations CFDT, CFTC et CGT apparaissent aussi très souvent. Dans le cas de Force Ouvrière, elle a plusieurs manières de s'auto référencer : CGT Force Ouvrière, CGT FO, Force Ouvrière ou tout simplement FO. Dans les cas où l'on utilise le préfixe CGT, il est comptabilisé ainsi. La confédération Force Ouvrière, du fait qu'elle utilise plusieurs appellations, semble donc moins auto référer, mais c'est un illusion due à la variété de façon de s'identifier, car les formes d'auto référence sont également une marque d'identité que nous retenons pour les quatre confédérations lorsque nous traitons de la question identitaire. Il est de même pour *congrès* qui identifie le collectif des délégués et des dirigeants syndicaux.

Certains mots que nous examinons au prochain chapitre en tant que mots pivots relatifs à la question identitaire font partie des mots pleins les plus fréquemment utilisés. Nous y voyons que l'identité collective (dont l'identité de classe) est particulièrement usitée.

Ces premières constatations étant faites, nous avons un portrait global mais un peu figé. Nous voulons maintenant prendre en compte, d'une part, son évolution dans le temps et, d'autre part, sa particularité confédérale. Pour cela, nous observons la proximité (ou la distance) qui existe entre les différents sous-corpus. Mais voyons d'abord comment les corpus se découpent.

5.1.3 Retour sur la partition

Comme nous l'avons vu précédemment, nous découpons globalement nos corpus en grands morceaux confédéraux ou en tranches chronologiques. Dans le premier cas, la partition confédérale donne un résultat simple : trois sous-corpus pour le corpus TCDT/45-92 [CFTCo, CFDT et CFTCm], quatre pour le corpus DCGF/71-90 [CFDT, CFTC, CGT, FO] et quatre

pour le corpus DCGF/05-07 [CFDT, CFTC, CGT, FO]. L'analyse comparée des discours confédéraux nous permettra d'explorer l'espace idéologique des syndicats français.

De la partition chronologique résultent des textes des congrès, toutes confédérations confondues, en fonction de la périodisation développée dans le chapitre théorique. Nous avons donc six sous-corpus qui découlent du corpus TCDT/45-92 [TCDT-1 à TCDT-6], soit un pour chacune des six périodes prédéfinies, trois sous-corpus pour le corpus DCGF/71-90 [DCGF-4 à DCGF-6], pour chacune des trois dernières périodes et le corpus DCGF/05-07 qui ne comprend qu'une période référentielle. L'analyse comparée du traitement de ces sous-corpus constitue le fondement de notre approche diachronique.

5.1.4 Proximité ou distance

La proximité (ou la distance) entre deux textes, ici entre deux sous-corpus, peut se définir comme étant l'importance relative du vocabulaire commun entre ces deux sous-corpus. Plus la distance entre deux sous-corpus est grande, plus le vocabulaire propre à chacun est différent, original. Le traitement sous Sato pour effectuer le calcul des distances prend en compte les fréquences relatives et considère les distances en tant que vecteurs dans l'espace lexical.

Nous avons abordé la question des distances sous deux angles différents : selon l'approche confédérale ou chronologique. Dans le premier cas, la distance est calculée entre un sous-corpus confédéral et l'ensemble des autres. Nous comparons le texte d'une confédération aux textes des autres. Nous faisons ainsi ressortir les spécificités du discours d'une confédération par rapport à celui des autres considérées globalement. Pour le corpus TCDT/45-92, nous considérons chacun des trois sous-corpus en regard des deux autres : CFTCo, CFDT et CFTCm. Le corpus DCGF/71-90 comprend quatre sous-corpus, CFDT, CFTC, CGT et FO, et chacun d'eux est évalué en fonction des trois autres regroupés. Il en va de même pour le corpus DCGF/05-07.

Dans l'autre cas, nous comparons les regroupements de synchronies en fonction des périodes que nous avons déterminées. Ici cependant, la distance se calcule entre chaque période. Pour

le corpus TCDT/45-92, nous avons une distance entre la première période et la seconde, entre la seconde et la troisième et ainsi de suite. Il en est de même pour le corpus DCGF/71-90, sauf que l'on considère seulement les trois dernières périodes. Le troisième corpus n'est pas considéré ici.

5.1.5 Les distances confédérales

Le corpus TCDT/45-92 a de particulier de comprendre un discours qui se métamorphose en deux. Nous le considérons en trois morceaux dont un précède chronologiquement les deux autres qui sont synchronisés. Bien qu'il ne s'agisse pas de trois confédérations distinctes, nous préférons les analyser en tant que telle afin d'éviter de donner trop de poids à la CFTC originelle. Ne prendre en compte que la CFDT et la CFTC maintenue aurait posé le problème de la succession chronologique. À l'évidence, nous aurions disposé, en un seul tenant, les textes de la CFTC originelle et ceux de la CFDT, isolant les textes de la CFTC maintenue. Cela aurait, croyons-nous, déséquilibré le corpus.

Cela étant dit, comme le montre la figure 9, la distance la plus longue est celle entre la CFTC originelle et les deux autres. Les deux autres sont à des distances semblables. Cette distance plus longue est un effet chronologique que l'on constate entre des textes étendus dans le temps. Il s'agit d'une part d'un phénomène linguistique d'évolution du vocabulaire que l'on constate dans la plupart des langues. D'autre part, les changements sociaux intervenus entre ces périodes justifient aussi ces transformations lexicales. En effet, l'immédiat après-guerre est une intense période de changements. La Libération et la reconstruction économique, politique et sociale qui l'accompagne donnent lieu à d'importantes transformations de la société dont un rôle renforcé des organisations syndicales.

Figure 9 : La distance entre les sous-corpus confédéraux TCDT/45-92

CFTCo	8,94	CFTCm + CFDT
CFTCm	7,60	CFTCo + CFDT
CFDT	7,30	CFTCo + CFTCm

Le corpus DCGF/71-90 comprend quatre sous-corpus qui représentent chacun un discours

confédéral. Là encore, nous calculons la distance entre un discours et les trois autres ensembles. La figure 10 indique que la plus grande distance est avec la CFDT et la plus petite, avec la CGT. Le discours de la CFDT, particulièrement durant la première moitié de la décennie 1970, semble radical et marqué d'emprunt au vocabulaire marxiste. Cela contribuerait à le distinguer de celui des autres confédérations. À l'opposé, le discours de la CGT, comporte un vocabulaire plus neutre, moins distinctif.

Figure 10 : La distance entre les sous-corpus confédéraux DCGF/71-90

CFDT	7,87	CFTC + CGT + FO
CFTC	7,13	CFDT + CGT + FO
FO	7,01	CFDT + CFTC + CGT
CGT	5,72	CFDT + CFTC + FO

La structure du corpus DCGF/05-07 est identique au corpus DCGF/71-90, nous considérons donc la distance de la même manière. Cependant, comme le révèle la figure 11 ci-après, c'est le discours de la CFTC maintenue qui se distance le plus des autres, la CFDT et la CGT sont pratiquement à des distances semblables des trois autres. Nous pensons que c'est, pour la CFTC, l'expression de son identité chrétienne qui joue ici. En effet, les transformations des alliances syndicales au niveau international ont eu pour effet la création de la CSI, issue de la fusion des courants laïque non communiste et chrétien. De fait, la confédération internationale communiste a connu une importante réduction de ses effectifs suite à l'implosion de l'URSS et à la perte relative d'influence du bloc communiste dans le monde à la fin du vingtième siècle.

Figure 11 : La distance entre les sous-corpus confédéraux DCGF/05-07

CFTC	10,26	CFDT + CGT + FO
FO	9,13	CFDT + CFTC + CGT
CGT	8,88	CFDT + CFTC + FO
CFDT	8,84	CFTC + CGT + FO

5.1.6 Les particularités confédérales

Ces distances s'expliquent notamment par l'analyse des données qui composent la liste des unités lexicales. Le corpus TCDT/45-92 nous est révélé sous l'analyseur *distance* de Sato en fonction du découpage confédéral décrit ci haut. Il en résulte une liste d'unités lexicales et de ponctuations qui expliquent la distance entre les sous-corpus. Dans le cas de la CFTC originelle, la longueur et la structure des phrases contenues dans les textes constituent une première différence. En effet, la *virgule* [,] apparaît comme un élément explicatif de la distance pour la CFTC originelle, tandis que le *point* [.] a le même rôle dans les deux autres sous ensembles de textes. Ainsi, le sous-corpus CFTC originelle se caractérise par des phrases plus longues, tandis que les sous-corpus CFDT et CFTC maintenue le sont par un plus grand nombre de phrases.

Élément intéressant pour notre analyse, l'autoréférence identitaire confédérale, en l'occurrence les acronymes *CFDT* et *CFTC*, apparaît comme un élément distinctif. Par ailleurs, d'autres mots de l'univers identitaire sont aussi significatifs dans l'explication de la distance entre les textes. Nous retrouvons : *chrétien*, qui sert toujours à qualifier le syndicalisme ou le mouvement syndical, *française* et *ouvrière*. Certaines valeurs propres à la CFTC originelle sont exprimées par *familial* et *familiaux*.

Compte tenu du rôle des syndicats en tant qu'agents socioéconomiques, il apparaît comme évident que les impératifs économiques et politiques ressortent de manière relativement importante. Manifestement, du moment de la Libération jusqu'après la guerre, les préoccupations économiques étaient importantes. Nous retrouvons les mots : *prix*, *production*, *ravitaillement*, *économies*, et *commerçants* parmi les plus significatifs. D'autre part, les années 1960 voient culminer la question algérienne. Il n'est donc pas étonnant de voir les mots *Algérie* et *métropole*. Après la laïcisation, en 1965, la question algérienne est en quelque sorte réglée par les accords d'Evian en 1962 sur l'indépendance de l'Algérie, les organisations syndicales n'en parleront plus guère.

Le discours de la CFTC maintenue est caractérisé notamment, c'est un peu normal dans le cas de tels discours, par les identifiants autoréférentiels confédéraux. Mais, alors que *demande*, *partenaires*, *congrès*, *emploi*, *formation* et *paritaires* sont caractéristiques du

discours de la CFTC maintenue, *action, classe, société, forces, luttes et revendications* le sont dans le discours confondu de la CFTC originelle et de la CFDT. Aussi, des différences idéologiques apparaissent avec l'emploi de *famille* ou *chrétienne* du côté de la CFTC maintenue et de *capitalisme* et *socialisme* de l'autre. Incidemment, *chrétienne* réfère ici à la morale sociale, à l'inspiration du syndicalisme, à la doctrine sociale ou à la civilisation.

La comparaison du discours de la CFDT par rapport à ceux de la CFTC originelle et de la CFTC maintenue fait ressortir un peu plus le vocabulaire de lutte de la confédération réformée : *lutte(s), rapports, forces, classe, socialiste, capitaliste* et *autogestionnaire* sont des mots forts de la CFDT de même que *transformation, revendications* et *stratégie*.

Le même traitement du corpus DCGF/71-90 fait aussi ressortir les traits caractéristiques de chaque discours confédéral. Les unités contribuant le plus à la distance du discours de la CFDT par rapport aux trois autres sont notamment du domaine identitaire. En effet, le sigle de la confédération explique à lui seul un peu plus de 10 % de la distance. De même, *interprofessionnelles, autogestionnaire, socialiste, socialisme, travailleuses* et *travailleurs* marquent l'identité CFDT. En ce qui a trait à la dimension idéologique, les références au capitalisme et au syndicalisme campent le rapport particulier de la CFDT à la société des décennies 1970 et 1980. L'action importe beaucoup dans le discours de la confédération, cela va dans le sens de changements revendiqués : *action, transformation, organisation, syndicalisation, articulation, négociation, aliénation, autogestion, mobilisation* et *revendications* sont autant de mots qui témoignent de la dimension analytique du discours de la CFDT.

Pour la CFTC maintenue, le sigle est aussi représentatif de son discours. *Commission, formation* et *tourisme* viennent en tête de liste. *Commission* réfère surtout aux commissions syndicales de la confédération. Le discours syndical chrétien renvoie souvent aux structures de la confédération pour étayer ses positions et ses revendications. Il est question ici de la formation en tant qu'éducation, principalement : formation syndicale, formation initiale, formation professionnelle. L'importance de l'usage du mot *tourisme* met en évidence l'importance qu'accorde à cette activité économique la CFTC. Il s'agit de renforcer les revendications relatives aux vacances des travailleurs et de leur famille ainsi que de montrer

l'impact du tourisme social ou associatif. Les mots *chrétienne* et *famille(s)* ressortent encore, référant à la morale ou à la doctrine sociale chrétienne qui donne une place importante à la famille. La présence de verbes à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent comme unités contribuant le plus à la distance marque le rôle de la CFTC en tant que sujet principal de l'action syndicale dans son discours. Nous retrouvons entre autres : *demande, rappelle, souhaite, constate, souligne* et *insiste*. Ceux-ci ont souvent *CFTC* ou *congrès* comme sujet et sont généralement suivi de la conjonction *que*. L'aspect déclaratif est significatif du discours syndical chrétien. La question régionale semble être importante pour la confédération et les mots *régionaux, régionales* de même que l'acronyme *CESR* (Conseil économique et social régional) sont représentatifs de la distance inter discursive.

La distance entre le discours de la CGT et ceux des autres est davantage le propre des unités lexicales des autres que celui de la Confédération de sensibilité communiste. Les sigles confédéraux sont toujours fortement représentatifs. Parmi les unités qui contribuent le plus à la distance, nous retrouvons : *besoins, coopérations, pays, capital, élus* et *salariés*. Cela témoigne d'une part de l'engagement et de l'intérêt particulier de la CGT pour les questions internationales et, d'autre part, de l'importance du rôle des élus du monde syndical ou politique dans la société française. En outre, l'usage significatif de la virgule [,] nous indique un discours aux phrases plus longues, contenant plus de détails, mais aussi des énumérations.

Finalement, le discours de FO se caractérise d'abord par des traits identitaires. Les mots *congrès, ouvrière, force, cgt fo, fo* et *confédération* sont les six premières unités contribuant le plus à la distance. L'usage de verbes à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent tels que *condamne, réaffirme, réclame, dénonce, déclare, constate, proclame, exige* et *rappelle* marque, à l'instar de la CFTC, le rôle que se donne l'organisation syndicale ainsi que la dimension déclarative de son discours. L'usage relativement important de la conjonction *que* témoigne de la construction déclarative du discours de FO. *Enseignement, logement* et *attachement* sont aussi représentatifs de ce discours.

L'analyse du corpus DCGF/05-07 va dans le sens de celles des deux autres corpus en ce qui a trait à la distance entre les textes. En plus du recours au sigle confédéral, le sous-corpus

CFDT se distingue des trois autres notamment par l'usage de la première personne du pluriel : *nous*, *notre*, *nos*, ainsi que les verbes associés : *revendiquons* et *devons*. Cela témoigne d'un discours inclusif. En effet, le *nous* implique non seulement l'organisation, mais aussi les militants et les membres (les adhérents). *Stratégie*, *dialogue*, *organisation*, *syndicalisation*, *œuvre*, *moyen*, *adhésion*, *syndicalisme*, *gouvernance* et *régionales* sont des unités lexicales significatives qui indiquent l'importance qu'accorde l'organisation syndicale à ces actions.

Le mot *travailleur* est surtout présent dans le discours de la CFTC (38/40), mais il réfère exclusivement au statut du travailleur. Parmi les mots significatifs : *entreprise* est surtout utilisé en tant que nom commun, *communication* réfère au fait de communiquer, *interne* renvoie à l'organisation et *personnel* est utilisé dans le sens d'individu. *Familiale* et *chrétienne* sont significatifs et font surtout référence à la vie et la politique familiale, l'inspiration et la tradition chrétienne qui sont des valeurs chères à la confédération chrétienne.

Le discours de la CGT se caractérise notamment par l'usage des formes *syndiqués*, *revendicative*, *décision* et *luttés*, avec en tête le sigle *CGT*. *Syndiqués* est utilisé comme nom et prend son sens en tant que personne, qu'individu. Les formes *action* et *construction* rappellent ce que doit faire la confédération, sa parole *revendicative*. On réfère aussi à *démocratie* qui nous apparaît comme étant une valeur fondamentale de la vieille confédération dans la mesure où, en contexte, on y fait souvent référence pour rappeler son importance dans le mouvement syndical, en société, dans le cadre de l'élargissement de l'Europe, etc. La forme *salariés* est caractéristique du renouvellement du discours CGT qui a dénommé au cours de son histoire, successivement, les ouvriers, les travailleurs, puis les salariés, marquant par cela l'évolution du langage social.

Dans ce corpus, c'est dans le discours de FO que les verbes ressortent fortement en tant qu'unités contribuant le plus à la distance entre les textes. En effet, parmi les mots pleins, les verbes sont caractéristiques du discours de Force Ouvrière. Ainsi *rappelle*, *dénonce*, *exige*, *revendique* et *condamne* font partie de la liste des verbes utilisés par FO. Les formes identitaires *congrès*, *ouvrière* et *force* sont caractéristiques. Plus précisément, la forme

congrès, en tant qu'instance suprême de l'organisation syndicale, est souvent le sujet des verbes significatifs. Par ailleurs, environ la moitié des occurrences de *force* est co-occurent d'*ouvrière*. Les autres occurrences sont en lien avec *rapport de force* ou sont relatif à la force, ou une force qualifiée de quelque chose. Il n'y a que FO qui utilise *ouvrière*. Côté idéologique, la forme *lutte*, au singulier, est utilisée deux fois dans l'expression « lutte des classes », essentiellement pour la dénoncer.

5.1.7 Les distances chronologiques

Dans le cas des sous-corpus chronologiques, comme le montre la figure 12, phénomène d'évolution lexicale, la distance entre chaque synchronie (1 à 6) décroît dans le temps. En d'autres termes, plus on remonte dans le temps, plus la distance est grande entre deux périodes subséquentes, Elle est plus grande entre les périodes 1 et 2 qu'elle ne l'est entre les autres périodes.

Figure 12 : La distance entre les sous-corpus chronologiques TCDT / 45-92

(1)	14,60	(2)	14,11	(3)	9,82	(4)	6,96	(5)	6,30	(6)
-----	-------	-----	-------	-----	------	-----	------	-----	------	-----

Une décroissance des distances est habituellement remarquée entre des textes qui s'étendent dans le temps. Nous verrons comment cela se traduit en termes de vocabulaires spécifiques. La figure 13 indique quant à elle les distances entre les sous-corpus quadriconfédéraux.

Nous avons le même phénomène de décroissance des écarts que précédemment. Ceux-ci, plus petits, témoigneraient d'une moins grande différence entre les vocabulaires globaux des quatre organisations dans le temps. L'importance relative des sous-corpus CGT et CFTC joue sans doute ici. En effet, nous pensons que ces deux confédérations ont connu moins de changements dans leurs vocabulaires respectifs.

Figure 13 : La distance entre les sous-corpus chronologiques DCGF / 71-90

(4)	6,18	(5)	3,78	(6)
-----	------	-----	------	-----

Le corpus DCGF/05-07 ne permet pas une telle analyse et, afin de respecter l'intégrité de

chacun, nous n'avons pas fusionné les deux corpus DCGF. Il est toutefois possible de comparer les vocabulaires spécifiques de ces deux ensembles de textes.

5.1.8 Particularités chronologiques

Le traitement de nos deux grands corpus sous Sato nous permet aussi de voir l'évolution dans le temps du discours syndical de l'ensemble des organisations que nous étudions. Le corpus TCDT/45-92 est analysé en considérant sa partition chronologique en fonction des cinq balises temporelles que nous avons préalablement définies : 1951, 1957, 1965, 1973 et 1985. Rappelons que les congrès des années balises sont inclus en tant que borne supérieure de la période donnée. Ainsi, nous avons les périodes : [1945-1951], [1952-1957], [1958-1965], [1966-1973], [1974-1985] et [1986-1992]. Rappelons aussi l'exclusion du congrès de 1964 pour cette analyse. Chaque période est comparée à la suivante.

La comparaison des périodes 1945-1951 et 1952-1957 fait ressortir les préoccupations économiques de la décennie d'après-guerre. Ainsi, parmi les unités lexicales les plus significatives en termes de distance nous retrouvons, pour la première période : *prix, ravitaillement, commerçants, producteurs, denrées, agricoles, profits* et *vente*. La seconde période se caractérise par des mots qui concernent davantage la manière de discourir que le contenu : *vous, portant, laissez, obtient, pense, nous*. Certains toutefois concernent certaines formes d'intervention intersyndicale [*cartel*] ou celle de l'État [*subventions*].

La troisième période (1958-1965) se caractérise quant à elle par des mots tels : *institutions, peuples, Algérie* et *européennes*. L'adjectif *européennes* accompagne souvent *institutions*, mais aussi *syndicats libres*. Le *tiers-monde* et les *pays en voie de développement* sont souvent les références de la forme *peuples*. Et la question algérienne occupe évidemment une place importante durant cette décennie. Le mouvement syndical français était particulièrement actif autour de cette question qui interpellait toute la France.

La période suivante, par rapport à la période que nous venons de voir se caractérise par les unités suivantes : le point [.], l'identifiant CFDT, le verbe *cesse*, l'expression *smig* et le mot *sort*. Le nombre relativement plus important de points met en évidence le changement de

style d'écriture par rapport aux textes d'avant, les phrases sont maintenant plus courtes. De plus, les titres des sections de plusieurs des textes de cette période comportent des points. Le recours fréquent au sigle de la confédération syndicale nouvellement laïcisée indique selon nous la volonté de ses dirigeants et de ses militants à marquer cette nouvelle identité dans le territoire syndical français. L'usage caractérisé de *cesse* montre un aspect dénonciateur et revendicatif des congrès de cette période. Une revendication importante de la CFDT à ce moment-là concernait le salaire minimum, le *smig*. Finalement, *sort* est surtout utilisé dans son sens de destinée ou de destin.

La période 1974-1985, la cinquième, est quant à elle caractérisée par des unités lexicales témoignant de la radicalisation du discours de la CFDT. Ainsi, *luttés, socialisme, classe, lutte, masse, crise, autogestionnaire, capitalisme, transformation, socialiste* et *force* sont les premières unités lexicales qui expliquent le plus la distance du discours de cette période avec le reste du sous-corpus. Le socialisme autogestionnaire est présenté comme la solution aux nombreuses crises du capitalisme et la lutte de classe comme un des moyens d'atteindre ce but. Le recours à la terminologie marxiste est particulièrement représentatif de la CFDT pour cette période, notamment pour le congrès de 1976.

La sixième et dernière période du corpus TCDT/45-92, celle de 1986-1992, exprime un discours moins radical, on laisse le langage marxiste tout en demeurant revendicatif et critique. Le recentrage de la CFDT s'opère durant cette période. Le point [.] est encore un élément distinctif. Le recours aux unités *salariés, emploi, négociation, mutations, insertion, formation* et *exclusion* montre les préoccupations de la confédération, axées sur l'économie et les difficultés que son disfonctionnement engendre pour les salariés.

Le corpus DCGF/71-90 couvre trois des six périodes visées par notre recherche. Rappelons qu'elles correspondent aux périodes 4, 5 et 6 que nous venons de voir pour le corpus TCDT/45-92. Les sous-corpus des quatrième et cinquième périodes (1966-1973 et 1974-1985) se différencient par l'usage, pour la période 4, de *monopoles, 6^{ème} Bretagne, contemporain, masses, Clichy, 1971, timbres* et *monétaire*. On y dénonce les (abus des) monopoles, on questionne le 6^e plan (économique), on traite de l'entrée de la Grande Bretagne dans la CEE (élargissement de l'Europe de 1973). L'année 1971 est celle d'un

congrès à Clichy et aussi d'une loi française. Il y a aussi *franquiste* qui fait partie du discours de Force Ouvrière qui appuie l'UGT espagnole contre le régime fasciste agonisant et *Indochine* qui renvoie à la dénonciation par la CGT lors de son congrès de 1972 de l'impérialisme étatsunien dans ce qui était l'Indochine.

La cinquième période compte quant à elle *cfdt*, *changement*, *commission* et *CGTFO*. Deux identifiants qui indiquent simplement que ces deux confédérations ont été active en termes d'auto identité, une forme utilisée notamment par la CFDT et une instance de congrès. Maintenant, lorsque nous comparons les cinquième et sixième périodes, *travailleurs*, *congrès*, *ouvrière*, *force* et *classe* ressortent également pour la période 1974-1985. Les premiers sont des identifiants, de même *qu'ouvrière* et *force* (FO) qui sont toutefois aussi utilisées dans d'autres cas. La forme *classe* est particulièrement utilisée par la CFDT au début de la période, notamment dans l'expression *lutte de classe*.

La période 1986-1992, comparée à la précédente, fait ressortir des changements lexicaux. Les dix formes qui expliquent le plus la distance sont : *salariés*, *coopérations*, *communication*, *choix*, *besoins*, *emplois*, *démarche*, *modernisation*, *nous* et *doit*. La forme *salariés* devient la référence qui remplace *travailleurs* dans l'usage. Les sept autres formes concernent des manières de répondre aux problèmes économiques. En ce qui a trait au *nous* et au *doit*, ce sont des formes spécifiques de cette période que l'on retrouve particulièrement dans le discours de la CGT. Le pronom personnel représente le collectif : la confédération, les congressistes ou les adhérents selon le cas.

Revenons aux formes *travailleurs* et *salariés*. La seconde remplace la première dans la plupart des textes syndicaux de nos corpus. Le phénomène avait été questionné dans *Le syndicalisme à mots découverts, dictionnaire des fréquences* (Hetzl et al, 1998). En effet, dans la mouvance du clivage diachronique, les auteurs y constataient la disparition des termes *prolétariat* ou *prolétaires*, de même qu'une inversion dans les fréquences des occurrences *travailleurs* et *salariés* durant les deux périodes de références de leur étude, les années 70 et les années 80. Nous verrons que cette tendance se confirme lors de l'étude du corpus DCGF/05-07. Nous croyons que deux phénomènes sont la cause de ce changement d'usage. D'une part, la restructuration des économies et les transformations du marché de l'emploi des années 1980 ont contribué à une redéfinition de la classe ouvrière et à la marginalisation

relative du terme *travailleurs*. D'autre part, la judiciarisation des relations de travail est, en France comme au Québec, a amplifié l'usage de *salariés* tel que défini dans les lois des deux États (Code du travail).

Ce premier traitement sous Sato nous a d'abord permis de faire ressortir le vocabulaire syndical français en prenant en compte les formes lexicales les plus fréquemment utilisées. Nous avons pu ensuite apprécier la proximité (ou la distance) ainsi que les particularités des différents congrès sur les plans confédéral et chronologique. Toutefois, cette première approche ne nous éclaire pas vraiment quant à la problématique européenne. En effet, dans cette méthode qui met en évidence, d'une part, les unités les plus fréquentes et, d'autre part, les unités qui expliquent le plus la distance entre les textes, il y a peu d'occurrences qui réfèrent directement à cette problématique mais, sous l'angle chronologique, l'analyse du corpus TCDT/45-92 révèle tout de même durant la période 1958-1965 un intérêt pour certaines questions dont l'Algérie, le Tiers-Monde et l'Europe. De plus, l'analyse du corpus DCGF/71-90 qui renvoie à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne. Le premier traitement du corpus DCGF/05-07 ne laisse rien ressortir au sujet de l'Europe.

L'analyse est cependant plus révélatrice quant à la question identitaire, et ce pour les trois corpus. En effet, le recours fréquent à l'usage du sigle ou du nom de la confédération syndicale ainsi qu'à certaines autres formes lexicales nous indique l'importance pour chacune des confédérations de marquer le discours de sa trace identitaire. Nous élaborons à ce sujet au chapitre 7.

Le traitement sous les autres logiciels nous permet de poursuivre notre réflexion globale, mais nous savons déjà que nous pouvons observer les fréquences relatives des unités lexicales caractéristiques et leur évolution dans le temps. Nous verrons aussi dans quel contexte ces mots s'expriment.

Notre hypothèse sur la spécificité des référents identitaires se vérifie partiellement à ce stade-ci. Il y a en effet des référents identitaires spécifiques à chaque confédération, bien qu'il y en ait qui le soient à deux ou plus.

5.2 Traitement sous Alceste

Comme nous le précisons en introduction de chapitre, nous limitons l'objet de notre analyse sous Alceste aux deux premiers corpus (TCDT/45-92 et dcgf/71-90) et l'analyse elle-même à une description lexicale globale et à la classification obtenue. Cette contrainte s'est imposée compte tenu de la taille importante de chacun des deux corpus analysés. Conséquemment, il nous a été impossible d'utiliser Sato en tant que passerelle, impossible donc de procéder par incrémentation. Nous avons cependant eu la possibilité de traiter nos deux corpus sous la version 5 d'Alceste. Par ailleurs, étant donné que nous avons utilisé la version non commerciale du logiciel, nous n'avons pas la présentation visuelle l'accompagnant normalement. Nous allons notamment analyser les classifications obtenues de même que le vocabulaire spécifique de chaque classe. La démarche est principalement synchronique.

Les deux corpus ont été décrits par Alceste qui présente le vocabulaire sous sa forme racinisée, les mots étant pris en compte sans distinguer leurs déclinaisons, sans tenir compte du genre ou du nombre. Par exemple nous écrivons *français*+ plutôt que *français*, *française* et *françaises* et les verbes sont toujours écrits au mode infinitif. Le logiciel a aussi déterminé les unités de contextes élémentaires (UCE)⁶⁵ et a procédé à une classification descendante hiérarchique des textes présentée sous la forme d'un dendrogramme, en classe d'énoncés significatifs. Une analyse factorielle de correspondances nous montre schématiquement la répartition des congrès. Suite à ces premiers traitements, les fichiers de résultats générés sont interprétés. Voyons dans un premier temps le traitement du corpus TCDT/45-92 et son analyse.

5.2.1 Le corpus TCDT/45-92

Alceste dénombre 7 486 formes distinctes dans ce corpus, pour un total de 112 364 occurrences. Il y a 2 974 hapax, c'est-à-dire des formes qui n'ont qu'une seule occurrence. Nous pouvons parler de richesse du vocabulaire en considérant le rapport nombre de hapax /

⁶⁵ Portions de texte (une ou plusieurs lignes de textes) permettant l'étude des occurrences.

nombre de formes. Plus le résultat est élevé, plus le vocabulaire est riche. Mais cela n'est pas parlant en soi : il faut pouvoir comparer. Le rapport est de 0,4. À titre d'exemple, le corpus DCGF/ 71-90 a un rapport de 0,3. Le vocabulaire du corpus quadri confédéral serait donc relativement moins riche que celui du corpus de la tendance chrétienne.

Après réduction des pluriels, des désinences de conjugaison, après élimination des hapax, il reste 1 934 « mots » susceptibles d'être analysés, 377 « mots utiles » (ou mots outils), et 37 « mots étoilés » (ceux des lignes étoilées du corpus dont les 35 qui servent à identifier les congrès, les deux autres identifient en bloc les textes suffixés D pour CFDT ou C pour CFTC sans tenir compte de la distinction originelle - maintenue).

5.2.1.1 Classification

La classification regroupe les différents textes de congrès en considérant leur contenu de manière thématique. En fait, le logiciel opère sur les unités de contexte élémentaires (UCE) en les groupant en fonction de la fréquence des mots et de leur proximité avec les autres du groupe. L'UCE, définie à la note 66 de la page précédente, correspond grosso modo à une phrase ou un bout de phrase. En outre, les mots dont la fréquence est supérieure à 3 000 ou inférieure à quatre sont éliminés de l'analyse. Alceste procède par itération, c'est-à-dire en reprenant les mêmes opérations dont la reconnaissance des unités de contextes, le découpage (en unités de contexte) et la classification (des unités par rapport à la distribution du vocabulaire).

Nous sommes à ce stade-ci intéressé à la répartition des textes en fonction des congrès. Bien que la classification s'obtienne sur la base des UCE, une représentation par congrès est possible. La classification que fait Alceste de notre premier corpus donne quatre classes. Les congrès s'y répartissent tel que représentés au tableau 18. Certains congrès se retrouvent dans deux classes différentes dans la mesure où les vocabulaires thématiques s'y retrouvent. Cependant, le congrès de la CFTC maintenue de 1971 n'est pas classifié.

Comme l'indique le tableau 14, la première classe compte principalement des congrès de la CFTC maintenue (de 1975 à 1990), mais aussi un congrès de la CFDT (1985) et un de la

CFTC originelle (1945) tandis que la deuxième ne comporte que des textes de la CFDT, tous ses congrès depuis 1970. La troisième classe regroupe notamment huit congrès précédant l'éclatement et le congrès de 1964. Finalement, la classe 4 couvre l'ensemble des six périodes avec six congrès CFTC originelle, huit congrès CFTC maintenue et un seul CFDT. Le congrès CFTC de 1971 n'est pas pris en compte par la classification, nous y reviendrons à la fin de la présente section.

Tableau 14 : Répartition des congrès selon classification (Alceste- TCDT/45-92)⁶⁶

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
45C 1	70D 4	45C 1	46C 1
75C 5	73D 4	48C 1	47C 1
77C 5	76D 5	49C 1	48C 1
79C 5	79D 5	51C 1	49C 1
81C 5	82D 5	53C 2	55C 2
84C 5	85D 5	57C 2	59C 3
85D 5	88D 6	61C 3	65D 3
87C 6	92D 6	63C 3	67C 4
90C 6		64C	69C 4
		65C 3	73C 4
		65D 3	75C 5
		67D 4	77C 5
		73C 4	79C 5
			81C 5
			90C 6

1 :1945-1951 2 :1952-1957 3 :1958-1965 4 :1966-1973 5 :1974-1985 6 :1985-1992

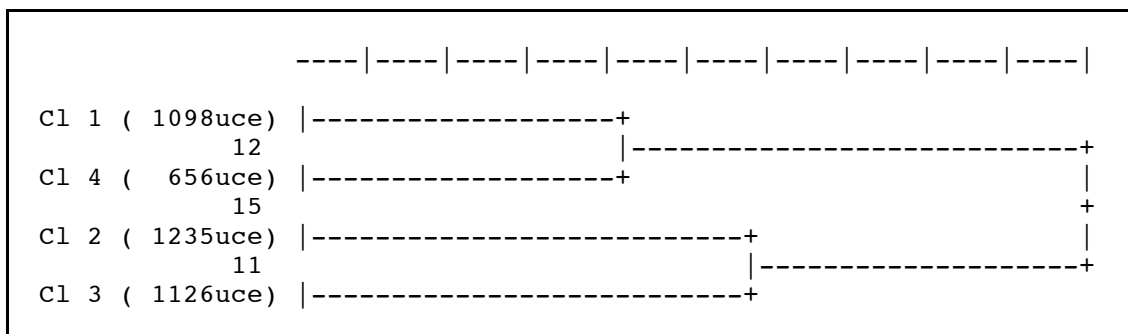
Cependant, nous constatons que la classification ne semble aucunement être influencée par le temps, la division est davantage confédérale que chronologique. En effet, chaque classe compte des congrès provenant d'au moins trois périodes différentes.

Nous pouvons aussi représenter la classification de différentes manières. Alceste propose une vision par dendrogramme issu de la classification ascendante hiérarchique (CAH, voir figure 14) ou, par graphique (voir le graphique 5a), suite à l'analyse factorielle des correspondances (AFC). Dans le premier cas nous observons notamment le dendrogramme découlant de la classification ascendante hiérarchique indique le nombre d'unités de contexte élémentaire

⁶⁶ Le surligné indique la présence d'un même texte dans deux classes différentes.

(uce) retenues pour chacune des classes et montre le poids relatif de chacune d'elles.

Figure 14 : Dendrogramme des classes stables⁶⁷ (Alceste/TCDT/45-92)



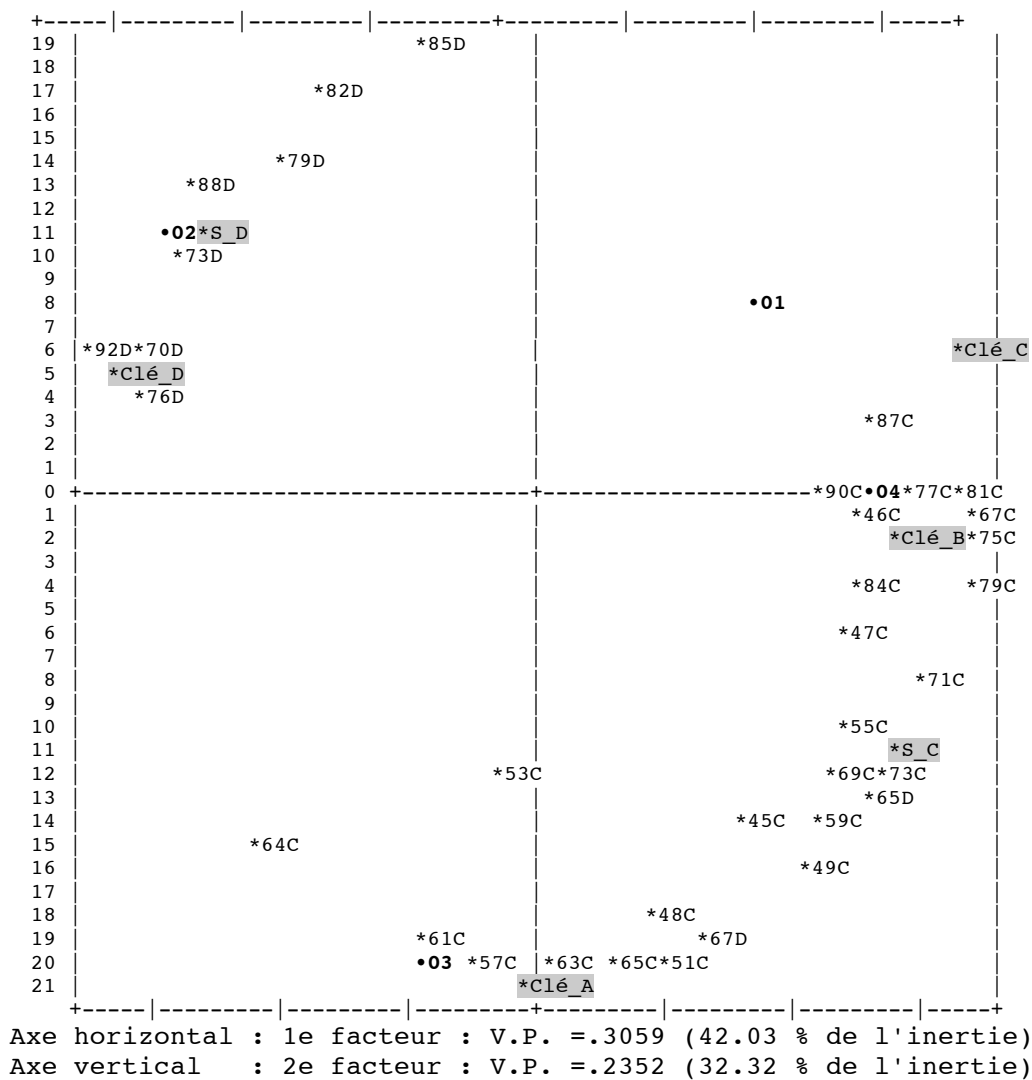
Le dendrogramme nous montre également le lien entre les classes, nous constatons les regroupements des classes 1 et 4 d'une part, et des classes 2 et 3 d'autre part.

Le graphique 5a découle de l'AFC confédérale et nous montre l'opposition lexicale relative entre les confédérations, selon les congrès. Ce graphique nous montre schématiquement les relations qu'il y a entre les classes générées. L'AFC est réalisée à partir d'un tableau de données constitué sur la base d'un dictionnaire des formes réduites, celles dont l'effectif minimum d'un mot analysé est de 10. Les congrès y sont identifiés par une étoile suivie des deux derniers chiffres de l'année du congrès. Les congrès CFDT sont identifiés *D*, ceux de la CFTC, originelle et maintenue, sont marqués d'un *C*.

Sur la base de ce graphique, nous regroupons les congrès en fonctions des classes engendrées par Alceste.

⁶⁷ Réalisé à partir de B3_rcdh1.

Graphique 5a : AFC confédérale (Alceste/TCDT/45-92)

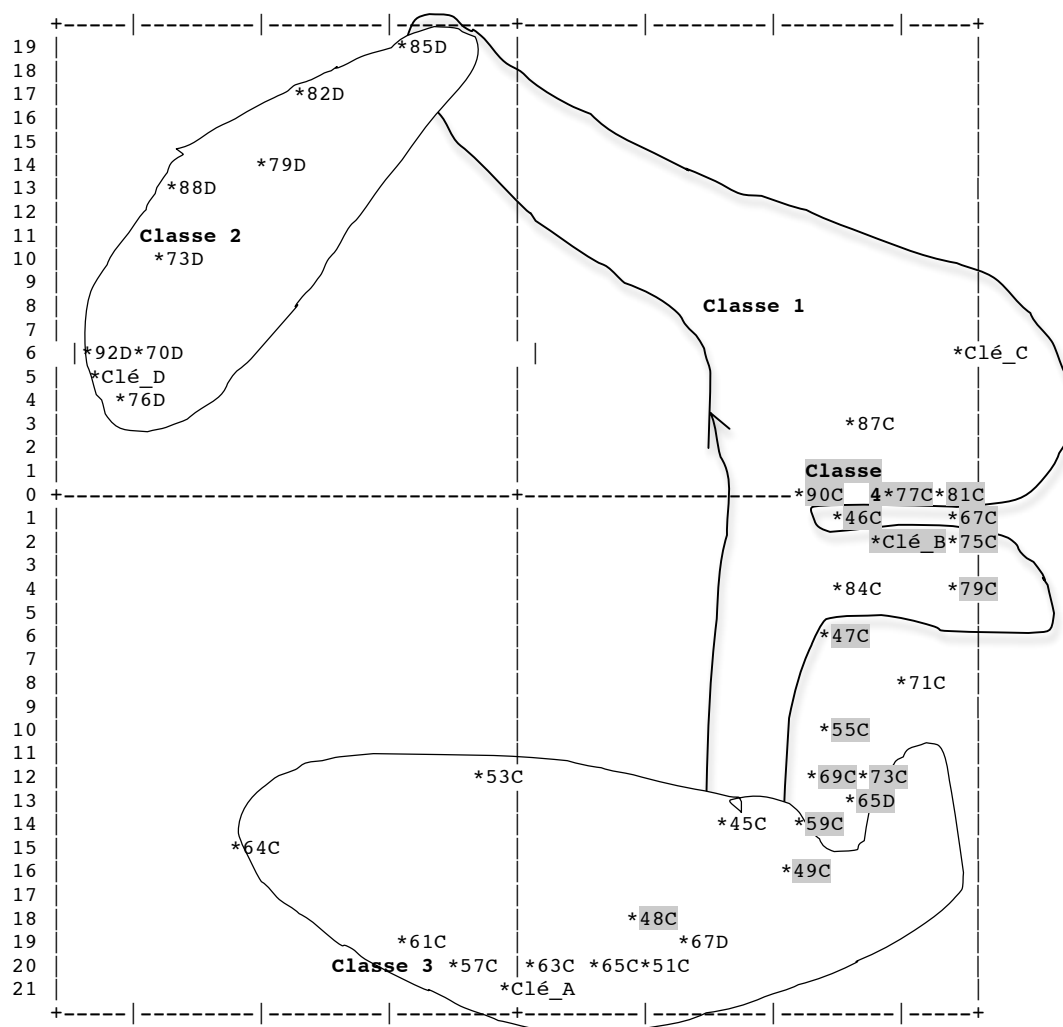


Le graphique 5b (page suivante) nous montre les trois premières classes en entourant les congrès d'un trait. La quatrième classe y est représentée en surlignant de gris les congrès concernés. La distinction visuelle (traits versus surlignage) a pour seul but de faciliter la visualisation des quatre classes simultanément.

La classe 1 compte pour 26,68 % du poids du corpus en termes d'UCE. On y dénombre neuf congrès (9/35). Elle regroupe surtout des congrès de la CFTC maintenue de 1975 à 1990, mais inclut le premier congrès de la CFTC originelle, celui de 1945 ainsi que le congrès de

1985 de la CFDT. C'est la classe la plus étendue, celle où la distance entre les textes est la plus grande et qui témoigne d'un vocabulaire moins homogène.

Graphique 5b : AFC confédérale (Alceste/TCDT/45-92)



La thématique de la classe 1 est davantage macro-économique et, parmi les unités les plus significatives, celles qui ont des Chi2 élevés, notons : *emploi*⁶⁸, *entreprise*⁺, *formation*⁺, *public*⁺, *service*⁺ et *secteur*⁺ de même que *paritaires* et *technologies*.

⁶⁸ Le signe «+» après le mot indique la forme lemmatisée.

Le congrès de 1945 fait l'éloge du syndicalisme chrétien et plaide en faveur du pluralisme syndical. Il fait aussi état d'un ensemble des problématiques, à l'instar des congrès entre 1975 et 1990 qui ont en commun des préoccupations vis à vis de l'emploi et de la restructuration économique. Dans le premier cas, la fin de l'Occupation nazie et, peu de temps après, de la guerre ont eu un fort impact négatif sur l'économie française. Dans le second, durant la deuxième moitié de la décennie 1970, ce sont les séquelles de la première crise profonde de l'économie mondiale de l'après guerre qui marque la fin des « *Trente glorieuses* ». Enfin, au début des années 1990, l'économie mondiale est en pleine mutation.

Les verbes de la classe 1 les plus fréquemment utilisés sont : *nationaliser, équiper, moderniser, licencier, reclasser et qualifier*. Le premier rappelle 1945 où la problématique de nationalisation était importante suite à la Libération. Les autres verbes utilisés durant les périodes 5 et 6 montre les préoccupation des deux décennies qui ont suivi la crise économique de 1974, celle dite du premier choc pétrolier.

Alceste sélectionne des unités de contexte élémentaires (UCE) qui accompagnent la classification. Les UCE sont formées d'une ou plusieurs lignes de texte qui comportent plusieurs unités significatives précédées d'un octothorpe, un dièse (#). Elles sont transcrites sans ponctuation ni majuscule, ni accent, c'est pourquoi nous avons indiqué entre parenthèses la ponctuation absente afin d'en faciliter la lecture. Nous avons indiqué de la même manière le texte précédent ou suivant l'extrait dans certains cas. Enfin, nous avons inscrit entre crochets le sigle de la confédération et l'année du congrès dont est issue l'UCE.

Nous présentons les trois premières sélections qui nous sont soumises par Alceste. Le cas échéant, nous présenterons également l'UCE comportant une référence aux thématiques de notre recherche. Pour la classe 1, les UCE sélectionnées par Alceste sont :

*(...) et de l' #amelioration de la #productivite des #entreprises (;)
#recours #obligatoire a la #procedure de #mediation en-cas d'
#echec des #negociations [CFTC 1979]*

*la #formation est une #priorite de la #negociation de #branches
mutations #technologiques #previsions d' #emploi #reinsertions et
#qualifications #incitations [CFTC 1987]*

l' #elargissement des #competences des #commissions paritaires de l' #emploi CPE leur #utilisation #systematique et leur #creation lorsque les #conventions ne les prevoient pas [CFDT 1985]

Nous comprenons mieux ce qu'est une UCE et le bémol évoqué sur sa description en tant que phrase. Ces UCE proviennent des deux dernières périodes et la thématique économique apparaît avec plus de précision, axée sur la recherche de solutions dans une optique syndicale.

La classe 2, exclusive à la CFDT, couvre les trois dernières périodes de notre recherche, plus spécifiquement après mai 68. Elle représente huit des dix congrès de la confédération réformatrice (8/35) et elle compte pour 30 % du poids du corpus. Elle a pour thème l'action syndicale progressiste. C'est la classe où la proximité des textes est la plus grande. Le vocabulaire y est plus homogène. Les mots les plus significatifs le prouvent. Nous y retrouvons : *action+*, *syndical+*, *organisation+*, *lutte+*, *revendication+*, *adhérent+*, *force+*, *masse+*, *classe+*, *syndical+* et *mobilisation+*, mais aussi, en termes identitaires : *socialiste+*, *socialisme+*, *travailleur+*, *ouvrier+* et *autogestionnaire* de même que les sigles confédéraux *CFDT*, *CGT* et *CES* et *CMT*. Notons l'usage du sigle de la CGT qui marque ici un rapport particulier de la part de la CFDT. En effet le sigle confédéral, habituellement une marque d'auto référence, est ici utilisé pour nommer l'organisation avec qui la CFDT pourrait faire un entente, avec qui elle débat, qu'elle critique aussi sur son point de vue socialiste et sa proximité avec le parti communiste. Le recours à un vocabulaire inspiré des écrits marxistes, très critique à l'égard du capitalisme, est significatif chez la CFDT, surtout durant les années 1970.

Les verbes les plus fréquents de la classe 2 sont : *confédérer*, *unir* et *adhérer*. En lien direct avec le thème, ces verbes marquent l'engagement individuel et collectif des travailleurs : adhérer à un syndicat, s'unir au collectif, confédérer les organisations de base.

Les trois premières UCE sélectionnées pour la classe 2 représentent bien le discours de la CFDT des quatrième et cinquième périodes. La première concerne son ouverture d'esprit, la seconde, son désir d'unité syndicale et la troisième témoigne de la conviction de cette confédération quant au rôle du syndicalisme :

le #pluralisme d' #opinion qui existe au #sein de la #classe #ouvriere peut-etre (sic) un #element de #force si les #organisations #syndicales #menent #ensemble un #debat #positif pour #trouver des (objectifs communs...) [CFDT 1982]

(...) insertion dans toutes les #structures interprofessionnelles de la CFDT(.) le #role du #syndicat est d' #elaborer et #mettre en #oeuvre la #politique #syndicale #commune a l' #ensemble des #travailleurs [CFDT 1976]

l' #organisation #syndicale(.) le #syndicat (,) #expression des #travailleurs et #moyen d' #action (,) #organise et #coordonne les #luttas(...) [CFDT 1973]

La classe 3 couvre les quatre premières périodes et regroupe surtout les congrès de la CFTC originelle (10/13/35). En fait, cette classe présente un discours assez homogène et, malgré la laïcisation, la proximité des textes demeure, mais mai 68 apparaît comme rupture pour la CFDT. La classe 3 représente 27 % des UCE du corpus et a pour thématique l'identité et le monde. En effet, *monde+*, *pays*, *international+*, *France*, *européen+* et *europ+* mais aussi *chrétien+*, *français+* et *CFTC*. Les mots *peuple+*, *paix*, *Congrès* de même que la référence au principe de solidarité nous rappelle la question algérienne et la décolonisation relative que connaît les années 1960. La crise de 1974 semble faire rupture, en tout cas, après cette date, le discours syndical est axé soit sur l'économie, soit sur le syndicalisme politique.

Côté verbes : *industrialiser*, *lutter* et *affronter* sont les plus fréquents. Le premier réfère aux pays et met notamment en contexte les lieux où se manifeste l'identité syndicale. Les deux autres verbes témoignent de l'action syndicale découlant des revendications.

Pour la classe 3, les trois premières UCE sélectionnées par Alceste sont toutes de la CFDT, mais proviennent de trois périodes différentes. En outre, la première provient d'un congrès de la classe 2, cet UCE, toutefois représentative de la classe par son vocabulaire, concerne les impacts de la crise du pétrole :

(...) #nationales et #internationales (.) la #recession #economique de 1974 75 #apparait comme une #phase de la #crise #marquee par un #retournement #spectaculaire de (la conjoncture.) [CFDT 1976]

La seconde traite de la question internationale et de la paix :

(...) son #ideal de #fraternite avec les #syndicalistes de tous les #pays (,) de #solidarite #agissante a l' #egard des #pays en #voie de #developpement (,) de #paix et de #desarmement universel (, simultan  et contr l .) [CFDT 1967]

La troisi me enfin condamne l'imp rialisme :

(La CFDT(CFTC), consciente des dangers croissants qui menacent la paix du monde,) en-raison notamment des #imperialismes des #grandes #puissances #condamne formellement l'immixtion de certains #pays dans les #affaires #interieures des #pays #independants(;) [CFDT 1965]

Deux UCE de la troisi me classe ont  galement retenu notre attention par leur r f rence   la question europ enne. La premi re, marquant le d but de la CEE, rappelle la revendication de la CFTC originelle :

(- que l' l vation du niveau de vie des peuples participants demeure effectivement la pr occupation constante des) #autorites #europeennes (-) enfin le #congres #rappelle que le chemin de la #paix a-laquelle #aspirent les #hommes est jalonne par(...) [CFTC 1957]

La seconde, de la CFDT, d nonce l'Europe lib rale   l' poque du trait  de Bruxelles :

(Le congr s, en confirmant les positions ant rieures de la CFDT, favorables   la construction d'une Europe communautaire et d mocratique, constate que l'Europe des "six" a  t  cr e e sous le signe du lib ralisme  conomique et devient de plus en plus une) #europe des #affaires #dominee par les #grands #interets #economiques et financiers du #capitalisme #international(.) [CFDT 1965]

En fin de compte, la classe 4 est celle qui repr sente le plus de congr s (15/35) : six de la CFTC originelle, huit de la CFTC maintenue, mais un seul de la CFDT. Bien qu'elle  quivaille   42 % des congr s, son poids relatif n'est que de presque 16% en termes d'UCE. Elle couvre cependant les 6 p riodes chronologiques et,   l'instar de la classe 1, a pour th me l' conomie. Plusieurs textes sont des doublets (9/15), ils sont partag s entre deux classes : les classes 1 et 3. La proximit  textuelle est semblable   celle de la classe 3. Alors que la classe 1 excluait les *Trente glorieuses*, la classe 4 inclut plusieurs des congr s de cette p riode.

Le vocabulaire de la classe 4 est ax  sur des probl matiques micro  conomiques : *salaire+*,

retraite+, *achat*, *minimum*, *revenu+* et *prix*, de même que *prestation*, *SMIC*, *SMIG*, et *revalorisation*. Les mots les plus représentatifs de cette classe concernent la rémunération et le pouvoir d'achat des travailleurs. Alceste fait ressortir un grand nombre de verbes caractéristiques pour cette classe, ce qui indique un recours plus fréquent à l'action dans la référence textuelle. Parmi les verbes les plus caractéristiques, notons : *cotiser*, *réagir*, *relever*, *indemniser*, *garantir*, *majorer*, *verser* et *revendiquer*. Le discours de cette classe est axé sur la problématique économique et marqué par son caractère revendicateur.

Pour la classe 4, les UCE sélectionnées sont toutes issues de congrès associés à d'autres classes. La première, de la cinquième période, traite de revendications économiques :

(...) #eviter des #hausses de #prix #dangereuses pour l' emploi(-) une #garantie du #maintien du #pouvoir d' #achat du SMIC et de son #augmentation si la #croissance le permet [CFTC 1984]

La seconde, de la première période, concerne des revendications économiques et en santé et sécurité :

(... élimination des) #intermediaires parasites (-) #relevement des #salaires #feminins (-) amelioration du #statut des ouvriers #agricoles(.) #securite au travail (:) organisation methodique de la prevention des #accidents (-) #refonte du #systeme d' #assurances (-) #revision (...) [CFTC 1945]

La troisième enfin, extraite du congrès de la CFDT de 1992, est relative à des revendications fiscales :

(:) #remplacement du quotient #familial par un #abattement forfaitaire #egal pour tous (.) #suppression des #avantages #indus(.) [CFTD 1992]

Le dendrogramme des classes stables que nous avons vu à la figure 14⁶⁹ établit des liens entre les classes 1 et 4, puis entre les classes 2 et 3. Les classes 1 et 4 sont particulièrement représentatives du discours de la CFTC maintenue, mais pas exclusivement. C'est notamment le cas de la classe 1. En outre, en termes de contenu, ces deux classes ont une thématique économique. Par ailleurs, les classes 2 et 3 représentent bien la continuité discursive entre la

⁶⁹ Voir page 131.

CFTC originelle et la CFDT.

Nous ne pouvons conclure notre analyse de la projection qu'Alceste fait du corpus CTDT/45-92 sans revenir sur le congrès orphelin de la classification, celui de la CFTC maintenue de 1971. C'est lors de ce congrès que la confédération chrétienne semble avoir fait le deuil de la laïcisation de 1964. Rappelons-nous que le congrès de 1964 fut aussi marqué par le refus de la minorité militante fortement attachée aux valeurs chrétiennes de se rallier aux idées de la majorité qui, à l'instar d'autres organisations syndicales chrétiennes de par le monde choisissaient de rompre avec la religion de Rome⁷⁰. Cela prit donc quelques sept ans à la CFTC maintenue pour consumer la rupture. En effet, d'entrée de jeu lors du congrès de 1971 nous pouvons lire :

Le 36^{ème} Congrès national de la CFTC [...] salue l'effort des militants qui [...] ont su renforcer et développer leur organisation dans toutes les régions et toutes les professions, permettant ainsi à la CFTC de liquider les séquelles de la crise de 1964, de franchir une étape décisive de son histoire et d'affirmer son rôle et son influence dans la vie économique et sociale du pays. (Le souligné est de nous.)

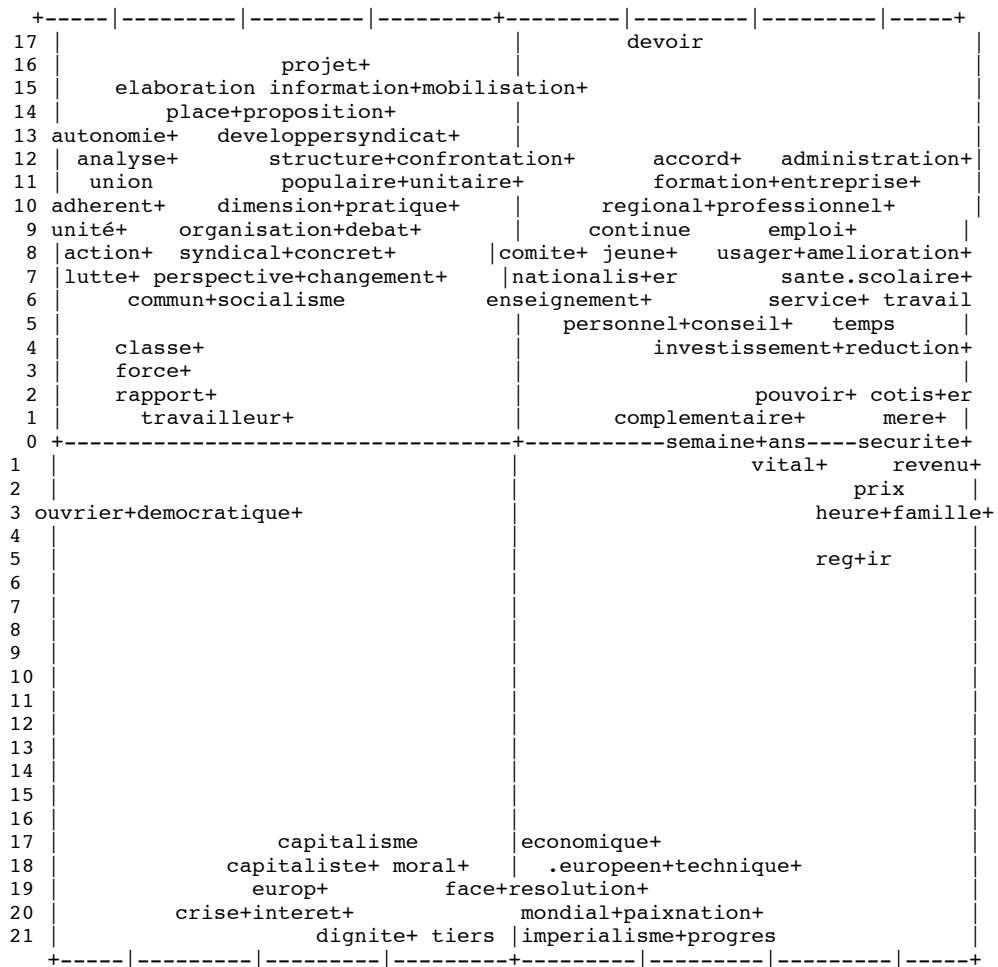
Ce congrès a donc été celui du repositionnement de la confédération chrétienne dans le paysage syndical français. Ce qui explique qu'il ne ressemble pas aux autres en termes de discours.

Finalement, la classification que fait Alceste du corpus TCDT/45-92 nous permet de voir comment le vocabulaire se déploie globalement, selon deux axes, comme l'indique le graphique 6 à la page suivante. Sur le plan horizontal, un axe idéologie - économie et, sur le plan vertical, un axe local - international. Au bas du graphique, un vocabulaire économique global avec, notamment : *capitalisme, économique, impérialisme, crise, europe, ou mondial*. Mais aussi au niveau de valeurs : *moral* et *dignité*.

⁷⁰ Au Québec deux organisations se déconfessionnalisent au cours des années 1960 : la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) devient la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en 1960, puis la Confédération des instituteurs catholiques (CIC) devient la Centrale des enseignants du Québec (CEQ) en 1969 (aujourd'hui la CSQ).

Dans le 2^e quadrant, il est question de syndicalisme avec : *syndicat+*, *adherent+*, *action+*, *lutte+*, *syndical+* et *travailleur+*. Il est aussi question de revendications : *sante*, *famille+*, *prix* ou *revenu+*.

Graphique 6 : AFC confédérale des mots analysés (Alceste/TCDT/45-92)



5.2.2 Le corpus DCGF/71-90

Le corpus quadriconfédéral compte 741 825 occurrences sous Alceste. On y dénombre 15 981 formes distinctes dont 4 854 hapax. Rappelons que ce corpus compte les textes de 27

congrès des quatre confédérations syndicales françaises dont neuf de la CFTC maintenue et six de chacune des trois autres.

Après la réduction des pluriels, des désinences de conjugaison et après l'élimination des hapax, il y a 2 977 « mots » susceptibles d'être analysés, 2 663 « mots utiles » (ou mots outils), et 27 « mots étoilés » (ceux des lignes étoilées du corpus, les congrès).

5.2.2.1 Classification

Rappelons que le logiciel opère sur les unités de contexte élémentaires (UCE) en les groupant en fonction de la fréquence des mots et de leur proximité avec les autres du groupe. En outre, les mots dont la fréquence est supérieure à 3 000 ou inférieure à quatre sont éliminés de l'analyse. C'est une classification en cinq classes qu'Alceste génère avec le corpus des quatre confédérations. La distribution met en évidence les liens entre certains textes de la CGT et de la CFDT d'une part, et ceux de la CFTC et de FO d'autre part. Alors que plusieurs congrès CFTC ou FO se retrouvent dans deux classes simultanément, il y a deux congrès CGT qui ne se situent dans aucune classe.

Tel qu'on peut le voir au tableau 15, tous les congrès CFTC et tous les congrès FO sauf un se retrouvent dans deux classes différentes parmi les classes 1, 3 et 4. Un congrès FO, celui de 1984, se retrouve dans les trois classes qui regroupent les confédérations réformistes. La classe 2 regroupe six congrès CFDT et un CGT. Une cinquième classe est exclusive à la CGT. Par contre, les congrès CGT de 1975 et 1978 se retrouvent dans aucune classe. Les classes 2 et 5 apparaissent comme étant homogènes et montrent une proximité discursive entre les deux confédérations. De plus, ici encore le discours de la CFDT est très homogène. Nous y reviendrons lors de l'AFC, l'analyse factorielles des correspondances.

La visualisation par dendrogramme (figure 15, page suivante) fait apparaître les liens entre les classes. Ce diagramme fait nettement ressortir des relations lexicales nous rappelle le diagramme relatant le clivage conceptuel et traditionnel des discours confédéraux présenté dans *La parole syndicale* (Bergounioux et al, 1982). En fait, elle met en parallèle les deux vecteurs idéologiques traditionnels du syndicalisme français : traditionalisme et réformisme.

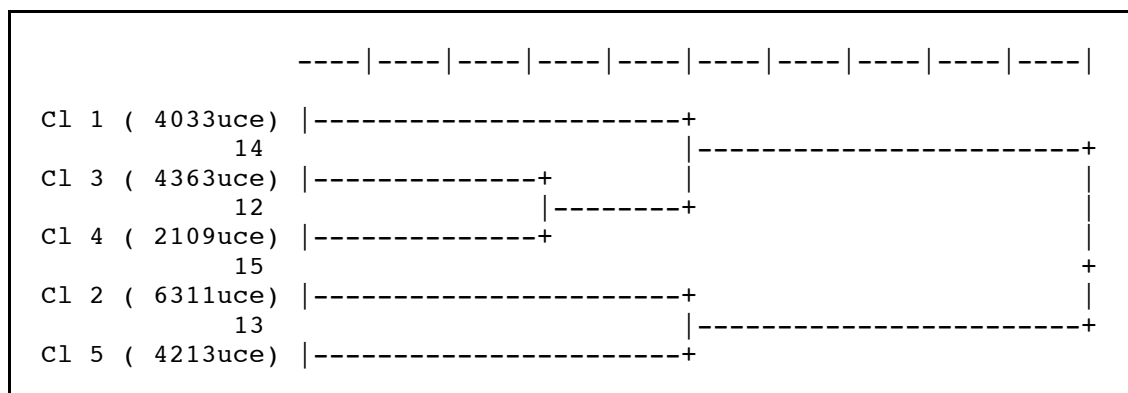
Ainsi, dans un premier temps, les classes 3 et 4 représentent un premier niveau de rapprochement lexical qui est le reflet, selon nous, d'un rapprochement idéologique.

Tableau 15 : Répartition des congrès selon classification (Alceste-DCGF/71-90)⁷¹

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
CFTC71 4	CFDT73 4	CFTC79 5	CFTC71 4	CGT72 4
CFTC73 4	CFDT76 5	CFTC81 5	CFTC73 4	CGT85 5
CFTC75 5	CFDT79 5	CFTC84 5	CFTC75 5	CGT89 6
CFTC77 5	CFDT82 5	CFTC87 6	CFTC77 5	
FO71 4	CFDT85 5	CFTC90 6	CFTC79 5	
FO74 5	CFDT88 6	FO84 5	CFTC81 5	
FO77 5	CGT82 5	FO89 6	CFTC84 5	
FO80 5			CFTC87 6	
FO84 5			CFTC90 6	
FO89 6			FO71 4	
			FO74 5	
			FO77 5	
			FO80 5	
			FO84 5	

4 :1966-1973 5 :1974-1985 6 :1986-1992

Figure 15 : Dendrogramme des classes stables⁷² (Alceste/DCGF/71-90)



À un deuxième niveau ces deux classes (3 et 4) regroupées montrent un lien avec la classe 1, et nous constatons celui entre les classes 2 et 5. Nous verrons ce qui en est lors de l'analyse

⁷¹ Le surligné indique la présence d'un même texte dans deux classes différentes, le caractère gras, trois.

⁷² Réalisé à partir de B3_rcdh1.

des vocabulaires spécifiques. Le dendrogramme nous indique également le poids relatif des classes en termes d'unités de contexte élémentaire. Nous constatons que les deux groupes sont pratiquement de même poids, les classes 1,3 et 4 d'une part, 2 et 5, d'autre part.

L'analyse factorielle des correspondances (AFC) nous fait voir au graphique 7 l'homogénéité (page suivante) des textes CFDT, concentrés dans le 3^e quadrant et tous inclus dans la classe 2 ainsi que l'éclatement des textes CGT, répartis sur tout le plan. Les flèches nous montrent l'évolution discursive de la confédération pro communiste qui se rapproche tantôt du discours de FO, puis s'en distance pour se rapprocher de celui de la CFDT, pour enfin se retrouver près de son point d'origine.

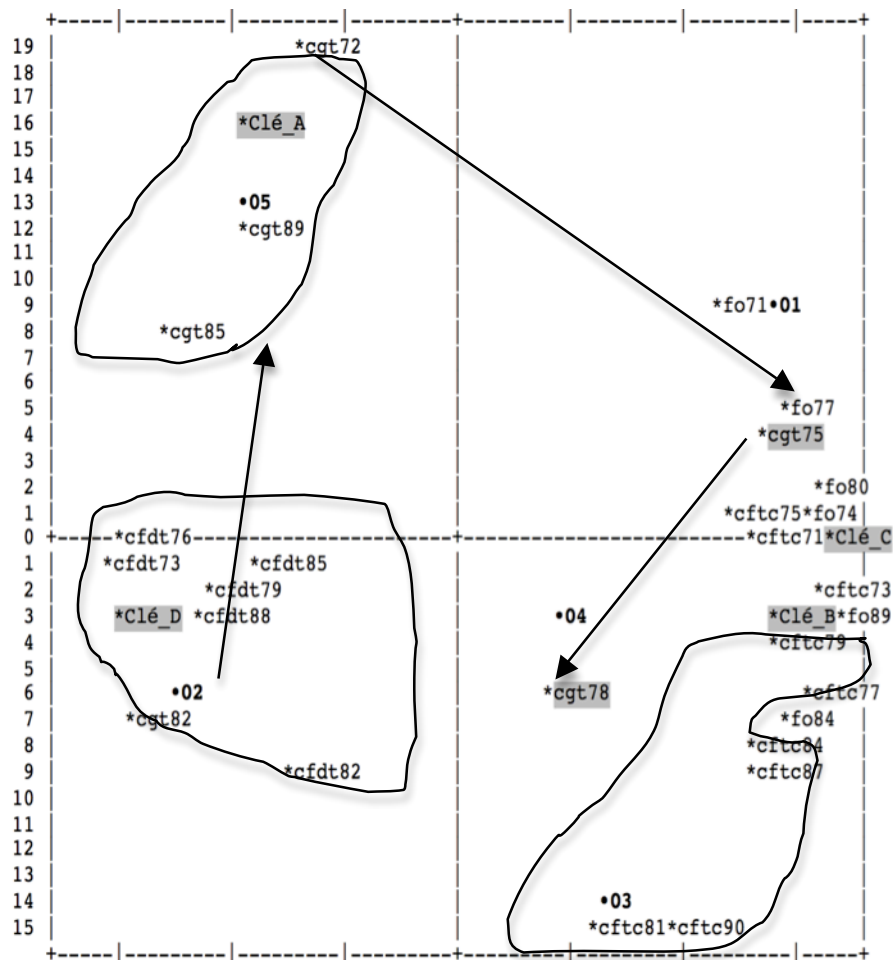
Les classes 2 et 5 sont les plus clairement établies, à gauche du plan, tandis que les classes 1 et 3 s'entrecroisent. Les congrès de la CFTC sont répartis dans les classes 1 et 3 de manière complémentaire alors qu'ils sont identiques pour FO. La classe 4, non encerclée, regroupe sur la droite du plan, tous les congrès des deux confédérations réformistes à l'exception de celui de FO en 1989. Au delà du clivage confédéral, les classes 2 et 3 couvrent les deux dernières périodes de notre démarche, les autres s'étalent sur les trois dernières périodes. En outre, sauf pour la classe 4 qui est plus vaste, les classes sont relativement homogènes, peu étendues sur le plan.

Toutefois, la classification du corpus DCGF/71-90 par Alceste exclut les textes de deux congrès de la CGT, ceux de 1975 et de 1978. Le premier était notamment axé sur l'économie mondiale en général ainsi que sur une analyse globale en termes de revendications. Le second est entre autre un plaidoyer en faveur de l'organisation ouvrière en lutte contre l'oppression combinée du patronat et du gouvernement.

La classe 1 regroupe dix congrès (10/27) : quatre de la CFTC (4/9) et les six de FO. Son poids relatif en termes d'UCE est de 19 %. Elle a pour thème l'économie et compte parmi ses unités les plus significatives : *salaire+*, *retraite+*, *revenu+*, *réduction+*, *achat+*, *rémunération*, *SMIC*, *prestations* et *allocation+*. Le revenu des travailleurs, des retraités et des ménages est ici en jeu. Il est donc question de la rémunération des premiers, des prestations des seconds et des allocations des derniers. Il s'agit, à compter de 1975, d'une décennie et demie de recul de l'économie, d'où les revendications salariales. Nous constatons la relative proximité du

discours de FO. Parmi les verbes les plus usuels de cette classe, notons : *cotiser*, *régir*, *verser*, *indemniser* et *prélever*, qui vont tous dans le sens du thème général et des revendications.

Graphique 7 : AFC confédérale (Alceste/DCGF/71-90)



Axe horizontal : 1e facteur : V.P. = .2565 (37.59 % de l'inertie)
 Axe vertical : 2e facteur : V.P. = .1751 (25.66 % de l'inertie)

Les UCE sélectionnées par Alceste pour la classe 1 concernent des revendications économiques et fiscales. Toutefois, deux d'entre elles sont extraites du congrès de la CGT de 1985 (classe 5).

(...)a #penalises #lourdement () #garantir le #systeme des prestations #familiales/ () concernant la #branche #famille du #regime #general force ouvriere #considere les prestations qu'elle #distribue comme devant #compenser les #charges d' #enfants au #foyer/(.) [FO 1984]

dans un #premier #temps le #plafonnement des #cumuls #salaires #pensions des-lors que les #ressources #annuelles #totales du #retraite #atteignent ou #depassent 1(-) 5 #fois le SMIC #revendique par la (CGT) [CGT 1985]

(-) #relevement du #taux des #pensions d' #invalidite 2eme #categorie a 75 % du #salaire #anterieur avec un #minimum #egal a 80% du SMIC (;) #revision sur la #base de l' #evolution du SMIC des #indemnites #journalieres(.) [CGT 1985]

La classe 2 rassemble sept congrès (7/27) : les six de la CFDT et un de la CGT (1982). Elle représente 30 % des UCE. Elle met de l'avant l'action syndicale et la lutte de classe. Le vocabulaire spécifique comprend : *action+*, *syndical+*, *lutte+*, *classe+*, *mouvement+*, *force+*, *syndicat+*, *revendication+*, *idée+*, *masse+* et *travailleur+*. On y retrouve un vocabulaire spécifique qui fait ressortir la proximité des textes de la CFDT, l'homogénéité relative de son discours. La présence des sigles : *CES*, *CISL*, *CMT* et *FSM* font ressortir l'importance de la dimension internationale du syndicalisme de combat. Le premier réfère à la dimension européenne de ce combat tandis que les trois autres situent la lutte au niveau international mais rappellent la division entre les syndicats libres, les syndicats communistes et les syndicats chrétiens. Les verbes les plus usités sont : *syndiquer*, *unir* et *rassembler*. Encore là, l'emphase est mise sur l'action syndicale.

Quant aux UCE sélectionnées de la classe 2, les trois proviennent de la CGT mais deux sont de la classe 5 et celui de 1978 ne fait partie d'aucune classe. Ces UCE sont cependant représentatives du discours de gauche.

(...) etc (-) la #necessite de l' #action et de l' #organisation #syndicale etc #constituent des #moments #decisifs du #debat pour la #mobilisation(.)/ cela #pose bien-sur avec #force la #question de notre #propagande et de la #diffusion de toute notre #presse(.)/ [CGT 1989]

(...) veritable #organisation #democratique(.) de #classe et de #masse(.) une #action #syndicale #ferme #realiste #constructive/(.) dans cet #esprit la CGT a #developpe des #efforts #sensibles pour #aider l' #ensemble des #organisations a #developper une (...) [CGT 1985]

(...) alors #unie sur la base du #programme #commun a #fait #progresser le #mouvement de #masse(./) la CGT a #engage ses #forces a #partir de son #orientation de #classe et des #motivations #syndicales de son #appui au (programme commun.) [CGT 1978]

La classe 3 réunit également les textes de sept congrès (7/27) comprenant cependant cinq congrès CFTC (5/9) et deux de FO (2/6) représentant un peu plus de 20 % des UCE. La thématique est juridique ou institutionnelle et concerne les organisations sociales et politiques. Le vocabulaire spécifique comprend entre autres : *représentant+*, *personnel+*, *comité+*, *conseil+*, *entreprise+*, *organisme+*, *administration+* et *représentatif+*. Le vocabulaire réfère aux organisations syndicales, gouvernementales et économiques quant à leurs structures de représentation, de décision et de fonctionnement. Les verbes les plus représentatifs de cette classe sont : *licencier*, *consulter*, *siéger*, *doter*, *réintégrer*, *désigner* et *abroger*.

En ce qui a trait aux UCE sélectionnées de la classe 3, celles-ci proviennent toutes de la CGT⁷³ et, encore une fois un des congrès ne fait partie d'aucune classe. Elles sont cependant représentatives, thématiquement parlant.

le #comite d' #entreprise doit #disposer d' un #droit de #recours #suspensif/ les #administrateurs #judiciaires et les #mandataires liquidateur(.)s doivent #respecter les #droits des CE et des #salaries(...) [CGT 1989]

(...) #surveillance de l' #hygiene des #entreprises(.) #participation #effective du #medecin du travail aux #travaux des CHS(./) #dispositions #legislatives() la CGT #demande la refonte du #decret du 11 juillet 1913 sur l' #hygiene et la #securite dans (...) [CGT 1972]

la #competence de la #juridiction #prudhomale a tous les niveaux s' #exerce sur tous les #litiges tant #individuels que #collectifs du travail(.) les #conseils de prudhommes soient #dotes de #pouvoirs d' #execution de leurs #jugements(...) [CGT 1982]

⁷³ Nous croyons que le poids du sous-corpus CGT dans le corpus DCGF/71-90 (60%) explique cette situation.

La plus petite en termes d'UCE avec 10 %, la classe 4 regroupe pourtant 14 congrès (14/27) : tous les congrès CFTC et cinq des six congrès de FO. La thématique concerne la reproduction au sens marxiste du terme, plus spécifiquement des questions comme l'éducation, les loisirs ou la jeunesse. Parmi le vocabulaire spécifique, notons : *formation+*, *enseignement+*, *jeune+*, *éducation+*, *école+*, *sportif+* et *loisir+*. Pour les verbes, remarquons : *équiper*, *loger*, *dispenser* ou *accéder* qui réfèrent tous aux revendications sociales dans les domaines de l'éducation, du loisir et du logement.

Les trois premières UCE sélectionnées de la classe 4 par Alceste sont aussi de la CGT bien que cette dernière ne fasse pas partie de la classe.

(...) #moderne(.) #diversifie(.) #favorisant l' #epanouissement des #jeunes par une #formation #complete de #qualite leur #donnant des bases fondamentales l' #acquisition d' un #metier leur assurant des #possibilites d' #adaptation(...) [CGT 1985]

(...) des dispositions architecturales des #possibilites d' #acces et d' #amenagement #appropriés doivent etre prévus pour les #handicapes et #personnes agees en leur #donnant #priorite pour l' attribution de #logements de plain #pied(.) #environnement/[CGT 1985]

#sportive(.) cinq heures hebdomadaires d' #education #physique et #sportive pour les #apprentis et les #jeunes dans les #centres de #formation ou dans les #stages(;) la #formation d' #animateurs et moniteurs #sportifs #remuneres par l' employeur [CGT 1985]

La cinquième et dernière classe a pour thème l'économie globale. Regroupant seulement trois congrès de la CGT (3/6/27), elle comprend néanmoins 20 % des UCE. Le vocabulaire spécifique inclut principalement des unités comme : *pays*, *économique+*, *développement+*, *coopération+*, *crise+*, *capitaliste+* et *production*, mais aussi *européen+*, *monde*, *Europe* et *international*. Ces trois congrès représente un discours qui prend en considération l'économie mondiale dans son ensemble. La dimension internationale et la question européenne importent beaucoup pour la confédération. Notons que le congrès de 1989 revêt pour la CGT une valeur particulière dans la mesure où le monde communiste européen s'écroule et où la confédération veut à tout prix sortir de l'isolement relatif qu'elle connaît notamment depuis la création du syndicat polonais Solidarité au début de la décennie. Les verbes les plus fréquents de la classe 5 sont : *armer*, *moderniser*, *dominer* et *exporter*. Ils reflètent la vision pacifiste et

internationaliste de la CGT.

Cette fois –ci, deux des trois UCE sélectionnées par Alceste pour la classe 5 en proviennent. La sélection de 1978 appartient à un congrès qui n'était pas classé.

(...) #debouches et les #tendances a la #guerre #commerciale qui aujourd'hui se #manifestent plus #nettement dans le #monde #capitaliste(./) les #difficultes #nouvelles du #capitalisme s'accompagnent d' #antagonismes #accrus entre les #grandes #puissances(...) [CGT 1972]

(...) #industriel(.) le redeploiement #industriel #opere par les #grands #groupes avec l' appui gouvernemental detruit la #coherence de l' #appareil de #production #national #accroit la #dependance #economique du #pays #aggrave la #crise(./)[CGT 1978]

il #dispose de potentialites #considerables inutilisees ou gachees et pourtant les #reculs s' #accelerent dans tous les #domaines(./) c'est la #logique de l' #argent qui #commande que tant de #besoins soient insatisfaits tant de #productions #abandonnees, [CGT 1989]

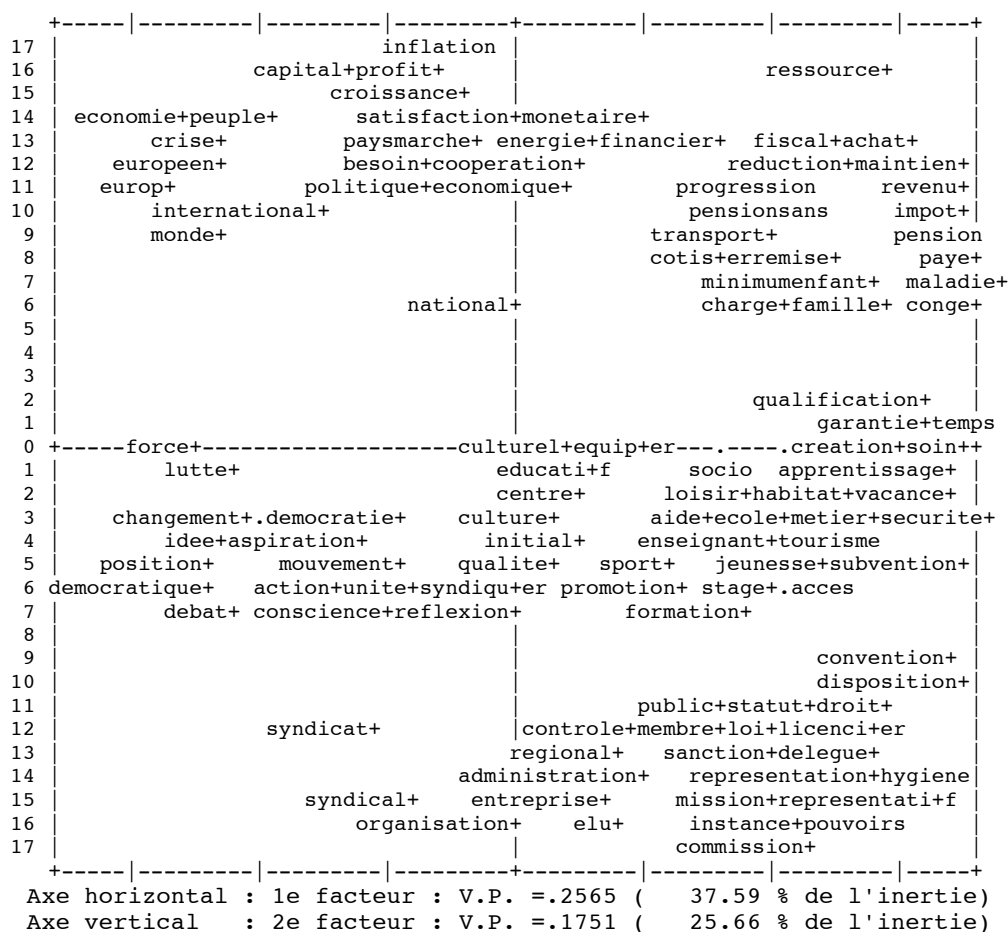
Le dendrogramme des classes stables de la figure 15 (p.145) associe d'une part les classes 2 et 5 et, d'autre part les classes 3 et 4 dans un premier temps puis la classe 1 ensuite. Ces deux grands blocs dont on visualise la réalité au graphique 7, montrent le rapprochement entre les discours de la CGT et la CFDT dans les classes 2 et 5. La question internationale, l'Europe et la mondialisation sont des éléments forts de ces discours. Nous constatons aussi la proximité des discours de la CFTC et de FO couvrant des thématiques économiques et sociales.

Finalement le graphique 8 nous montre une projection des mots analysés où, sur le plan horizontal, nous allons du global au local et, sur l'axe vertical, nous passons des préoccupations économiques aux considérations plus politiques. Par exemple, le quadrant 2, en haut à gauche, réfère à des termes économiques ou globalisant. Le quadrant 3, en bas, réfère plus au monde politique.

Le traitement sous Alceste nous a davantage éclairé sur la proximité entre les discours. En effet, pour le corpus TCDT/45-92, un constat de continuité entre le discours de la CFTC originelle et celui de la CFDT montre que la laïcisation de 1964 s'est opérée en continuité discursive. En ce qui a trait au corpus DCGF/71-90, la classification nous a permis de

constater une proximité relativement forte entre, d'une part, les discours de la CGT et de la CFDT et, d'autre part, entre ceux de la CFTC et de FO, ce qui va dans le sens du clivage constaté entre les courants « réformiste » et « révolutionnaire » du syndicalisme français (Bergounioux et al, 1982).

Graphique 8 : AFC confédérale des mots analysés (Alceste/DCGF/71-90)



La question européenne a été soulevée dans l'analyse du corpus TCDT/45-92 où la classe 3 a, entre autres, pour vocabulaire spécifique : *européen+*, *europ+*, *international+*, *monde+* et *pays*. L'approche globale que nous privilégions dans un premier temps s'appuie notamment sur l'action automatique de certains logiciels comme c'est le cas pour l'usage que nous faisons d'Alceste. Or, ce traitement a pour effet de ne voir, en quelque sorte, qu'à la surface du lexique. Dans le chapitre suivant, nous précisons la recherche autour de ces mots.

La problématique identitaire a aussi été soulevée dans la classe 3 avec : *chrétien+* et *français+* en tant que vocabulaire spécifique. Ce sont aussi des mots autour desquels nous sonderons nos corpus au chapitre 7. Enfin, de la même manière que sous Sato, une analyse de premier niveau ne nous permet guère de vérifier nos hypothèses.

5.3 Traitement sous DTM

À l'instar du traitement sous Alceste et compte tenu de la réserve exprimée quant à la spécificité de notre démarche en introduction, nous limitons notre analyse sous DTM à une description lexicale globale ainsi qu'à l'analyse d'une des classifications obtenues, et ce pour les deux premiers corpus (TCDT/45-92 et DCGF/71-90, dorénavant TCDT/45-92 et DCGF/71-90).

Nous avons, dans un premier temps, traité les deux corpus sans les normaliser. Nous les avons ensuite normalisés avant de pousser plus loin l'analyse. Nous pensions qu'il convenait d'enlever certaines occurrences qui faisaient varier les résultats, qui pouvaient interférer avec notre analyse. Ainsi, les barres de soulignement [_], les signes de dollar [\$] et le terme *Epg* ont été enlevés du corpus car ils servaient de balises et de marque de pagination dans certains textes. De plus, les symboles [< , >] qui étaient utilisés sous Sato et Lexico en tant que balises posaient ici problème. Ils ont donc aussi été enlevés. Finalement, nous avons changé les sigles des confédérations, qui servent généralement d'autoréférence, pour les remplacer par une même dénomination [C_SYND] dans tous les textes du corpus, ce qui a pour effet de départiculariser l'autoréférence : le sigle d'une confédération ne fera plus, sauf exception, partie de son vocabulaire spécifique. Il s'agit d'une forme de lemmatisation sémantique. Nous avons fait cela seulement pour l'analyse sous DTM, à la suggestion de Ludovic Lebart avec qui nous avons procédé au traitement.

Nous présentons d'abord globalement le lexique (sur la base des corpus normalisés). Nous analysons ensuite la classification de même que le vocabulaire spécifique de chacune d'elles. La démarche est synchronique dans un premier temps étant donné l'utilisation statique que nous avons fait de DTM. En effet, nous avons traité globalement les deux corpus puis, lors du traitement, nous avons pris en compte une des fonctionnalités du logiciel, celle concernant le

traitement des données en tant que *réponses caractéristiques individuelles*, comme si nous avions affaire à des individus à qui nous avons administré un questionnaire de questions ouvertes. Nous considérons chaque congrès en tant qu'individu. Cela nous permet une lecture chronologique et une analyse diachronique.

5.3.1 Du lexique

Nous sommes en présence essentiellement des mêmes mots que lors du traitement sous Sato. Comme l'indique le tableau 16 à la page suivante, il n'y a que quelques différences de mots et des variations minimales de fréquences qui découlent de la différence de traitement par les logiciels. Les lexèmes en caractères gras sont communs aux deux listes.

Étant donné l'identité de traitement des données entre SATO et DTM, nous pourrions faire les mêmes remarques qu'à la section 5.1.2 quant à la comparaison lexicale des corpus sous Sato. Nous constatons que 70 % des 50 premiers mots pleins sont communs aux corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90 comme sous Sato, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où les deux logiciels opèrent de la même manière, en opposant les lexiques sur une base ressemblance - dissemblance et qu'ils s'appuient sur une approche probabiliste. Nous notons de plus que, considérée globalement, l'autoréférence arrive en tête de classement des fréquences pour le deux corpus.

5.3.1.1 Analyse des classes (cluster) du corpus TCDT/45-92

La représentation visuelle en classes (cluster) nous montre six classes obtenues (graphique 9, p. 156). Rappelons que les classes sont formées en considérant la proximité relative des textes qui les composent. De plus, contrairement au traitement sous Alceste, les classes sont exclusives sous DTM, en ce sens que chacun des textes formant une classe ne se retrouve dans aucune autre.

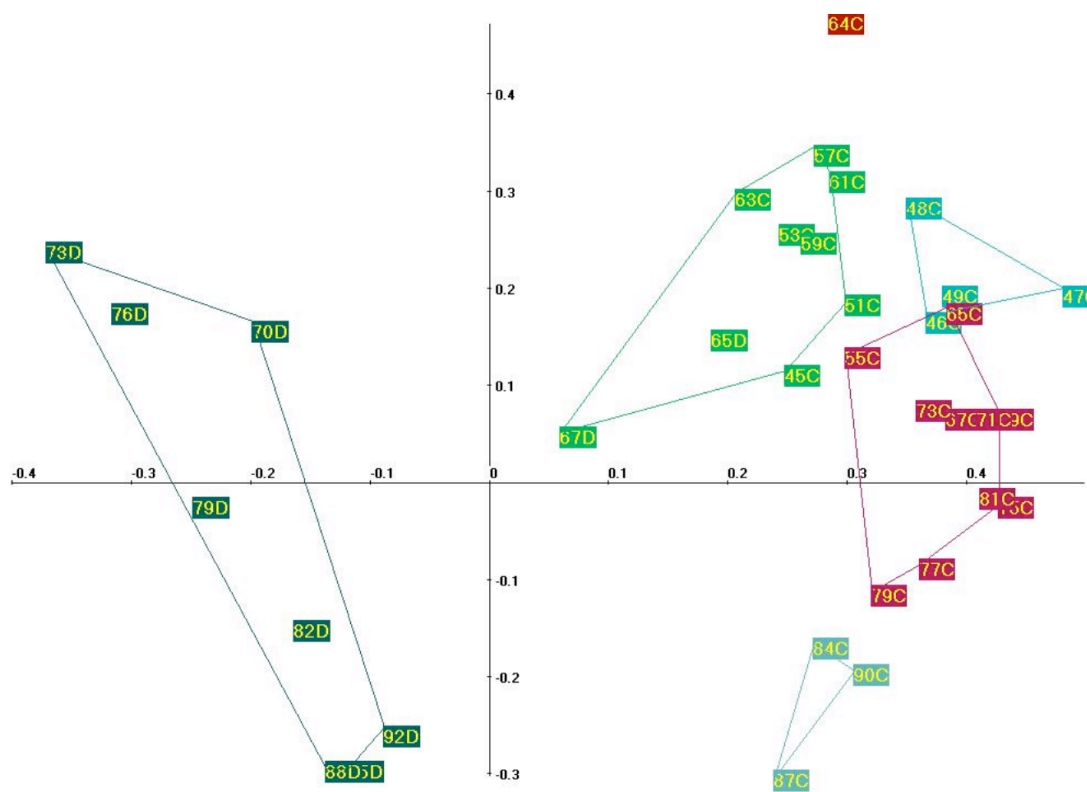
Tableau 16 : Comparaison lexicale (DTM)

TCDT/45-92		DCGF/71-90	
Mot	Fréquence	Mot	Fréquence
C_synd	840	C_synd	4154
travailleurs	645	travail	3128
action	576	travailleurs	3086
travail	401	salariés	2122
Congrès	388	tous	2062
politique	369	action	1877
sociale	316	développement	1871
tous	307	formation	1815
développement	301	politique	1768
économique	282	sociale	1655
société	275	pays	1520
vie	245	moyens	1503
emploi	234	entreprise	1425
pays	233	emploi	1456
salariés	232	toutes	1453
pouvoir	231	entreprises	1425
syndicale	226	Congrès	1390
organisations	220	conditions	1384
organisation	214	économique	1266
syndicalisme	206	vie	1231
entreprise	200	tout	1210
entreprises	200	droit	1166
conditions	195	droits	1071
moyens	171	organisations	1051
toutes	170	syndicale	1031
ensemble	169	pouvoir	1029
formation	162	ensemble	1007
situation	149	besoins	967
politiques	146	niveau	937
objectifs	144	toute	913
syndicales	144	temps	908
classe	135	organisation	862
lutte	134	contre	856
tout	131	lutte	818
droit	130	public	807
forces	130	syndicales	800
niveau	129	état	797
plan	126	activité	796
contre	122	sociaux	761
part	121	social	760
salaires	117	oeuvre	758
toute	114	gestion	747
économiques	113	situation	738
structures	111	compte	734
rôle	110	sécurité	723
social	109	secteur	709
solidarité	109	service	697
mise	105	rôle	696
luttés	105	place	692
droits	104	nouvelles	685

La première classe comprend les textes des congrès de la CFTC originelle de 1955 ainsi que ceux des congrès de la CFTC maintenue qui ont eu lieu entre 1965 et 1981. Elle couvre les

périodes 2, 4 et 5 définies dans notre recherche. La seconde classe inclut les congrès CFTC originelle de la deuxième moitié des années 1940 (de 1946 à 1949) et ne concerne que la première période. La troisième classe regroupe les trois derniers congrès CFTC maintenue (1984 à 1990), ce qui équivaut aux périodes 5 et 6. Les autres congrès de la CFTC originelle, celui de 1945 et ceux de 1951 à 1963, ainsi que les deux premiers de la CFDT (1965 et 1967) se retrouvent dans la quatrième classe, correspondant à nos quatre premières périodes. Tous les autres congrès CFDT (de 1970 à 1992) forment la cinquième classe qui s'étend dans le temps de la 4^e à la 6^e période. Finalement, la classe 6 ne compte que le congrès de la laïcisation de 1964. Le graphique montre la proximité (ou la distance) entre les textes.

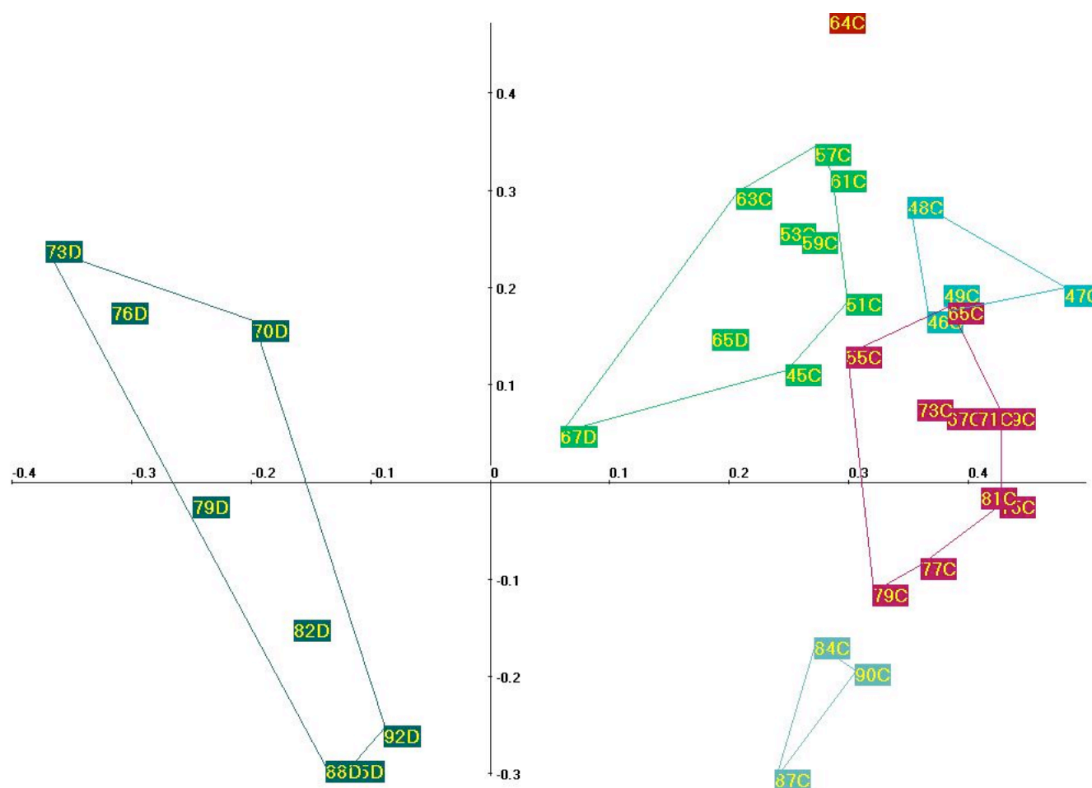
Graphique 9 : Classification du corpus TCDT/45-92 sous DTM



L'axe des x indique notamment un écart entre les textes de la CFDT et ceux des deux autres. Nous l'appellerons l'axe idéologique. L'ordonnée représente l'axe chronologique, du haut vers le bas, exception faite du congrès de 1964 qui se retrouve en quelque sorte hors du

temps, en tant que congrès de rupture (voir le graphique 10). Son isolement montre notamment sa particularité lexicale : très bref, 393 occurrences, le discours se limite aux changements statutaires que nécessite la laïcisation. Cela appuie notre idée de ne pas en tenir compte lors de nos analyses subséquentes sous Sato et sous Lexico, nous considérons qu'il n'est pas pertinent à notre recherche. Par ailleurs, la continuité et la rupture entre l'évolution de la CFTC originelle et celle de la CFDT ou de la CFTC maintenue se constate par la composition des trois autres classes du premier quadrant. La classe 2 ne compte que quatre congrès de la CFTC originelle, ceux de 1946 à 1949. Le discours y est assez revendicateur et nous avons retenu ce qui est décrit comme l'objectif principal de l'organisation syndicale : *libérer les travailleurs des servitudes de la machine et de l'argent et assurer la paix.*

Graphique 10 : analyse des classes du corpus TCDT/45-92 sous DTM



Les flèches montrent de droite à gauche l'évolution discursive de la CFTC vers la CFDT,

alors que vers le bas, nous observons le cheminement discursif de la CFTC maintenue. De la classe de départ se succèdent deux classes qui montrent la séparation. Le quadrant 2 compte les congrès de la CFDT plus radicale, puis le quadrant 3 reflète le recentrage de la confédération.

Nous observons un double mouvement. D'une part, de la droite vers la gauche, puis vers le bas, ce mouvement correspond à la transformation qui donne naissance à la CFDT. D'autre part, du haut vers le bas, le déplacement témoigne du maintien du courant chrétien. Dans le premier cas, nous constatons la continuité discursive des deux premiers congrès de la CFDT avec ceux d'avant le congrès laïcisant ainsi que le saut entre le congrès de 1967 et celui de 1970, saut qui marque la rupture de mai 68, très forte chez la CFDT. C'est en effet à cette période que le discours CFDT se radicalise, notamment en prônant l'autogestion. Nous remarquons enfin l'effet du recentrage de la CFDT après 1979. Dans le second cas, le passage aux années 1980 de la confédération chrétienne marque la fin d'une longue période de turbulence et son enracinement aux valeurs sociales chrétiennes.

Le logiciel DTM présente, sous forme de tableau, des formes caractéristiques que nous associons au vocabulaire spécifique à chaque classe. Nous ne présentons pas ici les tableaux de toutes les classes⁷⁴, mais l'illustration de la classe 5 nous montre le résultat au tableau 17. Celui-ci présente les douze formes les plus caractéristiques de la classe ainsi que celles qui ont des spécificités négatives.

Dans chaque cas, nous avons le libellé de la forme, le pourcentage interne (classe) et global (corpus) de la forme, sa fréquence relative interne et globale, la valeur-test (v.test) et la probabilité (que la forme soit présente dans la classe). La valeur-test évalue l'écart entre la fréquence relative d'une forme dans une classe donnée avec sa fréquence relative globale calculée sur l'ensemble des textes du corpus.

⁷⁴ Les tableaux en question sont à l'Annexe 2.

Tableau 17 : Formes spécifiques de la classe 5 du corpus TCDT/45-92 sous DTM

Libellé de la forme	--- pourcentage ---		fréquence		v.test	prob.
	interne	global	interne	globale		
texte numéro 5	aa5a	=	classe	5 / 6	(corpus tcdt/45-92)	
1 CFDT	1.04	.59	437.	496.	18.042	.000
2 société	.53	.33	223.	275.	10.652	.000
3 action	.97	.68	406.	576.	9.975	.000
4 rapports	.22	.12	92.	99.	9.171	.000
5 luttes	.23	.12	96.	105.	9.045	.000
6 stratégie	.14	.07	58.	59.	8.226	.000
7 transformation	.20	.11	84.	93.	8.220	.000
8 socialiste	.13	.07	56.	57.	8.062	.000
9 socialisme	.13	.07	56.	57.	8.062	.000
10 est	1.17	.91	490.	764.	7.874	.000
11 forces	.25	.15	107.	130.	7.577	.000
12 masse	.14	.07	58.	62.	7.321	.000

12 liberté	.04	.09	15.	78.	-5.503	.000
11 familiales	.01	.05	3.	40.	-5.616	.000
10 Économique	.22	.34	93.	282.	-5.716	.000
9 rappelle	.01	.05	3.	44.	-6.032	.000
8 aux	.55	.73	231.	612.	-6.067	.000
7 demande	.03	.10	12.	88.	-7.070	.000
6 régime	.01	.07	3.	56.	-7.161	.000
5 prix	.02	.09	7.	74.	-7.343	.000
4 familles	.00	.06	2.	54.	-7.378	.000
3 que	.66	1.11	279.	931.	-12.421	.000
2 Congrès	.02	.34	10.	289.	-17.633	.000
1 CFTC	.01	.41	3.	344.	-20.946	.000

Nous avons choisi la classe 5 pour exemplifier la configuration tabulaire des formes spécifiques puisqu'elle est composée de textes provenant d'une seule confédération, la CFDT en l'occurrence, et ce pour les congrès couvrant la période de 1970 à 1992. Nous avons également considéré le corpus non normalisé pour ce faire car la référence aux sigles des organisations syndicales contribue dans ce cas-ci à en montrer une opposition relative. En effet, la forme *CFDT* est la plus significative de cette classe avec une valeur-test de 18 alors que la forme *CFTC* a une valeur-test de moins 20. L'autoréférence apparaît dans plusieurs classes en tant que formes spécifiques positives ou négatives. En fait, il n'y a que dans la classe 1 où elle n'apparaît pas. La CFDT se mentionne proportionnellement plus souvent.

Les autres formes plus spécifiques de la classe 5, en ordre décroissant des valeurs-tests, sont : *société*, *action*, *rapports*, *luttes*, *stratégie*, *transformation*, *socialiste*, *socialisme*, *est*, *forces* et *masse*. Plusieurs de ces formes sont assimilables à un discours syndical revendicateur et au vocabulaire marxiste qui proposait une critique de l'économie politique appropriée pour une

organisation qui se définit par la défense des salariés. Chronologiquement, cette classe est post mai 1968 et couvre aussi les crises économiques de 1973, 1979 et 1982. Les formes spécifiques négatives de la classe 5 peuvent se retrouver en tant que formes spécifiques positives dans d'autres classes, mais elles peuvent aussi n'être que spécifiquement négatives d'une classe, comme c'est le cas de *liberté*.

Les formes caractéristiques des autres classes vont aussi être en lien avec la situation économique du moment. Ainsi, la classe 1 qui traverse certaines périodes difficiles économiquement ou politiquement, telles les problèmes économiques de l'après-guerre et des années 1950 en France, la guerre d'Algérie et les chocs pétroliers, présente des formes qui réfèrent à ces deux réalités : *promotion, régime, programme, ouvrière, institutions, contrôle, pays, paix, politique et indépendance*.

La classe 2 qui se concentre sur l'immédiat après-guerre concerne beaucoup les préoccupations économiques des travailleurs et les réformes réclamées par leur organisation. Il n'est pas étonnant de retrouver les formes caractéristiques suivantes : *prix, familles, production, Congrès, minimum, mesures, application, national et amélioration*.

La classe 3 rappelle que la CFTC maintenue revendique la réorganisation économique, ce sont les années 1980. Les formes sont : *CFTC, formation, partenaires, doivent, être, doit, personnes, protection, régimes, compte, entreprises et sociaux*.

La classe 4 compte sept congrès de la CFTC originelle et les deux premiers congrès de la CFDT qui ont lieu au cours des *Trente glorieuses*. Les formes spécifiques de cette classe, *Congrès, CFTC, que, demande, familiales, retraites, Il, tous, qu, achat, Le et activité*, expriment le discours revendicateur. Les deux premiers identifient le collectif qui revendique. *Que* et *qu*, en tant qu'adverbe, pronom ou conjonction de subordination, soutiennent souvent des dénonciations ou des revendications. La forme *demande* est assez explicite comme verbe ou comme nom : elle exprime un désir, une requête ou une exigence. Les autres formes réfèrent à des préoccupations sociales.

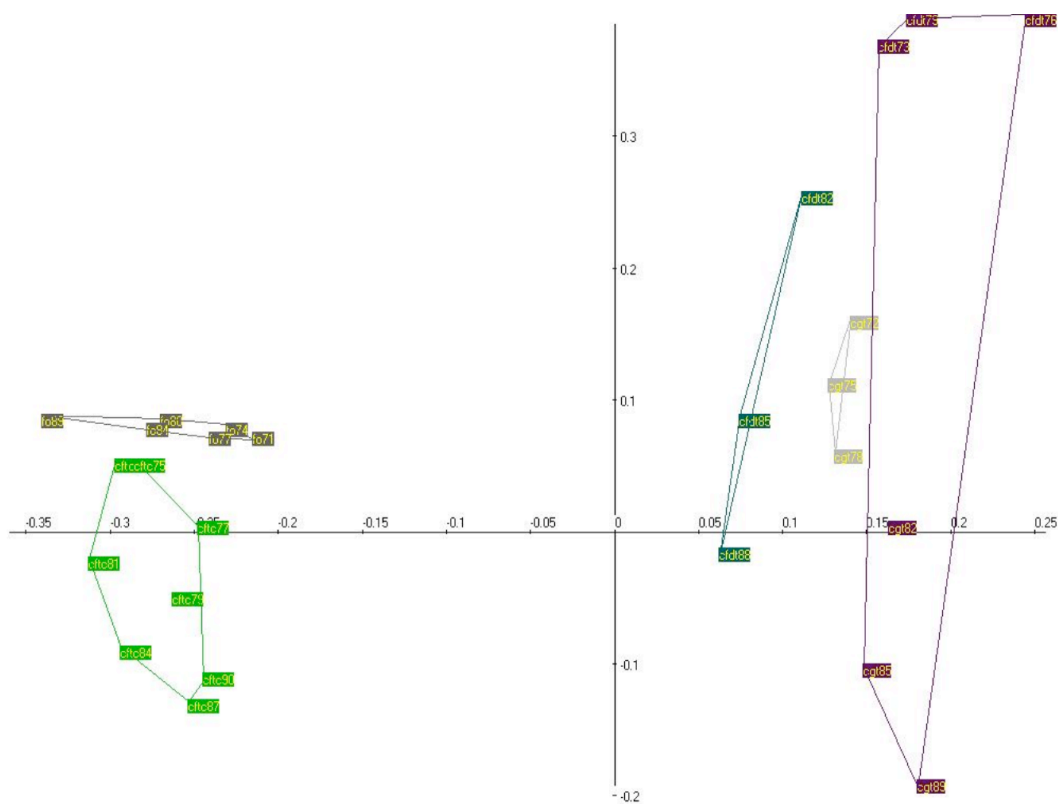
Finalement la classe 6, la plus légère en termes d'occurrences (332 mots), ne représente que le congrès de 1964 qui se résume aux modifications des statuts confédéraux nécessaires pour

les rendre conformes aux aspirations « ... de construire la grande organisation syndicale libre et démocratique dont les travailleurs ont besoin ». ⁷⁵

5.3.1.2 Analyse des classes (cluster) du corpus DCGF/71-90

Nous avons choisi une représentation en cinq classes pour analyser le corpus quadriconfédéral. Le graphique 11 montre bien la distance entre les discours dits réformistes et ceux dits révolutionnaires.

Graphique 11 : Classification du corpus DTGF/71-90 sous DTM

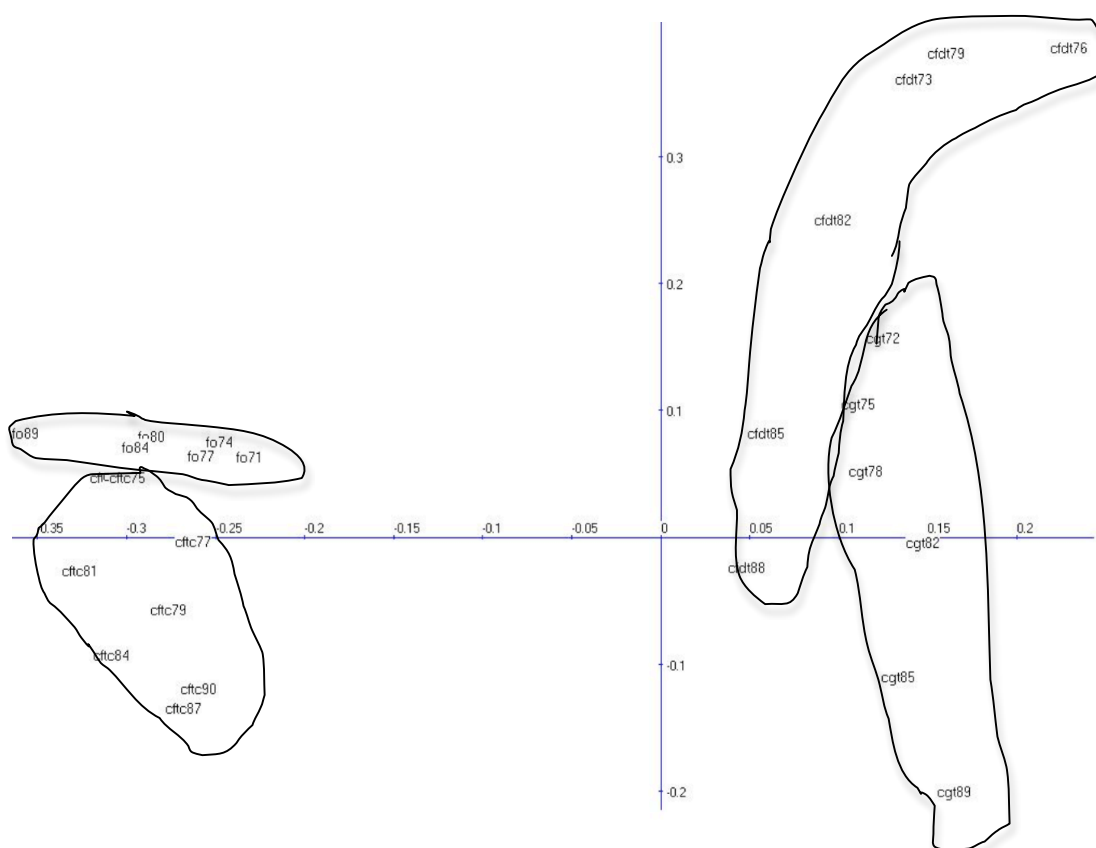


Les deux classes à gauche du plan représentent distinctement les congrès de la CFTC et de FO associés au courant réformiste. Les trois classes à droite regroupent les congrès de la

⁷⁵ Extrait de la motion principale du congrès de 1964 de la CFTC.

CGT et de la CFDT associés au courant révolutionnaire. À l'extrême droite du tableau, la classe 1 est composée de six congrès : trois congrès de la CFDT (1973, 1976 et 1979) et trois de la CGT (1982, 1985 et 1989). La classe 2 comprend les trois premiers congrès de la CGT (1972, 1975 et 1978) et la classe 3, les trois derniers de la CFDT (1982, 1985 et 1988). Dans le cas des congrès de la CFTC et ceux de FO, classes et confédérations se confondent. La classe 4 est composée de tous les congrès de la confédération chrétienne et la classe 5 de ceux de Force ouvrière.

Graphique 12 : Analyse des classes du corpus DCGF/71-90 sous DTM



Du point de vue chronologique, les classes 1, 4 et 5 couvrent les trois périodes de références du corpus, les deux autres en couvrent deux. Toutefois, l'AFC montre la proximité relative des textes des quatre confédérations. Le graphique 12 montre sur l'axe des Y le mouvement chronologique, du haut vers le bas, tandis que l'abscisse représente l'axe idéologique où l'on retrouve FO et la CFTC à gauche de l'axe, puis la CFDT et la CGT sur la droite.

Le discours de FO présente une plus grande cohérence : les textes sont les plus proches les uns des autres. La CFTC présente aussi une grande proximité dans son discours. Le discours de la CGT connaît une évolution chronologique continue alors que celui de la CFDT, après une proximité entre 1973 et 1979, affiche l'effet du recentrage de son orientation. Tout en montrant le voisinage des discours CFTC-FO d'une part, et CGT-CFDT d'autre part, ce graphique indique bien la distance entre les deux groupes, distance qui exprime l'écart idéologique des discours confédéraux. La section suivante nous en donne quelques exemples. En termes de vocabulaires spécifiques, chaque congrès de FO a le même mot comme étant plus caractéristique : *congrès*.

Dans la mesure où nous avons volontairement éliminé l'auto référence en la standardisant (C_synd), elle perd sa caractéristique en tant que différence. Par contre, particulièrement chez FO, le Congrès personnifie la confédération. La valeur-test varie de 9,5 à 16,8 pour ce seul mot. À la CFTC, c'est *commission* qui est le plus caractéristique dans cinq congrès sur neuf, avec des valeurs-test allant de 14,8 à 18,6. Compris en tant que *commission syndicale*, sous instance du Congrès, nous comprenons que c'est aussi une manière d'identifier le sujet de l'action syndicale. À la CGT, le terme *travailleurs* est caractéristique des quatre premiers congrès avec une valeur-test maximale de 8,6, *salariés* lui succédera (8,1 et 15,6). Ce n'est donc pas l'organisation qui est le sujet de l'action syndicale, mais les individus qui la composent et qui lui donnent son sens. La situation est plus éclatée à la CFDT, les mots les plus significatifs sont *information* (11,3), *luttés* (11,0), *action* (15) et *chômeurs* (10,5).

DTM, nous l'avons mentionné plus tôt, permet aussi de traiter les textes ou parties de textes comme s'il s'agissait des questions ouvertes d'un questionnaire ou posées lors d'une entrevue. Ainsi, il nous livre des *réponses individuelles caractéristiques* pour chacun des congrès. Chaque synchronie est donc considérée individuellement. Le tableau 18 nous résume ces réponses, mais la taille du tableau étant importante, nous l'avons découpé en trois séquences de manière qu'il tienne compte des périodes chronologique, ce faisant il respecte davantage la mise en page.

**Tableau 18a : Réponses caractéristiques du corpus DCGF/71-90 sous DTM
Période 1966-1973**

Congrès	CFDT	CFTC	CGT	FO
1971		jeunes le congrès le congrès		le congrès le congrès le congrès
1972			travailleurs travailleurs travailleurs	
1973	capitalisme travailleurs travailleurs	retraites construction affirme que		

Correspondant à notre quatrième période chronologique, celle allant de 1966 à 1973, le tableau 18a nous montre la proximité relative entre les discours CFDT et CGT d'une part et ceux de la CFTC et de FO d'autre part. Dans le premier cas, le focus est sur le sujet humain : les travailleurs sont interpellés. La référence au capitalisme de la CFDT marque pour sa part son identification à gauche depuis mai 1968. Dans le second cas, l'organisation (*le congrès*) est mise de l'avant, particulièrement chez FO. Les confédérations qui prônent les valeurs collectivistes renvoient au collectif le plus large possible : les travailleurs, les confédérations plus libérales impliquent l'instance suprême de leur organisation.

Le tableau 18b présente notre cinquième période chronologique qui s'étend de 1974 à 1985 est surreprésentée avec 17 congrès qui sont cependant répartis presque également entre les quatre organisations syndicales.

Du côté des organisations dites réformistes, FO persiste avec *congrès* et l'organisation ressort en tant que sujet actif du discours de Force Ouvrière. Les militants chrétiens sont légèrement plus nuancés : à la CFTC on traite des *commissions*, organes de la confédération qui agit comme sujet actif, surtout dans la seconde moitié de la période alors que le début laissait davantage voir des sujets ou des objets de revendications.

À la CGT, *travailleurs* et *salariés* sont présents, mais deux congrès sont porteurs d'une volonté politique rassembleuse avec *commun*, *programme commun* ainsi qu'avec *changement*. La CFDT montre des préoccupations plus axées sur l'action syndicale et la société avec, en 1979 une emphase sur l'organisation.

**Tableau 18b : Réponses caractéristiques du corpus DCGF/71-90 sous DTM
Période 1974-1985**

Congrès	CFDT	CFTC	CGT	FO
1974				le congrès le congrès le congrès
1975		jeunes travailleurs formation elle rappelle que depuis elle réclame une politique	travailleurs commun du programme commun	
1976	transformation action société			
1977		vacances travail que		le congrès le congrès le congrès
1978			travailleurs travailleurs travailleurs	
1979	interprofessionnelle fédérations syndicats	commission féminine la commission la commission		
1980				congrès le congrès le congrès
1981		Commission propagande Commission formation syndicale formation		
1982	travailleuses notre action société		changement changement travailleurs	
1984		Commission Commission propagande Commission jeunes		le congrès le congrès le congrès
1985	société publiques publiques		salariés salariés salariés	

Comme le montre le tableau 18c, la sixième période ne connaît pas de changement pour FO chez qui les formes *congrès* ou *le congrès* dominent encore. La CFTC fait ressortir les besoins de *formation* dans la société mais notamment pour les travailleurs et les militants syndicaux ainsi que l'importance de la *communication*. La CGT reste fidèle aux *salariés* et la CFDT montre un lien entre *salariés*, *syndicalisme* et *travail*.

**Tableau 18c : Réponses caractéristiques du corpus DCGF/71-90 sous DTM
Période 1986-1992**

Congrès	CFDT	CFTC	CGT	FO
1987		formation formation formation		
1988	salariés un syndicalisme d'adhérents travail, garanties pour les formes d'emplois			
1989			salariés salariés salariés	congrès le congrès le congrès
1990		communication communication formation		

Pour conclure cette section, nous retenons que si un premier tour d'horizon fait ressortir certains éléments concernant la problématique identitaire, rien n'apparaît en ce qui concerne la question européenne. Lorsque nous considérons les deux décennies, englobant les trois tableaux, l'évolution des réponses caractéristiques rappelle les clivages conception-tradition entre les confédérations. Les réponses de la CFDT et de la CFTC réfèrent à des thèmes ou à des problématiques et font mention des individus, [travailleurs ou salariés] à la CFDT, ou à l'organisation [le congrès, commission]. Les réponses de la CGT font surtout ressortir les individus [travailleurs, salariés], celles de FO ne varient pas dans le temps. À ce titre, le discours de FO nous semble plus figé. Les autres connaissent des variations dans le temps.

5.3.2 Cartes de Kohonen

DTM présente sous une forme matricielle bi dimensionnelle le vocabulaire des corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90. Nommées cartes de Kohonen en référence au statisticien Teuvo Kohonen qui en a développé le concept en 1984. Les matrices nous proposent une distribution du vocabulaire discursif en fonction du voisinage des formes graphiques (mots) des textes et des relations entre elles (Lebart et Salem, 1994). Le tableau 19 considère le vocabulaire du corpus TCDT/45-92 sur la carte, le tableau 20 fait de même pour le corpus DCGF/71-90.

La carte de Kohonen du corpus TCDT/45-92 (tableau 19) présente donc les formes graphiques du discours selon leur proximité relative dans les textes. Nous constatons notamment le positionnement de chaque congrès : en haut à gauche, le congrès de 1964, en descendant sur la gauche les congrès de la CFTC maintenue sont surtout présents, accompagnés de certains congrès de la CFTC originelle dont le contenu est plus proche. La droite de la matrice représente le discours de la CFDT et inclut certains congrès d'avant la rupture. En termes de contenu, nous retrouvons les préoccupations de chacune des confédérations. Suivant cette répartition sur la matrice, nous remarquons les références aux problèmes économiques de l'après-guerre avec des formes comme *prix* ou *production* en bas à gauche. Le discours radical de la CFDT des années 1970 se retrouve au centre sur la droite de la carte (*socialisme, lutte, masse* et *capitalisme*). La périodicité apparaît comme fragmentée.

En effet, pour la période allant de 1945 à 1951, nous retrouvons deux zones qui y sont identifiées. Toutefois, cela correspond à ce que nous nommons le débat de tendances au sein de la confédération chrétienne, débat qui surgit notamment des difficultés économique de l'après-guerre. D'ailleurs, certains congrès sont proches de la CFTC maintenue alors que d'autres le sont de la CFDT. La période 1952-1957 est éclatée en trois parties, toutes situées au bas de la carte, montrant leur proximité relative à chacune des deux tendances.

Tableau 19 : carte de Kohonen (TCDT/45-92)

française confédérale Confédération 64C	suppression	également salaires résultats réduction heures grande durée conventions branches	solutions obtenir amélioration	égalité trop garanties emploi certains	souvent publiques inégalités emplois	situations mutations intervention	nous insertion agit Cela	projet formes construire adhérents	processus partir lui contribuer aujourd
avenir	hommes	secteur retraite priorité accords SMIC	privé chômage	salariés jeunes adaptation	relations propositions nouvelles efficacité activités Des	temps permet négociation notre améliorer agir	nos faut CFDT	collective aspirations	société groupes est capacité autres Pour C
statut programme principes ni estime 51C 45C	sécurité libre famille CFTC	régimes protection professionne paternaires gestion formation activité 87C	être doivent dot croissance compte Une	école qualité orientations nécessaire entreprises	sont services initiales Les La L 05D	suppose prendre entend différents Elle	trois travailleuse revendicatio mobilisation débat changement	Cette	état syndicale organisation
réforme réaliser où Sécurité	économie État	éviter été solidarité entreprise 90C	sociaux ceux	rôle public permettre mieux	travail santé recherche professionne particulière droits création	livre syndicats régions patronat objectif immigrés femmes 82D 79D	unité rapport période interprofess forme crise charge	type pratique populaires forces autogestio	luttes
économique techniques salaire respect progrès plan part organismes liberté efforts 65C	véritable aux	évolution sociale participatio moins 84C	pas ont nouveaux niveaux donc difficultés comme autant aussi Mais	un service pour place	sur conditions catégories	problèmes	développer actions action	transformati rapports fonctionneme	syndicat stratégie socialiste socialisme masse lutte exploitation domination classe capitalite capitalisme
particulier logement expansion exigences effective	renforcement 77C	tant plus niveau investissement années 79C	sans milliards cours ou	une nécessité notamment mise les des d avec	se organisation fois et en dans	vers nouvelle mettre entre donner cause base	Dans Ces 76D	système prise information force expression conception c but 73D	perspectives implique démocratique
secteurs prestations paritaires meilleure garantie familiales deux demande ans achat	soient cadre	toutes tous social seulement responsabili mêmes bien afin	moyen eux	à vie tout situation leurs la l du de condition collectifs	sein ou leur ce	élaboration toute peuvent chaque	pouvoir politiques objectifs moyens ensemble cette	Tiers Monde	positions ouvrier mouvement internationa construction conscience
si réaffirme renforcer rappelle matière enseignement effort domaine	soit que 75C	non 73C 69C 67C 55C	vue réalisation poursuivre face 59C	volonté qui par n le	ci	peut nature lui elle autonomie 70D	même libertés fonction développement celle ainsi	syndicales structures sa nouveau etc autre	travailleurs sous régionales possible permettant orientation caractère
toujours mesure générale considère Congrès 81C	ressources Le Il 71C	qu national loi 49C	dont contre collectives	sans ne mais il fait ceux 67D	son faire choix	y syndical nécessaires En	ces	possibilités politique pays 57C	ouvrière assurer 65D 63C
prix minimum mesures familiales depuis application 47C	ils avoir 46C	production encore cas 53C 48C	égard nombre cet France	ses publics intéressés indispensabl elles décisions coopération	s pouvoirs a 92D 88D	économiques syndicalisme sociales internationa défense De	voie revenus besoins Europe	syndicaux responsabili peuples monde institutions démocratie 61C	régime paix nationale indépendance gouvernement français contrôle congrès

La période suivante (1958-1965) se retrouve également en deux zones au bas de la carte. Le congrès CFDT de 1965, qui suit immédiatement le congrès de la laïcisation, est idéologiquement caractérisé pas la nécessité de s'affirmer face au discours de la CGT et du Parti communiste. Il se démarque ainsi des autres congrès de sa période.

Le même type d'éparpillement vaut pour la période 4, mais alors que la proximité entre les congrès de la CFTC maintenue est relativement grande, nous constatons une distanciation relativement importante pour les trois congrès CFDT de cette période. La rupture de mai 1968 n'apparaît pas fortement sur la carte dont la majeure partie est occupée par la période 5, celle de 1974-1985. La distance entre les textes des congrès est la plus grande, et ce pour les deux organisations. L'aire de la CFDT est la plus vaste. L'effet du recentrage de la fin des années 1980 est observable et nous retrouvons les congrès CFDT de la période suivante (1986-1992) au bas de la carte. Pour la CFTC maintenue, la continuité est plus linéaire.

En ce qui a trait au vocabulaire, nous pourrions faire des observations semblables à celles émises plus tôt, la carte de Kohonen représentant, d'une manière visuelle différente, les mêmes données discursives. La visualisation des classes décrites plus tôt est moins évidente. Dans certains cas, les classes sont localisées de manière concentrée, dans d'autres, elles apparaissent plus éclatées. Ainsi, la classe 2 se situe en bas à gauche, la classe 3 est vers le haut en position centre gauche, la classe 6 est en haut à gauche et la classe 1 se situe sur la droite vers le bas. La classe 5 est plus étendue et couvre presque toute la partie droite de la carte tandis que la classe 4 est éclatée.

La cartographie du corpus DCGF/71-90 sous DTM nous montre assez clairement la répartition du territoire lexical propre à chaque confédération en donnant la plus grande part à la CGT, reproduisant ainsi le poids relatif du sous-corpus de la confédération de sensibilité communiste dans le corpus, 60 %. Ainsi donc, environ la moitié droite de la carte est occupée par le vocabulaire CGT qui se répartit chronologiquement du haut vers le bas. Le vocabulaire de FO, 13,1 %, connaît une grande proximité et couvre la plus petite partie de la carte, moins du sixième, en bas à gauche. Les deux autres confédérations voient leur vocabulaire respectif à peu près distribué également dans l'espace restant sur la gauche, la CFTC (17,5 %) au centre et la CFDT (9,4 %) en haut.

La représentation chronologique se fait dans chaque cas en se rapportant à la proximité avec les voisins. Ainsi, la période 4 qui se termine en 1973 connaît un voisinage CGT-CFDT d'une part, et CFTC-FO d'autre part. Au moment de la période 5 (1974-1985), les vocabulaires de la CGT et de la CFTC connaissent une certaine proximité (au centre de la carte), tandis que celui des deux autres est, peu ou prou, distant. Finalement, l'écart diminue entre la CFDT et la CFTC pour la dernière période (1986-1992), chacune des aires lexicales de la CGT et de FO étant relativement isolées des trois autres.

La projection classificatoire montre que la classe 1 s'étend en diagonale du haut vers la gauche au bas à droite. La classe 2 se situe vers le haut, légèrement sur la gauche et la classe 3 est à sa gauche. En bas de celle-ci se trouve la classe 4, puis encore en bas, la classe 5. Sur le plan des proximités, la concentration relative des discours de FO et de la CFTC est assez évidente, alors que l'on constate une moindre dispersion des textes de la CFDT. Quant à la CGT, ses textes sont les plus distants.

En conclusion du traitement de nos corpus sous DTM, l'analyse globale du lexique est similaire aux autres approches. L'analyse des classes du corpus TCDT/45-92 montre la particularité du congrès dit de la laïcisation de 1964 de même que les oppositions des congrès de la CFTC originelle qui y ont conduit. Nous avons observé la continuité CFTCo - CFDT ainsi que la rupture qu'a provoquée mai 1968 chez cette dernière. Par ailleurs, l'analyse du corpus DCGF/71-90 nous fait voir la relative proximité des discours CFTC et FO d'une part, et de ceux de la CGT et la CFDT d'autre part.

Le vocabulaire spécifique associé aux classes relatait en particulier la situation économique de la France et du monde tout en montrant certaines particularités confédérales. La classification s'est faite sans considérer la chronologie. En effet, les classes sélectionnées sur la base des proximités lexicales ne font pas ressortir la dimension temporelle dans le sens où nous le souhaitons. De plus, les réponses caractéristiques du corpus DCGF/71-90 confirment la proximité des discours sur le plan conceptuel.

Tableau 20 : carte de Kohonen (DCGF/71-90)

union type travailleuse transformat socialisme interprofes fédérations capitalisme adhérents	perspectives	syndicale société terre réflexion permet organisation mode insurgées débât contexte cfdt73	changements cfdt76	unité revendico lutes forces exploitation classe capitaliste	peuples nationalis masse lutte démocratique domination	planificatio démocratique changement capitalistes	transports scientifique profonde profs nationalisé monopoles larges grandes démocrate assurant	sociétés populaire nationalisée limitation immédiat caractère	travailleur telle réformes programme parmi ris exercice discriminati conçut concrètes	progression mesures extension délégués devant augmentation actuelles	âge réforme piv millon concerne attribution actuelle
syndicat stratégie sections rapports mobilisation coïncision champ capacité	réalités rapport pratique politiques action	propre prioraire maintenir lotes cfdt82 aboutir	syndicals internationa communes cfdt73	nouveau mondial force conscience bas	travailleurs syndicales culturelle aspects	échelle libertes essentielles commun catégories	établissemen millions culturelles	ouvriers licencement indisciplinai démocratizat crédit considérable connaissance	équipements techniques personnel contrôle centres	intérêt dispositif congé	totale technique most gouvernement devront crédits classes avantages
fonctions obéisseurs agir	structures entend collective cfdt85 bataille autonome	permanence objectif fondamentaux attitude	réduction relatives problèmes prend longue internationa information	tâches positions permanent organisation immigrés discrion commune	semaine pouvoir méthodes majorité consommation base	suppression spécifique realisation parvenir mandat connaissance conditions cfdt72	réflectem ordie importants comptes sûr	préoccupatio population plene pendant grands grand essentielle comptes autrice	reventique promouvoir personels patronat nationale convent sa capitaux	véritable rémunération pluriélément directement	système dispositions étude
syndicalisme situations projet passe négociation relations insertion	égalité travers priorité pourtaure cfdt88 branches améliorer	présence professionne obtiens maintien loc entre aider	élaboration soutien responsabil modification transparente face décentralisa divers C_SVND	période première internationa elle connaître	syndicaux réaliser politique permettant minimum heures consommation charge	situation salaires fin exercer assurer	étagessemen vie toutes les sociales elle possible moyens locaux leur importantes français cfdt82 cfdt78	éléments il droit cadres	y santé ensemble culture cas	profit possibilité indépendance existence contre craux aggravation	états sous salario opposer grève déterminatio collectifs
unions structure réajustés défina	solidarité cor actions	revolucio particulier organiser responsabil lison	responsabil orientation cet	syndical démocrate moyen mois divers concernant	à son ses par notamment mouvement la	investissement effet durable du dans ce	travail national le fonction délivration de dans ce	toute sur s réel pour peuvent ce monde locaux et différentes contribuant accroître	vers sont partie nécessaires industrielle défense conduite constitue	élément sa nature constitue	patronales pas motique garanties l'omes défense conduit concernés
points militants investissement européen confédérale associations	sein régions plusieurs deux coordination cfdt80 complémentai avenir adaptation abord	professionne ouverte moins cfdt80 dussent après années alin	travaux postes particulière modalités denrées	étant égalemen statut seulement secteurs origine ceci ayant	participer ou nombre grande	une propres postes indispensabi des création cadre su amélioration achat	un solutions ce objet mise en condition aussi SMIC	manière lieux pour est décisions autres montant administrati actifs	spécifiques seront sens prise prendre cette montant initiales développer	réels quotidienne hors expression dimension cette aspirations agit	statuts partit conception combat c
régionales régionales conseil communication aupres	régional formation effort attention apporter	si proposer participatio membres formule cfdt84 cfdt81 cfdt77 certain	part effective cfdt73 cfdt77 certain	tenir tenant représentati rapide hygiène esprit celui active	respect piv plèvement justice informatios difficultés comités	évolution économique sans possibilités niveau aux	sociaux dixes ont nécessaire fait compte	économiques rôle permettre nouveaux intéressés important faire entière avec	prenant opinion notre nombreuses mettre maxime maximum fémines développement donner	vivre usages processus expérience diversité diffusion	représente imposer craux contribuer contenu capacités bases
éviter tourisme responsables propagande partenaires commissions famille CESR	vacances meilleure pures concentration	âgées tres pouvoirs homonisatio généralisab	taux relais principes enfants cfdt75 cfdt71 aménagement	vue telles promotion initiative certains organismes jamais domaines	élu toutes solutions sans premier certains budget domaines	valeur social sans importance devenir causes administrati	visant tout mises entreprises effectivement créer bénéficier avant	ou nouveaux nombreux favorisant créer chaque	échanges région rien relations point s'enlever fort exigences nouveau droits correspondant	près palliative nouvelle issue industrial groupes direction	suppose réaliste production patronales nouvel issue industriel droits groupes direction
vieillesse souffrir souhaiter personne paritaires confédéral	personnes favorir familles enfiri demande	libre stages serait l'effet formations ades aide	soit retraites qu personnes particulière mesure dignité familiales domiane cfdt73	études égaré sécurité rendre ou personnes particulière mesure dignité familiales domiane cfdt73	état fiscalité coût	économie trouver selon ressources plus produits financement employeurs cotantes celles agents	être produits mis multidiscipl gestion depenses devenant	temps portées garanti doivent cfdt85	représenti reconnaissance lieu pour intérieur collectivité accès	effectifs beson avis activés accus	élus répondant prérogatives particulière industrielle indes fondée coopération autonome
équilibre rapelle consommateur	instances estime caisses allocation 1%	trop répartition principes prestations horaires	liberté impose depuis connaits ans	établissement unique tant moment mission générale général	voire terme publique peut homme encore des handicapés défense	échec secteur plein même marché importance contribution conséquences consultation comportement comme aucun	utilisation salariale public ri intégration financières cotantes cfdt83	service recherche particuliers nationales la lecon taut efficaces aller	satisfaction répondre intervention idée haut beaucoup activités France CEE	syndicats pression partout exigence employeur dispositif directions appui	
constate confédéral attachement assurance	logements charges complémentai maide libre affirme	vor négociations maide libre allocations	raison problème continue dependant	ne le détournement des cause branche	social indisciplinai non cotant chômage	suppléments qualité protection introduction indisciplinai enfant dilat couverture	lutter indisciplinai engager cotantes Europe	services salaires nouvelles forte financière cotante carrière	nécessite engagement cette besons	revendicativ qualificatio désarmement capital bataille général CE	
révolution réclamer démocratie congés condamne agissant Ouvrière	système saurat régime permanente opposition maie institution enseignement conscience confirme	école revenus remise on pourquoi médecine mondiale laquelle cfdt84 cfdt83 cfdt77 actual accroissement	volontés locaux seule hommes fonds risques professionne appelé certain accord	éducation dite cause branche	social indisciplinai non cotant chômage	vocation sont régies reste publics prévention pas on la pas hommes fonds européenne appelé communauté dons chacun administrative	évolutions voire permettent mieux mais croissance emploi dons chacun contrats	savoir propositions projets orientations nos groupes favoriser encouragement croissance efficacité dynamique choix	tenan technologies salarié nos pratiques nous financière emplois qualificatio dynamique enjeu critères	territoire technologique modernisatio missions critères	utilité réponse richesses rentabilité globales démarche coopérations

La question de l'Europe n'apparaît pas dans une première démarche comme un élément caractéristique du discours syndical français. L'approche basée sur les fréquences de mots ne permet pas a priori de faire ressortir un thème qui se manifeste par des formes peu fréquentes dans le discours. Par contre, la question identitaire apparaît toujours dans le vocabulaire spécifique ou dans les réponses caractéristiques. Nous n'en tirons pas d'autres conclusions pour l'instant, mais cela alimente notre analyse pour les chapitres suivants.

5.4 Traitement sous Lexico

À la lumière de nos premières observations faites sous Sato, Alceste et DTM, nous entreprenons notre démarche sous Lexico en appréhendant le discours syndical de manière plus poussée, en particulier sous l'angle des partitions. Nous faisons dans un premier temps un comparaisons globale du vocabulaire des trois corpus que nous considérons ici sous leur forme non normalisée. Nous nous intéressons ensuite aux vocabulaires spécifiques d'un point de vue confédéral et d'un point de vue chronologique, en observant d'abord les analyses factorielles de correspondance en fonction des partitions.

5.4.1 Vocabulaire global

Nous avons d'abord comparé les 50 premiers mots pleins des trois corpus. Le tableau 21 de la page suivante montre notamment, en caractères gras, les 26 mots qui sont communs aux trois corpus. Parmi les dix premiers, quatre sont communs : *travail*, *sociale*, *tous* et *développement*. Ce sont des mots clés du vocabulaire syndical qui décrivent l'objet ou la portée du mouvement syndical français. Le mot *sociale* est fréquemment utilisé avec l'un des suivants : *politique*, *organisation*, *vie*, *propriété*, *transformation*, *sécurité*, *législation*, *protection*, *action*, *crise*, *gestion*, *division* ou *organisation* (la liste n'est pas exhaustive). C'est surtout l'adjectif indéfini *tous* qui est utilisé comme dans, *tous les*, *tous ses* ou *tous ceux*. Plus rarement, il s'agit du pronom indéfini.

Tableau 21 : Comparaison lexicale (Lexico)

TCDT / 45-92		DCGF / 71-90		DCGF / 05-07	
Mot	Fréquence	Mot	Fréquence	Mot	Fréquence
travailleurs	649	travailleurs	3083	Congrès	608
action	577	travail	3046	salariés	481
CFDT	496	CGT	2236	travail	456
travail	403	salariés	2120	entreprises	258
congrès	386	tous	2061	sociale	241
politique	373	développement	1867	Tous	197
CFTC	344	action	1865	droits	166
sociale	316	formation	1768	emploi	163
tous	313	politique	1764	développement	162
développement	304	sociale	1591	entreprise	159
économique	283	pays	1511	droit	147
société	276	moyens	1505	vie	144
vie	245	toutes	1453	place	138
emploi	236	emploi	1438	social	136
pays	235	entreprises	1420	politique	131
pouvoir	235	entreprise	1419	formation	129
salariés	232	conditions	1381	syndicale	126
syndicale	226	vie	1232	syndicats	126
organisations	224	économique	1230	action	125
syndicalisme	219	tout	1210	toutes	124
organisation	217	droit	1161	moyens	123
entreprises	201	congrès	1154	CGT	122
entreprise	200	droits	1069	organisation	121
conditions	196	organisations	1038	tout	121
toutes	177	syndicale	1027	syndicalisme	120
moyens	171	ensemble	1007	CFTC	117
ensemble	169	besoins	967	négociation	112
formation	163	niveau	937	public	111
plan	153	toute	913	publics	110
situation	150	temps	908	services	110
politiques	146	CFTC	873	organisations	108
objectifs	145	organisation	830	syndicat	107
syndicales	144	lutte	818	service	106
tout	139	syndicales	798	sociaux	104
classe	135	activité	795	ensemble	102
lutte	135	public	788	niveau	100
droit	131	oeuvre	758	CFDT	99
forces	130	gestion	745	santé	99
monde	129	social	741	toute	99
niveau	129	sociaux	741	solidarité	95
part	121	situation	738	société	94
toute	120	compte	734	conditions	93
salaires	118	rôle	696	professionnelle	93
économiques	113	place	692	politique	91
solidarité	112	secteur	686	temps	90
structures	111	nouvelles	685	syndicales	89
rôle	110	crise	683	sociales	81
social	109	service	680	activité	78
droits	107	professionnelle	662	cadre	78
compte	105	objectifs	629	État	77

Nous faisons les mêmes constats que précédemment sous Sato et DTM car les traitements donnent des résultats convergents, en ce qu'ils comptent des fréquences de formes. Les différences entre les traitements sont dues à certaines particularités fonctionnelles comme le fait de lemmatiser ou non, de prendre en compte la casse ou pas, ou encore à cause des particularités typographiques des fichiers.

L'auto référence était relativement plus fréquente dans les corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90. Néanmoins, seule *FO* n'apparaît pas dans le top 50, notamment parce que cette auto identification confédérale passe aussi par d'autres formes dont *Force Ouvrière* ou encore *CGT-FO*. La forme *travailleurs* est beaucoup moins présente dans le corpus DCGF/05-07, mais on en compte tout de même 58 occurrences. Les formes *entreprise(s)* sont relativement plus fréquentes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient. Nous avons déjà constaté la variation des fréquences, la disparition ou l'apparition de certaines formes parmi les plus fréquentes.

Nous constatons aussi que, hormis certaines formes spécifiques relatant l'identité syndicale, nous ne retrouvons pas dans les formes les plus fréquentes celles relatives à l'Europe. L'approche basée sur l'étude des fréquences limite l'analyse que l'on peut tirer des résultats. Mais avant d'aller au delà de cette approche, nous verrons ce qu'il en est en termes de richesse de vocabulaire. Des analyses factorielles de correspondance sur la base du redécoupage des corpus, de leur partition, seront ensuite réalisées.

5.4.2 La richesse du vocabulaire

La richesse du vocabulaire permet de qualifier, en les comparant, les discours des confédérations syndicales en prenant en compte le rapport formes/occurrences, c'est-à-dire le ratio entre le nombre de formes lexicales différentes et le nombre total d'occurrences d'un texte (Lebart et Salem, 1994). Précisons cependant que la notion de richesse de vocabulaire demeure subjective et devrait se limiter à comparer des textes de poids lexical équivalent. En effet, la taille d'un texte a un impact sur la richesse de son vocabulaire : le ratio formes/occurrences de gros textes est généralement plus petit. La comparaison entre texte de tailles différentes est donc hasardeuse. Le seul but de l'exercice est donc de voir si il y a des différences entre les confédérations et à travers le temps.

Le tableau 22 nous donne une idée de la richesse du vocabulaire du corpus TCDT/45-92. Nous constatons qu'il y a eu une légère diminution, dans le temps, entre la CFTC originelle et la CFTC maintenue en termes de richesse de vocabulaire. L'écart est plus important entre la CFTC originelle et la CFDT. Ceci s'explique en partie par le fait que le discours de la CFDT est le plus lourd du corpus en matière d'occurrences (56 %).

Tableau 22 : Richesse du vocabulaire du corpus TCDT/45-92 sous Lexico

Confédération	Nombre de formes	Occurrences	Ratio
CFTC originelle	3 208	19 551	0,164
CFDT	5 357	64 085	0,084
CFTC maintenue	3 976	30 447	0,131
Total TCDT/45-92	7 565	114 083	0,066

En outre, le renouveau lexical de la CFDT renforce la spécificité idéologique de son discours, notamment au cours de la décennie de 1970 et suite à la laïcisation et à mai 1968, se serait accompagné d'un niveau de langage relativement plus simple. Au contraire, la confédération qui a le poids relatif le plus léger, la CFTC originelle, montre un plus haut taux de richesse de vocabulaire. Notons que l'écart entre le vocabulaire le plus riche et celui qui l'est le moins est de 0,080. Au total, le corpus TCDT/45-92 a un ratio de 0,066.

Le corpus DCGF/71-90 est composé à 59 % des occurrences de la CGT et le tableau 23 montre que ce discours a le plus bas ratio de richesse de vocabulaire parmi les quatre confédérations syndicales françaises. L'écart est important entre la CGT et les trois autres organisations.

Tableau 23 : Richesse du vocabulaire du corpus DCGF/71-90 sous Lexico

Confédération	Nombre de formes	Occurrences	Ratio
CFDT	5 625	73 017	0,077
CFTC	8 810	134 996	0,065
CGT	13 017	445 759	0,029
FO	8 056	100 092	0,080
Total DCGF/71-90	16 970	753 864	0,023

À l'opposé, la CFDT qui compte pour un peu moins de 10 % du corpus DCGF/71-90 témoigne de la plus grande richesse de vocabulaire. Toutefois, l'écart entre CFDT, CFTC et FO est d'au plus 0,015. L'écart maximal, entre le plus riche et le moins, est de 0,051 et le

ratio global du corpus DCGF/71-90 est de 0,023.

Le troisième corpus connaît un écart maximal de 0,058. Encore une fois, la confédération qui a le discours le plus lourd dans le corpus, FO avec 37 %, a le vocabulaire le moins riche, tandis que la CFTC (16 % des occurrences) présente le vocabulaire le plus riche. Le ratio global du corpus DCGF/05-07 est de 0,094.

Tableau 24 : Richesse du vocabulaire du corpus DCGF/05-07 sous Lexico

Confédération	Nombre de formes	Occurrences	Ratio
CFDT	3 481	23 352	0,149
CFTC	2 834	14 020	0,202
CGT	3 204	17 412	0,184
FO	4 649	32 218	0,144
Total DCGF/05-07	8 163	87 002	0,094

Entre les corpus DCGF/71-90 et DCGF/05-07 nous constatons d'une part un enrichissement du vocabulaire globalement ainsi qu'au niveau de chacune des confédérations et, d'autre part, une augmentation de l'écart maximal entre le vocabulaire le plus riche et celui qui l'est moins. Par ailleurs, le fait que la taille des sous-corpus influence la richesse du vocabulaire de manière inversement proportionnelle (plus le vocabulaire est important, moins riche il est) ne nous permet pas de tirer de conclusion.

5.4.2.1 Partitions et vocabulaires spécifiques

Nous analysons le discours syndical sous deux angles : confédéral et chronologique, en partitionnant nos trois corpus en conséquence⁷⁶. Nous avons considéré généralement la partition des trois corpus de la même manière : en isolant le discours de chaque confédération ou en faisant un découpage en fonction de la périodisation développée dans la première partie de notre thèse. La seule exception concerne la motion du congrès de 1964 de la CFTC originelle du corpus TCDT/45-92, que nous excluons de l'analyse.

⁷⁶ Voir les tableaux 9 et 10 au chapitre 4, p. 89

Nous justifions cette exclusion par les particularités linguistique et sociologique de ce congrès extraordinaire. Dans le premier cas il s'agit du congrès le moins loquace. En effet, avec ses 340 occurrences, il ne représente que 0,3 % des occurrences du corpus TCDT/45-92. D'ailleurs, l'analyse factorielle de correspondance présentée au graphique 13 de la page suivante indique visuellement sa position excentrique. De plus, le contenu de la motion de 1964 traite essentiellement du changement d'appellation de la confédération, conséquence de la laïcisation.

Les 34 autres congrès de ce corpus sont divisés en trois groupes. Douze congrès de la CFTC originelle comptent pour moins de 17 % du total des occurrences alors que ceux de la CFTC maintenue, douze également, représentent un peu plus du quart. La CFDT occupe pour sa part plus de la moitié de l'espace textuel du corpus avec cependant moins du tiers des congrès (dix).

Tableau 25 : Nombre de sous-corpus découlant de la partition

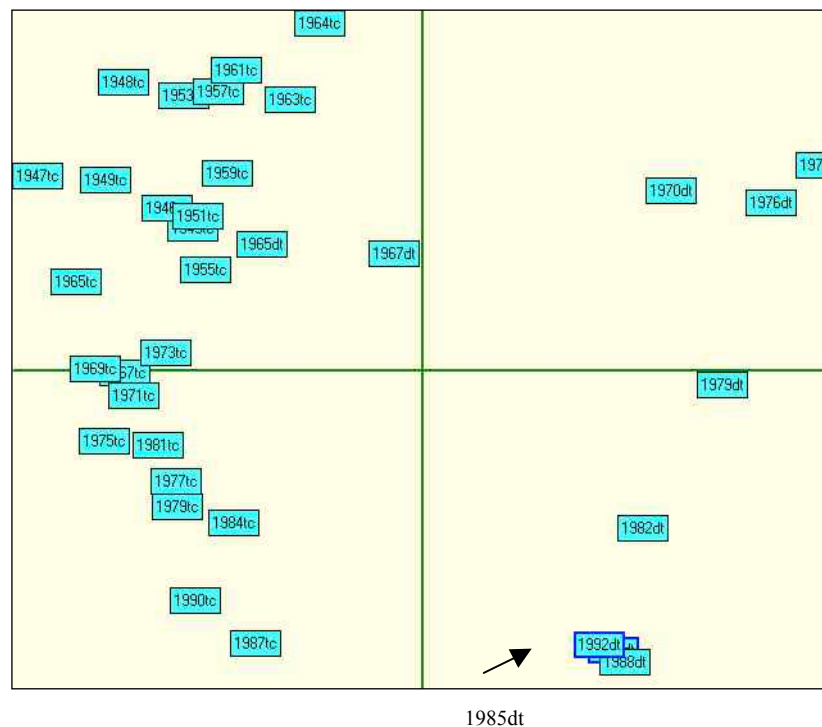
Corpus	Confédéral	Chronologique
TCDT/45-92	3	6
DCGF/71-90	4	3
DCGF/05-07	4	1

Le découpage confédéral nous donne, selon le corpus, trois ou quatre vocabulaires spécifiques, tandis que la partition chronologique, selon l'espace de temps couvert par chaque corpus, contient entre une et six parties.

5.4.2.2 Partition confédérale du corpus TCDT/45-92

Nous voyons d'abord comment tous les congrès du corpus TCDT/45-92 se situent les uns par rapport aux autres en termes de distance. Présentées sous la forme d'un plan cartésien, les analyses factorielles de correspondance expriment la proximité (ou la distance) entre les composantes du corpus. La distance entre deux textes se calcule en comparant les deux vocabulaires et en considérant la présence (ou l'absence) de mêmes mots. Le vocabulaire des 35 congrès a ainsi été comparé globalement. La visualisation de la proximité entre les congrès apparaît au graphique 13.

Graphique 13 : AFC confédérale du corpus TCDT/45-92 sous Lexico

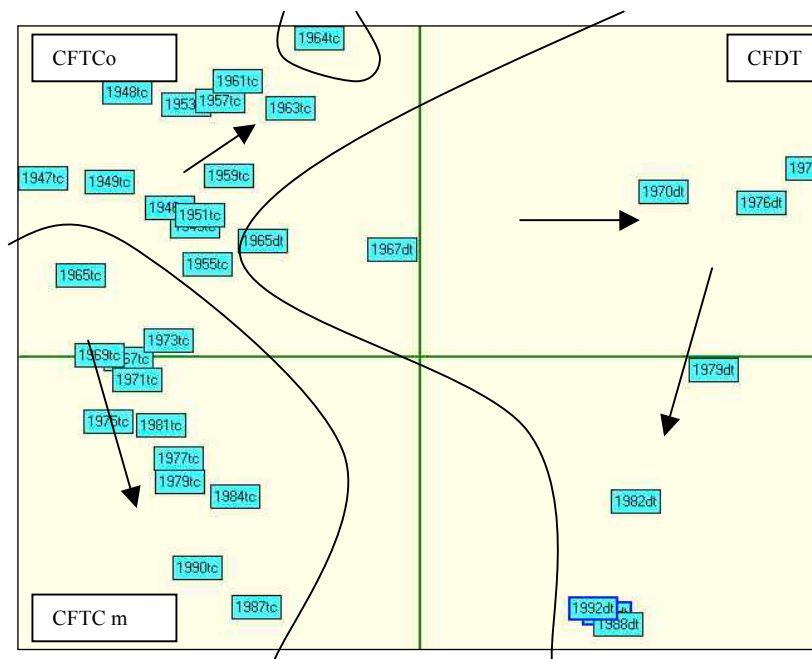


Nous constatons d'abord que le congrès de 1964 se situe au haut du 2^e quadrant du plan cartésien et que les autres congrès de la CFTC originelle sont concentrés dans ce 2^e quadrant alors que ceux de la CFDT se déplacent du second au premier, entre le congrès 1967 et celui de 1970, puis du premier au quatrième, entre les congrès de 1976 et de 1979. Le premier saut résulte de mai 1968, le second marque le recentrage de la confédération. Les congrès de la CFTC maintenue vont pour leur part du second au troisième quadrant, en opérant des sauts plus courts que ceux de la CFDT.

Entre les 2^e et 1^{er} quadrants, nous constatons un mouvement horizontal des congrès de la CFDT, de la gauche vers la droite du plan. Par ailleurs, les congrès de la CFTC originelle sont relativement concentrés, indiquant une plus grande proximité entre eux que les deux autres ne l'expriment. Des trois, c'est le discours de la CFDT qui est le plus éclaté. En effet, les congrès de 1965 et 1967 sont très près de ceux de la CFTC originelle. Ce n'est qu'après qu'un premier saut dans la distance s'opère à la CFDT, horizontalement dans un premier temps, jusqu'à la fin des années 1970, puis verticalement par la suite. L'abscisse est l'axe

idéologique, l'ordonnée, l'axe chronologique. Les congrès de la CFTC maintenue sont légèrement plus distants que ceux de la CFTC originelle, mais plus homogène que ceux de la confédération laïcisée.

Graphique 14 : AFC confédérale, corpus TCDT/45-92 sous Lexico



Bien que l'AFC nous renseigne également à ce moment-ci sur l'évolution dans le temps, la partition confédérale se présente surtout comme un découpage spatial. Nous observons le vocabulaire confédéral en bloc dans un premier temps. Nous avons un portrait lexical qui montre une image statique en ce qui a trait à la comparaison entre la CFDT et la CFTC maintenue. Cependant, la production discursive de la CFTC originelle précède celle des deux autres confédérations, ce qui nous permet une observation diachronique.

Le vocabulaire spécifique de chaque partie est constitué des formes lexicales ayant un coefficient de spécificité élevé, calculé en tenant compte notamment de la fréquence de l'occurrence dans la partie par rapport à sa fréquence dans l'ensemble du corpus. Plusieurs des formes spécifiques du discours de la CFTC d'origine (qui représente 17 % du corpus TCDT/45-92) ont un caractère identitaire : *congrès*, *cftc*, *française*, *chrétien* et *ouvrière* sont parmi les sept formes les plus spécifiques. Notons que nous retenons les formes spécifiques

dont le coefficient est plus grand ou égal à 8, ce qui représente un taux plancher minimum pour s'assurer de la présence d'au moins une forme dans nos partitions. On retrouve également *programme, prix, vital, plan, régime et promotion* qui sont notamment des préoccupations économiques et politiques caractéristiques de l'après guerre et de la reconstruction post Libération.

Pour la CFTC maintenue (26,7 % du corpus), les identifiants *cftc* et *congrès* sont très présents. Le discours est économique et social avec des mots comme : *demande, partenaires, formation, emploi, social, achat, paritaires et famille*. La comparaison avec le vocabulaire spécifique de la CFTC originelle n'est pas aisée dans la mesure où Lexico oppose les particularités, montre les différences. Il n'est pas évident de faire l'analyse en termes de continuité et de rupture. Par exemple, *chrétien* est utilisé fréquemment par la CFTC maintenue, mais cette forme n'est pas caractéristique du sous-corpus en prenant en compte les paramètres d'analyse du logiciel. Nous pourrions comparer plus tard, à la section sur le corpus DCGF/71-90, les particularités lexicales des deux confédérations. À ce stade-ci, nous constatons qu'il y a moins de référents identitaires mais que les préoccupations économiques demeurent.

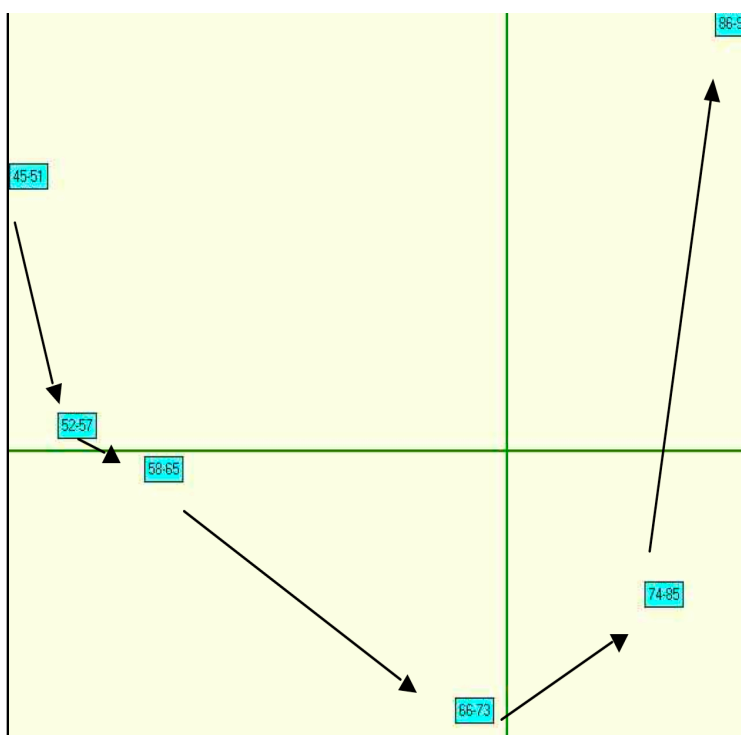
Le discours de la CFDT compte pour plus de la moitié du corpus (56,2 %). De ce fait on y dénombre plus de formes spécifiques. Les formes *cfdt, autogestionnaire*⁷⁷ et *adhérents* marquent l'identité syndicale particulière de la confédération. La présence du pronom *notre* avec un fort coefficient de spécificité montre l'importance du collectif, de l'appropriation collective. Les mots *action, luttés, stratégie, revendications, forces et pratique* encadrent l'action syndicale. Plusieurs formes sont explicites quant à l'idéologie du mouvement : *transformation, socialisme, rapports, socialiste, classe, lutte et masse* sont caractéristiques du langage marxiste de la CFDT des années 1970. La même remarque qu'au paragraphe précédent s'applique : nous verrons ultérieurement la comparaison entre la CFDT et la CFTC originelle.

⁷⁷ Voir au chapitre 7.

5.4.2.3 Partition chronologique du corpus TCDT/45-92

Nous refaisons l'exercice de proximité en partitionnant chronologiquement le corpus TCDT/45-92, entre autres pour tenir compte de la construction de l'Europe. Cela nous permet de voir comment se comporte le corpus en diachronie. Comme le montre le graphique 15, les 34 congrès sont maintenant regroupés en fonction de notre périodisation.

Graphique 15 : AFC chronologique du corpus TCDT/45-92 sous Lexico



La CFTC originelle occupe exclusivement deux des trois premières périodes, sur la gauche du graphique, la troisième incluant un congrès de chacune des deux autres organisations syndicales qui se partagent les trois périodes suivantes, sur la droite du graphique. L'analyse factorielle des correspondances qui en ressort est éloquent, notamment parce qu'elle génère la courbe caractéristique de forme parabolique de l'effet Guttman. Cet effet chronologique est habituellement le produit de l'évolution progressive du vocabulaire. L'évolution n'est toutefois pas constante et nous pouvons observer des sauts plus ou moins importants entre les

périodes. Ces sauts reflètent entre autres les différences lexicales qualitatives et quantitatives. Par ailleurs, la taille de chacun des lexiques périodiques est très variable, allant de 4 % à presque 44 % du corpus TCDT/45-92.

Le saut entre la première [1945-1951] (7,4 %) et la seconde période [1952-1957] (4 %) qui représente la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) n'est ni petit, ni grand en comparaison des autres. Il reflète toutefois le changement de ton du discours syndical : de revendicateur en période de libération et de début de reconstruction de la France, il devient nettement plus modéré dans les années 1950. En effet, en termes de vocabulaire spécifique la première période est caractérisée par l'usage de mots à connotation identitaire comme *cftc* et *chrétien* ou en référence à la situation économique : *prix*, *vital*, *programme* et *minimum*. On reconnaît le vocabulaire spécifique de la confédération chrétienne d'avant la scission de 1964.

La deuxième période représente non seulement la partie la plus légère du corpus dans cette partition, mais elle n'a qu'une seule forme spécifique dont le coefficient est de 8. Il s'agit de *française* (fréq=12), toujours utilisé en tant que déterminant et qualifiant l'*Union* (4), l'*économie* (3), la *confédération*, la *puissance*, la *politique*, l'*opinion publique* ou la *démocratie*. Avec le quart des utilisations du corpus, cette période pourrait être qualifiée elle-même de française.

Le saut entre la deuxième et la troisième période [1958-1965] (9,8 %) qui marque la naissance de la Communauté économique européenne (CEE) est le plus court de tous. Le discours syndical, si nous considérons le vocabulaire spécifique de cette période concerne particulièrement l'organisation politique de la société française. *Régime*, surtout dans le sens de régime politique, est la forme la plus significative. Notons que pour la CFTC originelle, ce mot renvoie au régime gaulliste naissant, à sa contestation ainsi qu'à la recherche d'un régime alternatif (socialiste). *Congrès*, *démocratie* et *enseignement* sont les autres formes caractéristiques de la troisième période. *Congrès* réfère à l'instance décisionnelle syndicale, *démocratie* au régime politique et *enseignement* à l'action ou au système (à l'ordre). Le politique teinte donc le discours syndical de cette période.

Le deuxième plus grand saut se situe entre les périodes d'avant et d'après 1965 [1966-1973]

(17,2 %). Il coïncide avec le traité de Bruxelles au niveau européen mais aussi avec la rupture de 1964 qui scindera en deux le syndicat chrétien devenu laïc. C'est une période qui n'est pas homogène cependant lorsque l'on considère l'éclatement du mouvement. En outre, la période inclut mai 1968 qui constitue un moment de rupture à la CFDT. Cela a pour effet d'amoindrir l'écart avec la période suivante, celle de 1974-1975 (43,6 %) qui suit la naissance de la Confédération européenne des syndicats (CES). La quatrième période compte relativement peu de mots caractéristiques dont le coefficient est supérieur à 7, mais ils sont éloquentes : *capitaliste, travailleurs* et *socialiste*. Tout le projet idéologique de la CFDT de cette période est ainsi résumé avec ces trois mots. Précisons toutefois que le poids relatif en termes lexicaux des congrès de la confédération pèse lourd. En effet, alors que les quatre congrès de la CFTC maintenue cumulent 4 386 occurrences, pour une moyenne de 1 209 par congrès, les trois congrès de la CFDT en comptent 14 690, 4 896 en moyenne. Et encore, les deux congrès post 68 comptent pour près des trois quart du sous-corpus CFDT de la période 4.

La cinquième période connaît aussi un déséquilibre dans le poids de chaque confédération. Le discours de la CFDT représente 70 % du poids lexical périodique. Neuf mots sont plus représentatifs. Ils concernent la conjoncture économique [*crise, période*], le syndicalisme [*travailleuses, interprofessionnelles, luttes*], des revendications [*pour, changer, réduction du temps de travail, des inégalités*] ou l'identité [*CFDT*].

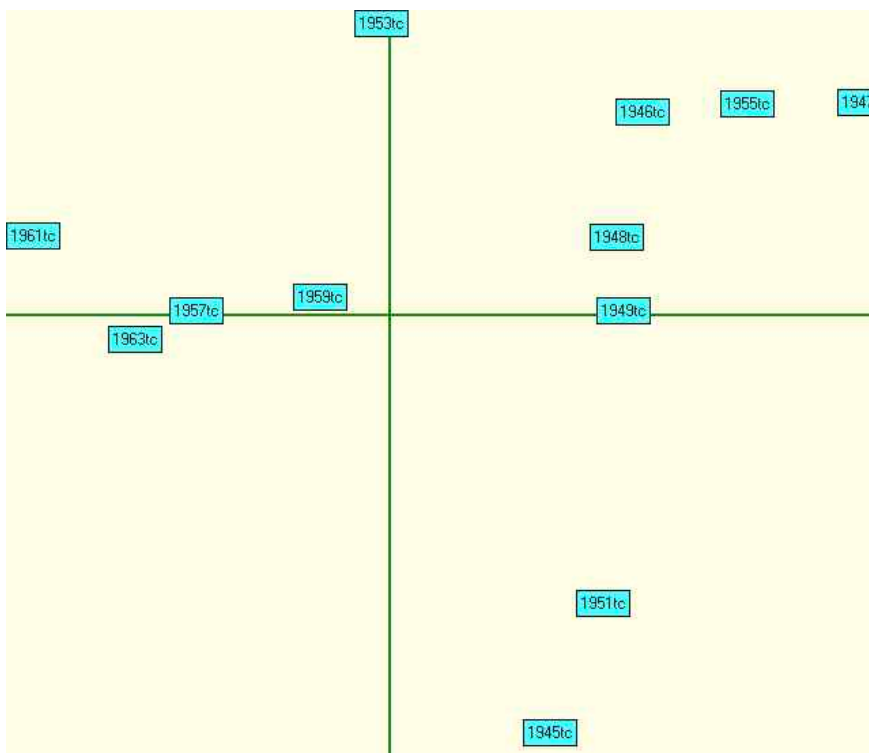
Finalement nous constatons un grand saut entre les cinquième et sixième périodes, après 1985, année de l'Acte unique européen. La sixième période vaut 18 % du corpus et est à peu près équilibrée entre les deux confédérations. Cette période équivaut aussi au recentrage de la CFDT, son discours comme son idéologie, s'adoucit un peu. Le vocabulaire spécifique de la période exprime des exigences des syndicats. Les formes *doit* et *doivent* marquent les analyses et les revendications. On parle maintenant des *salariés*, abandonnant progressivement l'expression *travailleurs*. Il est aussi question d'*exclusion*, de *règles*, de *partenaires* et de *formation*.

5.4.3 Proximité et distance confédérale

Il est aussi intéressant d'observer comment l'évolution de chaque discours confédéral dans le

temps en termes de proximité ou de distance et ce globalement. Les AFC obtenues sous Lexico 3 ont été faites en isolant les congrès confédéraux de chaque organisation. Les graphiques 16 et 17 nous font voir la répartition et le mouvement des congrès de la confédération chrétienne avant le congrès de 1964.

**Graphique 16 : AFC chronologique des congrès CFTCo
(Corpus TCDT45/92 sous Lexico)**

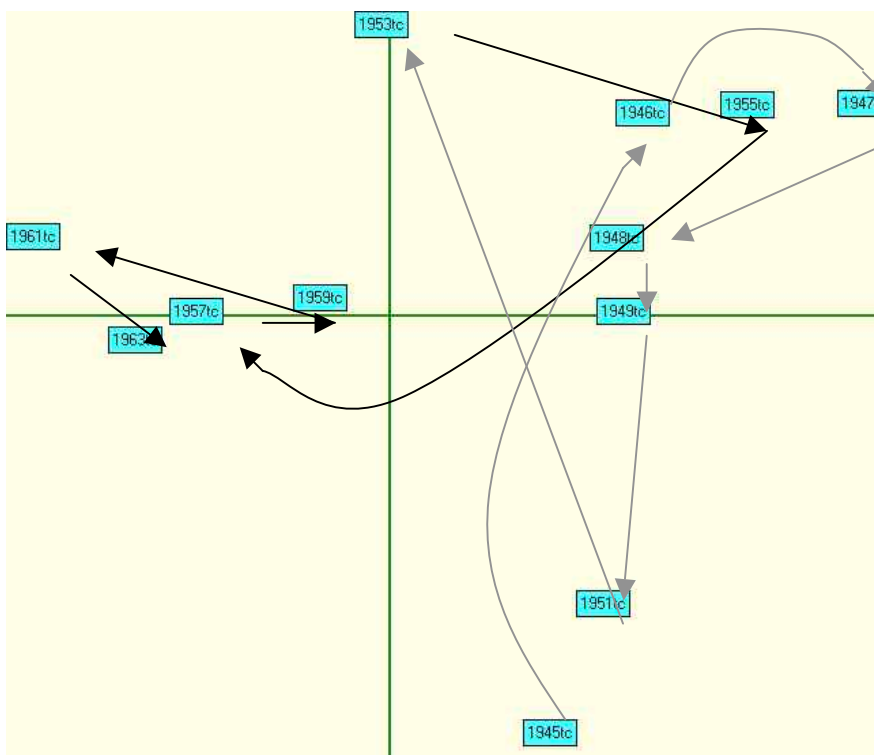


Nous constatons d'abord un éclatement des positions des congrès. À première vue, les mouvements ne sont ni homogènes, ni continus. Nous remarquons des sauts plus ou moins grands qui reflètent particulièrement les débats de tendances qui ont marqué les deux décennies suivant la Libération. Ils sont aussi la conséquence de la méthode même d'analyse qui oppose les particularités. Mais, dans la mesure où les événements sont différents et que les préoccupations syndicales varient selon ces événements, le lexique varie dans le même sens. Par exemple, des préoccupations économiques appellent un lexique à contenu économique.

Le graphique 17 montre la proximité entre certains congrès. En gris, nous observons l'évolution discursive de la première décennie à partir du congrès de 1945 au bas du graphique, en noir, celle de l'autre.

Ces sauts plus ou moins grands sont le reflet des différences, de l'évolution du vocabulaire spécifique de chaque congrès. Nous venons de dresser un portrait sommaire selon les périodes historiques, mais quelles sont les caractéristiques de chaque congrès? Pour répondre à cette question nous observons les formes dont le coefficient de spécificité est égal ou supérieur à 8.

**Graphique 17 : AFC chronologique des congrès CFTCo
(Corpus TCDT45/92 sous Lexico)**



Le résultat est décevant dans la mesure où il y a peu de formes qui répondent à notre critère de spécificité dans le Corpus TCDT/45-92. En observant chaque congrès de la CFTC originelle, pour la première période, nous constatons qu'en 1945, *statut* est la seule forme spécifique qui est retenue. Elle est surtout utilisée pour parler du statut du travailleur dans la

société française libérée. Une des préoccupations du mouvement syndical concernait le statut des syndicats eux mêmes. Précisons, 1945 est une année de tension particulièrement intense entre la CFTC et la CGT. Depuis la Libération, la CGT est de plus en plus contrôlée par les communistes. Les positions des deux confédérations sont difficilement conciliables. D'autre part, des formes moins représentatives témoignent néanmoins des problématiques du congrès : *propriété*, *sécurité* et *profession* réfèrent à certaines valeurs accompagnant la reconstruction.

En 1946, la forme *prix* reflète la préoccupation économique principale de l'après guerre, d'une France dont l'économie peine à se relever. Les formes *vente* et *traitement*, moins spécifiques, concernent aussi un problème de cette année : le traitement des travailleurs ne suffit pas, la demande demeure faible. En 1947, aucune forme n'a un coefficient de 8, mais les formes *denrées*, *prix*, *minimum*, *vital* et *alimentation* montrent encore la préoccupation d'une économie peu favorable aux travailleurs. Notons que le débat interne annonce le mouvement de laïcisation.

En 1948, l'économie préoccupe la CFTC. La forme *commerçants* est la plus représentative. Le commerce va plus ou moins bien, l'écart entre prix et salaire est décrié, plusieurs mots y réfèrent directement ou indirectement (*juste*, *prix*, *production*, *servitudes* et *familles*). 1949 ne compte pas de formes qui ressortent du discours. C'est l'année de la scission CGT-FO et, au niveau internationale, de la crise à la FSM qui verra la création de la CISL.

En 1951, seule la référence au 26^{ème} congrès apparaît. Celui-ci est centré sur la question de l'affiliation internationale. On maintient l'adhésion à la CISC plutôt que d'adhérer à la nouvelle CISL. Le débat persistera jusqu'en 1964. Par ailleurs, les années 1950 sont marquées par de nombreuses grèves et le retour à la liberté des salaires.

La deuxième période (1952-1957) ne compte que trois congrès CFTCo dont celui de 1953 pour lequel aucune forme spécifique ne répond à nos critères, 1955 avec *ils* qui représentent les militants participant au congrès ou les travailleurs en général et 1957 avec *institutions* qui réfère à des organismes nationaux, internationaux ou européens. En 1953, la confédération demeure officiellement confessionnelle, mais le débat de tendance se poursuit en 1955. En 1957, on parle beaucoup de questions sociales. Rappelons que 1957 est l'année de la création

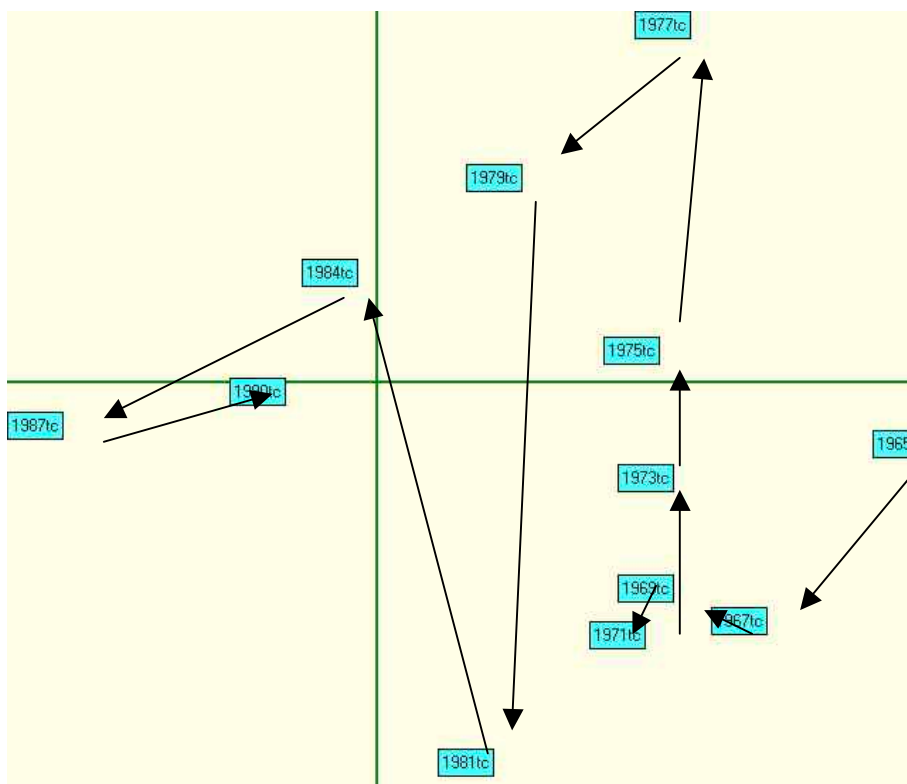
de la CECA mais que les organisations syndicales sont muettes à ce sujet dans ce corpus.

La période suivante, celle de 1958 à 1965, compte trois congrès en plus du congrès extraordinaire de 1964. Le congrès de 1959 ne révèle que son autoréférence, en l'occurrence *30^{ème}*, par contre la forme *communauté* nous montre l'intérêt de la confédération syndicale pour la Communauté européenne naissante, mais aussi ses craintes face à *la puissante coalition des intérêts capitalistes*. Elle appelle à la réalisation d'un *pool syndical européen*. Notons que la forme *communauté*. Réfère toujours à la Communauté européenne. L'économie planifiée et le rôle de l'État retiennent l'attention du 30^e congrès.

La forme la plus représentative du congrès de 1961 est régime et renvoie au type de gouvernement ou au système économique français. Le congrès de 1963 ne compte pas de forme répondant à notre critère de spécificité, mais la question de l'Algérie est très importante et la discussion sur l'évolution de la confédération ainsi que son attachement à la morale sociale chrétienne se poursuit. Finalement, nous ne sommes pas étonné que les formes confédération et extraordinaire soient représentatives du congrès de 1964.

L'AFC chronologique des congrès de la CFTC maintenue témoigne également des positionnements idéologiques changeants de la Confédération comme le montre le graphique 19 à la page suivante. Les congrès qui ont suivi celui de 1964 sont autant de contrechocs de l'éclatement. Précisons que 1973 est l'année du congrès de ce que nous appelons « le deuil de la grande confédération chrétienne ». Sur le plan lexical, nous observons peu de formes spécifiques représentatives. Le seul congrès de la période se terminant en 1965 ne compte qu'une forme spécifique dont le coefficient est égal à 8 : *chrétienne* qui marque la volonté des tenants du maintien de la confessionnalité de l'organisation syndicale.

**Graphique 18 : AFC chronologique des congrès CFTCm
(Corpus TCDT45/92 sous Lexico)**



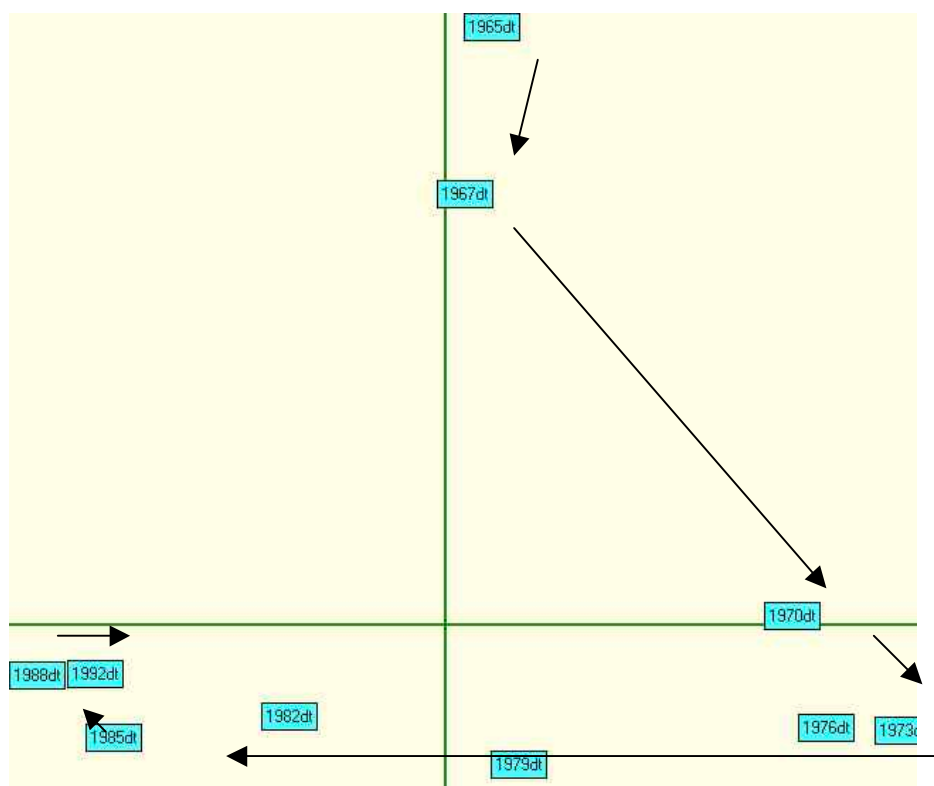
Les congrès de la 4^e période (1966-1973) n'affichent globalement aucune forme spécifique correspondant à notre norme, mais trois des cinq congrès de la période suivante (1974-1985) en ont chacun une : *demande* en 1975, *congrès* en 1981 et *CFTC* en 1984. C'est toujours la CFTC ou le congrès qui *demande* quelque chose. En 1981, *congrès* est généralement le sujet d'un phrase : il affirme, demande, etc, alors qu'en 1984, la *CFTC* devient le sujet.

Les deux congrès de la sixième période comptent chacun quatre formes spécifiques : en 1987, *doit*, *être*, *CFTC* et *formation*, en 1990, *doivent*, *partenaires*, *congrès* et *formation*. Le verbe *devoir*, souvent accompagné d'*être* marque une attitude plus exigeante de la confédération chrétienne. Par ailleurs, la formation, dans le sens éducatif du terme est une préoccupation des deux congrès.

Le congrès de 1965 est revendicateur et a comme formes spécifiques *smig* et *enseignement*. Les revendications économiques se sont concentrées sur la demande d'un salaire minimum

pour tous. Une autre revendication générale concerne l'enseignement : les différents ordres d'enseignement, les personnels, les réformes. La période 1966-1973 est d'abord peu loquace au niveau des spécificités, mais 1970 nous donne les formes *société* et *capitalisme* : la mise de l'avant de la première, la dénonciation de la seconde. Le congrès de 1973 foisonne de formes spécifiques à fort coefficient : *classe*, *lutte(s)*, souvent contiguës, *capitalisme*, *socialisme*, *organisation*, *aspects*, *masse* et *socialiste*.

**Graphique 19 : AFC chronologique des congrès CFDT
(Corpus TCDT45/92 sous Lexico)**



Le congrès de 1976 n'est pas en reste avec *lutte(s)* et *classe*, également souvent contiguës, *socialisme*, *forces*, *crise*, *transformation*, *masse*, *réunir* et *capitalisme*. Toutes ces formes font appel à la dénonciation de la crise du capitalisme, au désir de transformation de la société notamment par la lutte de classe. Bien que le changement de période ait eu lieu en 1973, il n'y a pas de rupture dans le discours cédétiste. Par contre, à compter du congrès de 1979, le

discours de la CFDT se transforme, au gré du recentrage, comme le veut l'expression désormais consacrée. Une seule forme spécifique ressort : *action*, qui reste un mot fort non seulement de la CFDT, mais du syndicalisme français en général.

Le congrès de 1982 identifie les formes *pour* et *CFDT*. Nous croyons que le recentrage de la confédération a notamment pour objet de (re)préciser les revendications et de rappeler le sujet collectif. L'usage de *pour* précède souvent un verbe (*parvenir, obtenir, assurer, construire...*) ou indique vers qui l'action se dirige (la société, le mouvement syndical, les chômeurs, les travailleurs...). Il indique aussi un objectif (pour une transformation, pour l'avenir...).

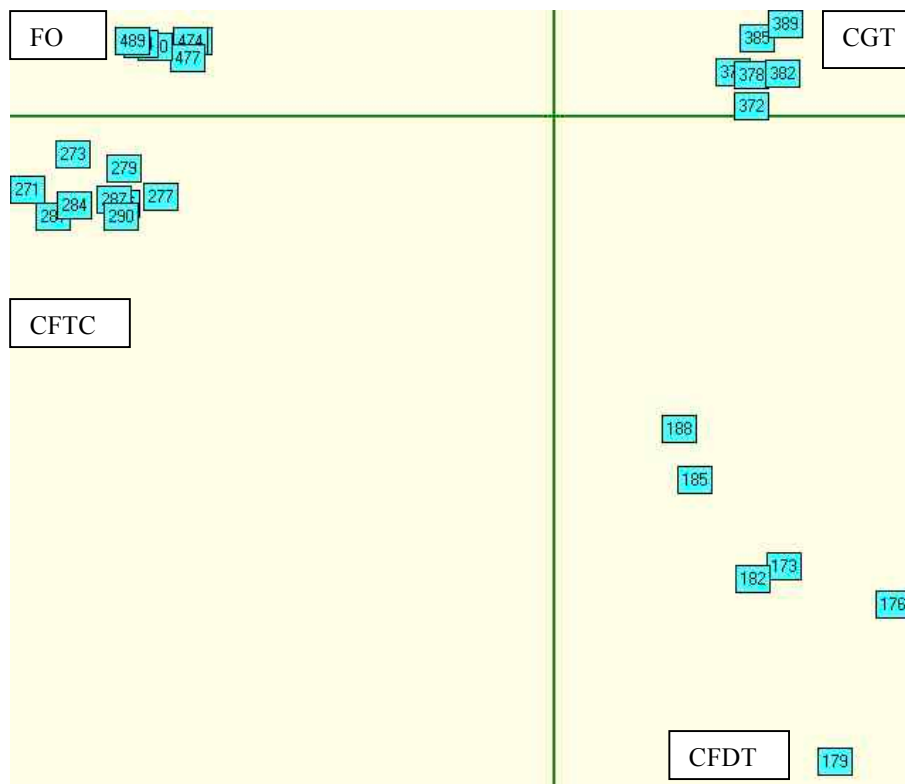
Dernier congrès de la période, celui de 1985 a pour formes spécifiques : *CFDT, mutations, changer, fonctions publiques* et *emploi*. L'emphase est mise sur les transformations de l'économie et des marchés, sur l'importance de l'emploi et des fonctions publiques.

La sixième période compte deux congrès. Celui de 1988 a pour formes spécifiques : *CFDT, formes, salariés* et *notre*. On y mentionne les formes traditionnelles et nouvelles d'organisation, de gestion ou de syndicalisme. On réfère davantage aux salariés et on note l'appropriation des revendications et des analyses. En 1992, *syndicalisme* est la seule forme qui apparaît comme étant très spécifique.

5.4.4 Partition confédérale du corpus DCGF/71-90

Nous refaisons à nouveau l'exercice de proximité, avec le corpus DCGF/71-90, désormais DCGF/71-90. Le graphique 20 nous montre la proximité de chaque discours confédéral. En effet, nous retrouvons les 27 congrès regroupés de manière plus ou moins dense selon chacune des quatre confédérations.

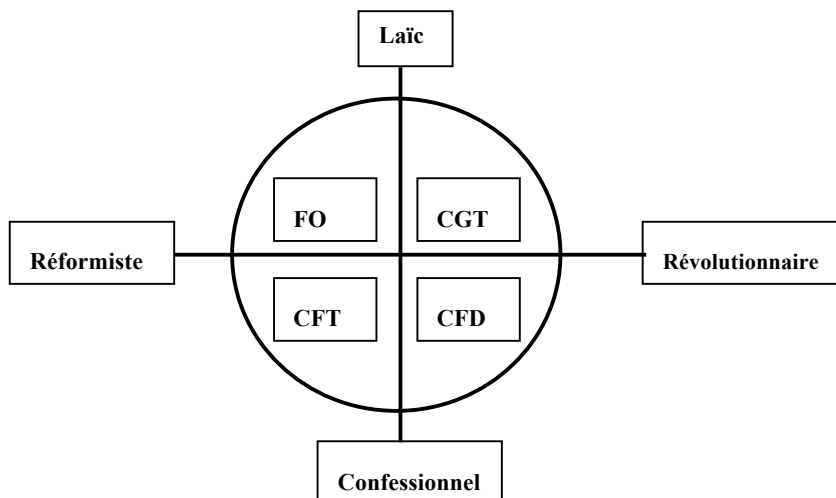
Graphique 20 : AFC confédérale du corpus DCGF/71-90 sous Lexico



Nous constatons que chaque confédération se distingue suffisamment des trois autres. Nous observons une grande proximité lexicale entre les différents congrès de FO, ce qui fait ressortir une relative stabilité du discours dans le temps. Les congrès de la CGT et ceux de la CFTC connaissent aussi une grande proximité. Quant aux congrès de la CFDT, nous remarquons une moins grande proximité entre les congrès. De plus, la distance est plus grande vis-à-vis des autres confédérations au cours de la décennie 1970, mais l'effet du recentrage des années 1980 marque un relatif rapprochement aux autres discours.

Par ailleurs, la disposition des confédérations sur le plan de l'AFC nous rappelle le diagramme relatant le clivage conceptuel et traditionnel des discours confédéraux présenté dans *La parole syndicale* (Bergounioux et al, 1982). Ce diagramme, reproduit à la figure 16, illustre l'identité lexicale de chaque organisation syndicale sur le plan des concepts (révolutionnaire – réformiste) et sur le plan des traditions (confessionnel – laïc).

Figure 16 : Caractéristiques conceptuelles et traditionnelles



Le vocabulaire spécifique confédéral est ici considéré en quatre blocs. Il apparaît avec plus de spécificité dans le corpus DCGF/71-90 que ce n'était le cas pour le corpus TCDT/45-92. En retenant les formes dont le coefficient de spécificité est supérieur ou égal à 8, c'est presque dix fois plus de formes spécifiques que nous observons.

Dans le cas de la CFDT (9,7 % de DCGF/71-90), trois formes ressortent très nettement : *action*, *CFDT* et *congrès*. La première marque l'activité de l'organisation syndicale, de ses instances ou de ses membres, ainsi que celle du pays, de l'économie ou des composantes de l'État. Avec une fréquence de 554, *action* apparaît dans ce sous-corpus comme le leitmotiv du discours CFDT. C'est d'ailleurs un mot important de tous les corpus. Les deux autres formes les plus fréquentes concernent l'identité de l'organisation : son nom et son instance décisionnelle suprême. La centaine de mots pleins significatifs qui suit exprime soit l'identité socialiste de l'organisation (notamment : *autogestionnaire*, *socialiste*, *socialisme*, *capitalisme*, *classe*, *autogestion* ou *anticapitalisme*), soit son identité syndicale (en particulier : *travailleuses*, *travailleurs*, *syndicale*, *fédérations*, *travailleurs*, *syndicalisme*, *syndicalisation*, *ouvrière* et *ouvrier*), ou encore son action syndicale (*négociation*, *revendications*, *mobilisation*).

En comparant ce vocabulaire spécifique avec celui de la CFTC originelle du corpus

TCDT/45-92, *congrès*, et *ouvrière* sont communs. Par ailleurs, un certain nombre de verbes caractérisent l'action, l'état ou la relation de l'organisation syndicale, notons : *changer*, *construire*, *décide*, *progresser*, *agir* et *entend*. Les verbes à l'infinitif sont généralement utilisés dans un contexte propositionnel, revendicatif ou dénonciateur. *Décide* a surtout *Congrès* comme sujet, tandis que *entend* au sens de souhaité est l'action de la confédération. C'est d'ailleurs le cas pour toutes les confédérations, bien que le verbe ne fait pas partie du vocabulaire spécifique de celles-ci.

À la CFTC (maintenue, 17,9 % du corpus), les formes les plus spécifiques relèvent des domaines de l'identité ou de la formation avec *commission* (organe du congrès), *CFTC* et *formation*. *Demande* est la forme spécifique dont le coefficient est le plus élevé (49) et est surtout utilisée en tant que verbe : c'est la CFTC, le Congrès ou une Commission (du Congrès) qui demande. La centaine de formes spécifiques représentatives concernent aussi l'identité ou l'activité syndicale (*chrétienne*, *confédéral*, *commissions*, *participation*, *communication partenaires*), mais également des thèmes sociaux concernant la famille, la jeunesse ou les régions. En comparant avec le vocabulaire spécifique de la CFTC originelle du corpus TCDT/45-92, le lien évident est *chrétien* et *chrétienne*.

Plusieurs verbes outre *demande* font partie du vocabulaire spécifique de la Confédération chrétienne : *rappelle*, *souhaite*, *constate*, *souligne*, *insiste*, *estime*, *invite*, *félicite*, *salue*, *approuve*, *suggère*, *préconise* et *rappeler*. Utilisés principalement à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent, les verbes suggèrent un type d'action syndicale modérément revendicatif dont le sujet est plus souvent qu'autrement l'organisation syndicale. Un certain nombre d'acronymes d'organismes apparaissent aussi en tant que vocabulaire spécifique : *CESR*, *UR*, *UD*, *CCJ*, *ORGECO* (respectivement : Conseil économique et social régional, Union régionale, Union départementale, Commission cantonale de la jeunesse et Organisation générale des consommateurs), démarquant la confédération chrétienne des autres quant à sa relation avec ces organismes.

Le discours de la CGT (59,1 % du corpus) est caractérisé par un vocabulaire général de nature économique (*coopération*, *capital*, *austérité*, *crise*, *production*, *industrie*, *transnationales*, *développement*) ou politique (*démocratique* et variantes, *droits*, *peuples*,

paix). Notons toutefois que ce discours n'a pas un caractère radical, la CGT veut bien monter qu'il y a une distance entre elle et le Parti communiste français. On évite donc d'utiliser certaines formes qui rappelleraient la langue de bois du Parti. Le sigle de la confédération apparaît en première place et d'autres formes identitaires sont fréquentes : *travailleurs* et *salariés*. On mentionne la *FSM* (Fédération syndicale mondiale, communiste) et le(s) comité(s) d'entreprise sous la forme *CE*. La CGT, durant les deux décennies que couvre le corpus DCGF/71-90, reste attachée à la FSM au niveau international malgré son désir d'adhérer à la CES sur le plan européen. Pour leur part, les comités d'entreprise représentent un lieu d'influence et d'intervention important pour la CGT qui y jouit d'une forte représentativité.

Les verbes caractéristiques du discours de la CGT sont *doivent*, *suppose*, *être* et *faut*. Le premier a une fréquence de 1 288 sur un total de 1 898 pour l'ensemble du corpus DCGF/71-90. Il marque le caractère contraignant, obligatoire de la réalisation d'une action. La CGT n'exige pas, elle dit que des personnes, des organisations, des acteurs sociaux, des revendications, des objectifs ou des actions *doivent* aboutir. Pareil pour *faut*, toujours accompagné du pronom *il* et synonyme de devoir. Malgré l'importance relative de ce sous-corpus dans DCGF/71-90, il n'y a pas plus de formes spécifiques. D'ailleurs, mentionnons que c'est le sous-corpus qui présente la moins grande richesse de vocabulaire.

Finalement chez FO (13,3 % du corpus) les formes les plus spécifiques réfèrent aussi à l'identité. Elles sont toutefois plus nombreuses dans la mesure où la confédération a plusieurs pseudonymes : *CGTFO*, *FO*, *congrès* (souvent précédé de l'article *le*), *confédération*, puis *Force* et *Ouvrière*. Les spécificités qui ont un coefficient très élevé sont assez nombreuses et comptent 19 verbes, dont seulement deux à l'infinitif (*préserver* et *demeurer*), les autres étant composés à la 3^e personne du singulier du présent de l'indicatif (dont : *réaffirme*, *condamne*, *réclame*, *dénonce*, *constate*, *exige*, *déclare* et *rappelle*) et ayant surtout pour sujet l'organisation syndicale.

La forme *que* est celle qui a le plus grand coefficient (49) et apparaît sous toutes ses catégories grammaticales, en particulier en tant qu'adverbe et que conjonction appelant une proposition subordonnée. Souvent l'adverbe suivra un des verbes susmentionnés, précisant la

revendication. Cela fait partie de la structure déclaratoire de FO.

Les autres formes spécifiques sont axées sur des problématiques comme le logement (*logement, HLM*), la consommation (*AFOC*⁷⁸) ou les avantages sociaux (*régime, assurance, maladie, mandataires*) ou encore le syndicalisme (*syndicalisme, syndicalistes, conventionnelle(s), confédéral*). Les adjectifs numéraux ordinaux 12^e, 14^e et 15^e accompagnent la forme *congrès* et l'année 1950 est citée 12 fois (16 pour tout le corpus DCGF/71-90) et renvoie à la loi du 11 février de cette année qui traite notamment des pratiques de négociation collective et de représentativité des confédérations syndicales. À ce sujet, la CGT y réfère trois fois, la CFDT une seule et la CFTC jamais.

5.4.5 Partition chronologique du corpus DCGF/71-90

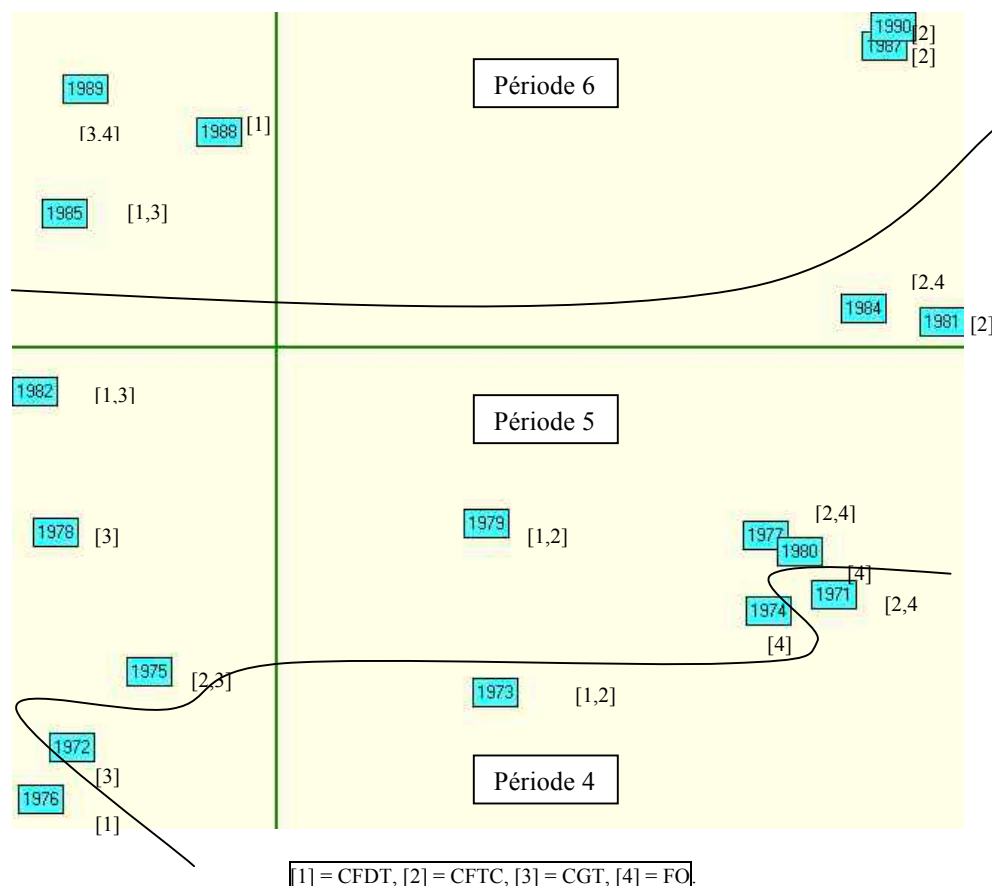
L'AFC chronologique du corpus DCGF/71-90 a aussi été faite sur la base des années de congrès. Le graphique 21 nous montre bien l'axe chronologique des ordonnés. Il est clair que l'effet du temps se ressent du bas vers le haut.

Par contre, si les congrès de la période 6 [1986-1992] se distinguent bien de ceux de la période 5 [1974-1985], deux des trois congrès de la période 4 [1966-1973] se confondent avec d'autres du début de la période 5. Les congrès sont relativement proches sous l'angle chronologique, si nous faisons fi des différences inter confédérales.

Sur le plan idéologique, le long de l'abscisse, nous voyons assez bien les différences entre les confédérations, malgré le fait que pour ce graphique, nous ayons amalgamé les confédérations afin de ne prendre en considération que les années de congrès, confondant ainsi volontairement certaines confédérations entre elles, afin de faire ressortir davantage l'effet chronologique.

⁷⁸ Association Force Ouvrière Consommateurs.

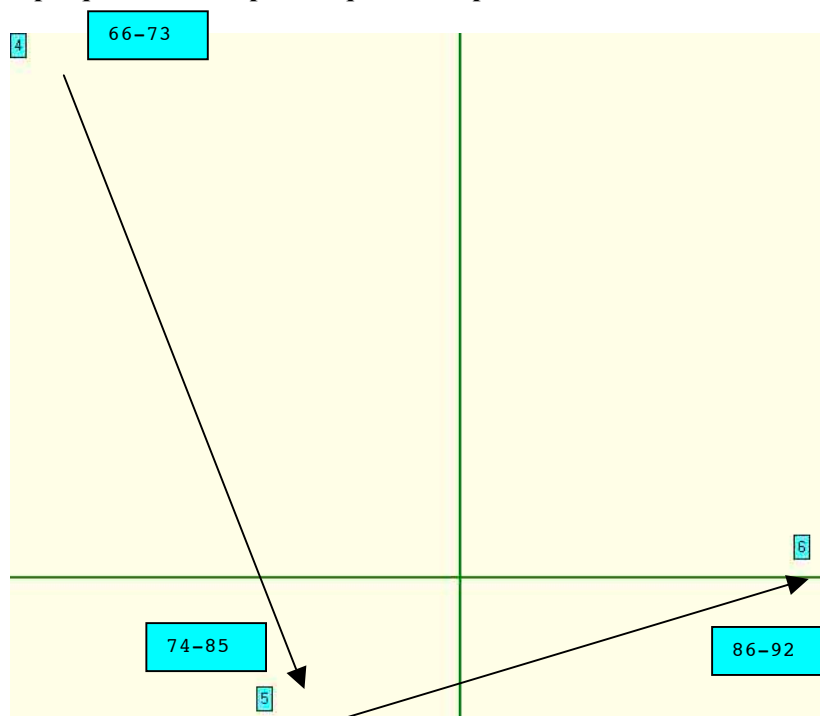
Graphique 21 : AFC chronologique du corpus DCGF/71-90 sous Lexico



Les deux quadrants de gauche, à deux exceptions près (un congrès CFTC et un FO), ne contiennent que des congrès CFDT et CGT. À l'inverse, les deux quadrants de droite, également à deux exceptions près (deux congrès CFDT), ne compte que des congrès CFTC et FO. C'est une autre façon d'appréhender la relative proximité idéologique entre la CFDT et la CGT d'une part, et entre la CFTC et FO d'autre part. Par ailleurs, la position centrale des congrès de 1973 et de 1979 s'explique par la quasi équité pondérale des lexiques respectifs en termes d'occurrences. Ils se retrouvent donc au centre par rapport à leurs pôles d'attraction initiaux, c'est-à-dire lorsqu'une année ne compte qu'une seule confédération. Cependant, en ce qui a trait à la cohabitation chronologique de la CGT et de FO en 1989, la pondération relative, compte tenu du rapport de dix contre un en faveur de la CGT, d'où le positionnement dans l'aire de gauche.

Maintenant, en regroupant les différents congrès selon les trois périodes que couvre le corpus DCGF/71-90, l'AFC générée montre la distance entre les sous-corpus chronologiques. Nous y constatons l'effet Guttman, dans la mesure où nous pouvons tirer une telle conclusion avec seulement trois points sur le graphique 22.

Graphique 22 : AFC périodique du corpus DCGF/71-90 sous Lexico



Les trois sous-corpus chronologiques sont de poids inégaux : 7,1 % pour la période 4, mais 51,8 % et 41,1 %, respectivement, pour les périodes 5 et 6. La 4^e période, de 1966 à 1973, ne compte que 5 congrès. Seule la CFTC a deux congrès. La période 5, de 1974 à 1985, compte 17 congrès : quatre pour chaque confédération sauf la CFTC qui en a cinq. La 6^e période compte aussi cinq congrès répartis comme à la 4^e période.

La période 4 affiche relativement peu de formes spécifiques dont le coefficient est égal ou supérieur à 8. Certaines l'étaient pour l'une ou l'autre confédération, d'autres ressortent spécifiquement dans ce sous-corpus chronologique. Dans le premier cas : *syndicalisme*, *congrès*, *travailleurs*, *Clichy* ainsi que *Force* et *Ouvrière* ressortent à nouveau. Des formes qui n'étaient pas apparues dans l'analyse des sous-corpus confédéraux concernant l'économie

[*monopoles* et *monétaires* dans le sens de système ou de crise de même que *logements*], le terme *masses* qui est surtout utilisé par la CGT ainsi que *6^{ème}*, *1971*, *Bretagne* et *Grande* qui concernent des événements de la période. Il était notamment question du *6^{ème}* plan, du Congrès CFTC ou de la loi de *1971* et, concernant l'histoire européenne, de l'adhésion de la *Grande-Bretagne* au Marché commun.

La cinquième période (1974-1985) est la plus imposante avec ses 17 congrès. Cette période suit la création de la CES et marque le début d'une époque économique difficile résultant du choc pétrolier. Il n'est donc pas étonnant de constater un vocabulaire spécifique axé sur l'identité et l'action syndicales ainsi que sur un propos chargé idéologiquement. Ainsi, l'identité syndicale s'exprime en premier par la forme *travailleurs* dont la fréquence relative est élevée durant ces années : alors que le sous-corpus chronologique 1974-1985 représente environ la moitié du corpus DCGF/71-90, l'occurrence *travailleurs* est présente deux fois sur trois dans cette sous partie. De même, le sigle ou le nom des trois principales confédérations sont présents. La forme *travailleuses* est aussi représentative de cette période où le discours féministe est présent dans les organisations syndicales. Il est aussi mention de *congrès*, *confédération*, *commission*, *15^{ème}* et *40^{ème}* qui identifient les instances décisionnelles syndicales, mais surtout les congrès. La forme *organisation* représente parfois les syndicats mais elle est également employée en tant que formation, institution ou gestion et la forme *unité* s'applique souvent au mouvement syndical.

La réaction syndicale à la crise économique se manifeste en premier lieu par le mot *changement* qui exprime une volonté ou une exigence de transformation, de renouvellement ou d'alternative. Il appelle tant à la transformation économique que politique. Nous retrouvons aussi *problèmes*, *résolution*, *politique* et *information* qui contribuent à la problématique. L'année *1974* est aussi une forme spécifique et rappelle soit la création de la Caisse Nationale d'Action Syndicale ou de la Caisse nationale d'Action Professionnelle, soit l'accord CFDT-CGT, soit la crise économique.

Finalement, la période 1974-1985 est marquée d'un discours de gauche avec *classe* et *ouvrière* qui forment souvent l'expression *classe ouvrière* mais qui n'est pas utilisée par la CFTC. Nous retrouvons aussi *gauche* (parti de gauche, force de gauche ou la gauche),

socialisme et *socialiste*. Pas de verbe, mais le déterminant *la* a un haut coefficient de spécificité.

La période 1986-1992 comporte quatre ou cinq fois plus de formes spécifiques que chacune des deux autres périodes du corpus. La forme *salariés* est la plus spécifique, le travailleur est devenu salarié. Suit *coopérations* qui marque l'importance pour la CGT des actions concertées, principalement au niveau économique et ce, tant sur le plan national qu'international. Plusieurs formes montrent l'intérêt des confédérations pour les questions économiques, notons : *emplois*, *modernisation*, *productions*, *entreprise*, *capital*, et *développement*. Les préoccupations concernent aussi des transformations de l'économie ou du marché du travail qui font craindre : *déréglementation*, *privatisations*, *précarisation*, *conversion* et *déstructuration*. Au chapitre de l'identité, seul le sigle de la CFTC apparaît comme forme spécifique. Les discours de cette période sont moins centrés sur les organisations et leurs adhérents que sur les problèmes et les solutions. Ainsi, *CHSCT* (Comité hygiène, santé et conditions de travail), *CE* (Comité d'entreprise) et *TUC* (Travaux d'utilité collective) montrent l'attachement syndical à un type d'actions structurées et coordonnées, même si dans le cas des *TUC*, il ne s'agit que d'un dispositif temporaire.

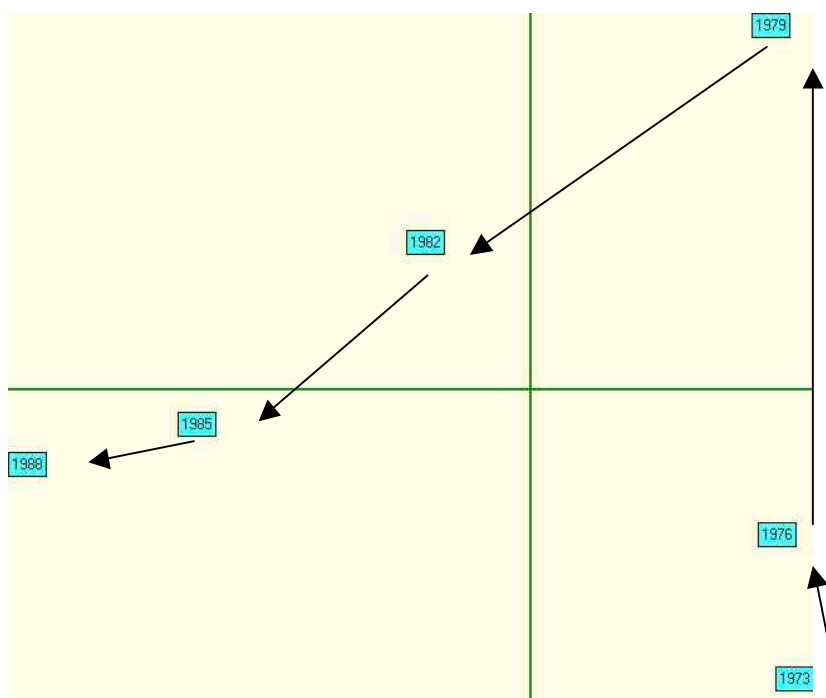
Les verbes et les années sont également présents en tant que spécificités lexicales. Nous retrouvons *doit*, *doivent*, *être* et *réorienter*. Les deux premiers renvoient aux devoirs et aux obligations des acteurs sociaux ou aux revendications du mouvement syndical, *être* est souvent précédé de *devoir* (composé) mais il est également auxiliaire. Quatre années ressortent. Dans l'ordre de spécificité il s'agit de 1992, 1987, 1986 et 1988. L'année 1992 est spécifique aux discours de la CFTC et à celui de la CGT. Elle concerne toujours l'Acte unique européen ou sa mise en place, appréhendée ou critiquée. 1987, renvoie surtout à un cadre législatif préoccupant pour la CFTC, la CGT et FO, notamment la loi dite Seguin sur l'aménagement du temps de travail et la loi du 10 juillet sur l'emploi, la formation et l'insertion des personnes handicapées. 1986 rappelle différentes mesures prises en cette année, notamment par l'État français. Il s'agit surtout de critique suivant leurs mises en œuvre, sauf dans le cas de la CGT qui les appréhendait. 1988 fait référence au congrès CFDT ainsi qu'à d'autres activités syndicales de la CFTC ou de la CGT.

5.4.6 Proximité et distance confédérale

Nous voyons maintenant le comportement discursif de chacune des quatre confédérations, en prenant en compte son évolution chronologique, en observant les formes spécifiques de chaque congrès.

L'analyse factorielle chronologique des congrès de la CFDT présentée au graphique 23 montre une relative stabilité des trois premiers congrès sur le plan horizontal, puis l'effet du recentrage de la confédération par la suite.

**Graphique 23 : AFC chronologique des congrès CFDT
(Corpus DCGF 71/90 sous Lexico)**



L'effet Guttman y est perceptible, l'abscisse est l'axe idéologique, tandis que l'ordonnée est chronologique. Les trois premiers congrès connaissent une proximité idéologique qui explique leur positionnement vertical. Parmi les formes spécifiques dont le coefficient est égal ou supérieur à 8, celles qui réfèrent à l'identité sont toujours présentes, à commencer par le sigle *CFDT* qui l'est systématiquement. Reviennent moins souvent les formes : *congrès* et *interprofessionnelles*. Il est question deux fois d'*autogestion*, considérée par la CFDT en tant

que marqueur identitaire. Les autres formes spécifiques sont légion. Il appert que, pris individuellement, les congrès de la CFDT ont connu un renouveau lexical continu. En effet, le nombre élevé de formes spécifiques témoigne de cette particularité.

Pour le congrès de 1973, nous regroupons différentes formes sous quelques thèmes. Certaines relèvent de l'identité dont *travailleurs* et *ouvrière* (classe ouvrière, condition ouvrière) ou réfèrent aux congrès (35^{ème}, 36^{ème}). D'autres concernent davantage la question syndicale : *information*, *action*, *syndicale*, *syndicalisme* et *adhérents*. Plusieurs formes renvoient à la dénonciation du système et à son remplacement : *capitalisme*, *socialisme*, *classe*, *socialiste*, *lutte(s)* et *anticapitalisme*. Finalement, un thème pacifiste apparaît avec : *armes*, *nucléaires* et *explosions* où l'on dénonce en contexte le commerce et l'expérimentation d'armes nucléaires ainsi que leur contrôle.

Les formes spécifiques du congrès de 1976 sont aussi fort nombreuses. Hormis le sigle qui apparaît en premier, ce sont d'abord les formes liées à l'idée de changement de système qui prédominent : *luttés*, *transformation*, *socialisme*, *classe*, *socialiste*, *capitalisme*, *capitaliste*, *transition* et *anticapitalisme*. Suivent *action*, et *stratégie*. *Rapport* apparaît, comme dans « rapport de production », « rapport de force » ou « rapport social ». Il est aussi question de *pouvoir*, de *politiques*, de *contestation*, de *populaires* et de *Tiers Monde*.

Le recentrage de 1979 se traduit lexicalement par des formes spécifiques orientées principalement vers les syndicats : *action*, *fédérations*, *unions*, *cotisation*, *section*, *syndicats*, *travailleuses* et *structures*, notamment, mais aussi *CES*, et *Tiers-Monde*.

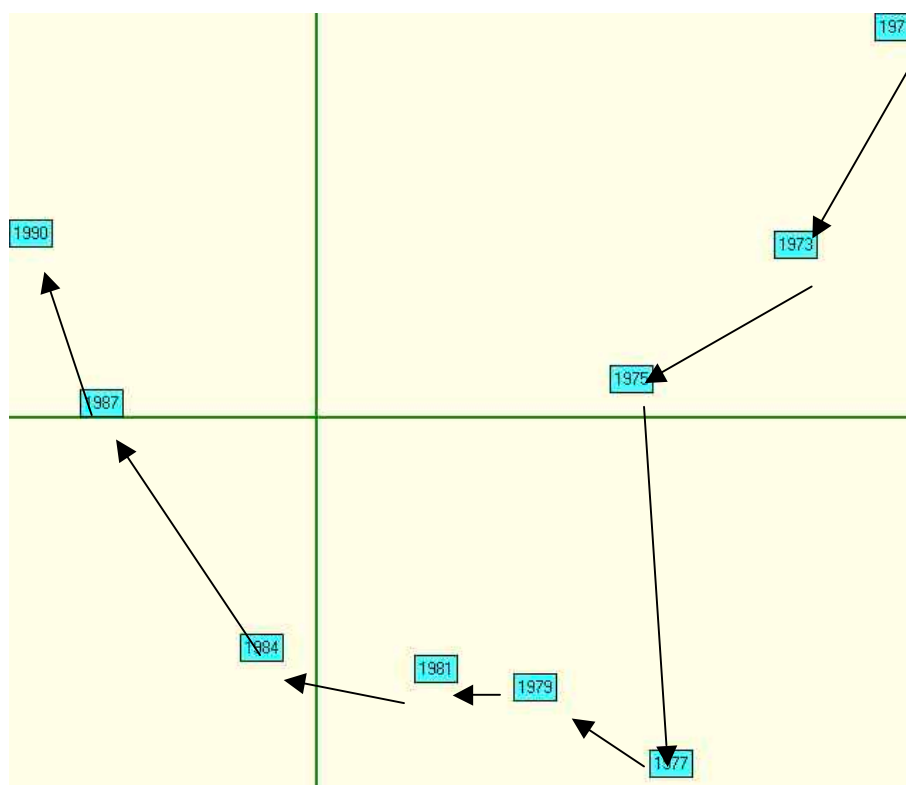
Le congrès de 1982 laisse voir, quant à lui, moins de formes spécifiques. Outre le vocabulaire syndical, *action*, et *bureau*, d'autres préoccupations apparaissent avec *chômeurs*, *société*, *travailleuses*, *mixité* et *ouvrière*. Ces trois dernières formes reflètent l'influence féministe dans le mouvement syndical. Le verbe *agir*, appelant l'action, est aussi spécifique à ce congrès.

Au congrès de 1985, la situation économique et politique semble préoccupante. Ainsi, *mutations*, *fonctions*, *négociation*, *insertion*, *action*, *société*, *changer*, *inégalités*, *racisme*, *égalité* et *publiques* côtoient, *syndicalisation*. La situation est semblable en 1988 où l'on parle

d'insertion, de *négociation*, d'*ambition*, de *changements*, de *garanties*, d'*efficacité* et d'*exclusion*. La question syndicale demeure avec *syndicalisme*, *action* et *adhérents*. Le verbe agir est, ici, au futur, *agira*, et a toujours *CFDT* comme sujet (*la CFDT agira* ou *elle agira*). Dans ce dernier cas, la CGT utilise souvent ce verbe de même manière, mais ce n'est pas spécifique au sens où nous l'entendons maintenant.

En ce qui a trait à la CFTC, le graphique 24 nous montre l'effet Guttman légèrement déformé, en particulier par le congrès de 1975 qui suit la période dite de deuil qui a suivi l'éclatement de 1964.

**Graphique 24: AFC chronologique des congrès CFTC
(Corpus DCGF 71/90 sous Lexico)**



Les six premiers congrès comptent peu de formes spécifiques, moins d'une dizaine, les trois autres en ont davantage. Le sigle de la confédération est aussi la forme spécifique commune à tous les congrès confédéraux. Les autres formes représentatives de l'organisation ou de ses instances sont aussi très présentes, notons : *commission*, *congrès*, *confédéral* (ou variante)

ainsi que, parfois, l'année du congrès (1971, 1984, 1987) ou la ville dans laquelle il se tient (Clichy, Lyon, Marseille).

Le congrès de 1971 compile quatre formes spécifiques répondant à notre critère : *réuni* (qui réfère toujours au congrès), *demande* et *insiste* (qui ont la confédération sous différentes formes en tant que sujet) ainsi que *réversion* (pensions de réversion⁷⁹).

En 1973, le congrès de la CFTC affiche les formes spécifiques : *que*, *tourisme* et *familles*. Le pronom relatif ou la conjonction de subordination *que* apparaît souvent et rend compte de la structure du sous-corpus. Les deux autres formes renvoient à des problématiques chères à la CFTC. *Tourisme* est utilisé en tant qu'organisation de voyage pour les travailleurs et leur famille. Le congrès de 1975 s'exprime spécifiquement par les formes *demande* et *jeunes*. Dans le premier cas, c'est souvent le congrès, la confédération ou une instance qui en est le sujet, exprimant ainsi la revendication. Dans l'autre, il s'agit d'un thème abordé particulièrement lors de ce congrès.

Au congrès de 1977 *vacances*, *manuel*, *revalorisation* sont les formes spécifiques qui réfèrent aux revendications sur les vacances (périodes, chèques, rabais de transport) et sur la revalorisation du travail manuel. En 1979, le congrès CFTC affiche : *pouvoirs*, *publics*, *vacances*, *EPR*, *meilleure* et *régionaux*. Il s'agit toujours des *pouvoirs publics*, mais aussi des établissements, notamment. Le thème des vacances est ici récurrent et *EPR* concerne les ententes de partenariat de recherche. L'adjectif qualificatif *meilleure* accompagne une revendication, une solution, une appréciation. Finalement, *régionaux* renvoie à des problématiques, des organismes ou des questions régionales.

Le congrès de 1981 met de l'avant la *formation* en tant que solution ou revendication. De même, les verbes *demande* et *approuve* ont toujours la confédération ou ses variantes pour sujet et vont dans le sens des revendications. La forme *que* rend compte de la structure linguistique du sous-corpus. Il est finalement fait mention des *UR*, les unions régionales. En 1984 la question des régions intéresse la CFTC et les formes *régionales*, *régionaux* et *CESR*

⁷⁹ Indemnité versée aux veuves après la mort de leur mari (ou réciproquement).

(conseil économique et social régional) sont spécifiques à ce texte. Il en est de même pour : *jeunes, que, unions, sociaux, partenaires, économiques* et *actions* qui réfèrent à différentes problématiques sociales ou syndicales. La forme *demande* est présente. Elle apparaît surtout en tant que verbe et a généralement pour sujet la confédération.

Au congrès de 1987 les formes *formation, jeunes* et *CCJ* renvoient aux questions relatives à la formation et à la jeunesse. La forme *tourisme* rappelle les revendications sur les vacances, *DOM* et *CESR* marquent l'intérêt régional.

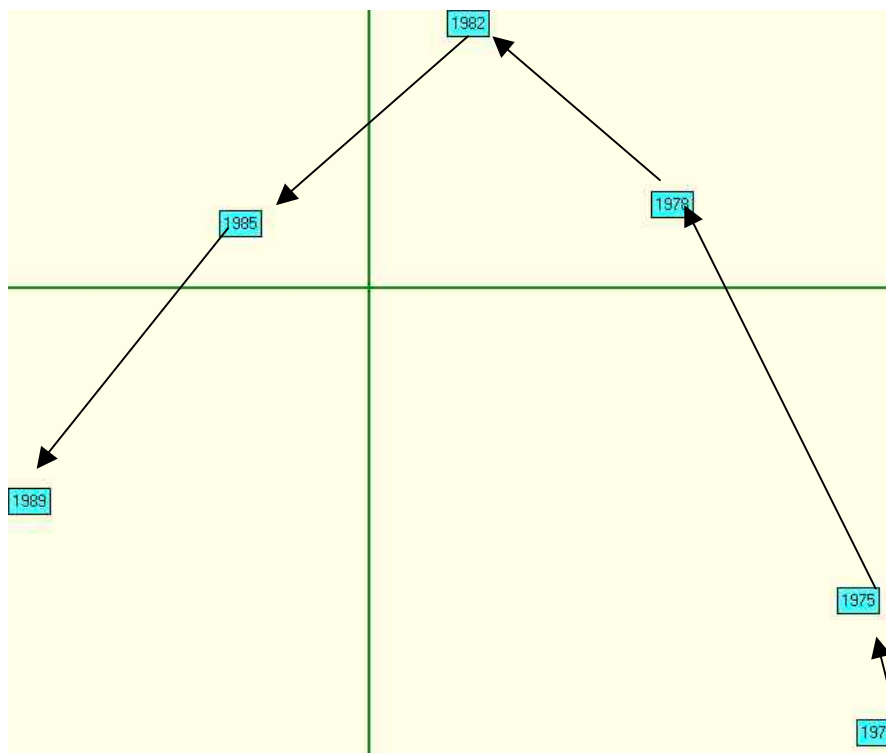
En 1990, certaines préoccupations du précédent congrès reviennent avec : *formation, jeunes, UR* et *CESR*. De nouvelles apparaissent concernant l'organisation ou l'action syndicales : *DS* (délégués syndicaux), *chrétiens, communication communiquer, médiatique, participation, partenaires, intéressement, responsables, nous* et *conseil* (surtout confédéral, parfois d'administration ou autres). Le vocable revendicatif est souvent exprimé par les verbes *dynamiser* et *pourrait*. La forme *européenne* (F=24) est spécifique et sert à qualifier notamment la société, la communauté, la confédération etc. Finalement, *risque*, en tant que danger possible (nom commun et verbe) et *pari* en tant que choix, faire le pari, nuancent quelques propos.

À la CGT, l'effet Guttman est évident comme le montre le graphique 25, à la page suivante. Certains référents identitaires reviennent à chaque congrès, le sigle *CGT* est présent, sauf en 1989, en haut de liste des spécificités. La forme *travailleurs* est présente jusqu'au congrès de 1982, après ce congrès, la forme *salariés* prend le relais.

Le congrès de 1972 prend pour cible principale le capitalisme monopoliste, les formes caractéristiques de ce congrès sont : *monopoles, masse, 6^{ème}* (pour 6^{ème} plan de développement économique et social), *monopoliste* ainsi que *capitaliste(s)*. Il y a aussi *timbres* et *cartes*, souvent ensembles, les deux réfèrent soit à l'adhésion syndicale, soit à des réductions de primes ou de coûts, soit à la condition de retraité. Les forme *suivantes, revendications, populaires, démocratique, marché* et *essor* complètent le portrait discursif. En 1975, le congrès CGT axe aussi son discours sur la réalité politico économique. Les formes spécifiques sont : *programme, commun, gauche, pouvoir, mesures, sociétés, transports, grandes, suppression, sécurité* ainsi que *et* qui indique un cumul de propositions ou de mots

référant à des faits ou à des revendications.

**Graphique 25 : AFC chronologique des congrès CGT
(Corpus DCGF 71/90 sous Lexico)**



Le congrès de 1978 caractérise surtout le terrain économique. Ses formes spécifiques sont : *énoncés, austérité, démocratie, vie, autoritarisme, travail, leurs, pouvoir et équivalents*. En ce qui a trait à *principes et équivalents*, il s'agit surtout de *principes énoncés* et d'*organismes équivalents*. Axé sur les revendications, le congrès de 1982 exprime aussi l'identité de la confédération. Les formes spécifiques *changement, nouvelle, intervention, 40^{ème}, avancer, faut, nouveau, activité, réussir, composantes, réussite, réformes, aujourd'hui* et *nous*.

Le congrès de 1985 exprime particulièrement l'analyse de la CGT relativement à la droite politique et à son impact sur l'économie et ce malgré l'élection présidentielle de 1981. Les formes spécifiques : *CNPF* (Conseil National du Patronat Français), *droite* et *offensive* concernent l'action, voire la réaction du patronat et de la droite, notamment depuis leur défaite de 1981. Cette année est souvent mentionnée pour faire de la dégradation de l'état de

l'économie en plus de : *casse, crise, gâchis, industriel, emplois, secteur, production(s), entreprise*. Certains éléments de solution et de revendications se retrouvent dans les formes *pays, coopération(s), public, modernisation, aujourd'hui, transnationales, pour* et *reconquête*.

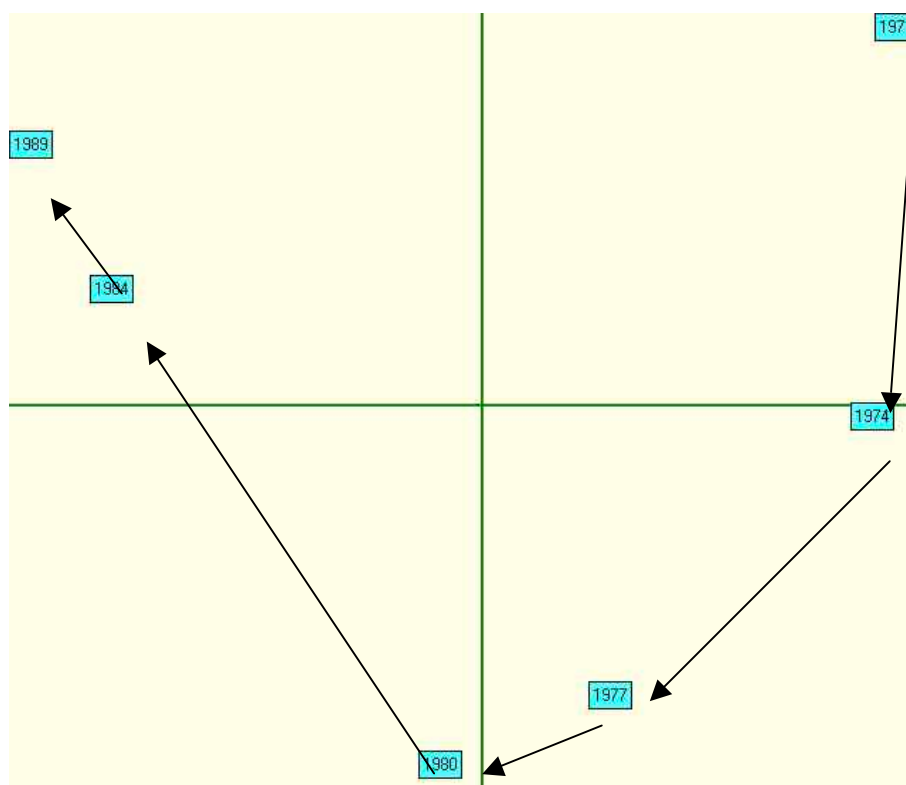
En 1989, les formes spécifiques du discours de la CGT sont fort nombreuses. C'est l'année de la chute du mur de Berlin et la CGT est en quête d'une identité renouvelée. Depuis plusieurs congrès, le discours de la confédération se distingue de celui du Parti communiste français au point d'utiliser un vocabulaire différent pour parler des événements qui ébranlent le monde communiste soviétique. Les formes spécifiques réfèrent cependant aux problématiques de la paix [*désarmement* et *surarmement*], du syndicalisme [*revendicatif* et *revendicative, CE, CHSCT* et *luttés*], des mutations économiques [*capital, précarité, financière, déréglementation, production, logique, entreprise, atouts, efficacité, utiles, recherche, emplois, efficace, développement, qualifications, recomposition, richesses, remodelage* et *transparence*] et il est question notamment de *coopérations, besoins*. Les verbes suivants sont spécifiquement utilisés : *être, doivent, doit* et *faut*. Finalement, il est question de *France* et de *Europe*.

Pour Force Ouvrière, le graphique 26 (page suivante) nous montre l'effet Guttman caractéristique d'une variation discursive dans le temps. Et il y a toujours des formes spécifiques relatives à l'identité de la confédération. Ainsi, outre *FO*, nous retrouvons *Force, Ouvrière, congrès, confédération* et, la moitié des fois, *CGTFO*, de même que les adjectifs numéraux ordinaux propre aux congrès, du 12^{ème} au 16^{ème}. En outre, les spécificités lexicales des congrès FO sont en moindre nombre relativement aux autres confédérations.

En 1971, certaines formes nous rappellent les intérêts immédiats et les revendications de la confédération : *syndicalisme, économie, logement, homme(s)* et *régime*. La forme *franquiste* revient à quatre reprises pour exprimer l'appui à l'UGT espagnole contre le régime fasciste agonisant et nous indique que FO est la seule confédération qui se distingue à ce sujet. Par ailleurs, *dont, ne* et *doit* nous indiquent dans les deux premiers cas l'importance relative du recours au pronom relatif ou à la négation dans la structure langagière et, dans le cas de *doit*, que le sujet est très souvent le mouvement syndical, le syndicalisme ou l'action syndicale. En

1974, les formes spécifiques réfèrent à différentes problématiques : *enseignement, éducation, énergie, values* (comme dans plus-values fiscales), *mandataires* et *régimes*.

**Graphique 26 : AFC chronologique des congrès FO
(Corpus DCGF 71/90 sous Lexico)**



Le congrès de 1977 fait ressortir peu de formes spécifiques autres qu'identitaires : le déterminant ou le pronom personnel *le* et la préposition *par*. En 1980 il y a un peu plus de formes spécifiques, dont les verbes : *réaffirme*, *condamne* et *dénonce* qui marquent l'action de l'organisation syndicale. Il est aussi question de l'*AFOC* (Association Force Ouvrière des Consommateurs) et de la *CSMF* (Confédération des Syndicats Médicaux Français). L'année 1979 est mentionnée pour référer soit à des lois, soit au contexte de cette année.

En 1984, les verbes *condamne*, *constate*, *réaffirme* et *considère* montrent le ton des revendications syndicales de FO. Il est de plus encore question de l'*AFOC*. Par ailleurs, la référence temporelle 1982 renvoie, soit à des lois adoptées cette année-là, soit à la réforme économique mise de l'avant par le gouvernement, soit à ses conséquences. Finalement, le

congrès FO de 1989 a des formes spécifiques relatives à l'énumération de problématiques : *le* et *que*. C'est aussi un congrès dont le discours est caractérisé par des verbes indiquant les revendications syndicales [*réaffirme rappelle, condamne et exige*].

5.4.7 Partition confédérale du corpus DCGF/05-07

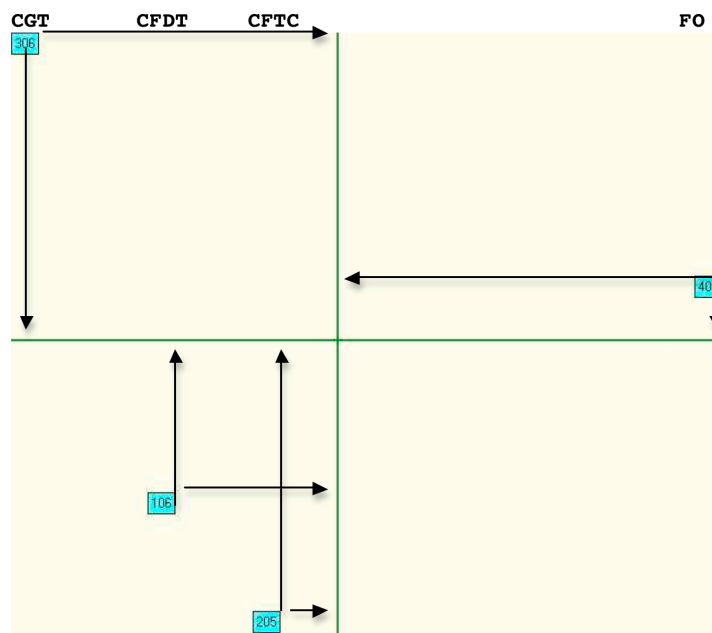
Nous faisons finalement le même exercice de proximité avec le corpus DCGF/05-07, désormais DCGF/05-07. Le graphique 27 de la page suivante nous permet de visualiser la proximité de chaque discours confédéral en fonction des autres. La transformation du clivage conceptuel et traditionnel entre les discours confédéraux selon ces deux axes (Andolfatto et Labbé 2000, Pernot 2001) est le premier constat que nous faisons. À l'évidence, alors que notre analyse du corpus de la fin du vingtième siècle nous présentait une AFC où le discours de chaque confédération campait dans son propre quadrant⁸⁰, nous constatons ici le rapprochement lexical des discours de la CFDT et de la CFTC selon les deux axes.

En effet, nous constatons d'une part une réduction de la distance entre les discours de la CFTC et de la CGT et, d'autre part, nous observons une plus grande proximité entre les discours des deux confédérations issues du courant confessionnel. Ainsi, sur le plan horizontal CGT, CFDT et CFTC se voient à gauche de l'ordonnée, tandis que FO se retrouve à l'opposé, loin de la CGT, à droite du plan. Considérant l'abscisse en tant qu'axe révolutionnaire – réformiste, nous observons le déplacement du discours de la CFTC devenu moins réformiste que celui de FO, par rapport à la situation qui prévalait avec le corpus DCGF/71-90.

De plus, l'ordonnée, vue en tant qu'axe laïc – confessionnel, montre que l'opposition maximale se situe maintenant entre le discours de la CGT et celui de la CFTC plutôt qu'avec celui de la CFDT.

⁸⁰ Graphique 25, p. 200.

Graphique 27 : AFC confédérale du corpus DCGF/05-07 sous Lexico



L'interversion de la localisation des discours des confédérations laïques et l'éloignement des discours des deux autres organisations caractérisent l'évolution discursive entre les corpus DCGF/71-90 et DCGF/05-07. Force est donc de constater qu'il y a eu accentuation du clivage sur le plan des traditions laïque et confessionnelle ainsi que transformation des divisions relativement aux deux traditions réformiste et révolutionnaire.

Maintenant, en ce qui a trait aux spécificités lexicales, la CFDT est la confédération qui présente le vocabulaire comptant le moins de formes spécifiques dont le coefficient est égal ou supérieur à huit. En tête de sa liste, le sigle de la confédération, le pronom *nous* de même qu'*adhérents*. Ces signifiants révèlent l'identité syndicales sous trois états: l'organisation, les militants (incluant les dirigeants) et les membres. Autres formes caractéristiques : *stratégie*, *organisation* et *syndicalisation* ainsi qu'*action* montrent que le discours de la CFDT est axé vers un comportement actif. Les verbes qui font partie des spécificités lexicales de cette confédération sont : *doit* et *devons*, ils ont pour sujet la confédération ou le pronom *nous*,

pronom qui accompagnent notamment *revendiquons*.

À la CFTC, les identifiants que sont le sigle et *travailleur* sont fortement présents. La confédération chrétienne s'intéresse particulièrement au *statut du travailleur*, d'où réitération de la forme *travailleur*. L'*entreprise* est souvent citée, montrant l'intérêt des lieux de travail. La forme *personne* est très présente, surtout dans le sens d'individu. L'usage de ce mot au singulier, tout comme celui de *travailleur*, témoigne de l'idéologie de la CFTC qui met l'emphase sur le particulier plutôt que sur le collectif. Les autres formes spécifiques sont : *État*, *projet*, *communication* et *dirigeants*. Dans ce derniers cas, on parle surtout des dirigeants d'entreprises, mais aussi des dirigeants syndicaux.

Le rapprochement relatif des discours de la CFTC et de la CGT constaté avec l'AFC du graphique 32 se traduit au niveau des formes spécifiques de la CGT. En effet, outre les signifiants identitaires que sont le sigle de la confédération et *salariés*, au pluriel, l'expression *statut du travail salarié* apparaît relativement souvent. La CGT traite aussi du problème statutaire, mais sous l'angle impersonnel du travail plutôt que sous celui de l'individu. La forme *entreprise* est également présente et réfère à l'unité économique de production, de même que *luttés* qui spécifie l'action de cette confédération.

Les formes spécifiques de FO témoignent de l'éloignement relatif de son discours. Les signifiants référant à l'identité de la confédération sont nombreux, notamment du fait que *Congrès* soit très fréquent. En outre, la forme *FO* et ses déclinaisons (CGTFO, Force Ouvrière, etc) sont très présentes. La forme *Congrès* est le sujet de nombreux verbes dont : *rappelle*, *revendique*, *dénonce*, *exige* et *réaffirme*. Cet usage spécifique du sujet identitaire ainsi que le recours aux verbes caractérise particulièrement le discours de Force Ouvrière, ce qui explique en particulier la distance qui sépare son discours de ceux des autres confédérations.

Le traitement de nos corpus sous Lexico a été, pour nous, l'occasion de dépasser l'analyse globale telle que nous l'avions fait jusqu'à présent. En effet, l'analyse plus poussée sur la base des partitions chronologiques et confédérales nous a permis de constater les variations dans le temps de même que les écarts idéologiques entre les discours confédéraux.

La problématique européenne ne ressort pas clairement d'un traitement de ce niveau sous Lexico car une approche de type quantitatif fréquentiel ne permet pas d'avoir une idée de la portée des discours syndicaux français sur la question de l'Europe. Nous pouvons aussi affirmer que la construction européenne ne semble pas être un élément distinctif dans la constitution des discours syndicaux dans la mesure où le lexique relatif à l'Europe n'apparaît pas en tant que traits lexicaux particuliers des confédérations syndicales.

Comme c'était le cas lors des précédents traitements, la question identitaire se manifeste davantage, tant par la fréquence du vocabulaire relatif à l'identité que par la spécificité lexicale. En effet, chaque organisation s'identifie manifestement, notamment par son sigle. L'aspect identitaire apparent est, à ce niveau d'analyse, toutefois plus centré sur le caractère syndical, la confédération en particulier, que sur la dimension nationale ou supranationale. Les hypothèses tributaires de la construction européenne ne peuvent donc se vérifier maintenant, cependant l'hypothèse voulant que les référents identitaires soient spécifiques à chaque confédération semble se confirmer.

5.5 Synthèse

Nous avons considéré le traitement sous Lexico 3 pour faire la synthèse des vocabulaires spécifiques de nos sous-corpus. Le résultat est présenté aux tableaux 28 et 29 des pages suivantes. Ces tableaux nous permettent de repérer les formes spécifiques confédérales et chronologiques pour chacun de nos deux corpus principaux et de les comparer en référence à notre troisième corpus, en tant que témoin. Cette synthèse des résultats a été obtenue sur la base des partitions de corpus. Nous avons d'abord fait une partition confédérale. Le corpus TCDT/45-92 a été découpé en trois parties, une pour chaque confédération : CFTCo (originelle), CFDT et CFTCm (maintenue). Le corpus DCGF/71-90 nous a donné quatre sous-corpus : CFDT, CFTC, CGT et FO. Enfin, le corpus DCGF/05-07 a été découpé de la même manière que DCGF/71-90. Le vocabulaire spécifique a été obtenu par le traitement des sous-corpus sous Lexico qui a été effectué en prenant en considération un sous-corpus et en le comparant à l'ensemble des autres en fonction de chaque découpage. Nous obtenions ainsi la proximité (ou la distance) entre ce sous-corpus et l'ensemble des autres. Le résultat est

inscrit dans la colonne « synthèse confédérale » pour les deux premiers corpus et dans la colonne « période témoin » pour le corpus DCGF/05-07.

Nous avons ensuite ventilé chronologiquement nos deux premiers corpus, le troisième n'étant considéré que comme une période témoin. Dans un premier temps, nous avons découpé les corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90 en six et en trois sous-corpus respectivement, en fonction des découpages périodiques décrits au chapitre 4 : Terrain, méthodes et outils. Les résultats de ces traitements sont inscrits aux lignes « Synthèse chronologique » de chacun des deux tableaux.

Dans un deuxième temps, chaque sous-corpus synchronique a été découpé par confédération. Nous avons obtenu ainsi, dans le cas du corpus TCDT/45-92, trois sous-corpus chronologiques de la CFTC originelle et quatre sous-corpus de la CFDT et de la CFTC maintenue, pour un total de onze sous-corpus. Chacun d'eux est comparé à l'ensemble des dix autres. Le corpus DCGF/71-90 nous a donné quant à lui douze sous-corpus chronologiques : trois par confédération. Tous les résultats de cette partition se retrouvent aux colonnes « Période x » des deux tableaux (où : $1 < x < 6$). La lecture des tableaux nous permet aussi d'apprécier le vocabulaire spécifique en diachronie, et ce en prenant en compte le discours de chaque confédération ou globalement.

Le tableau 26 nous permet de constater les préoccupations économiques et politiques de la confédération chrétienne les premières années de la Libération et durant les deux décennies suivantes, donc au cours des trois premières périodes couvertes par notre recherche. En synthèse confédérale, outre ces préoccupations, les référents identitaires ressortent. Il en va de même pour les synthèses chronologiques où l'on constate la primauté à la question économique durant la première période, à la situation en France en second lieu et, pour la troisième période, à l'implantation de la Cinquième République⁸¹. En fin de période, la nouvelle CFDT s'intéresse au salaire minimum et à la question de l'enseignement, tandis que l'identité chrétienne préoccupe la CFTC maintenue.

⁸¹ - En 1958.

Tableau 26 : Synthèse des résultats (Corpus TCDT/45-92 sous Lexico)

Confédérations	Période 1 (1945-51)	Période 2 (1952-57)	Période 3 (1958-65)	Période 4 (1966-73)	Période 5 (1974-85)	Période 6 (1986-92)	Synthèse confédérale	Période témoin (2005-07)
CFTC originelle	statut prix commerçants 26 ^{ème}	ils institutions	30 ^{ème} régime				Congrès, CFTC programme française, que prix, chrétien ouvrière plan, régime	
CFDT			smig enseignement	34 ^{ème} société capitaliste classe lutte capitalisme socialisme organisation	luttés classe(s) socialisme forces crise transformation masse action pour CFDT mutation changer fonctions publiques	CFDT formes salariés notre syndicalisme	CFDT, action, société, luttés, notre rapports transformation socialisme stratégie, est classe, lutte revendications forces, masse autogestionnaire pratique, agit adhérents sont, formes, type, exploitation	CFDT nous notre adhérents doit organisation stratégie revendiquons devons syndicalisation action moyen est, aussi dialogue syndicalisme
CFTC maintenue			chrétienne		Demande Congrès CFTC	Doit, être CFTC Formation Doivent Partenaires Congrès	CFTC demande partenaires que congrès	CFTC travailleur statut entreprise État demande
Synthèse chronologique	prix CFTC chrétien vital programme minimum	française	régime congrès démocratie enseignement	capitalisme travailleurs socialiste	Crise travailleuses interprofessionne lles pour, période réduction luttés, changer	Doit, salariés exclusion doivent règles partenaires formation		

La quatrième période consacre davantage le discours de la CFDT. Il est axé sur la critique de l'économie politique capitaliste et sur l'alternative socialiste. Le discours marxisant de la confédération réformée se poursuit durant la cinquième période, renforcé par les crises économiques qui y sévissent en 1974 et au début de la décennie 1980 pendant que la CFTC maintenue se ressaisit lentement en exprimant son identité et en revendiquant. La forme *travailleuses* marque, pour la CFDT, la prise de conscience féministe. La synthèse chronologique est marquée du discours de la CFDT.

La sixième période est celle du recentrage du discours de la CFDT qui se manifeste par une réduction significative de son vocabulaire spécifique. La synthèse chronologique de cette période reflète surtout le discours de la CFTC maintenue. Les synthèses confédérales expriment l'abondance de formes spécifiques de la CFDT axées sur le syndicalisme et son action. Pour la CFTC maintenue, les revendications se précisent.

La période témoin montre aussi l'importance relative du vocabulaire spécifique de la CFDT mais l'effet du recentrage discursif se fait nettement ressentir. Du côté de la CFTCm, la spécificité lexicale montre la vision tripartite de la confédération : *travailleur – entreprise – État*.

Le tableau 27, synthèse des résultats du corpus DCGF/71-90 sous Lexico, nous montre un angle de l'évolution discursive des quatre confédérations syndicales au cours des décennies 1970 et 1980. À la CFDT, le vocabulaire spécifique global (synthèse confédérale) est important. Il place *action* en tête de liste, reconnaissant ainsi le mot clé du corpus. Nous y retrouvons le vocabulaire critique de la confédération, pro socialiste, pro tiers monde et anti capitaliste. Au niveau chronologique peu de mots ressortent mais ils jalonnent le parcours historique de la CFDT avec *information* et *travailleurs* d'abord marquant la refondation confédérale, *crise* et *travailleuses* ensuite indiquant la situation économique de cette période et la nécessaire lutte pour l'égalité de femmes, puis finalement des solutions pour les salariés. La période témoin montre la détermination de l'organisation sur le plan syndical. L'aspect identitaire est orienté vers la question syndicale et l'Europe n'apparaît pas en tant que spécificité.

Tableau 27 (1^{ère} partie) : Synthèse des résultats (Corpus DCGF/71-90 sous Lexico)

Confédération	Période 4 (1966-1973)	Période 5 (1974-1985)	Période 6 (1986-1992)	Synthèse confédérale	Période témoin (2005-2007)
CFDT	Information travailleurs	crise travailleuses	Salariés garanties qualité temps emploi	Action, CFDT congrès interprofessionnelles autogestionnaire organisation, société transformation, adhérents socialiste, syndicale rapports, socialisme capitalisme, confrontation classe, travailleuses, fédérations, Tiers Monde luttes, pratique, politiques, travailleurs stratégie	CFDT nous notre adhérents doit organisation stratégie revendiquons devons syndicalisation action moyen est, aussi dialogue syndicalisme
CFTC	Congrès travailleurs CFTC Clichy 36 ^{ème} 1971 sécurité-sociale	Commissions régionaux et	communication doit nous est être doivent être nos	que, commission formation, CFTC partenaires, CESR, jeunes tourisme chrétienne, UR conseil, pouvoirs responsables, famille rappelle, souhaite, meilleure, militants, CCJ constate, souligne	CFTC travailleur statut entreprise État demande
CGT	Monopoles travailleurs masses marché commun suivantes capitalisme populaires	CGT changement travailleurs réformes entreprise administration travail	Salariés coopérations besoins, choix capital, cela activités démarche précarité protection sociale qualifications services, doit européenne, être dérèglementation revendicative	CGT et, besoins coopérations, pays capital, bataille élus, salariés cela aujourd'hui austérité, crise lutte production monopoles gâchis démocratique	CGT décision emploi syndiqués revendicative entreprise ensemble démocratie luttes
FO	syndicalisme doit	CGTFO	16 ^{ème} travail congrès salariés CGT	Force, CGTFO, le Congrès, Ouvrière, FO confédération, que réaffirme condamne, 15 ^{ème} , régimes réclame, dénonce résolution syndicalisme enseignement, permanente agissant, logement constate	Congrès rappelle Force ouvrière dénonce exige revendique condamne réaffirme sécurité sociale attachement

Tableau 27 (2^e partie) : Synthèse des résultats (Corpus DCGF/71-90 sous Lexico)

	Période 4 (1966-1973)	Période 5 (1974-1985)	Période 6 (1986-1992)	Synthèse confédérale	Période témoin (2005-2007)
Synthèse chronologique	Syndicalisme monopoles congrès travailleurs 6 ^{ème} masses 1971 logements Grande Bretagne Clichy 36 ^{ème} Force	Travailleurs CGTFO changement congrès la Ouvrière Force classe ouvrière gauche socialisme 15 ^{ème} socialiste confédération CFDT problèmes résolution politique 1974 travailleuses CGT organisation	Salarié(s) coopérations communication choix emploi(s) démarche nous besoins doit modernisation doivent cela productions nos qualification(s) déréglementation entreprise(s) utiles efficacité services CHSCT précarité aujourd'hui être richesse offensive CE financière technologiques casse 1992		

L'organisation syndicale, le Congrès en particulier, son mis de l'avant à la CFTC. La synthèse confédérale en fait état en mentionnant des instances, des comités, des revendications. Cela est aussi le cas dans le temps. La période témoin n'est pas en reste, actualisant les demandes confédérales et la vision tripartite dont nous avons précédemment parlée. La dimension identitaire est orientée vers l'organisation chrétienne et il n'apparaît rien sur la question européenne.

Le traitement global du discours de la CGT nous montre sa critique du système économique dominant et des crises et ses revendications pour les travailleurs et pour la société. Elle est ancrée au niveau de l'entreprise tout en réclamant plus de démocratie. L'identité de la confédération s'appuie sur les travailleurs qu'elle représente et c'est le seul discours pour lequel la problématique européenne ressort dans le vocabulaire spécifique avec *marché commun* durant la période 4 et *européenne* durant la sixième.

Chez Force Ouvrière, le Congrès apparaît aussi comme l'émanation de l'identité syndicale.

L'importance des verbes nous rappelle également la relative proximité discursive avec la CFTC au niveau du mode d'écriture des résolutions de congrès. Les deux organisations se ressemblent en cela. Il y a peu de mots spécifiques au cours des trois périodes et ils concernent beaucoup l'organisation. Il en va de même à la synthèse confédérale et la période témoin le confirme.

Les synthèses chronologiques nous montrent une période 1966-1973 influencée par la CGT mais qui rappelle l'adhésion de la Grande Bretagne au Marché commun européen. La période suivante minimise la CFTC et fait davantage ressortir les traits des trois autres organisations. La sixième période présente les préoccupations économiques et les recherches de solutions.

5.6 Conclusion du chapitre

Au niveau des résultats, notre approche globale est convergente avec les trois études mentionnées plus tôt (Bergounioux et al, 1982; Hetzel et al, 1998; Pernot, 2001). La proximité ou la distance entre les discours confédéraux est telle que signalée dans ces études, qualitativement parlant. Notre approche s'appuie notamment sur un processus de segmentation du discours en formes graphiques et de segmentation de celle-ci en segments répétés. Par ailleurs, la synthèse des résultats nous permet aussi de comparer le vocabulaire spécifique de nos périodes des références, trois ou six selon le corpus, avec une période témoin récente, permettant notamment de constater la variation du clivage entre les discours confédéraux.

Malgré certaines différences au niveau de la préparation des corpus et du traitement en tant que tel, les résultats convergent d'un point de vue Lexicométrique puisque l'ensemble des logiciels prend en considération la proximité lexicale des discours analysés. Ainsi, le portrait global est généralement semblable : les distinctions confédérales sont plus marquées que les différences chronologiques et chacun des logiciels les a mises en évidence. Voici les grandes conclusions que nous tirons de l'analyse du discours syndical français sous chacun des logiciels.

Sous Sato, le calcul des distances entre les discours confédéraux nous a montré pour le

corpus TCDT/45-92 une distance plus grande du discours de la CFTC originelle par rapport aux deux autres discours (CFTC maintenue et CFDT) qui s'explique par le décalage chronologique. Par contre, dans le cas du corpus DCGF/71-90, nous constatons une proximité plus grande du discours de la CGT par rapport aux trois autres. La CGT est aussi la confédération qui présente le discours le plus éclaté. Le corpus DCGF/05-07 nous montre quant à lui une distance relativement plus grande du discours de la CFTC par rapport aux autres.

Les particularités confédérales font ressortir l'identité lexicale de chaque discours et marquent les différences idéologiques. Pour le premier corpus, le discours de la CFTC originelle rappelle les besoins post Occupation et ceux de la guerre d'Algérie, mais aussi des valeurs chrétiennes, dont celles de la famille. Le discours de la CFTC maintenue est aussi empreint de référence à la doctrine sociale de l'église catholique. À la CFDT, il est davantage question de socialisme et de lutte contre le capitalisme. L'analyse du corpus DCGF/71-90 montre l'importance de la marque identitaire que sont les sigles des confédérations, dans l'explication de la distance entre les discours. Il en va de même pour le corpus DCGF/05-07.

Au niveau chronologique, le calcul des distances entre les discours regroupés de chaque période, toutes confédérations confondues, montre un écart décroissant, plus on se rapproche dans le temps, ce qui témoigne des changements normaux que connaît un lexique au fil des ans. En termes de particularités, chaque période est porteuse des problématiques qui y sont vécues. Les préoccupations économiques, politiques et autres se succèdent et se reflètent dans le discours chronologique.

Le traitement sous Alceste n'a été fait que pour les corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90. La classification réalisée par ce logiciel nous a permis de visualiser sous forme graphique ou de dendrogramme les quatre classes qu'il a générées. Les discours de la CFDT post mai 1968 sont bien regroupés, les autres sont étalés, mais marquent une continuité brisée. Nous devinons les débats entre les tendances qui ont donné lieu au congrès de 1964, soit celui de la laïcisation. Le vocabulaire propre à chaque classe nous montre les thématiques de chacune d'elles : économique sur fond de crise, syndicalisme de combat, internationalisme critique, économique revendicatrice. La première et la quatrième classe sont particulièrement

représentatives du discours de la CFTC maintenue, les deux autres de la CFTC originelle et de la CFDT. De plus, Alceste génère des *unités de contextes élémentaires*. Ces phrases ou bouts de phrases replacent le vocabulaire spécifique de chaque classe dans son contexte de production permettant ainsi de mieux comprendre le sens des mots.

Le traitement du corpus DCGF/71-90 a produit cinq classes qui montrent la rupture entre le courant réformiste (CFTC et FO) et le courant révolutionnaire (CFDT et CGT). L'AFC (analyse factorielle des correspondances) fait ressortir l'homogénéité du discours de la CFDT et l'étalement de celui de la CGT qui se rapproche tantôt de celui de FO, tantôt de celui de la CFDT. Les classes 1, 3 et 4 sont proches et concernent les thématiques de l'économie, des institutions ou de la reproduction sociale (éducation, loisir, jeunesse). Les classes 2 et 5 concernent la lutte de classe et l'action syndicale ou l'économie globale

Le traitement sous DTM se limite également au corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90. Au niveau lexical, la description ressemble à celle obtenue sous Sato. La classification du corpus TCDT/45-92 nous donne six classes qui découpent le corpus de manière à montrer une certaine continuité entre les discours de la CFTC originelle et les premiers de la CFDT, un certain éclatement des autres discours de la CFTC originelle, et l'isolement du congrès de 1964. L'évolution chronologique apparaît aussi assez clairement, marquant la séparation des deux courants. Une représentation des formes spécifiques, positives et négatives, nous éclaire sur les discours confédéraux et les différences idéologiques entre les confédérations. Le traitement du corpus DCGF/71-90 nous présente cinq classes dont une pour chaque confédération et une qui regroupe des congrès de la CFDT et de la CGT, montrant les ruptures, notamment entre les courants réformiste et révolutionnaire.

Pour terminer, soulignons que DTM nous permet une analyse diachronique du discours syndical français en proposant pour chacun des congrès de deux corpus une *réponse caractéristique*, c'est-à-dire un mot qui marque le discours. Ainsi pour Force ouvrière, le mot caractéristique est *congrès* pour l'ensemble des périodes. Pour la CGT, lors des premières périodes le mot caractéristique est *travailleurs*. Il sera ensuite remplacé par *salariés*. La CFTC présente une variété de mots dont *congrès*, *commission* et *jeunes*. La CFDT présente aussi une variété de mots dont : *capitalisme*, *travailleurs* et *salariés*. La proximité discursive

des deux grands courants est confirmée et la question européenne n'est toutefois pas mise en évidence.

Le traitement sous Lexico nous a aussi permis de visualiser, par les AFC, la proximité lexicale des discours syndicaux. Confirmant les autres méthodes, nous avons constaté pour chacun des trois corpus, une convergence dans les résultats, que ce soit l'effet de la laïcisation dans le courant chrétien qui caractérise le corpus TCDT/45-92, le clivage conceptuel-traditionnel constaté à l'analyse du corpus DCGF/71-90 ou la transformation de ce clivage que manifeste le corpus DCGF/05-07.

Lexico nous a aussi aidé à voir ce qui se passait dans le temps, par les AFC d'abord, mais également en nous présentant le vocabulaire spécifique de chaque congrès à partir duquel nous avons élaborer deux synthèses pour les corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90 actualisées chacune par les données du corpus DCGF/05-07.

Cette première série de traitements n'a cependant pas mis en évidence les particularités du discours relativement à la problématique européenne et à la question identitaire. Il a fallu creuser davantage pour trouver ce que nous cherchions au niveau de l'Europe et de l'identité. La problématique européenne est peu évoquée avec à peine 1 500 occurrences sur plus d'un million au total des trois corpus (moins de deux dixièmes de un pourcent). La question identitaire est plus présente en termes d'occurrences (autour d'un pourcent), mais elle est plus complexe à cerner.

Par ailleurs, en termes de structure linguistique, nous pouvons caractériser les discours syndicaux en deux genres. D'une part, les discours de la CGT et de la CFDT, de par l'analyse que font les organisations de la situation économique et politique et la justification constante de leurs revendications qui en découlent, ont une structure analytique. D'autre part, les discours de Force ouvrière et de la CFTEC sont plutôt de type déclaratif, notamment par l'utilisations qu'ils font de certains verbes comme *déclarer*, *souhaiter*, *demander* ou *exiger* conjugués à la troisième personne du présent de l'indicatif avec comme sujet la confédération (son sigle ou le mot *Congrès*). La structure du discours révèle non seulement une manière d'appréhender le monde du travail et l'espace sociopolitique dans lequel il se situe, mais il constitue également le nœud de l'expression de l'identité syndical, sans pour autant la

nommer en tant que telle. L'analyse de discours permet d'établir l'identité lexicale du locuteur.

Ces deux structures linguistiques des discours révèlent la différence de vision du monde entre les courants réformiste et révolutionnaire. Mais ce n'est pas à ce niveau que nous observons la rupture dans l'axe laïc / confessionnel, c'est davantage d'ordre lexical.

CHAPITRE 6

LA PROBLÉMATIQUE EUROPÉENNE

Une approche globale fondée sur l'analyse des proximités discursives qui s'appuie sur une méthode fréquentielle ne nous a pas permis de vérifier toutes nos hypothèses concernant la question européenne inhérente au discours syndical français. Telle est du moins une des conclusions du précédent chapitre. Nous poussons ici l'analyse sur la problématique de la construction de l'Europe en considérant les contextes du discours dans une perspective diachronique.

« L'Europe ne dit pas ce qu'elle fait ; elle ne fait pas ce qu'elle dit.
Elle dit ce qu'elle ne fait pas ; elle fait ce qu'elle ne dit pas. Cette
Europe qu'on nous construit est une Europe en trompe-l'œil. »⁸²

Malgré les limites de l'approche fréquentielle, nous dresserons en premier lieu un portrait d'ordre statistique des occurrences relatives à l'Europe dans le discours syndical français selon les plans confédéral et chronologique. Nous verrons ensuite comment, en contexte, s'exprime la relation syndicale à l'Europe. Cela nous permettra d'une part de caractériser le rapport de chaque confédération à l'Europe et, d'autre part, de voir l'évolution chronologique de ce rapport. Une approche contextuelle nous permettra aussi d'appréhender la question européenne dans le discours syndical sous un angle sémantique, dans une perspective diachronique.

⁸² Pierre Bourdieu cité dans *L'Union européenne : une Europe des marchands et des banquiers...* JENNAR, Raoul Marc, 1^{er} mai 2009, <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article13896>.

6 L'importance de l'Europe dans le discours

Nous abordons la problématique européenne d'un point de vue quantitatif en considérant une approche fréquentielle. La comparaison des mots les plus fréquents au chapitre précédent nous a notamment permis de sélectionner certains mots phares (ou mots pivots) en lien avec la construction européenne. Nous avons d'abord considéré le mot *Europe* et ses dérivés. La lecture des premiers extraits citant des mots en contexte nous a aidé à en identifier d'autres dont *communauté* ou *marché commun* ainsi que des acronymes comme *CEE* ou *CES*.

Cependant, une approche strictement quantitative nous apprend peu. En effet, nous ne tirons que de minces conclusions de l'évolution fréquentielle, qu'elle soit totale ou périodique, confédérale ou chronologique. Cela nous permet de constater que telle confédération réfère davantage à l'Europe que telle autre à une période donnée, mais la référence confédérale ne semble pas constante dans le temps. Nous référerons aux fréquences relatives pour certaines analyses, car la fréquence absolue dépend du poids de certains discours confédéraux.

Le tableau 28 montre, en fréquence absolue, le poids des cinq principales formes spécifiques ou génériques dans nos trois corpus sous Lexico. Nous entendons par *formes génériques* celles qui sont quasi lemmatisées comme *europ\$* ou *communaut\$*. Cela nous permet de voir les références au concept, *Europe* par exemple, sans nous attarder à la fréquence de chacune des déclinaisons, *européen*, *européens*, *européenne* ou *européennes*. Le tableau 28 est extrait d'un tableau plus détaillé⁸³ constitué lors de l'extraction des données.

Ces quelques centaines d'occurrences ne représentent qu'une infime partie des corpus dont elles proviennent. Nous constatons que les formes *CEE* et *marché commun* ne sont plus usuelles dans le corpus DCGF/05-07. La forme *communaut\$* réfère généralement à l'Europe.

Par ailleurs, la référence à des données en valeur absolue implique une analyse limitée par l'interférence des poids relatifs des sous-corpus. Si nous considérons des valeurs relatives, nous avons une projection différente. La fréquence relative est le résultat du produit de la

⁸³ Tableau 28a : Comparaison du lexique relatif à l'Europe et au monde sous Lexico, Annexe2, p.295.

fréquence absolue d'une forme lexicale par 100, divisé par la somme des fréquences pour l'ensemble des lexèmes sélectionnés (Daoust : 1996, 92). Ainsi, pour *europ\$*, nous avons des fréquences relatives globales de 0,11; 0,09 et 0,18 pour les corpus TCDT/45-92, DCGF/71-90 et DCGF/05-07. Alors qu'en valeurs absolues c'est dans le corpus DCGF/71-90 que l'on retrouve le plus de références à l'Europe, en tenant compte de l'importance relative de chaque sous-corpus, c'est plutôt dans le corpus DCGF/05-07 qu'il est question de l'Europe.

Tableau 28 : Comparaison du lexique relatif à l'Europe (Lexico)⁸⁴

TCDT/45-92		DCGF/71-90		DCGF/05-07	
Mot	#occ	Mot	#occ	Mot	#occ
CEE	3	CEE	89	CEE	-
CES (la)	11	CES (la)	47	CES (la)	7
communaut\$	33	communaut\$	191	communaut\$	17
europ\$	143	europ\$	808	europ\$	174
marché commun	8	marché commun	35	marché commun	-
Total tableau	198		1 170		198
Total corpus	126 570		864 127		97 099

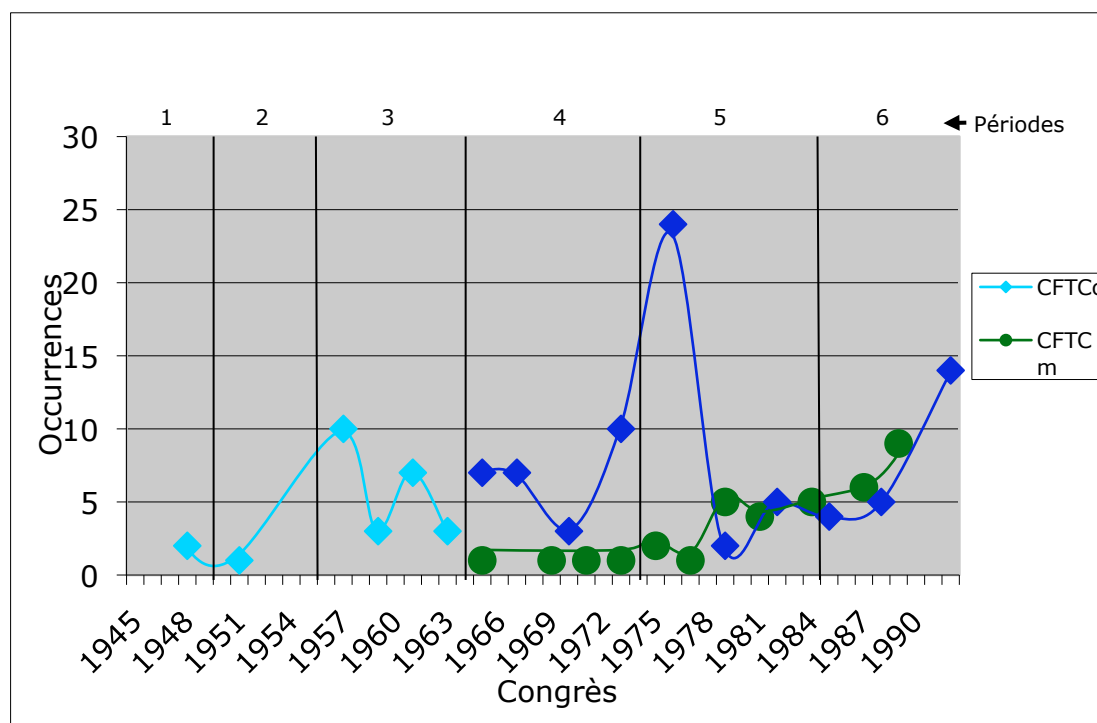
Les fréquences absolues par confédération, dérivées des données obtenues sous Sato, sont présentées dans les graphiques 28 et 32, respectivement aux pages 220 et 222. Le premier graphique montre les résultats de l'analyse du corpus TCDT/45-92. Nous voyons d'abord la représentation confédérale qui représente pour les trois premières périodes un mouvement oscillant avec un maximum en 1957, année de la création de la CEE. Nous constatons que, suite à la laïcisation, la CFDT réfère relativement plus souvent à la question européenne que la CFTC maintenue. Le congrès de 1973, année de création de la confédération européenne des syndicats (CES), puis celui de 1976 montrent une plus grande référence à l'Europe.

Le mouvement oscillatoire témoigne de la variation de la présence des différentes flexions de la forme *europ\$* dans le discours des confédérations dites de tradition confessionnelle. Nous constatons, pour les deux organisations, une augmentation des fréquences lors de la période 6, ce qui pourrait témoigner d'un intérêt croissant des organisations syndicales envers la question européenne à l'approche de l'échéance de 1992 : le référendum français sur l'accord

⁸⁴ Le nombre d'occurrences des formes détaillées des corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90 se trouve au tableau 28a, à l'annexe 2.

de Maastricht.

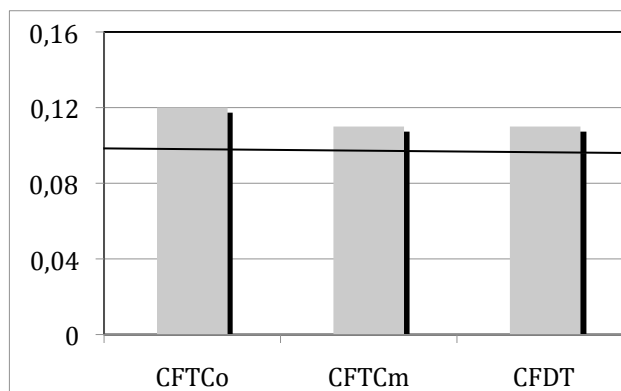
Graphique 28 : Fréquences de la forme *europ\$* par confédération (Corpus TCDT/45-92)



Mais le graphique, nous le disions, présente des résultats globaux, qui ne reflètent pas la représentation relative de chaque discours confédéral. Le poids relatif de chaque sous-corpus confédéral par rapport au corpus n'est pas pris en compte.

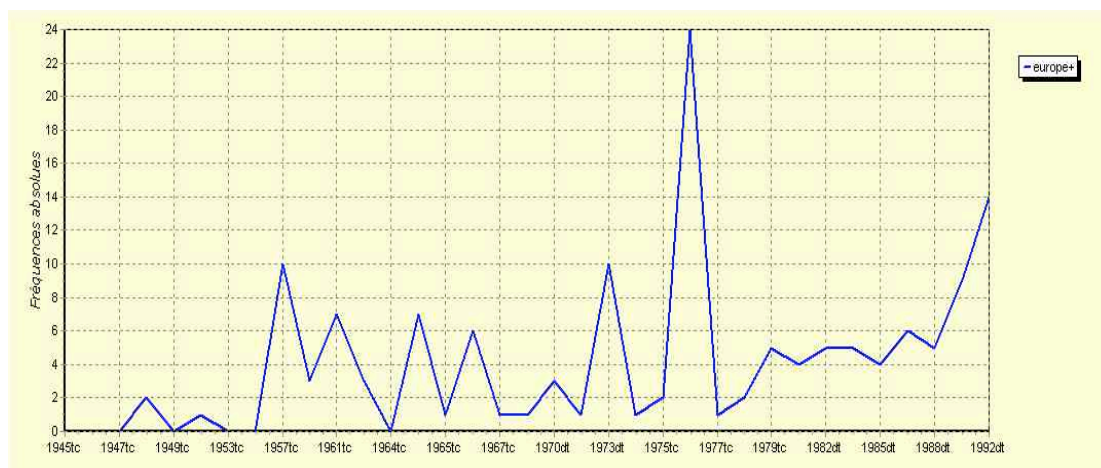
Or, les fréquences relatives nuancent le jugement que nous pouvons porter. Pour l'ensemble des périodes et pour le corpus TCDT/45-92, la fréquence relative de la forme *Europ\$* est globalement de 0,11. Au niveau confédéral, les résultats sont semblables pour les trois sous-corpus, soient : 0,12 pour celui de la CFTC originelle et 0,11 pour chacun des deux autres.

Graphique 29 : Fréquences relatives globales de la forme europ\$ (Corpus TCDT/45-92)

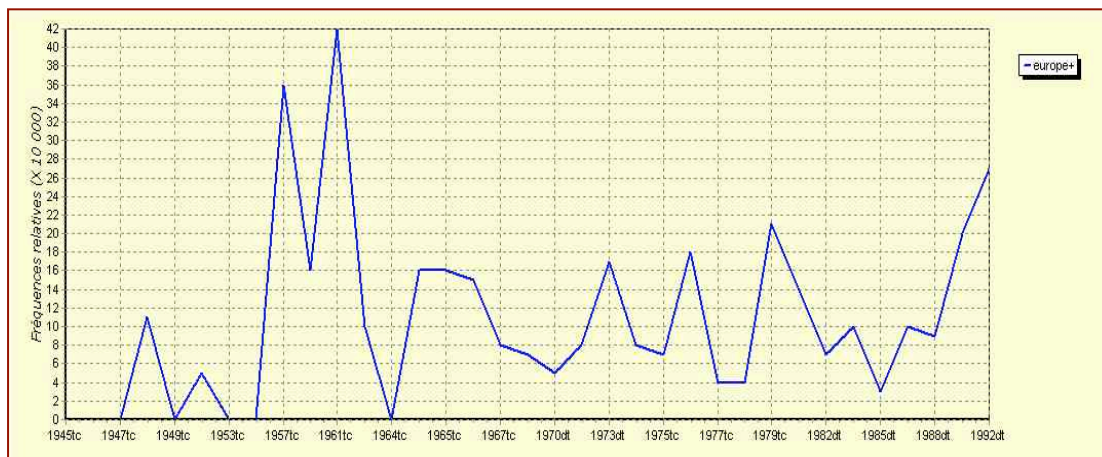


Afin de visualiser la nuance entre les données absolues et celles relatives, nous utilisons le logiciel Lexico3 qui représente sous la forme d'un graphique de ventilation, les fréquences absolues et relatives et que nous présentons respectivement aux graphiques 30 et 31. Ces graphiques montrent des résultats globaux, CFTC et CFDT confondus.

Graphique 30 : Fréquences absolues de la forme *europ\$* (Corpus TCDT/45-92, sous Lexico)

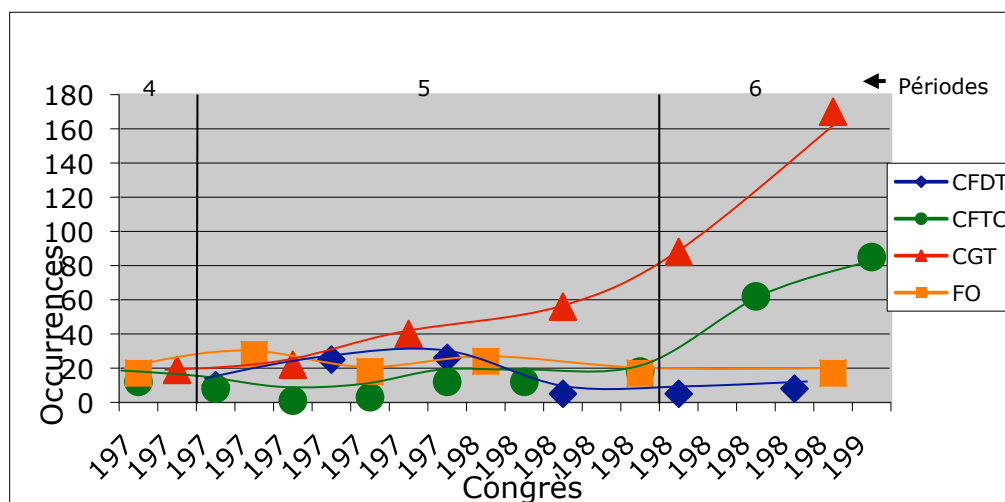


Graphique 31 : Fréquences relatives de la forme *europ\$* (TCDT/45-92, sous Lexico)⁸⁵



Le graphique 32 concerne le corpus DCGF/71-90. Les valeurs absolues montrent une croissance des fréquences à la CGT et à la CFTC, alors que les deux autres confédérations sont assez constantes.

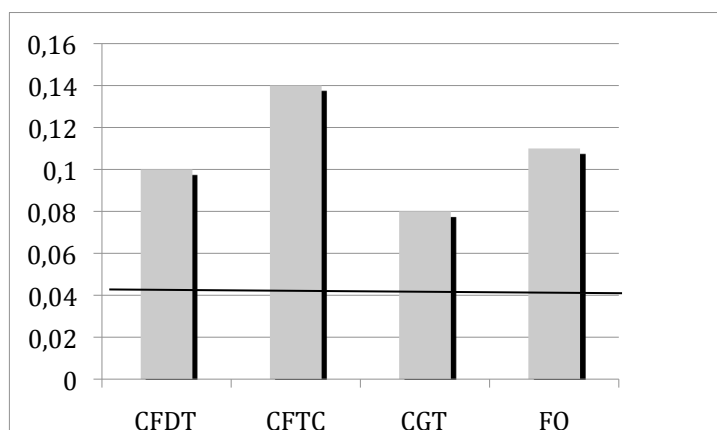
Graphique 32 : Fréquences de la forme *europ\$* par confédération (Corpus DCGF/71-90)



⁸⁵ Notons qu'afin d'obtenir des nombres entiers le calcul se fait, sous Lexico, en multipliant par 10 000.

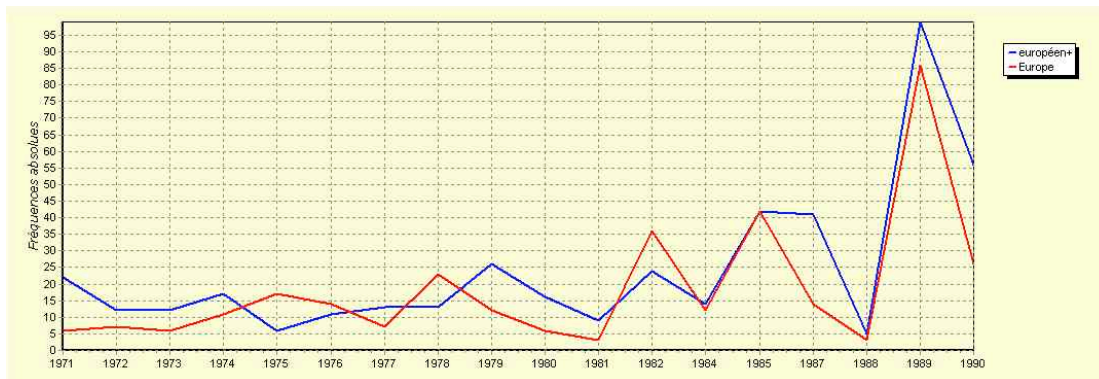
Nous nous questionnons sur ces écarts entre confédérations. Nous remarquons que les deux organisations membres de la CES réfèrent moins fréquemment à la question européenne que les deux autres durant les années 1980. Toutefois, en valeurs relatives, si les variations ou les constances demeurent, nous constatons que la CGT réfère le moins à la question avec 0,08, tandis que c'est la CFTC qui le fait le plus à 0,14. Après analyse des contextes, nous reviendrons sur ce point en conclusion. Pour l'ensemble du corpus DCGF/71-90, la fréquence relative est de 0,09. La CFDT et FO sont légèrement au dessus de la moyenne avec, respectivement, 0,10 et 0,11. Les résultats sont donc assez semblables avec ceux du corpus TCDT/45-92.

Graphique 33 : Fréquences relatives globales de la forme europ\$ (Corpus DCGF/71-90)



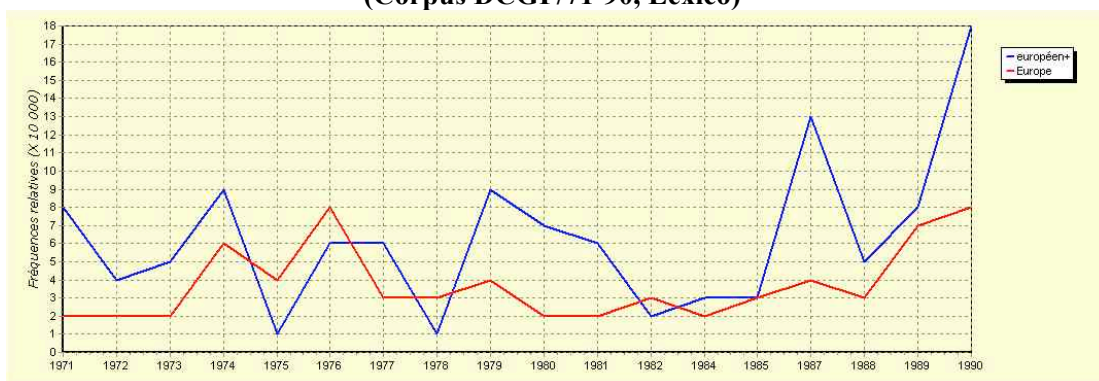
Passons à la projection que fait Lexico de fréquences d'occurrences relatives à l'Europe. Les deux graphiques 34 et 35 [p. 224] nous présentent ces fréquences du corpus DCGF/71-90. Nous voyons d'abord les fréquences absolues, toutes confédérations confondues. Nous avons pris ici en considération le mot *Europe* indépendamment des variantes de *européen*. Nous n'observons pas de différences majeures entre les deux courbes qui suivent un parcours relativement semblable. Nous constatons une tendance à la hausse au cours des deux dernières périodes, particulièrement à la fin des années 1980, ce qui va dans le sens de nos observations des fréquences du corpus TCDT/45-92.

Graphique 34 : Fréquences absolues des formes *européen*\$ et *Europe*
(Corpus DCGF/71-90, Lexico)



La comparaison entre les deux graphiques nous montre une fluctuation plus grande dans les résultats en termes d'amplitudes, néanmoins la fin des années 1980 indique une augmentation des fréquences, une courbe tendancielle identique. Nous constatons encore la limite de l'approche fréquentielle.

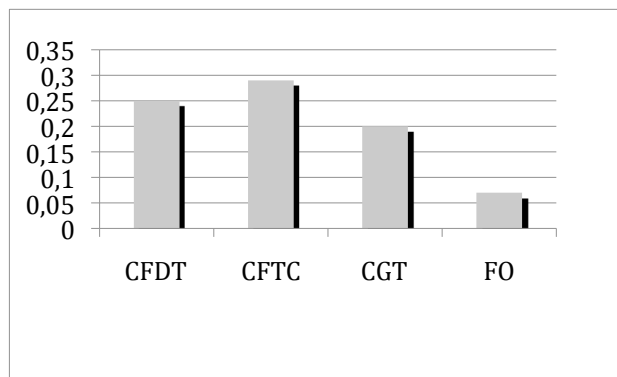
Graphique 35 : Fréquences relatives des formes *européen*\$ et *Europe*
(Corpus DCGF/71-90, Lexico)



Finalement, le corpus DCGF/05-07 affiche pour sa part des fréquences absolues de 65 pour la CFDT, 46 pour la CFTC, 40 pour la CGT et 23 pour FO. En valeurs relatives, avec une moyenne de 0,18 pour l'ensemble du corpus DCGF/05-07, c'est la CFTC qui réfère le plus à la question européenne avec 0,29, suivie de la CFDT (0,25) et de la CGT (0,20). Loin derrière, FO, avec 0,07, en traite plus discrètement. Mise à part cette dernière, les trois autres confédérations syndicales ont plus que doublé le nombre de leurs références à l'Europe durant leur congrès qui ont eu lieu entre 2005 et 2006. Nous verrons comment concrètement

se manifeste cet accroissement des fréquences relatives.

Graphique 36 : Fréquences relatives globales de la forme europ\$ (Corpus DCGF/05-07)



Mais, quittons l'approche fréquentielle pour analyser, d'abord globalement, nos données sur une base contextuelle. Voyons certains contextes qui réfèrent à l'Europe politique et économique : du projet de la CEE à la chute du *mur de Berlin* et de l'empire soviétique. Nous pouvons d'abord considérer les contextes d'*Europe* dans chacun des trois corpus pour voir quels sont les thématiques abordées par chaque confédération.

Dans le corpus TCDT/45-92, il y a 130 occurrences de la forme *europée* qui nous renvoient à 111 contextes, certains contextes contenant plus d'une occurrence de la forme. À la première lecture de tous les contextes, nous constatons que les deux organisations syndicales y dénoncent souvent l'aspect trop strictement économique, capitaliste et ultra-libéral du projet européen. Voici deux exemples :

L'unification des économies de l'**Europe** du Marché commun dresse contre le mouvement syndical un capitalisme de dimension européenne particulièrement dynamique : la CFDT entend travailler à la coordination des centrales nationales de la **communauté européenne** (documentation, contacts, structures, action commune, etc) afin que les travailleurs puissent imposer leur volonté et être les premiers bénéficiaires de l'unification de l'**Europe**. [CFDT 1967]⁸⁶

⁸⁶ Le surlignage est de nous et n'a pas été obtenu automatiquement. Nous avons marqué les occurrences pour les faire ressortir.

Exprime le vœu que soient surmontées à bref délai les difficultés qui font obstacle à la réalisation du Marché commun qui, dans la conjoncture internationale actuelle, demeure l'espoir des travailleurs européens. [CFTCm 1965]

Dans le premier cas, la CFDT dénonce l'opposition d'une Europe économique aux syndicats en réclamant que le projet d'unification des pays européens bénéficie aux travailleurs, dans le second, la CFTC maintenue, tout en souhaitant une Europe économique, rappelle l'intérêt des travailleurs.

Dans l'ensemble du corpus, comme dans ces deux exemples, les mots *commun*, *communauté* ou *communautaire* sont fréquemment voisins d'une forme dérivée d'*Europe*. C'est pourquoi nous avons retenu les variantes commençant par *communaut* en tant que mots-phares, en plus des formes *marché commun*. D'ailleurs, le déterminant *communautaire* qualifie plus souvent qu'autrement l'Europe, ses (pays) membres ou ses institutions. La cooccurrence des variantes des formes *europ\$* et *communaut\$* est donc assez fréquente. Par exemple :

Le congrès, en confirmant les positions antérieures de la CFDT, favorables à la construction d'une Europe communautaire et démocratique, constate que l'Europe des "six" a été créée sous le signe du libéralisme économique et devient de plus en plus une Europe des "affaires" dominée par les grands intérêts économiques et financiers du capitalisme international. [CFDT 1965]

Ainsi parle-t-on de la *communauté*, avec ou sans les déclinaisons du déterminant *européen*, des institutions communautaires, du parlement communautaire, et ainsi de suite. Il est aussi question du Marché Commun en développement. Les organisations syndicales dénoncent tantôt le *fondement capitaliste*, tantôt l'absence d'une politique sociale concertée :

En ce qui concerne l'Europe, la CFDT mettra tout en œuvre pour dénoncer le fondement capitaliste du Marché Commun et démystifier la présentation trompeuse qui en est faite aux travailleurs. [CFDT 1973]

Devant la perspective d'une compétition internationale plus sévère à partir du 1er juillet 1968, dans le cadre du Marché commun européen, le Congrès considère qu'une politique sociale concertée et dynamique est indispensable. [CFTCm 1967]

Finalement, l'Europe est vue aussi comme un lieu de coopération économique :

Pour redonner un dynamisme à l'économie, la CFTC préconise notamment : Une (sic) intensification de la coopération européenne. [CFTCm 1984]

Maintenant, en ce qui a trait au corpus DCGF/71-90, il y a 808 occurrences *d'europ\$* qui se retrouvent dans 680 contextes différents. Les quatre confédérations syndicales françaises y contestent les fondements économiques capitalistes du projet européen. Les contextes propres à la CFDT sont, à ce sujet et dans ce corpus, essentiellement les mêmes que ceux du corpus TCDT/45-92. Par contre, en ce qui concerne la CFTC maintenue il y a des contextes différents résultant des différences entre les deux sous-corpus de cette confédération, dont celui-ci qui commente ainsi l'Acte unique européen, adopté en 1985 et mis en vigueur en 1986 :

À cet égard, elle souligne que cette action va prendre, au niveau européen, une dimension nouvelle dans le cadre de la mise en application de l'Acte Unique Européen et qu'il serait inconcevable que tous les responsables CFTC n'œuvrent pas efficacement en vue de la réussite de cette phase essentielle de la construction de l'Europe. [CFTC 1987]

Par ailleurs, la CFTC maintenue rappelle que les origines du projet européen sont particulièrement liées à la fin de la Seconde Guerre mondiale et que le projet lui-même est perçu en tant que condition du maintien de la paix et de la démocratie en Europe.

La CFTC réaffirme son attachement à la construction européenne toujours aussi nécessaire pour préserver un pôle de paix et de démocratie. [CFTC 1990]

Du côté de Force ouvrière, nous constatons qu'elle considère la Communauté Économique Européenne, la CEE, en tant qu'institution internationale, mettant ainsi en évidence une certaine distance identitaire face à l'Europe. Il y a un espace national et un espace international. L'Europe n'apparaît pas ici en tant qu'espace supra national intermédiaire.

Le Congrès réaffirme son attachement aux institutions internationales tels la Communauté européenne, l'OCDE et l'OIT. [FO 1971]

Cependant, FO fait l'unique référence (de nos trois corpus) à la Communauté économique du charbon et de l'acier, la CECA, créée en 1951. Et encore, elle ne le fait que deux décennies plus tard :

L'Europe a perdu, au fil des ans, la volonté qui était sienne pendant la période héroïque de la création de la Communauté du charbon et de l'acier. [FO 1974]

Et FO de préciser sa vision de la Communauté européenne dans le cadre de l'élargissement de 1986 :

Confirmant son profond attachement à la création des "Etats Unis d'Europe", le Congrès Force Ouvrière considère que l'heure est venue d'accueillir pleinement l'Espagne et le Portugal dans la Communauté Européenne. [FO 1984]

La CGT, pour sa part, était pour le moins réticente au projet européen. En effet, et ce dès le départ, le projet s'inscrivait en porte-à-faux avec l'URSS. La confédération communiste affirme à deux reprises qu'elle est :

...favorable à une coopération englobant tous les pays européens, y compris les pays socialistes, la CGT réaffirme son opposition à la division actuelle de l'Europe. [CGT 1972 et 1975]

La décennie 1980 contribuera à de sérieuses remises en question de la Confédération ouvrière. Du syndicat Solidarité de Pologne, à la chute du Mur de Berlin, puis à l'éclatement de l'empire communiste, de l'URSS et de ses satellites, la CGT finit par accepter l'Europe, mais elle demeure très critique face à sa dimension économique jugée par trop capitaliste.

Pour cela, il importe de lutter contre les politiques d'austérité et de régression sociale, les gestions sur critères de rentabilité financière, la déréglementation économique et sociale, l'ensemble des choix nocifs effectués au nom de l'adaptation à la construction de l'Europe du capital. [CGT 1989]

Ainsi que l'indique le document d'orientation "la communauté européenne a dans ce cadre une vocation particulière illustrée par une expérience de plus de trente ans : Europe du capital, Europe du chômage, Europe des abandons de capacité de productions agricoles et industrielles, Europe de la déréglementation, des attaques contre le service public, les acquis sociaux et démocratiques..." [CGT 1989]

Finalement, nous comptons 174 occurrences de *europ\$* dans le corpus DCGF/05-07 qui donnent lieu à 135 contextes. Rappelons que le corpus DCGF/05-07 compte le plus d'occurrences d'*europ\$* en termes relatifs. En comparaison du corpus DCGF/71-90 avec une moyenne de 0,09, le corpus DCGF/05-07 en affiche le double : 0,18. Les discours de trois des

quatre confédérations expliquent cela. Seul le discours de Force Ouvrière réfère moins à l'Europe. Cela représente un élément explicatif de la distance entre les discours et nous montre l'isolement relatif de FO par rapport aux autres organisations quant à l'intérêt de la question européenne.

Dans ce dernier corpus, la CFDT déplore notamment les limites du développement de l'Europe imposées par les états membres:

Bien des domaines de la **politique européenne** restent l'otage des intérêts nationaux. [CFDT 2006]

Elle fait aussi le lien entre l'Europe et le monde en ce qui a trait au modèle social européen :

La relance de la construction politique de **l'Europe** et le renforcement de son modèle social sont indissociables d'une gouvernance mondiale. [CFDT 2006]

Dans les rapports de forces économiques et politiques qui vont se jouer entre l'Asie, l'Amérique du Nord, **l'Europe**, c'est l'avenir du **modèle social européen** comme du modèle de développement de la planète qui se joue. [CFDT 2006]

A contrario, la CFTC tient à ce que l'Europe ne contraigne pas les pays qui la composent.

Les États constituant **l'Union Européenne** doivent conserver leur pouvoir de réglementation et s'appuyer sur un dialogue social constructif avec les partenaires sociaux pour encadrer une mondialisation intégrant les dimensions sociales et environnementales qui conditionnent le développement durable et le bien être des populations. [CFTC 2005]

Par contre elle met de l'avant des valeurs sociales et démocratiques en plus de prôner une Europe critique face à l'économie.

Pour **Europe**, créer un réel souffle social et démocratique pour l'ensemble des citoyens Les conceptions économiques ultra-libérales prônent aujourd'hui le système « anglo-saxon » comme modèle unique de société. [CFTC 2005]

La CFTC attend de **l'Union Européenne** qu'elle instaure un réel dialogue social constructif s'appuyant sur le pluralisme syndical, qu'elle soit force de propositions dans le domaine social en ne perdant pas de vue l'attente des populations, c'est-à-dire une **Europe** qui les protège et non une **Europe** qui les livre sans défense aux lois du marché. [CFTC 2005]

À la CGT, la question européenne semble indissociable de la mondialisation ou de la situation dans l'Hexagone. De fait, elle met en évidence l'intégration des marchés économiques mondiaux et son impact sur le travail.

Ce qui se joue aux niveaux européen et mondial fait désormais partie du quotidien de chacun. [CGT 2006]

En France et en Europe, le patronat politise de plus en plus ses discours et invoque en permanence la mondialisation et l'élargissement de la concurrence pour revendiquer un abaissement généralisé des normes sociales. [CGT 2006]

En France, en Europe et dans le monde, le rôle du syndicalisme est d'agir et de peser pour faire prévaloir l'intérêt des salariés partout où il se décide et auprès des instances permanentes et essentielles du pouvoir politique (Etat, assemblées élues, institutions). [CGT 2006]

Pour sa part, Force Ouvrière insiste sur la dimension sociale du projet européen et sur l'importance des valeurs républicaines (françaises) inhérentes à ce projet selon elle.

Le rejet par la France puis par les Pays Bas du projet de traité Européen exprime le rejet de l'Europe de la concurrence et des régressions sociales. [FO 2007]

Pour le congrès, il y a urgence à donner un réel objectif social à la construction européenne. [FO 2007]

Il considère que l'attachement aux valeurs républicaines nécessite d'agir concrètement pour redonner aux services publics (qu'on ne saurait confondre avec les services d'intérêt général préconisés par l'Union Européenne) toute la place qu'ils doivent occuper dans la République fondée sur les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. [FO 2007]

Ce premier niveau d'analyse nous montre une convergence des discours confédéraux en faveur d'une Europe sociale où le marché économique n'a pas prépondérance, mais il y a des nuances. La CFTC originelle prêche en faveur de la coopération et, tant la CFDT que la CFTC maintenue dénoncent la place du libéralisme économique dans le projet européen. Elles prônent le modèle social qui s'y développe et insistent pour qu'il soit plus important. Mais alors que la CFDT dénonce la suprématie des intérêts nationaux, la CFTC maintenue milite en faveur du maintien du pouvoir de réglementation national.

La CGT, tout en étant fortement internationaliste, a d'abord dénoncé l'Europe du capital et la division géographique Est-Ouest que le projet imposait. Suite à l'implosion de l'Union soviétique et du Bloc de l'Est, la CGT place le développement de l'Union européenne dans le contexte de la mondialisation de l'économie. Par ailleurs, le discours de Force ouvrière nourrit une certaine ambiguïté quant aux *États Unis d'Europe*. Présentée à priori en tant que projet international, la Communauté européenne contemporaine devrait par ailleurs, selon FO, maintenir les valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

6.1 L'Europe et les syndicats

La Libération a marqué en France la fin d'une période trouble qui a notamment bouleversé la vie syndicale. Le passage obligé à la clandestinité a d'abord été emprunté par les syndicalistes chrétiens. En effet, l'ambiguïté dérivant de la signature du pacte de non agression germano-soviétique sur les syndicalistes communistes a renforcé, dans un premier temps, la division dans le mouvement syndical français. La fin de l'Occupation, nous l'avons vu à la section 3.1 (p. 49 à 51), a placé les organisations syndicales devant de nouvelles responsabilités sociales et politiques.

Le projet européen élaboré au sortir de la guerre a particulièrement interpellé le monde syndical. En France, l'émergence d'un mouvement syndical européen organisé est préconisée ou soulignée par toutes les confédérations syndicales, à quelques nuances près. Dès 1945 la CFTC mentionne la nécessité de l'unité syndicale tout en insistant sur le caractère libre des syndicats. Le pluralisme est donc toujours de mise. En 1951, la mise sur pied de la CECA⁸⁷ n'a pas de répercussion immédiate dans le discours syndical. Cependant, en 1955, près de deux ans avant la création de la CEE, la CFTC insiste sur l'importance d'élargir le mouvement syndical à l'extérieur des frontières nationales.

Nous voulons donc développer une action syndicale internationale ayant pour objet : - la sauvegarde des libertés de tous les travailleurs; [CFTCo 1955]

⁸⁷ Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Par ailleurs, dès la création de la CEE, en 1957, il est question de solidarité intersyndicale, d'union des forces syndicales ainsi que de la création d'une organisation européenne. Pas moins de 15 contextes y font référence. En voici quelques uns :

Enfin, le Congrès, attentif au fait que l'évolution générale des économies des pays européens, évolution accélérée par les institutions européennes existantes ou prochaines, crée entre les travailleurs de ces pays une profonde solidarité de destin, souhaite que s'ouvrent et s'organisent des contacts aussi étroits que possible entre toutes les centrales syndicales libres européennes, afin de réaliser, dans un "pool syndical européen", la nécessaire coordination des objectifs et de l'action ouvrière. [CFTCo 1957]

Donc, dès l'année de la création de la Communauté économique européenne, la CFTC originelle émet le vœu d'un rapprochement entre les syndicats libres européens, excluant par là les syndicats d'obédience communiste, mais incluant les organisations syndicales chrétiennes. En effet, elle en fait rappel au congrès de 1959 puis, lors de celui de 1961, elle mentionne les organisations internationales *CISC* et *CISL*, la confédération internationale des syndicats chrétiens et la confédération internationale des syndicats libres, et émet le souhait d'une coordination des organisations syndicales d'Europe. Elle en fera un rappel lors du congrès de 1963.

Le congrès souhaite que se poursuivent et se développent des contacts aussi étroits que possible entre toutes les centrales européennes, *CISC-CISL*, afin de réaliser la nécessaire coordination des objectifs et de l'action ouvrière. [CFTCo 1961]

Mais, dès sa laïcisation, la CFDT souhaite plus qu'un simple *pool syndical européen*. Elle préconise une coordination des objectifs de l'action ouvrière prise en charge par une organisation qui exprime un pouvoir syndical européen inclusif.

Devant cette réalité, et au-delà des oppositions d'intérêts des divers pays et des différentes conceptions des gouvernements sur l'avenir politique de l'Europe, le 33ème congrès de la CFDT (CFTC), affirme que la responsabilité primordiale du syndicalisme ouvrier reste la mise sur pied d'un pouvoir syndical européen, capable de peser sur les centres de décisions au niveau des trusts économiques et des concentrations industrielles, et capable d'orienter la construction d'une Europe démocratique dans le domaine social, économique et politique. [CFDT 1965]

Puis, en 1973, c'est la naissance de la Confédération européenne des syndicats, la CES. La

CFDT voit dans cette création ainsi que dans le prévisible élargissement de la jeune organisation syndicale européenne un regroupement des forces vives du mouvement syndical en Europe.

La création de la **confédération européenne des syndicats (CES)** ouverte à d'autres forces syndicales que celles de la **CISL** est un fait positif. [CFDT 1973]

La CFDT souhaite donc un seul mouvement syndical européen, sans restriction, pour autant qu'il soit démocratique. Sans le dire nommément, elle invite les syndicats chrétiens à rejoindre les rangs de ce qui deviendra un mouvement unitaire.

La CFDT poursuivra son action pour permettre l'entrée dans la CES de toute confédération démocratique désireuse de contribuer d'une manière autonome et responsable, à la création d'une force syndicale unitaire en **Europe**. [CFDT 1973]

Mais, la CFDT des années 1970 est résolument « à gauche » et elle insiste pour que ses valeurs, ici la conscience de classe, se développent avec l'Europe. Elle réclame en outre, dans le cadre de l'élargissement de la CES, l'adhésion de la CGT à la famille syndicale européenne.

Cette action syndicale des **travailleurs d'Europe occidentale** doit donner sa **dimension européenne** à la conscience de classe. [CFDT 1976]

L'élargissement de la **Confédération européenne des syndicats (CES)** par l'adhésion des confédérations représentatives, démocratiques, qui le demandent _ comme en France la CGT _ et qui sont d'accord pour agir ensemble et riposter efficacement aux politiques capitalistes et à leurs conséquences. [CFDT 1979]

Peu après, durant les années 1980, la CFDT continue d'appuyer les actions de la confédération européenne dans le cadre de l'établissement d'un rapport de force vis-à-vis du capital européen. À la construction capitaliste de l'Europe, elle oppose une organisation syndicale des travailleurs de l'Europe. À son congrès de 2006, la CFDT montre le lien entre la dimension nationale et la dimension européenne du syndicalisme français.

C'est aussi en donnant une **dimension européenne** à nos mobilisations sur le territoire national que nous serons en capacité de peser sur les **enjeux européens** et que nous progresserons dans la construction du **syndicalisme européen**. [CFDT 2006]

Pour la CFDT, il faudrait intégrer la question européenne en France parce que certaines problématiques syndicales existantes sur le territoire national se développent en Europe.

Au **niveau européen** : La **dimension syndicale européenne** est, de plus en plus, le prolongement naturel de l'action des structures syndicales d'entreprises, des syndicats, des fédérations, des régions, de la confédération. [CFDT 2006]

À la lecture des différents contextes liés à l'établissement et au maintien d'une organisation syndicale européenne forte et unitaire, nous constatons que la CFDT y a toujours été favorable.

Les organisations de la CFDT s'impliquent activement dans les différents comités syndicaux européens (CSE) pour coordonner plus efficacement l'action syndicale européenne. [CFDT 1982]

Par contre, la CFTC maintenue a des réserves par rapport à l'idée d'une grande organisation pan-européenne, et ce au moment même de la création de la CES. Si elle mentionne l'existence de tendances pro Europe dans le mouvement syndical, elle rappelle néanmoins la présence d'une opposition :

D'une part, un courant existe au plan **européen**, en vue de l'affiliation à une organisation commune d'organisations actuellement rattachées tant à la CISL qu'à la CMT ou à la FSM, non sans d'ailleurs que ce courant soit contesté à l'intérieur de certaines de ces Confédérations. [CFTC 1973]

Quelques quatorze années plus tard, elle a même favorisé la création d'une organisation syndicale chrétienne pour l'Europe :

Dans le cadre de 1992 que la Confédération prépare, dès maintenant, la création d'une **Confédération européenne des Syndicats Chrétiens**. [CFTC 1987]

Toutefois, lors de son congrès de 1990, son adhésion à l'organisation européenne unitaire est liée à sa vision de l'Europe.

Elle souhaite que l'adhésion de la CFTC à la CES (confédération **européenne** des syndicats) rende plus efficace l'action syndicale dans la construction **européenne** et notamment la mise en œuvre de la charte des droits sociaux fondamentaux, avec la volonté de promouvoir son originalité et ses objectifs spécifiques. [CFTC 1990]

Puis, en 2005, sa « conversion » semble complétée.

La CFTC a la volonté de s'investir plus encore dans les instances européennes, notamment au travers de sa participation au sein du Comité Économique et Social Européen, de la Confédération Européenne des Syndicats et des fédérations européennes. [CFTC 2005]

De son côté, la CGT a d'abord été favorable à une « conférence syndicale » en Europe. Elle a par la suite plaidé pour une large représentativité de la CES afin, notamment, d'appuyer son adhésion à l'organisation européenne :

L'adhésion de la CGT et celle des centrales nationales qui en demeurent encore exclues permettrait à la CES de devenir pleinement représentative de l'ensemble des forces syndicales d'Europe occidentale. [CGT 1978]

Ainsi émerge de plus en plus la conviction que la force du mouvement syndical européen réside à la fois dans la capacité de chaque organisation d'impulser les luttes dans leur pays et dans celle du mouvement tout entier de coordonner l'action sur des objectifs convergents. [CGT 1982]

Le mouvement syndical européen est diversifié par son histoire, sa nature et ses conceptions : c'est aussi sa richesse. [CGT 1982]

La CGT s'est aussi montrée, lors du congrès de 1985, en faveur d'une charte syndicale européenne sur les droits et libertés syndicaux des travailleurs européens et a multiplié les discours de coopération en 1989. Elle sera finalement admise à la CES en 1999. Lors de son congrès de 2006, elle se veut rassembleuse et impliquée.

En France, en Europe et dans le monde, le rôle du syndicalisme est d'agir et de peser pour faire prévaloir l'intérêt des salariés partout où il se décide et auprès des instances permanentes et essentielles du pouvoir politique (Etat, assemblées élues, institutions). [CGT 2006]

Dans cet objectif, la Cgt a pris toute sa place dans les instances de la Confédération européenne des syndicats. [CGT 2006]

Finalement, Force Ouvrière appuyait aussi la démarche de syndicalisation de l'Europe, en limitant toutefois l'accès de la jeune organisation aux seuls syndicats « libres ». L'opposition de Force Ouvrière à l'adhésion de la CGT à la CES sera toujours forte. Cependant, son

approche de la question internationale est maintenue et elle souhaite plus de coopération entre l'organisation européenne et la CISL.

Cette dimension internationale, plus affirmée encore que dans le passé, conduit à renforcer la coopération du syndicalisme libre au sein de la **Confédération européenne** des syndicats et de Confédération internationale des syndicats libres. [FO 1974]⁸⁸

Dix ans plus tard, FO accorde un rôle important à la confédération syndicale européenne dans la construction de l'Europe.

[Le Congrès]... est également convaincu que l'action syndicale au **niveau européen** doit être renforcée et que la **Confédération Européenne des Syndicats** doit impulser et coordonner cette action avec, comme objectif, une réelle harmonisation des conditions de vie et de travail à l'intérieur de **l'Europe Unie**, ce qui implique la réalisation d'un réel **espace social européen**, conduisant à la signature de conventions à la dimension communautaire. [FO 1984]

Finalement, isolée des autres organisations françaises :

Elle entend garder pleinement cette ligne de conduite, tant dans le cadre de la **Confédération Européenne des Syndicats (CES)** que de la Confédération Syndicale Internationale (CSI). [FO 2007]

FO croit néanmoins à l'importance de l'action syndicale aux niveaux européen et international.

Les **organisations syndicales européennes** et internationales doivent constituer un outil pour s'opposer aux stratégies libérales et destructrices d'emploi des groupes multinationaux et des institutions financières internationales. [FO 2007]

Les confédérations syndicales françaises ont donc toujours milité, malgré leurs divisions relatives sur le plan national, en faveur d'un mouvement syndical européen, plus ou moins unitaire. Elles se retrouvent aujourd'hui réunies dans l'organisation, si ce n'est dans l'idéologie. L'analyse factorielle de correspondance confédérale déduite de l'analyse du corpus DCGF/05-07⁸⁹ et montrant une relative proximité discursive entre la CGT, la CFDT et

⁸⁸ La citation est reproduite intégralement, il n'y a pas d'article devant Confédération internationale.

⁸⁹ Voir le graphique 27, page 204.

la CFTC ainsi que l'isolement de FO est, selon nous, une image qui représente bien ce qui se passe au niveau syndical européen. Concrètement, cela se traduit sur le terrain par un certain rapprochement. Par exemple, quatre organisations syndicales françaises ont travaillé de concert à la préparation du 11^e Congrès de la CES (Séville, mai 2007). La CGT, la CFDT, la CFTC et l'UNSA⁹⁰ ont préparé ensemble des amendements qui ont été défendus conjointement au congrès de la confédération européenne. Nous savons que, historiquement, FO était contre une CES autonome. Cette position donne lieu à son isolement au niveau syndical européen.

Vue de l'intérieur, la CES apprend aux organisations à travailler ensemble, au delà de leurs différences, car « l'Europe est une école qui dépasse les intérêts nationaux, corporatistes. »⁹¹ En outre, cela s'appuie sur le principe de la défense des droits des salariés. « Dans le dossier *Europe*, on ne peut travailler seul dans sa sphère. Chacun a sa responsabilité et du respect de la responsabilité des autres. »⁹²

Nous pensons que la construction de l'Europe a provoqué chez les organisations syndicales nationales des pays européens, membres ou non de la Communauté, des réactions qui ont mené à l'émergence d'un mouvement syndical européen. La CES a vu le jour et s'est développée non seulement en réaction au projet de marché commun, mais également dans le respect des intérêts des travailleurs par la voix des confédérations syndicales nationales de toutes obédiences. Le mouvement syndical supranational ne se construit pas au détriment des mouvements nationaux.

D'ailleurs, si nous revenons au graphique 32 qui fait état des fréquences de la forme *europ* par confédération et au graphique 33 qui y présente les fréquences relatives, nous pensons que l'importance des occurrences européennes, tant en valeurs absolues qu'en valeurs

⁹⁰ Union nationale des syndicats autonomes, qui regroupent notamment des syndicats des secteurs universitaires et de la recherche.

⁹¹ Extrait d'un entretien avec Henri Lourdelles, conseiller à la protection sociale (retraite, pauvreté, disparité) de la CES (Bruxelles, 29 mai 2007).

⁹² Ibidem

relatives, vont dans le sens d'une délégation de pouvoir quant à la question européenne. En effet, les confédérations qui ont adhéré des 1973 à la CES, la CFDT et FO, sont celles qui réfèrent le moins à la question. Par contre les deux autres, la CFTC et la CGT, en parlent d'avantage. Dans le premier cas, la confédération chrétienne recommande au départ une organisation européenne chrétienne, à l'image de l'organisation internationale, la CMT). Elle finira par parler d'adhésion sur le tard par rapport aux autres. La CGT prône, dès 1972, la création d'une organisation européenne à laquelle elle n'adhérera qu'en 1999, empêchée qu'elle était par les véto successifs de FO.

6.2 L'Europe dans le temps

Observons maintenant l'évolution chronologique de la relation des syndicats français à l'Europe. Contraint par la structure même de nos corpus, nous verrons dans un premier temps cette évolution en puisant dans le corpus TCDT/45-92 ce qui concerne principalement le discours de la CFTC originelle. Cette partie couvre nos trois premières périodes. Par la suite, nous poursuivons l'analyse avec les données du corpus DCGF/71-90 et nous abordons dorénavant le sujet sous l'angle des quatre confédérations, couvrant ainsi les trois dernières périodes. Nous faisons ensuite le saut au 21^e siècle, avec le corpus de référence DCGF/05-07. Finalement, une synthèse des résultats est présentée sous forme de tableau [p. 251] et nous permettra de conclure l'analyse diachronique des discours syndicaux quant à l'eupéanisation de l'espace des relations de travail.

La première période va de la fin de la guerre à la mise sur pied de la CECA. En 1948, la *coopération économique européenne* et le *Plan Marshall* retiennent, et pour cause, l'attention. Dévastée par la guerre, par le passage successif des armées nazie et, britano-étatsunienne à l'Ouest, soviétique à l'Est, et sans parler des bombardements alliés, l'Europe a besoin d'une bonne dose de paix et d'économie. À l'Ouest, le sauveur étatsunien investit ses dollars. Notons que la création de la Communauté économique du charbon et de l'acier, la CECA, en 1951, n'est pas mentionnée dans les textes de la CFTC précédant ou contemporains de l'événement. C'est pourtant important. Par ailleurs, on ne parle guère davantage du *traité de Rome* ou de la *Communauté économique européenne* durant les années

précédant la création de la CEE.

Le discours syndical de cette première période ne résume pas l'Europe au seul continent, mais la coopération économique y est vue comme essentielle au maintien de la paix et au développement économique. Ainsi, en 1951, *l'union et la construction de l'Europe* sont, dans le rapport de la confédération chrétienne à l'Europe, deux projets importants.

La deuxième période qui s'étend de 1952 à 1957 se termine avec la création de la CEE. Le corpus est d'abord muet quant à la question européenne mais, en 1957, le Congrès souhaite un *espace européen* qui ne serve pas qu'à renforcer le capitalisme dans les *pays européens*. La dimension économique de cet espace est cependant jugée suffisamment considérable pour que la CFTC propose l'émergence d'un *pool syndical européen* organisé capable de s'opposer au capital. D'ailleurs :

- pour exiger que toutes garanties soient données que la mise en place du Marché commun non seulement sauvegardera les intérêts des travailleurs des pays intéressés, mais encore ouvrira la voie à une solidarité active à l'égard de toutes les régions sous-développées d'Europe et du monde. [CFTCo 1957]

Parentèses sur l'occurrence *marché commun* : l'expression n'est utilisée qu'une seule fois en 1957, puis ce n'est qu'en 1965 qu'on y fait à nouveau référence (à la CFDT et à la CFTC maintenue). On en parlera à la quatrième période, durant les années 1970, surtout à la CGT, puis quelquefois par la suite. L'expression n'est pas utilisée au 21^e siècle. Les principales préoccupations syndicales face au *marché commun* concernent essentiellement la critique de différents aspects du capitalisme, nuancée d'une confédération à l'autre.

Mais revenons en 1957 où il est question que les *nations européennes* impliquées dans le projet en construction (la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, se dotent d'*institutions européennes* qui pourront mener à bien la mission économique et pacificatrice de la jeune *Europe des six*. Les *autorités européennes* doivent œuvrer pour la paix, les *centrales syndicales « libres » européennes* y collaborent à leur manière.

Institutions et centrales syndicales européennes sont aussi le lot des congrès de la troisième

période, notamment ceux de 1959, de 1961 et de 1963. Cette période se déploie de 1958 à 1965, année du *traité de Bruxelles*. En 1961, l'opposition entre *l'Europe des affaires ou des cartels* et *l'Europe des peuples* ou celle *des travailleurs* est mentionnée.

En 1965, la CFTC maintenue souhaite une meilleure répartition des richesses pour les *travailleurs européens*, tandis que la jeune CFDT milite en faveur d'une *Europe des « six »* qui soit *communautaire et démocratique* mais craint l'influence du libéralisme économique. Et nous avons croisé la borne temporelle du traité de Bruxelles sans que le discours syndical en fasse mention.

Nous allons ensuite chronologiquement vers ce qui ferme notre quatrième période : *l'élargissement européen* ainsi que la *création de la CES*. En 1967, la centrale laïcisée est favorable à un élargissement de l'Europe aux *autres pays démocratiques*, mais dénonce un marché commun qui se dresserait contre le mouvement syndical. La *construction de l'Europe* ou *d'une Europe* interpelle les organisations syndicales lors de leurs congrès de 1971, 1972 ou 1973. Chacune en parle avec ses particularités propres.

L'Élargissement de l'Europe est mentionné et il est généralement bien accueilli quoique la CGT y voit l'occasion de la poursuite de la constitution d'un regroupement de pays capitalistes qui, excluant les pays dits socialistes, divise l'Europe en deux : l'Est et l'Ouest. La CFDT propose un projet socialiste et démocratique et la CFTC met de l'avant le social et la solidarité. *L'Europe* est pour la centrale chrétienne une nécessité. FO considère un peu la question européenne comme une dimension régionale de la question internationale et réfère souvent à la structure qu'est la *communauté européenne*. La création d'une organisation européenne est beaucoup plus évoquée, nous l'avons d'ailleurs remarqué dans la section précédente : *L'Europe et les syndicats*. Rappelons que la CFDT prône une organisation large et unitaire, que la CGT est plus timide à cet égard, que la CFTC souhaite une organisation chrétienne et que FO veut en limiter l'accès aux seuls *syndicats libres*, manière d'exclure les communistes et les syndicats qui en sont proches.

La cinquième période qui s'étend de 1973 à 1985 se termine par l'adoption de *l'acte unique européen* (AUE) qui permettra la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et

des services. On ne fait pas directement référence à l'AUE avant son adoption et son entrée en vigueur une année plus tard. Toutefois, les renvois à l'Europe durant cette période sont très nombreux⁹³. La CFDT parle de *l'Europe de l'Est*, de *l'Europe occidentale, libérée de la domination capitaliste*, de *l'Europe unie, socialiste et démocratique*, de *l'Europe syndicale*, de *l'Europe capitaliste* et de *l'Europe actuelle*. Il est aussi question de *l'espace européen* et de *l'élargissement de la CES*.

La CFTC mentionne souvent la *Communauté économique* ou la *confédération européenne des syndicats*. De plus, elle parle d'*harmonisation économique et sociale* et de *politiques communes*. Elle mentionne aussi, en lien avec le développement de l'Europe, la question des *jeunes* comme nous l'avons vu précédemment.

Les références à la CEE ou à la CES font aussi partie du discours de la CGT. En 1978 elle oppose *l'espace juridique européen* aux *droits fondamentaux* et mentionne le *droit d'asile bafoué*. Elle associe à l'Europe différentes valeurs dont : la *paix*, la *coexistence*, la *démocratie*, le *progrès social* et la *coopération* tout en rappelant l'existence de plusieurs systèmes économiques et sociaux sur le continent et en affirmant son caractère antimonopoliste. La défense de l'Europe et l'intégration d'autres pays la préoccupent. Elle parle aussi de *l'Europe occidentale*, de *l'Europe des travailleurs* et d'une *Europe pacifique*.

Force ouvrière évoque les *États Unis d'Europe* dès 1974 :

Force Ouvrière , contre vents et marées a apporté, dès l'origine sa contribution à la construction des États unis d'Europe, sans lesquels paix et libertés seraient remises en cause. [FO, 1974]

Et elle le fera lors de chaque congrès subséquent de cette période, marquant ainsi l'idée d'une Europe différente de celle préconisée par les autres confédérations et évoquant la conception d'une Europe à l'image des États unis (d'Amérique). FO mentionne également une *Europe de liberté* et non un *état totalitaire*, une *Europe de paix, sociale et humanitaire*. Dix ans plus tard, elle relate la *Communauté économique*, la *Confédération européenne des syndicats* et la *relance de l'Europe*.

⁹³ Environ 500 occurrences.

La sixième période chronologique se termine juste avant *Maastricht*. Bien que cet événement se situe à l'extérieur de la période couverte par les corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90, il n'en constitue pas moins un repère historique important dans l'histoire de la construction européenne. De plus, comme nous le disions, les références à l'*Acte unique européen* ne sont relevées qu'à la sixième période chronologique et il n'y a que deux confédérations qui le mentionnent nommément : la CFTC maintenue et la CGT. La confédération chrétienne le fait lors des congrès de 1987 et 1990 et indique qu'elle y est favorable. La CGT, par contre, est critique et parle même du *sacrifice des peuples et des pays*, en 1989, quant elle évoque l'AUE. Ce sont d'ailleurs les deux confédérations qui réfèrent le plus à l'Europe, tant durant cette période que pendant les deux précédentes.

La CFTC réfère en outre à *l'Europe de 1992*, une *Europe sans frontière* (en zone Schengen). Elle s'intéresse également à la place des jeunes dans cette Europe de même qu'aux transformations que connaissent les pays d'Europe de l'Est avec la chute du *Mur de Berlin* et l'implosion de l'empire soviétique. Les dimensions économiques et sociales sont fréquemment soulevées et interpellent les organisations européennes de même que les entreprises, voire les universités.

La CGT est critique par rapport à l'avènement de *l'Europe de 1992*, préoccupée elle aussi par les questions sociales, économiques et financières. Elle critique *l'Europe des 12* en ce qu'elle est aussi : *l'Europe du capital*, *l'Europe du chômage*, *l'Europe des abandons des capacités de production* et *l'Europe de la dérèglementation*. Le progrès social et la coopération sont encore mis de l'avant dans ce qui est *l'espace unique européen*. La législation, les questions internationales, l'idée d'une monnaie unique (on parle à l'époque de l'*ECU*⁹⁴) bref *l'intégration européenne* préoccupe la CGT, comme la préoccupent d'ailleurs la *paix européenne* et *l'OTAN*.

La CFDT, peu loquace sur l'Europe durant la sixième période, dénonce aussi une Europe régie par les seules lois du libéralisme économique. Elle revendique néanmoins une meilleure gestion économique et plus d'emplois.

⁹⁴ ECU : European Common Unit.

Et Force ouvrière en remet avec ses *États unis d'Europe*, martelant le fait qu'elle a toujours eu le même positionnement depuis la fin de la guerre 39-45.

Le 16ème Congrès de la CGT-FO rappelle que, dès le lendemain de la deuxième guerre mondiale, la confédération a défendu l'idée des *États unis d'Europe*. [FO, 1989]

FO revendique également le développement d'une législation sociale ainsi que l'harmonisation fiscale au sein du *grand marché européen*. Les droits des travailleurs des différents pays d'Europe doivent s'apparenter à ceux des pays avancés de l'Union. De plus, la concertation entre les acteurs économiques devrait guider les pays membres.

Et qu'en est-il au début du vingt et unième siècle ? Pour la CFDT, les propos relatifs à notre thèse relatés lors de son congrès de 2006 pourraient se résumer en un équilibre entre valeurs européennes et valeurs nationales qui contribueraient au développement économique et social de l'Europe. En outre, le syndicalisme national, européen et mondial favoriserait le progrès social pour un plus grand nombre.

Par contre, la CFDT est très critique quant au rôle social d'une Europe tiraillée entre des intérêts nationaux ou financiers :

Quand elle n'est pas le bouc émissaire, masquant les limites des politiques nationales, l'Europe est souvent sacrifiée au nom d'intérêts particuliers ou idéologiques. [CFDT, 2006]

L'Europe, ses institutions, ses lois et ses politiques sont des faits accomplis, nullement remis en question même s'ils sont critiqués et ce, malgré les difficultés et les ratés, malgré la soumission du politique à l'économique, malgré l'impact de la mondialisation. La CFDT souhaite une *Europe politique forte* où le syndicalisme saura contribuer à l'*encadrement* et à la *régulation de l'économie de marché*.

De son côté la CFTC, en 2005, en avait contre les *propositions ultra libérales* qui ont entraîné une *déréglementation rampante introduite en catimini, sous le couvert de décisions imposées par l'Europe...* Ici encore, ce n'est pas l'*Union européenne* que l'on remet en cause, mais la marchandisation de la société qu'on lui impose, notamment celle des *services publics*. Et si la CFTC fait référence à un *réformisme constructif porteur de progrès social*,

elle prône néanmoins une *Europe du développement durable*.

La CGT, pour sa part, s'intéresse d'abord à l'Europe par l'action syndicale. En tant que syndicat, il importe en premier lieu d'organiser et de mener la défense des droits des travailleurs face aux capitaux nationaux qui se regroupent. La CGT prône aussi une *Europe sociale et démocratique*, mais elle condamne fermement le *dumping social* tant entre les pays d'Europe qu'entre l'Europe et le reste du monde. Elle demeure attachée à *l'indépendance et à la souveraineté de la France* bien qu'elle croie en l'Europe. Le « nationalisme » de la CGT s'exprime toutefois moins que celui des confédérations du courant confessionnel, empreint qu'il est de sa vision internationaliste. De plus la CGT précise que :

Le plein emploi, l'harmonisation par le haut des droits sociaux, le développement de la démocratie, la diversité culturelle, la paix doivent devenir le moteur de l'Europe. [CGT, 2006]

Enfin Force ouvrière prend en compte *l'économique et le social*, donnant à ce dernier aspect une valeur particulièrement importante dans la construction européenne. Mais, connaissant d'une part l'attachement profond de cette confédération envers certaines valeurs républicaines et, d'autre part, l'attraction que semble exercer sur elle les États Unis d'Amérique, nous pensons que Force ouvrière est davantage critique à l'Europe, voire en réaction, que les autres confédérations syndicales françaises.

6.3 Synthèse des résultats

Avant de conclure ce chapitre et afin de visualiser le développement du discours syndical quant à ses références à la construction de l'Europe, nous avons élaboré un tableau qui en représente une synthèse. Le tableau 31 est constitué d'éléments du vocabulaire de chaque organisation syndicale pour chacune des périodes que nous utilisons pour les fins de notre recherche. Ces éléments ne sont toutefois pas le résultat des calculs de l'un ou l'autre des logiciels d'analyse de textes. Ce ne sont donc pas des spécificités lexicales au sens où nous l'avons entendu précédemment.

Chaque cellule du tableau est une représentation synchronique du discours de l'une ou l'autre organisation syndicale. Les cellules sans texte, tramées en gris, indiquent que les corpus ne

considéraient pas ces périodes. Dans le cas de la CFDT, les Congrès étaient tellement peu loquaces sur la question européenne durant la sixième période que nous avons préféré ne rien indiquer. Nous interprétons cela en tant que le reflet de l'intérêt limité de cette centrale pour la question européenne au moment de son recentrage idéologique.

Une lecture horizontale nous permet de voir la transformation discursive de chaque confédération ou de leur ensemble tandis qu'une lecture verticale met en évidence les différences et les ressemblances entre les organisations, et ce pour chacune des six périodes de référence, pour la période témoin, ou encore au niveau confédéral. L'abréviation *E* est pour européen, européenne et *dév* veut dire développement.

Sur le plan chronologique et d'un point de vue confédéral, nous avons considéré le discours de la CFTC originelle en tant que discours précurseur de la CFDT, selon une même continuité chronologique. La première période est celle du constat de l'Europe dévastée et de la solution économique préconisée du Plan Marshall. Le marché commun, l'Europe des six, est mentionné lors de la deuxième période. La prescription économique se structure, s'institutionnalise. La période qui suit la création de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1965, est aussi celle de la laïcisation et marque le début d'une relative radicalisation du discours cédétiste qui se poursuivra au cours des deux périodes suivantes. Le discours de la période 3 prend acte de l'Europe communautaire mais dénonce l'Europe des affaires et des Cartels, favorisant plutôt une Europe des travailleurs.

Le discours CFDT de la quatrième période se caractérise notamment par sa critique du capitalisme, particulièrement en ce qui a trait au projet européen. C'est la période qui se clôt sur l'élargissement souhaité de l'Europe et la création d'une organisation syndicale continentale, la CES. La CFDT prône une action socialiste et démocratique. La division entre l'Est et l'Ouest coupe l'Europe, déplore la CFDT. Une Europe du capital se dresse devant l'autre, mais une Europe syndicale se construit. La période témoin présente un discours favorable à une Europe sociale mais forte où le progrès est l'affaire de tous.

Tableau 31 : Synthèse des résultats d'analyse

Confédération	Période 1 1945-1951	Période 2 1952-1957	Période 3 1958-1965	Période 4 1966-1973	Période 5 1974-1985	Période 6 1986-1992	Témoign 2005-2007	Synthèse confédérale
CFDT	Plan Marshall, Europe dévastée	Marché commun, Institutions et Autorité européennes, Europe des Six	Europe com- munautaire, des affaires, des cartels, des Six, des travailleurs Marché commun,	Non capitaliste Marché commun, élargissement, CES, socialiste et démocratique	Europe de l'Est, occidentale, syndicale, du capital, Espace européen, élargissement		Politique et modèle social européens, équilibre des valeurs, progrès social, Europe forte	Pro Europe, Critique du modèle économique
CFTC maintenue			Marché commun, Europe des Travailleurs, répartition des richesses	Marché commun, travailleurs E, élargissement, solidaire et syndicale	Coopération, Communauté, économique + sociale, jeunes, politiques communes	Acte unique européen, construction européenne	Union E ultralibérale et anglo-saxonne, réformisme constructif dév durable	Pro Europe, anti marchand- isation
CGT				Anti Europe divisée, Europe socialiste, élargissement	Europe divisée + socialiste Espace juridi- que , droits fondamentaux, paix, progrès, démocratie	Anti Europe capitaliste, du chômage, de la dérégle- mentation, Acte unique Européen	Europe sociale démocratique, Anti dumping Social patronal. Intérêts des salariés.	Action syndicale européenne, attachée à la France mais pro Europe
FO				Communauté européenne, Structures, Région du Monde	CECA, États Unis d'Europe, Communauté Européenne, Paix sociale	États unis d'Europe, Législation sociale, Grand marché européen	Objectifs sociaux, valeurs républicaines	En réaction à Europe, mais pro Europe économique et sociale
Synthèse chronolo- gique	Plan Marshall, Europe dévastée	Marché commun, Europe des Six	Marché commun, Europe des Six	Marché commun, Élargissement	Europe divisée Progrès social, Coopération	Acte unique Européen, Europe marché	Europe sociale Valeurs identitaires	

Le discours de la CFTC maintenue débute à la fin de la troisième période et met de l'avant une Europe des travailleurs qui répartira les richesses. En période 4, on souhaite en outre un *Marché commun* favorable aux travailleurs. Aussi l'élargissement de la Communauté devra produire une *Europe solidaire et syndicale*. La *coopération* est prônée en cinquième période et la *Communauté économique* devra développer des politiques sociales communes, notamment pour les jeunes. Le discours de la Centrale chrétienne lors de la sixième période s'intéresse à l'*Acte unique* dans le cadre de la *construction européenne*. Le discours de la période témoin dénonce une *Union européenne ultralibérale* et par trop influencée par le modèle anglo-saxon. La CFTC maintenue dit défendre un réformisme constructif et appuie un développement durable.

Les discours syndicaux du courant historiquement dit confessionnel sont constants dans l'idée de l'acceptation de la constitution d'une Europe pan étatique. Chacune des confédérations est critique face au projet en construction, à des degrés divers, les nuances relevant selon nous de l'identité de chacune, ce que nous verrons au prochain chapitre.

Pour la CGT, durant la période 1966-1973, l'élargissement de l'Europe passe aussi par les pays socialistes. La CGT est contre la division est-ouest de l'Europe. Cette critique se poursuit à la cinquième période en plus d'y revendiquer un *espace juridique* garantissant les droits fondamentaux, la paix le progrès et la démocratie. Durant la sixième période, la CGT dénonce l'Europe capitaliste qui est aussi celle du chômage et de la déréglementation, notamment avec l'Acte unique européen.

Pour FO la Communauté européenne est, en cette quatrième période, un ensemble de structures qui tentent de régir une région du monde. Par la suite, Force ouvrière revient sur son projet d'*États unis d'Europe* (EUE) qui, à l'instar de la CECA trois décennies plus tôt, contribuerait à la paix sociale. Le discours se maintient à la période suivante, avec entre autre des références aux EUE. Durant la période témoin le discours de FO sur l'Europe se concentre sur les objectifs sociaux à y développer et s'appuie essentiellement sur des valeurs républicaines.

La relation entre les discours des deux confédérations laïques sur la question européenne en est une d'opposition. Bien qu'au départ le projet européen reçoive l'aval des deux

organisations, leurs visions internationalistes respectives ayant une source commune, avec le temps, la CGT est plus favorable à l'idée de l'Europe, FO moins.

6.4 Conclusion du chapitre

Notre analyse montre que les bornes temporelles que nous avons établies semblent ne pas être en phase avec le discours syndical français. Si elles sont justifiées par rapport à l'histoire de la construction de la Communauté économique européenne, force est de constater qu'il y a eu relativement peu de références à l'Europe dans les textes syndicaux constituant nos corpus, en termes d'occurrences. Les bornes nous ont néanmoins permis de découper le discours dans le temps et d'en circonscrire la portée quant à la question européenne. Nous pensions que la question de la construction de l'Europe serait un sujet plus central de la vie syndicale française. Or, si cela a eu de l'importance pour la France à certains moments de son histoire, notamment à la Libération et quelques années plus tard, le sujet avait une importance relativement limitée en termes de relations de travail pour les organisations syndicales. Le fait que ce ne soit pas une préoccupation centrale explique la fréquence limitée des occurrences relatives à l'Europe.

Cependant, nous venons de le voir, la construction européenne préoccupait tout de même les organisations syndicales françaises et celles-ci en faisaient mention lors de leurs congrès confédéraux. Globalement, la synthèse chronologique qui découle de nos données nous montre l'évolution de l'impact de l'entité politico-économique européenne sur les organisations syndicales nationales françaises. De la fin de la deuxième guerre mondiale à 1992, du constat de l'Europe dévastée à celui de l'Europe marché, la préoccupation première des syndicats est la défense et la promotion des droits des travailleurs. La construction européenne est, en un sens, un élément de plus dont il faut tenir compte dans l'organisation de cette lutte.

Par contre, après deux conflits armés dévastateurs en trois décennies, la nécessité de maintenir la paix en Europe a contribué à l'idée de créer un grand marché économique. Mais, au départ, les règles dont se sont dotées les États membres laissent une place prépondérante aux marchés intérieurs. Or, les syndicats français œuvrent spécifiquement dans le marché

français, délégrant l'intervention sur le marché européen à l'organisation syndicale européenne, la CES. D'ailleurs, les lois du travail sont essentiellement nationales et, même s'il y a des normes européennes, leur application se fait dans un cadre national. L'acteur syndical français demeure actif sur l'échiquier français et ce sont les représentants de la Confédération européenne des syndicats qui font le travail syndical au niveau européen.

Nous émettons en introduction l'hypothèse que *la signification de certains « mots » (...) décrivant la réalité européenne a varié dans le sens d'un décloisonnement identitaire*. Désormais, nous pouvons dire que les références à l'Europe ont évolué dans le temps. Partant du constat d'une Europe dévastée, le discours syndical a suivi l'évolution de la construction et de l'institutionnalisation européenne. Les décennies 1950 et 1960 ont connu la Communauté économique européenne. Ensuite, l'élargissement de la Communauté européenne s'est reflété dans le discours syndical. La création de la Confédération européenne des syndicats s'est faite au moment de ce qu'on appelle l'élargissement de l'Europe. Les critiques à l'égard d'une Europe strictement de marché se précisent et chaque confédération a son approche et émet ses exigences. La période témoin voit notamment ressortir l'idée d'une Europe sociale. Nous pousserons l'analyse au chapitre suivant.

L'évolution du rapport des organisations nationales françaises à l'Europe s'est faite au rythme de la construction européenne elle-même et est à l'image de l'évolution globale du discours syndical français. Au sortir de la *Grande guerre* il fallait prioriser la paix et la reconstruction de l'économie européenne. Au fil des décennies, le discours s'est davantage plus ou moins radicalisé face à l'économie qu'elle soit nationale ou européenne.

Maintenant, le discours syndical français met de l'avant des valeurs identitaires et prône une Europe sociale. C'est du moins ce que l'on constate dans nos quatre confédérations. Au niveau européen, la CES intervient au delà de la *Communauté*, représentant des organisations provenant de pays européens non membres.

CHAPITRE 7

LA QUESTION IDENTITAIRE

Nous avons constaté les limites d'une démarche basée sur l'analyse des proximités discursives et des fréquences pour répondre à nos hypothèses concernant la problématique européenne du discours syndical français. Nous procédons ici à l'analyse discursive de l'identité syndicale française en prenant en compte les contextes du discours dans une perspective diachronique.

Le syndicat, expression des travailleurs et moyen d'action organise et coordonne les luttes, il met en forme les revendications et oriente la contestation. [CFDT, 1973]

7 La question identitaire

Nous abordons le chapitre de l'identité syndicale en faisant d'abord le même exercice qu'au chapitre 6, c'est à dire en recherchant des occurrences lexicales relatives à la question qui nous préoccupe. Au départ, pour baliser cette question, nous pensions à des mots comme *travailleur*, *ouvrier* et *salarié* ou encore *syndicat*. Mais, avant de les considérer nous avons sondé nos corpus autour du mot *identité*. Malgré le fait qu'il ne soit très pas fréquent dans les corpus TCDT/45-92 (7 occurrences), DCGF/71-90 (38 occurrences) ou DCGF/05-07 (10 occurrences) nous croyons qu'il serait intéressant d'aller voir les contextes d'énonciation du mot *identité* pour connaître l'interprétation qu'en donnent les organisations syndicales et pour nous aider à compléter la liste des mots pivots relatifs à l'identité en les repérant parmi ses voisins.

En ce qui a trait au corpus TCDT/45-92, les trois premières périodes sont muettes à ce sujet. La CFTC originelle n'utilise pas le mot *identité*. Par la suite, il y a trois occurrences qui réfèrent, en contexte, à l'identité syndicale et quatre qui concernent l'identité nationale ou culturelle. Les trois contextes syndicaux sont de la CFDT et identifient soit le syndicat, soit

l'autogestion comme expression de l'identité syndicale. Le premier contexte s'énonce comme suit :

Le syndicat est le moyen d'exprimer l'identité de classe des travailleurs salariés, sa fonction est d'agir et de conduire l'action pour la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des travailleurs face à tous pouvoirs et de proposer un projet de transformation sociale. [CFDT, 1976]

Dans ce premier cas, il est question de l'identité de classe des travailleurs salariés. Cette expression nous conforte dans notre sélection de mots identitaires dans la mesure où nous pensions à des mots comme *travailleur(s) ou salarié(s)*, mais nous reviendrons ultérieurement sur la notion de *classe*. Les deux autres contextes d'identité propres au corpus TCDT/45-92 réfèrent spécifiquement au projet socialiste, cher à la CFDT. L'un précise que :

Par son projet socialiste autogestionnaire, la CFDT fait le lien entre l'ensemble des aspirations et des conflits : elle entend répondre aux différents aspects de la situation vécue par les salariés. C'est là son identité et la source de l'audience qu'elle a progressivement acquise. [CFDT 1979]

L'autre contexte :

Le projet syndical de la CFDT est fondé sur l'autogestion. Il est fidèle aux valeurs que nous avons rassemblées sous le terme de socialisme démocratique et que nous traduisons aujourd'hui par le terme d'autogestion. Ce terme rend mieux compte de notre identité, de notre tradition d'autonomie syndicale, refusant toute confusion entre syndicalisme et politique. [CFDT 1988]

Autogestion apparaît en tant qu'identifiant fort pour la CFDT, ce mot sera donc pris en compte dans notre analyse.

Passons maintenant au corpus DCGF/71-90. Nous avons retenu 12 contextes parmi les 38 qui comprennent le mot *identité*. Les autres contextes réfèrent à l'identité nationale (incluant l'identité légale, carte d'identité), culturelle ou sociale. Sur les 12 contextes, il y a les trois déjà cités de la CFDT, il y en a quatre de la CFTC maintenue, cinq de la CGT et FO n'utilise pas le mot *identité* dans le sens qui nous intéresse⁹⁵. La CFTC affirme donc que :

⁹⁵ Lors des congrès de 1984 et 1989, FO parle d'*identité* et de *finalité* des régimes spéciaux, de la

La Commission confédérale des jeunes CFTC, après avoir réaffirmé son **identité** aux principes de la morale chrétienne, exprime son total attachement à l'action menée par la Confédération pour la défense et la promotion d'un climat social au sein duquel chaque personne trouve son plein épanouissement. [CFTC 1981]

Il n'est pas étonnant d'entendre la CFTC s'identifier à des valeurs chrétiennes. Cette appartenance identitaire est forte tant au niveau national qu'au niveau international et, à ce dernier niveau, jusqu'à tout récemment. En effet, le courant syndical chrétien international est celui qui a le plus difficilement adhéré à la toute nouvelle confédération internationale, la Confédération internationale des syndicats (CIS). Deux autres contextes sont de l'ordre des énoncés :

Identité de l'organisation pour le grand public, elle⁹⁶ est positive quand elle est la rencontre de son message et d'une attente des salariés. [CFTC 1990]

Affirmer son **identité** CFTC. [CFTC 1990]

Finalement, notons qu'en 1990 il y a une mention des activités de formation sur l'identité CFTC pour les formateurs, les militants et les dirigeants de la confédération. C'est donc dire que la question identitaire interpelle l'organisation en tant que regroupement de syndicalistes chrétiens qui partagent une même vision du monde social, proche de la doctrine sociale de l'Église catholique.

Pour la CGT, le premier contexte du mot identité a lieu à un moment de remise en question de la stratégie syndicale de la grande confédération en perte de vitesse. Rappelons notamment l'impact déstabilisant dans les rangs de la CGT de la lutte du syndicat polonais Solidarność pour sa reconnaissance.

sécurité sociale et des allocations familiales.

⁹⁶ -La CFTC.

Cela ne modifie en rien la vocation syndicale de la CGT qui garde son identité, ses idées et ses objectifs, mais cela appelle un style et un comportement nouveaux, adaptés à la situation, ceux d'une force syndicale de masse et de classe, indépendante, stimulante du changement, soucieuse en permanence de favoriser l'intervention des travailleurs pour progresser et surmonter les obstacles. [CGT 1982]

Deux autres contextes font référence à « l'identité des intérêts des salariés » et à « l'identité ouvrière ». Cela nous rappelle les notions de « classes sociales » et de « conscience de classe » dont nous traiterons de manière spécifique ultérieurement.

C'est bien ce processus social qui est aussi porteur de toutes ces nouvelles solidarités de lutte renforçant la perception de la communauté et de l'identité des intérêts des salariés, qu'ils soient du secteur privé, public ou nationalisé, et quelles que soient les diversités de situations des uns et des autres. [CGT 1989]

Elles participent à l'éclatement et à la déstabilisation des bases autour desquelles se sont construites l'identité et la solidarité ouvrière. [CGT 1989]

Enfin, deux contextes concernent spécifiquement « l'identité professionnelle » que nous associons à l'identité des travailleurs en général.

L'apparition de « coordinations », « comités » ou autres structures de lutte sont des révélateurs avant tout autre chose d'une forte poussée de combativité, reflètent à la fois l'aspiration à l'unité, l'exigence de démocratie, la volonté de ne pas être dépossédé ni des décisions essentielles concernant la lutte ni surtout de la reconnaissance d'identités professionnelles et sociales. [CGT 1989]

L'exigence de cette reconnaissance des qualifications, des identités professionnelles est une aspiration réelle et profonde, un besoin qu'expriment dans leurs luttes les salariés de toute catégorie. [CGT 1989]

À la lecture des contextes du mot *identité* nous avons constitué une liste de mots pivots. Partant de *identité*, nous avons retenu : *autogestion*, *chrétien*, *ouvrier*, *salarié*, *travailleur* et *syndicat* de même que leurs flexions en genre et en nombre. Ajoutons à cela l'autoréférence, c'est-à-dire les sigles des confédérations qui permettent d'une part de s'identifier soi-même, en tant qu'organisation, mais aussi d'autre part, de désigner « l'autre », les autres confédérations.

Cette série de mots constitue la charpente du tableau 32 qui indique le nombre d'occurrences (#occ) et la fréquence relative (Frel) des mots pivots dans les trois corpus.

Tableau 32 : Comparaison du lexique relatif à l'identité⁹⁷

Mot	TCDT/45-92		Mot	DCGF/71-90		Mot	DCGF/05-07	
	#occ	Frel		#occ	Frel		#occ	Frel
autogérée(s)	9	0,007	autogérée	10	0,001	autogérée	-	-
autogestion	25	0,020	autogestion	32	0,004	autogestion	-	-
autogestionnaire	38	0,030	autogestionnaire	60	0,007	autogestionnaire	-	-
cfdt	496	0,392	cfdt	584	0,068	cfdt	99	0,102
cftc	344	0,272	cftc	873	0,101	cftc	118	0,122
cgt	17	0,013	cgt	2 236	0,259	cgt	156	0,161
fo	4	0,003	cgfto et fo	247	0,029	cgfto et fo	40	0,041
chrétien(\$)	42	0,33	chrétien(\$)	69	0,008	chrétien(\$)	8	0,008
identitaires	1	0,001	identitaire	1	0,000	identitaire(s)	2	0,002
identité	7	0,006	identité	38	0,004	identité(\$)	10	0,010
ouvrier(\$)	138	0,109	ouvrier(\$)	586	0,068	ouvrier(\$)	72 ⁹⁸	0,074
salarié(\$)	256	0,202	salarié(\$)	2 367	0,274	salarié(\$)	544	0,560
syndicat(\$)	851	0,675	syndicat(\$)	3 781	0,438	syndicat(\$)	749	0,771
travailleur(\$)	719	0,568	travailleur(\$)	3 443	0,398	travailleur(\$)	98	0,101

Le signe dollar (\$) signifie que nous avons comptabilisé toutes les formes du « radical » du mot qui le précède, de genre et de nombre. Par exemple, le mot *travailleur\$* comprend les formes masculines et féminines, au singulier et au pluriel : *travailleur*, *travailleurs*, *travailleuse*, *travailleuses*. En outre, pour le mot *syndicat*, nous considérons également les formes de *syndical*. Nous y constatons que la racinisation a pour effet de faire passer au premier rang l'occurrence *syndicat*, et ce dans les trois corpus.

Les mots qui représentent l'organisation rivalisent avec *travailleurs* qui est en deuxième place (sauf pour le corpus DCGF/05-07 où *salariés* est en deuxième place). Le mot *salariés* (sauf en DCGF/05-07 où c'est *travailleurs*) et certains sigles se partagent les trois autres places. Nous savons que *salariés* a tendance à remplacer *travailleurs*, les deux mots ont le même référent, le premier remplaçant le second dans la foulée de la judiciarisation des relations de travail (des relations professionnelles) durant et après les années 1970. Les mots *autogestion* et *chrétiens* sont relativement moins fréquents, mais ils sont le propre d'une

⁹⁷ Le nombre d'occurrences des formes détaillées est au tableau 32a, à l'annexe 2.

⁹⁸ Dont 40 *force ouvrière*.

confédération chacun, respectivement la CFDT et la CFTC.

Si nous considérons les fréquences relatives, nous obtenons pour l'occurrence *identité* les résultats respectifs suivants pour les corpus TCDT/45-92, DCGF/71-90 et DCGF/05-07 : 0,006, 0,004 et 0,010. C'est donc dire que la fréquence relative d'*identité*, à l'instar de celle d'*europé*, est plus élevée dans le corpus 3 que dans les deux autres. Cela nous indique un intérêt plus marqué vis à vis de la question identitaire au début du vingt-et-unième siècle que lors des décennies qui ont suivies la deuxième guerre mondiale.

Ce premier tour de discours nous éclaire peu quant à la validation de nos hypothèses. En effet, les deux hypothèses générales sont dépendantes de la chronicité des discours. Nous les vérifierons plus tard. Il en va de même pour les troisième et quatrième hypothèses, lexicale et sémantique, qui s'entendent dans un espace temps diachronique. Finalement, l'hypothèse de spécificité des référents identitaires propres à chaque confédération commence à se vérifier à la lecture des quelques contextes que nous avons vus.

De plus, certaines des formes identifiées au tableau 33, de la page suivante, sont plus présentes, voire totalement, dans un discours confédéral particulier. Ainsi les formes dérivées d'*autogestion* apparaissent elles uniquement dans le discours de la CFDT dans le corpus CI, huit fois sur dix dans le corpus DCGF/71-90. Les déclinaisons de *chrétien* sont des caractéristiques exclusives du discours de la CFTC dans tous les corpus. Les flexions d'*ouvrier*, dans le corpus TCDT/45-92, sont typiques (à plus de 98%) des discours CFTC originelle – CFDT, marquant ainsi la continuité identitaire du discours de deux organisations. Dans le corpus DCGF/71-90, ces formes sont partagées, mais, considérant que la désinence au féminin singulier fait partie du nom même de Force ouvrière, la CFDT puis, à un degré moindre, la CGT y recourent assez fréquemment. Dans le corpus DCGF/05-07, ces formes sont peu usitées, sauf chez FO qui l'utilise surtout (87%) dans sa forme nominale.

Les flexions de *travailleur* et de *salarié* sont pour leur part davantage réparties entre les confédérations, quoi qu'inégalement, dans le corpus DCGF/71-90. En valeur relative, la CFDT recourt davantage au premier, la CFTC, au second. Le corpus DCGF/05-07 nous révèle que l'usage des formes de *salarié* est maintenant plus grande que celui de *travailleur*. Toutefois, la CFTC y recourt beaucoup au masculin singulier pour référer à l'individu.

Notons que le changement de flexion pour identifier les individus qui vendent leur force de travail est particulièrement lié à la judiciarisation des relations de travail.

Tableau 33 : Fréquences relatives de certaines formes par confédération

	Corpus DCGF/71-92				Corpus DCGF/05-07			
	CFDT	CFTC	CGT	FO	CFDT	CFTC	CGT	FO
Autogestion\$	0.100	∅	0.003	0.007	∅	∅	∅	∅
Ouvrier\$	0.094	0.011	0.033	0.285	∅	∅	0.005	0.205
Travailleur\$	0.682	0.247	0.438	0.227	0.031	0.314	0.040	0.094
Salarié\$	0.171	0.237	0.317	0.201	0.564	0.359	0.865	0.472
CFDT	0.675	0.002	0.006	0.003	0.378	∅	∅	∅
CFTC	0.002	0.571	0.001	∅	∅	0.756	∅	∅
CGT	0.020	∅	0.405	0.108	∅	∅	0.586	0.108
FO	0.004	0.002	0.003	0.112	∅	∅	∅	0.114
CGTFO	∅	∅	∅	0.100	∅	∅	∅	∅

Nous pouvons également appréhender différemment les corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90 sur la base de la distribution chronologique des signifiants identitaires à commencer par les formes d'*identité* elles-mêmes. Le tableau 34 présente les valeurs absolues, selon les périodes, de certaines formes exprimant l'identité syndicale. Nous constatons que *identité* est apparu pour la première fois dans le corpus TCDT/45-92 lors de la période 1974-1985. Pour le corpus DCGF/71-90, on le découvre en 1973, donc à la fin de la période 1966-1973. Cela n'est pas étonnant dans la mesure où, comme nous le mentionnons au chapitre théorique, le concept d'identité s'est développé au cours de la décennie 1960.

Tableau 34 : Fréquences absolues de certaines formes par période

	Corpus DCGF/71-92		DCGF/05-07	
	1966/1973	1974/1985	1986/1992	2005/2007
Autogestion\$	21	77	10	0
Chrétien\$	12	26	33	8
Ouvrier\$	97	431	58	73
Travailleur\$	562	2 582	299	98
Salarié\$	99	1 319	959	544
CFDT	80	413	91	99
CFTC	94	337	442	118
CGT	146	1 781	309	156
FO	11	101	22	40
CGTFO	0	113	0	∅

Les dérivés d'*autogestion* sont pour leur part répartis dans les trois dernières périodes en ce qui a trait au corpus TCDT/45-92. Suivant le même mouvement dans le corpus DCGF/71-90,

la fréquence est moyenne en période 4, pour augmenter peu ou prou en période 5, puis diminuer à un niveau inférieur par la suite. Notons qu'il n'y a plus de trace d'*autogestion* durant la période de référence. Dans le premier cas, cela correspond à ce que nous appelons la période de gauche de la CFDT. Dans l'autre, la CGT et, à un degré moindre, Force ouvrière, réfèrent aussi à ce concept qui est particulièrement un identifiant de la CFDT.

Les flexions de *chrétien* sont propres à la CFTC pour les trois corpus, originelle et maintenue pour le corpus TCDT/45-92. Dans le cas du corpus TCDT/45-92, près de la moitié des occurrences sont le fait de la période 1945-1951. Il y a une légère augmentation à la période 1986-1992. La croissance est quasi linéaire pour le corpus DCGF/71-90 qui rappelle le couvre les trois périodes allant de 1966 à 1992. Toutefois, on revient à une proportion plus modeste en 2005.

Les déclinaisons d'*ouvrier* sont, dans le cas du corpus TCDT/45-92, réparties pour les cinq premières périodes dans des proportions de 18 à 40. Nous constatons une forte diminution à 5 occurrences pour la période 1986-1992. Pour le corpus DCGF/71-90, l'analyse révèle un usage plus fort chez FO, du féminin singulier, partie prenante du nom de l'organisation. Pour le corpus DCGF/05-07, la grande majorité des occurrences sont le propre de Force ouvrière, pour son nom. Nous faisons donc face à une double utilisation. D'une part, pour Force ouvrière, c'est le nom même de la confédération qui est invoqué. D'autre part, les autres confédérations réfèrent aux ouvriers, ouvrières ou encore à l'ouvrier, à l'ouvrière. L'usage de ce terme semble être en déclin.

L'usage des formes *salarié* et *travailleur* est plus fréquent au masculin pluriel que sous leurs autres déclinaisons. Pour le corpus TCDT/45-92, nous notons un nombre relativement bas et stable de références aux formes de *salarié* pour les quatre premières périodes, mais les occurrences sont beaucoup plus importantes à compter de 1974. Les occurrences de *travailleur* sont cinq fois plus importantes au début et connaissent un accroissement important dès la quatrième période (1966-1973) avec un pic à la période suivante (1974-1985), puis presque rien. Le corpus DCGF/71-90 reproduit les mêmes mouvements pour les trois périodes qu'il couvre, confirmant la substitution entre ces deux formes. La période 2005-2007 nous confirme l'usage général de *salariés* en lieu et place de *travailleurs*. Notons

toutefois que Force ouvrière est la confédération qui utilise le plus *travailleurs*, au pluriel, référant encore à la « classe », tandis que la CFTC utilise la flexion du singulier, renvoyant ainsi à l'individu.

Le recours aux sigles des confédérations se fait par chaque confédération généralement en termes d'autoréférence. Dans le corpus TCDT/45-92, jamais la CFTC maintenue n'évoque l'acronyme *CFDT*. La CFDT par contre mentionne quelques fois l'autre sigle. La situation diffère un peu avec le corpus DCGF/71-90. En fait, c'est un peu la même chose pour la CFDT et la CFTC, qui font dans l'autoréférence. La CGT évoque toutefois à plusieurs reprises *CFDT*. Le sigle *CGT* n'est pas quant à lui l'exclusivité de la CGT. En effet, rappelons nous que le nom complet de Force ouvrière est : *Confédération générale du travail : force ouvrière* dont l'acronyme (officiel) est CGT-FO. Donc, *CGT* se retrouve dans les occurrences relevées par les logiciels. Cela étant dit, cette ambiguïté mise à part, l'usage du sigle d'une confédération est en général le propre de chacune.

Rappelons notre hypothèse 5, dite de spécificité : *les référents identitaires sont spécifiques à chaque confédération*. Elle semble être vérifiée, notamment avec les formes : *autogestion*\$, *chrétien*\$ et spécifiquement *ouvrière* et ce pour toutes les périodes confondues.

7.1 Des différents sens d'*identité*

Dans l'espace diachronique, l'usage de l'occurrence *identité* n'a commencé qu'à la fin de la quatrième période, soit en 1973. Nous observons ici comment a évolué, au cours des trois périodes de notre étude ainsi que de la période de référence, le sens de la forme *identité*, ou comment l'identité s'est exprimée dans le discours syndical français. La CFDT en fait mention trois fois, la CFTC maintenue une seule. Dans tous les cas il est question d'identité nationale. Les deux confédérations mentionnent la carte d'identité des travailleurs immigrés et le droit de ceux-ci de conserver leur identité nationale :

Le travailleur reçoit dès son entrée en France une "carte d'identité" qui témoigne de ses droits pour une durée indéterminée. <...> cette carte est renouvelable dans les mêmes conditions que la carte d'identité des nationaux. [CFDT, 1973]

-reconnaît aux travailleurs immigrés le droit de garder leur **identité nationale**; [CFTC, 1973]

La période 1974-1985 connaît 13 références à *identité*. Il est encore question d'identité nationale à la CFDT et à la CGT mais ces deux organisations introduisent l'identité syndicale dans leur discours. En outre, la CFDT évoque l'identité culturelle, particulièrement sur la question des travailleurs immigrants, et mentionne l'identité de classe sur laquelle nous reviendrons tout de suite après la présente section. La CFTC maintenue parle d'identité chrétienne et fait fréquemment référence aux valeurs chrétiennes qu'elle associe généralement aux valeurs syndicales ou sociales. Nous traiterons aussi spécifiquement de l'identité chrétienne. Finalement, FO utilise le mot dans un tout autre contexte, celui de l'identité des régimes de protection sociale. Nous n'élaborerons pas là dessus puisque nous ne prenons en compte que les formes d'identité qui considèrent les personnes syndiquées et leurs organisations. Considérons les trois contextes suivant où, dans le cas de la CGT, on fait particulièrement référence au nouveau gouvernement de gauche en France.

Cela ne modifie en rien la vocation syndicale de la CGT qui garde son **identité**, ses idées et ses objectifs, mais cela appelle un style et un comportement nouveaux, adaptés à la situation, ceux d'une force syndicale de masse et de classe, indépendante, stimulante du changement, soucieuse en permanence de favoriser l'intervention des travailleurs pour progresser et surmonter les obstacles. [CGT, 1982]

La Commission confédérale des jeunes CFTC, après avoir réaffirmé son **identité** aux principes de la morale chrétienne, exprime son total attachement à l'action menée par la Confédération pour la défense et la promotion d'un climat social au sein duquel chaque personne trouve son plein épanouissement. [CFTC, 1981]

Le Congrès exige que soient respectées l'**identité** et la/ finalité du Régime général de Sécurité Sociale, de toutes/ ses branches en particulier pour les allocations familiales/ et les unions de recouvrement. [FO, 1984]

La sixième période, 1986-1992, nous présente la même référence identitaire pour FO. Les confédérations de souche confessionnelle parlent d'identité syndicale, sociale et culturelle. La CFTC met l'emphase sur son propre sigle.

Affirmer son **identité CFTC**. [CFTC, 1990]

La CGT réfère aux identités culturelles, nationale, professionnelle et de classe. Tout en étant très « classe ouvrière », la CGT est très « française », comme nous l'avons vu précédemment. Elle est internationaliste mais française.

L'existence de luttes, l'affirmation d'une certaine résistance à la liquidation des acquis et des identités nationales, la prise de conscience de la gravité des conséquences induites par ce processus, donnent plus de résonance et d'autorité à l'affirmation de la CGT : il n'y a pas de fatalité à cette Europe là, et par la lutte nous pouvons faire triompher une autre conception. [CGT, 1989]

La CFDT exprime clairement le fait que l'autogestion est une marque identitaire. En effet, référant au terme *autogestion*, elle affirme :

Ce terme rend mieux compte de notre identité, de notre tradition d'autonomie syndicale, refusant toute confusion entre syndicalisme et politique. [CFDT, 1988]

C'est donc en mettant en évidence un contexte où apparaissait *identité*, que nous avons identifié *autogestion*.

La période témoin que représente le corpus DCGF/05-07 fait apparaître de nouveaux concepts d'identité tout en laissant d'autres au passé. La CFDT mentionne encore l'identité syndicale mais elle introduit la notion d'identité individuelle. La CFTC parle surtout d'identité syndicale et chrétienne mais instaure le concept d'identité d'entreprise. La CGT évoque l'idée de l'identité sexuelle dans la question de l'égalité des sexes. Elle parle aussi, dans un contexte co-gestionnaire, de « l'identité de vue entre salariés et actionnaires », qui n'a pas le sens que nous recherchons, mais qui néanmoins un nouveau rapport de classe.

Pour la CFDT, le travail est un élément central de l'identité individuelle, un facteur déterminant de l'insertion et de l'autonomie économique et sociale de chacun. . [CFDT, 2006]

Il convient d'associer à ces critères « structurels » des éléments plus « conjoncturels » prenant en compte la dynamique enclenchée par l'organisation (action syndicale, adhésions, candidature /résultats aux élections, panneaux d'affichage...) comme les opportunités de son contexte (spécificités des métiers, des statuts, identité évolutive des entreprises...). . [CFTC, 2005]

En entreprise comme dans la société, elle⁹⁹ œuvre pour garantir l'égalité entre les sexes dans le respect de l'identité de chacun.
[CGT, 2006]

Le tableau 35 résume les identités mentionnées dans nos trois corpus. Ce tableau reproduit notre approche diachronique et permet également une comparaison inter confédérale. Les variations sémantiques de l'identité que nous y observons ne vont pas à priori dans le sens de ce que nous pensions, à savoir l'édification d'une identité syndicale européenne. En effet, nous constatons que, en l'espace de 35 ans, nous sommes passé par différentes représentations de l'identité, mais cette évolution ne présente pas une convergence sémantique. Il n'est donc plus question aujourd'hui dans les textes syndicaux d'identités nationale ou culturelle qui auraient, selon nous, des valeurs plus proches et plus aptes à définir une identité européenne.

Tableau 35 : Synthèse des résultats d'analyse : Les identités

Confédération	Période 4 1966-1973	Période 5 1974-1985	Période 6 1986-1992	Témoin 2005-2007
CFDT	nationale	nationale de classe syndicale culturelle	syndicale culturelle sociale	individuelle syndicale
CFTC maintenue	nationale chrétienne ¹⁰⁰	chrétienne	syndicale sociale culturelle	syndicale chrétienne d'entreprise
CGT		nationale syndicale	culturelle nationale régionale de classe professionnelle	sexuelle
FO		régime de prestation sociale	régime de prestation sociale	

Le concept d'identité dans l'usage syndical propre à nos corpus aboutit, sauf chez Force ouvrière, à des formes qui renvoient à différents types d'identité : individuelle, collective, idéologique ou autre. Nous verrons quelques unes de ces manifestations plus en détail, mais

⁹⁹ La CGT.

¹⁰⁰ L'épithète *chrétien* n'est pas spécifique au mot *identité*, mais il a une forte valeur identitaire. Il est aussi co-occurent de *morale*, *valeurs*, *syndicalisme*, *jeunes* ou *principe*.

revenons sur le non-usage relatif d'*identité* par Force ouvrière. La référence au *régime de prestation sociale* nous a incité à trouver un autre mot identitaire qui pourrait être propre à cette confédération. La forme *tradition* nous est apparue comme une piste intéressante, mais, en terme de fréquences, cette piste ne s'est pas avérée. En effet, le corpus DCGF/05-07 compte 26 occurrences dont 7 pour FO et 15 pour la CGT. Voici deux contextes représentatifs :

Force Ouvrière, issue de la vieille **tradition internationaliste**, et condamnant résolument toutes les ségrégations religieuses, raciales ou de caste, a porté ses efforts sur les pays en voie de développement pour les aider à mieux vivre, à mieux être donc à leur assurer liberté, indépendance et dignité. [FO, 1974]

Bien consciente de ces phénomènes et riche de sa longue **tradition/internationaliste**, la CGT s'inscrit par conséquent, de plus en plus, dans ce grand mouvement des peuples et des travailleurs pour la paix, le bien-être et la liberté. [CGT, 1985]

Les deux réfèrent à la même tradition, de source commune aux deux organisations. Reste que le discours de Force ouvrière semble aussi faire bande à part quant à sa référence identitaire. Rappelons que les mots *Congrès* et *ouvrière* sont fortement usités chez FO, le premier étant souvent le sujet de l'action syndical et le second co-occurent de *Force* dans le nom de la confédération. Dans le corpus DCGF/71-90, *Congrès* revient 746 fois pour FO sur un total de 1 388 pour le corpus et *ouvrière* compte 304 occurrences sur 428.

Nous ne pouvons affirmer à ce moment de notre exploration discursive que notre première hypothèse générale se vérifie. Les quelques changements constatés ne peuvent être directement reliés à la construction européenne. Cependant, si l'identité syndicale ne semble pas se transformer, c'est qu'au départ, nous ne pouvons parler en tant que telle d'identité syndicale française. Il y a certes références aux sigles de confédérations, mais ce n'est pas comme telle une identité nationale. Par contre, le fait d'évoquer le concept d'identité nationale avant les années 1990 et qu'après il soit question d'autres types d'identité va dans le sens de la deuxième hypothèse générale. Rappelons-nous que nos hypothèses ont été exprimées en toute méconnaissance du discours syndical français, c'est-à-dire avant d'en avoir pris connaissance. L'histoire des syndicats et certains faits plus ou moins contemporains nous ont permis de les vérifier.

L'hypothèse lexicale se trouve, par contre, invalidée pour le moment. Le lexique a évolué, mais rien n'indique que ce soit le fait de l'Europe. En outre, si une identité supranationale, européenne, se développe, elle le fait de manière superposée, sans altérer les identités existantes, syndicales ou autres. Il serait intéressant de refaire l'exercice avec des textes similaires de la CES.

Quant à l'hypothèse sémantique, les mots par lesquels s'exprime l'identité collective des syndiqués et notamment les éléments mentionnés au tableau 35 montrent un certain décloisonnement à la période témoin, notamment avec les mentions relatives à l'identité individuelle, à l'identité d'entreprise, à l'identité sexuelle ou à ce que nous appelons l'identité idéologique.

7.2 De l'identité de classe

Sachant qu'on en traitait dans les textes, nous avons aussi observé certaines occurrences référant au concept de classe sociale. L'identité de classe n'est mentionnée qu'une seule fois en tant qu'expression, mais réfère tout de même à l'identité ouvrière, à celle des intérêts ouvriers. La notion de classe ouvrière évoque, dans l'univers marxiste, l'identité collective des travailleurs. La référence à la notion de *classe sociale* est particulièrement présente à la CFDT durant les années 1970 et à la CGT en général.

Cette action syndicale des travailleurs d'Europe occidentale doit donner sa dimension européenne à la **conscience de classe**. [CFDT, 1976]

Le syndicat est le moyen d'exprimer **l'identité de classe** des travailleurs salariés, sa fonction est d'agir et de conduire l'action pour la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des travailleurs face à tous pouvoirs et de proposer un projet de transformation sociale. [CFDT, 1976]

En effet, les mots *classe* et *lutte* reviennent chacun 135 fois dans le corpus TCDT/45-92. Cependant, l'expression *lutte de classe* n'est présente que 23 fois, toujours à la CFDT durant les congrès de 1970 (1 occ.), de 1973 (8 occ.) et de 1976 (14 occ.).

Dire que les travailleurs sont engagés dans la *lutte de classe* n'est pas pour la CFDT seulement la constatation mais l'affirmation d'une volonté d'y participer de manière offensive. [CFDT, 1970]

C'est par la *lutte de classe et de masse* que se réalisera la transformation démocratique et socialiste de la société, quelles que soient la forme que prendra la conquête du pouvoir et les actions que nécessitera sa défense. [CFDT, 1973]

La distinction entre partis et syndicats n'est pas celle du champ d'action - il n'y a qu'une *lutte de classe* - mais celle des fonctions. [CFDT, 1976]

L'expression *lutte des classes* se compte 6 fois au total dont 2 à la CFTC (qui est contre l'idée : la notion est contraire à la morale sociale chrétienne), et 4 à la CFDT [2 en 1970, 2 en 1973].

La CFTC ne peut accepter que l'on se contente de faire confiance au libre jeu de l'économie de marché pour résorber le chômage, non plus d'ailleurs qu'à la *lutte des classes*. [CFTC, 1987]

La stratégie de la CFDT est une stratégie offensive tendant, à travers la *lutte des classes* à hâter l'instauration de cette société. [CFDT, 1970]

Pour ce qui est du corpus DCGF/71-90, il y a 818 occurrences de *lutte* et 502 de *classe* [92 de *classes*]. L'expression *lutte des classes* est présente 24 fois. C'est la CGT réfère le plus souvent à ce concept et sur une période plus longue que les autres organisations : 16 occurrences sur 17 ans couvrant les périodes 4, 5 et 6 [en 1972, 2 fois en 1978, 6 fois en 1982, cinq fois en 1985 et deux fois en 1989]. La CFTC compte 5 occurrences sur 11 ans pour les 2 dernières périodes [en 1979, en 1987 et trois fois en 1990]. La CFDT en a deux en 1973 et FO n'en a qu'une en 1977.

Pour l'instant, la CFTC donne l'image d'un syndicat apolitique, modéré, contre la *lutte des classes* et défenseur de la famille. [CFTC, 1990]

La CGT est la force syndicale qui a su exprimer et défendre les intérêts des travailleurs de notre pays aux différentes étapes de la *lutte des classes*. [CGT, 1982]

Enjeu dans la *lutte des classes*, la conquête ou la reconquête des droits et libertés constitue un enjeu permanent de notre activité syndicale. [CGT, 1989]

Mais même la transformation de la société capitaliste en société socialiste, qui suppose l'appropriation collective des moyens de production et d'échange, ne supprime pas la division de la société en classes, ni par là même la *lutte des classes*. [FO, 1977]

Quant à *lutte de classe*, on compte 74 occurrences réparties entre la CGT et la CFDT. La CGT en compte 47 sur trois périodes couvrant 17 ans : [1972 (7), 1975 (1), 1978 (7), 1982 (16), 1985 (7), 1989 (9)]. La CFDT en compte 27 [1973 (8), 1976 (16), 1979 (3)].

La lutte contre les rapports de domination dans la famille, l'école, l'armée, entre hommes et femmes, Français et immigrés, contre le centralisme de l'État, contre le pouvoir que donne le savoir dans notre société hiérarchique, est partie intégrante de la *lutte de classe* pour une société socialiste autogérée. [CFDT, 1976]

Les idées de la CGT c'est un ensemble de conceptions communes qui se sont formées au sein de notre organisation concernant la *lutte de classe*, le mouvement syndical, son rôle, ses objectifs, ses méthodes d'action et de vie démocratiques. [CGT, 1978]

Dans cette Europe, l'existence de la CGT, héritière des grandes traditions du syndicalisme de *lutte de classe*, est une réalité incontournable qui s'impose à tous. [CGT, 1989]

Le corpus DCGF/05-07 est presque muet quant à l'usage de l'expression *lutte des classes*, ce qui n'est pas étonnant dans la mesure où l'expression, souvent associée à une conception marxiste du monde, est un peu tombée en désuétude, particulièrement depuis la chute de l'Union soviétique. Nous la retrouvons néanmoins deux fois dans le discours de Force ouvrière. Référant à la *Charte d'Amiens*, FO oppose la classe ouvrière à la classe capitaliste. La présence de références au concept de lutte de classe en 2007 montre selon nous une manière d'exprimer l'opposition identitaire des salariés et des capitalistes.

Réunis à Lille du 25 au 29 juin 2007, les délégués au XXIème congrès de la cgt Force Ouvrière réaffirment leur attachement à la Charte d'Amiens qui, en particulier, reconnaît : « **la lutte des classes** qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière » et affirme la nécessaire indépendance à l'égard de tout organisme ou institutions extérieures au mouvement syndical, partis politiques, gouvernements, patronat, sectes philosophiques ou religieuses ou « ONG ».[FO, 2007]

Du point de vue idéologique, ces expressions expriment la conscience collective des militants syndicaux. En termes de changement social, l'expression *lutte de(s) classe(s)*, si elle est moins usitée aujourd'hui, renvoie tout de même à l'idée de changement de la stratification sociale, changement structurel qui lui-même découle des mutations du capitalismes post moderne (Trémoulinas, 2006 : 94). Un autre changement concernant la judiciarisation des rapports de travail dans les relations professionnelles se manifeste par le changement d'usage des identifiants *travailleurs* et *salariés*.

Globalement nous constatons, en référant au tableau 32 [p. 259], que les fréquences relatives des différentes formes de *travailleur* décroissent des corpus TCDT/45-92 à DCGF/05-07 (0,568-0,398-0,101) alors que les fréquences relatives des formes de *salarié* augmentent (0,202-0,274-0,560). En ce qui a trait aux deux premiers corpus, le recours aux formes de *salarié* est plus fréquent lors des périodes 5 et 6, soit à compter de 1974. Pour ce qui est de *travailleur*, l'usage décroît à la sixième période, après des pics à la cinquième. En DCGF/05-07, l'usage de *salarié* est cinq fois plus important que l'autre (544 occurrences contre 98). Par contre, *travailleur* est davantage utilisé par la CFTC (49 occurrences.) et par FO (33 occurrences.), la première favorisant le singulier, l'autre, le pluriel. Ce dernier trait montre l'intérêt de Force ouvrière pour la « classe », tandis que la CFTC met l'emphase sur l'individu.

7.3 L'identité chrétienne

L'identité chrétienne n'est mentionnée que par la CFTC, originelle et maintenue. Elle est néanmoins importante pour ce courant du syndicalisme français qui s'inspire, depuis Léon

XIII, d'une morale sociale chrétienne. Dans le corpus TCDT/45-92, près de la moitié des occurrences (20/43) des différentes formes de *chrétien* apparaissent durant la première période (1945-1951). Le corpus DCGF/71-90 comprend des occurrences de ces formes à chacune des trois périodes qu'il couvre (10-26-33) et le corpus DCGF/05-07 en dénombre huit.

L'analyse des contextes nous permet de constater une relative stabilité du voisinage de *chrétien*. En effet, en observant les 37 contextes du corpus TCDT/45-92, le nom de la confédération, la doctrine sociale, le syndicalisme, les syndicalistes, la civilisation, l'organisation ou le mouvement syndical, la morale sociale, les principes sociaux ainsi que l'inspiration sont qualifiés de chrétien. Ainsi :

Les raisons d'être du **syndicalisme chrétien** éclatent dans son programme qui, à égale distance du libéralisme économique, du paternalisme et du marxisme, tend à édifier une société meilleure au service de la personne humaine et de ses fins supérieures. [CFTC, 1945]

Ici nous avons affaire au positionnement idéologique de la confédération chrétienne, notamment en regard des deux grandes idéologies économiques d'après guerre. Le syndicalisme chrétien serait la troisième voie. L'organisation se positionne de même manière au plan international durant la *Guerre froide*.

Sa résolution de travailler dans la CISC pour une action concertée près des organismes internationaux, afin d'obtenir la représentation des travailleurs et d'agir sur les institutions dans le sens de la **morale sociale chrétienne**. [CFTC, 1965]

Vingt ans plus tard, on parle plutôt de syndicalisme d'inspiration chrétienne, maintenant toujours le même cap idéologique.

Le Congrès salue les innombrables hommes et femmes qui se sont relayés depuis un siècle de **syndicalisme d'inspiration chrétienne** pour établir la justice dans un esprit de paix et de fraternité. [CFTC, 1987]

Les 66 contextes du corpus DCGF/71-90 nous indiquent pareillement que la morale sociale, le syndicalisme, les organisations syndicales et l'inspiration sont qualifiés de chrétien, en plus du nom de la confédération et de l'implication des jeunes, durant les années 1990.

Il salue également la présence amicale des représentants des **organisations syndicales chrétiennes** de différents pays. [CFTC, 1971]

Le point de vue de la CFTC est celui de la **morale sociale chrétienne**. [CFTC, 1990]

Les jeunes CFTC souhaitent la constitution de **syndicats chrétiens** dans l'ensemble de ces pays. [CFTC, 1990]

Le corpus DCGF/05-07 nous révèle huit contextes dont un qui mentionne les assises chrétiennes (dans un cadre mondial) et les autres qui réfèrent aux principes et valeurs. Mais si la CFTC n'a plus à révoquer le communisme, le néo-libéralisme est toujours dénoncé :

Or la pure logique de marché, comme l'a toujours rappelé avec véhémence la **tradition sociale chrétienne** dont nous nous réclamons, n'est pas à même, malgré l'indubitable dynamisme qui est le sien, de donner naissance à de véritables biens publics en phase avec les demandes des citoyens. [CFTC, 2005]

L'identité chrétienne des membres et des organisations syndicales de la confédération apparaît comme très important à la CFTC. Ainsi, l'organisation avait-elle d'abord appelé à la réunion européenne des syndicats chrétiens. C'est le caractère chrétien qui les unissait, davantage que leur qualité d'Européens. Cela reste une valeur importante encore aujourd'hui pour la confédération chrétienne.

La morale sociale de l'Église de Rome marque fortement l'identité syndicale spécifique de la CFTC. La construction de l'Europe n'a pas altéré cet état. En même temps, nous notons que la seule référence à une identité européenne vient de la confédération chrétienne. Cela va partiellement dans le sens de notre 2^e hypothèse.

7.4 L'autogestion

La question de l'autogestion est surtout l'apanage de la CFDT. Dans le corpus TCDT/45-92 toutes les occurrences des différentes déclinaisons en émanent (74) alors que dans le corpus DCGF/71-90 la grande majorité (82/108) en provient. La CGT et FO la mentionnent respectivement 18 et huit fois mais la CFTC, aucune. Pour les deux corpus, les occurrences se concentrent principalement à la période 1974-1985 (43/74 et 77/108) et il n'y a aucune

occurrence de *autogestion* dans le corpus DCGF/05-07. L'autogestion représentait pour la CFDT l'essentiel de son projet socialiste. Les 73 contextes observés se concentrent sur cette idée.

L'autogestion répond au besoin fondamental de responsabilité, de justice et de liberté chez les travailleurs; [CFDT, 1970]

Pour la CFDT, la société socialiste autogestionnaire doit éliminer au fur et à mesure de son développement, tous les phénomènes d'exploitation, de domination et d'aliénation. [CFDT, 1973]

Le renforcement de la CFDT, instrument privilégié que se donnent les travailleurs, est indispensable pour imposer la satisfaction des revendications et construire le socialisme autogestionnaire. [CFDT, 1976]

Le 38ème congrès de la CFDT s'inscrit dans la ligne des congrès précédents au cours desquels elle a défini ses orientations et ses perspectives : rôle de l'organisation syndicale pour mener les luttes de classe et de masse, rôle moteur des luttes dans la transformation sociale, nécessité de l'union des forces populaires, construction du socialisme démocratique et autogestionnaire. [CFDT, 1979]

C'est un aspect essentiel de toute stratégie autogestionnaire, une nécessité pour la définition d'orientations vers une société réalisant l'égalité entre les hommes et les femmes en ne prédéterminant plus leurs rôles sociaux. [CFDT, 1982]

Le projet syndical de la CFDT est fondé sur l'autogestion. [CFDT, 1988]

À la CGT qui en parle à compter de 1978, il y a 16 contextes, avec la gestion démocratique, un élément d'émancipation des travailleurs, dans le cadre également d'un projet socialiste.

Pour la CGT, l'issue à la crise exige un changement profond de la société : c'est le socialisme autogestionnaire correspondant aux conditions de la France à notre époque. [CGT, 1982]

L'intervention des travailleurs dans la gestion pour une nouvelle croissance, pour sortir de la crise, pour un socialisme autogestionnaire. [CGT, 1985]

L'issue durable et réelle à la crise, c'est le socialisme autogestionnaire inscrit au programme de la CGT. [CGT, 1989]

Force ouvrière ne parle d'autogestion dans six contextes que pour s'y opposer et ce dès 1971.

Le Congrès ne saurait faire siennes les théories dites "modernistes", en particulier sur l'autogestion. [FO, 1971]

C'est dans le même esprit que, dès les débuts de son existence, la CGT-FO s'est opposée d'abord aux théories prônant l'association du capital et du travail, à ses variantes et, ensuite, à l'autogestion, aux lois Auroux, cercles de qualité, groupes de pilotage, management participatif. [CFDT, 1989]

L'autogestion apparaît en tant que signe distinctif de l'identité syndicale de la CFDT et partiellement, de la CGT. L'expression montre la spécificité de ces deux confédérations. Mais cela est surtout vrai pour la période 1974-1985. Il est intéressant de noter que, pour Force ouvrière, l'expression est anti identitaire. En fait elle marque la rupture totale avec la CGT.

7.5 Conclusion

L'après-guerre a vu émerger la notion d'identité qui s'est d'abord, au courant des années 1960, manifestée en tant qu'identité nationale. Celle-ci est directement évoquée à quelques 13 reprises dans le corpus DCGF/71-90, entre 1973 et 1989. Aucune référence à *identité* n'est antérieure à 1973 dans le corpus TCDT/45-92, nous ne prendrons pas en considération ce corpus. De plus, l'identité nationale n'est pas évoquée dans le corpus DCGF/05-07¹⁰¹.

Trois confédérations font référence au concept d'identité nationale : la CFDT, la CFTC et la CGT, mais c'est surtout cette dernière qui l'utilise (9 fois). En effet, la CFDT y réfère trois fois seulement et la CFTC une seule. Pour la CFDT l'expression réfère à la nationalité d'origine des travailleurs immigrés et à l'identité nationale française. Dans ce dernier cas nous pouvons lire :

L'identité française s'est forgée dans le brassage de nombreuses communautés, porteuses de modes de vie, de cultures, de langues et d'aspirations différentes. [CFDT 1985]

¹⁰¹ Voir à cet effet le tableau 35, p. 261.

Cette **identité** n'est pas figée, elle se construit sans cesse.
[CFDT 1985]

Ces deux contextes montrent une conception de l'identité nationale qui suppose que celle-ci se construit notamment de l'apport des différentes communautés culturelles venues s'établir en France. Il y a influence des autres et cela entraîne un renouvellement continu de l'identité française. Dans le premier cas, l'assertion pourrait s'appliquer à d'autres identités nationales, sur la base d'un modèle généralisant postulant l'impact de l'altérité sur la construction identitaire. Le contexte cité ici se limite toutefois à la France. Mais, si l'identité nationale française semble perméable aux autres, cela ne nous indique guère qu'il y a un mouvement d'ouverture dans le sens inverse, vers une éventuelle identité (syndicale) européenne.

La CFTC a aussi un énoncé relatif à l'identité à l'égard des travailleurs émigrés (1973) mais c'est un autre contexte qui retient notre attention :

L'Europe de 93, aiguillonnée par la grande Europe est en quête
d'une **identité sociale**; [CFTC 1990]

C'est en effet la seule allusion directe à une identité européenne de tous nos corpus. Nous savons que le mouvement syndical français réclamait en général une Europe sociale. C'est, selon nous, la raison de la mention de cette quête à l'identité sociale européenne par l'organisation chrétienne. Cette unique citation montre tout de même une certaine évolution discursive qui va dans le sens de notre hypothèse. À l'opposé de cette affirmation, la CGT dénonce la manière dont le pouvoir en place en 1982 fait l'Europe :

En même temps que le pouvoir bradait le capital industriel national, il tentait de liquider des pans entiers de la production scientifique, technologique, artistique et culturelle de notre pays **au préjudice de l'indépendance et de l'identité nationales**. [CGT 1982]

Il faut également se remettre dans le contexte géopolitique de l'époque, notamment du fait qu'il y avait deux Allemagnes.

L'Europe de 1992, tant prônée par le patronat et le gouvernement français, est en réalité l'Europe de l'agression contre tout ce qui fait aujourd'hui le statut de salarié, **contre l'identité et l'indépendance nationale**, Europe dure pour les peuples, qui creuse les déséquilibres entre eux et qui favorise la domination industrielle et financière de la RFA sur la France. [CGT 1989]

Et la CGT défend une conception française du salariat et de l'identité.

L'Europe de 1992, tant prônée par le patronat et le gouvernement français, sera en réalité l'Europe de l'agression contre tout ce qui fait aujourd'hui le statut de salarié, contre l'identité et l'indépendance nationale ; [CGT 1989]

L'identité syndicale française n'est aucunement altérée par le développement de cette nouvelle identité. L'identité syndicale s'est greffée sur l'identité nationale, elle vit en symbiose avec elle. Il en va de même avec l'identité syndicale européenne car l'Europe ne remplace pas les Nations, elle les unit, sans qu'il soit nécessaire d'en effacer l'essence.

La question de l'impact de la construction de l'Europe sur l'identité syndicale française trouve réponse dans le maintien d'une identité syndicale française forte, mais également le développement d'une nouvelle identité syndicale, européenne. De fait, rien n'indique que la première ait été influencée par l'Europe mais, par contre, il y a émergence d'une identité syndicale européenne différente de l'autre. En effet, nous pouvons parler de plusieurs identités syndicales, à l'image de chaque organisation.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La Deuxième Guerre mondiale a marqué l'Europe en général et la France en particulier. Dans le premier cas, elle a eu entre autres pour conséquence la création d'institutions politiques et économiques ainsi que celle d'un espace communautaire commun. Dans le second cas, la guerre, mais surtout l'Occupation et la Libération ont modifié la situation nationale notamment au chapitre des relations de travail et des organisations syndicales. C'est dans ce contexte que se situe notre recherche portant sur *l'impact discursif de la construction de l'Europe sur l'identité syndicale française*.

Bien que nous voulions montrer l'impact de la construction de l'Europe sur le discours syndical, paraphrasant ainsi la théorie sociolinguistique voulant qu'il n'y a pas de changement linguistique sans changement social, notre thèse est principalement sociologique.

« La sociologie est essentiellement un discours, un discours sur le social, un discours scientifique sur le social. Faire de la sociologie, c'est écrire du texte pour essayer de dire la réalité sociale, pour essayer de décrire la texture du social.¹⁰² »

Nous situons notre recherche dans un cadre théorique sociologique appuyé sur les concepts d'identité et de mouvement social que nous définissons tous deux en termes *d'identité*, *d'altérité* et de *totalité* (Touraine, 1973; Rocher, 1969c; Rosanvallon, 1988, 1995). Dans une perspective de changement social (Trémoulinas, 2006) et inspiré à la fois de l'approche variationniste de Labov (1976) et des concepts théoriques de Bakhtine (1977) nous avons analysé le discours syndical français (Maingueneau, 1997) en tant que processus social, en nous préoccupant de sa dimension idéologique.

¹⁰² Hampartzoumian, Stéphane. " Considérations sur le statut du discours sociologique ", *Esprit critique*, Été 2003, Vol.05, No.03, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>, le 23 mai 2010.

Nous pensons que notre recherche contribue à une meilleure connaissance du mouvement syndical français tout en abordant l'analyse du discours d'une manière différente. Notre objectif opérationnel de démontrer que le discours syndical français change dans le temps, notamment en fonction d'événements qui ont influencé la vie syndicale, en particulier dans le domaine de l'économie du travail, est atteint. Cependant, les hypothèses que nous avons formulées, telles que le montre le tableau 36, n'ont pas toutes été vérifiées. Rappelons qu'elles ont été élaborées sur la base de notre contexte théorique bi disciplinaire et de notre problématique historique, donc avant de faire les traitements informatiques et les analyses qui en découlent. Voyons brièvement les constats que nous en tirons.

Tableau 36 : Vérification des hypothèses

Hypothèses formulées	Vérification	Remarques
<i>Les changements de l'organisation sociale, politique et économique découlant de la mise en place d'institutions européennes influencent l'identité syndicale française et son expression dans le discours syndical.</i>	Oui	Mais cela ne l'influence pas dans le sens prévu. Nous pensions qu'elle s'estomperait au profit d'une identité européenne, ce n'est pas le cas. Cela va aussi dans le sens d'un éclatement social des identités.
<i>L'identité syndicale française s'est transformée au rythme de l'élargissement de l'Europe, ce que traduit notamment un discours moins centré sur l'espace national et plus solidaire.</i>	Oui	Le discours n'était pas <i>nationaliste</i> en tant que tel. En outre, s'il y a émergence d'une identité syndicale européenne, c'est une nouvelle identité qui ne remplace pas les identités syndicales françaises.
<i>Le lexique syndical relatif à l'identité collective des syndiqués s'est métamorphosé, passant d'une représentation nationale à une représentation supranationale européenne.</i>	Non	Le lexique ne s'est pas transformé ainsi. La représentation supranationale n'a pas supplanté la nationale, elle s'y est superposée. L'identité syndicale européenne serait prise en charge dans le discours de la CES.
<i>La signification de certains « mots » exprimant l'identité collective des syndiqués ou décrivant la réalité européenne a varié dans le sens du décloisonnement identitaire.</i>	Oui	L'identité nationale était plus importante, la notion est plus éclatée maintenant. Les syndicats français ne s'identifient pas à l'Europe en tant que telle.
<i>Les référents identitaires sont spécifiques à chaque confédération.</i>	Oui et non	Certains référents sont spécifiques, d'autres sont communs.

La première hypothèse, générale, est vérifiée mais force est de constater qu'il y a plusieurs identités syndicales françaises, que chaque organisation porte dans son discours. Ce n'est pas tant la construction européenne que la métamorphose des membres des syndicats qui est ici en jeu. En effet, l'identité syndicale était davantage ouvrière durant la première moitié du vingtième siècle. Or, depuis 1945, de la vague de nationalisations post-Libération aux transformations radicales du marché du travail subséquentes aux crises économiques et à la mondialisation, des salariés techniciens et professionnels de même que des cadres ont notamment investi le monde syndical français, transformant ainsi sa composition.

Nous pouvons dire toutefois que la construction européenne a renforcé les identités syndicales françaises en plus de favoriser l'émergence d'une identité syndicale européenne, personnifiée par la CES, la Confédération européenne des syndicats. Cette nouvelle identité syndicale européenne va par ailleurs au delà de l'Union européenne, la CES représentant des syndicats de pays non membres de l'Union. Notons également que d'autres phénomènes que la construction européenne influencent les identités collectives.

Pour vérifier l'hypothèse 2, celle sur la transformation identitaire, nous avons comparé chacune des synchronies entre elles et nous avons constaté des changements, mais pas dans le sens que nous croyions a priori. Nous rediscutons de la question sous peu. L'hypothèse 3, relative à une métamorphose du lexique, n'est pas vérifiée. Le lexique identitaire syndical concerne les travailleurs sans qu'il y ait de rapport à la nation. L'Europe n'y a rien changé.

La quatrième hypothèse sur la variation sémantique est vérifiée dans la mesure où la question identitaire a évolué bien au delà de l'espace national, dans plusieurs domaines de l'activité humaine. Notre cinquième hypothèse relative à la spécificité lexicale est partiellement vérifiée, certains référents étant spécifique à certaines confédérations. Par contre, *salariés* ou *adhérents*, pour ne citer que ceux-là sont communs à plusieurs organisations.

Sur le plan méthodologique, plusieurs constats s'imposent quant à l'utilisation concurrente et complémentaire des quatre logiciels d'analyse qui nous ont néanmoins permis d'obtenir des résultats convergents. Il faut cependant mentionner que leur utilisation n'a pas été optimale. En effet, nous devons utiliser Sato en tant que passerelle pour traiter nos corpus sous Alcete et DTM. Or, ce fut impossible de le faire car la taille du corpus dépassait les capacités de la

passerelle. Cela étant dit, nous avons pu traiter minimalement nos corpus sous ces deux logiciels d'analyse, notamment grâce au concours de leur concepteur respectif. Les résultats s'en trouvèrent néanmoins un peu statiques dans la mesure où ne pouvions faire des aller-retour dans les traitements et les analyses, comme ce fut le cas lors de l'utilisation de Sato et de Lexico.

Des quatre logiciels, Sato est le seul à ne pas présenter d'interface graphique. Cependant, il permet une manipulation fine des données et est facilement accessible. C'est le logiciel que nous avons le plus utilisé, en particulier lors de nos analyses contextuelles. Pour leur part, Lexico et DTM ont de très nombreux points en commun quant à leur manipulation et offrent des résultats allant dans le même sens. La convergence est suffisamment importante pour croire que nous serions arrivé aux mêmes résultats globaux en ayant recours à un seul d'eux. Par contre Alceste nous propose un point de vue différent par sa classification descendante hiérarchique. Celle-ci nous a présenté nos corpus sous un angle thématique différent, sans une divergence des résultats globaux toutefois. Les analyses factorielles de correspondances (AFC) sont un des points communs des trois logiciels à interface graphique.

Compte tenu de la grande convergence des méthodes et des résultats, nous ne referions pas un tel exercice d'analyse. L'expérience était justifiée dans le contexte de notre recherche, mais l'efficacité analytique n'exige pas un tel déploiement d'outils informatiques. Par contre, l'utilité d'avoir eu ce recours concurrentiel et complémentaire est la confirmation de la convergence des outils. Nous avons en quelque sorte contre vérifier nos traitements informatiques. Nous croyons que le recours à plus d'un logiciel permet cette validation quasi simultanée des résultats, cette confirmation des analyses.

Notre posture analytique s'appuie aussi sur le traitement de trois corpus ainsi que sur leur périodisation. Commençons par la périodisation. Pour l'établir, nous avons pris en compte des événements importants de l'histoire de la construction de l'Europe et de l'histoire syndicale française. Ces événements, telles des bornes chronologiques, ont découpé l'espace discursif de nos corpus. Ces coupures temporelles n'ont pas été faites en fonction des congrès syndicaux ou même de l'histoire syndicale, mais bien pour synchroniser notre analyse à l'histoire européenne. Le résultat, quoi qu'intéressant, n'a pas été aussi parlant qu'escompté.

Le découpage chronologique n'a pas tenu compte des corpus, de leur intégrité lexicale ou de leur propre rythme. Nous avons choisi la périodisation en fonction d'éléments exogènes aux corpus. Il y a fort à parier que d'autres événements que l'histoire européenne ont marqué le discours syndical français, pensons à *mai 1968* ou aux crises économiques par exemple. Notre recherche montre que le discours syndical a fait relativement peu de cas de la construction européenne.

L'analyse de trois corpus pour notre recherche, c'est un peu comme avoir trois terrains de recherche dont deux s'entrecoupent dans l'espace et dans le temps. Les différences de résultats entre les corpus TCDT/45-92 et DCGF/71-90 ne se révèlent pas contradictoires et n'ont donc pas interféré dans l'analyse. Par ailleurs, l'ajout du corpus DCGF/05-07 a permis de pousser un peu l'analyse diachronique dans l'espace quadri confédéral. Finalement, le fait d'avoir un corpus global de plus d'un million de mots consolide nos résultats globaux, mais fait ressortir la relative marginalité Lexicométrique de nos deux objets de recherche : l'Europe et l'identité syndicale. D'un point de vue quantitatif et dans le cadre d'une approche fréquentielle, notre corpus nous assure de la validité des analyses, mais d'un point de vue qualitatif, il fallait chercher en deçà des fréquences.

La question européenne a pris de l'importance avec le temps comme l'illustrent les résultats exposés au chapitre 6. Toutes choses étant égales par ailleurs, c'est le corpus DCGF/05-07 qui pèse le plus en valeurs relatives. Par ailleurs, alors que l'analyse du corpus TCDT/45-92 montre qu'il y a un intérêt plus important à l'égard de l'Europe au tournant des décennies 1950-1960, coïncidant avec la création de la Communauté économique européenne, l'intérêt est plutôt stable pour les vingt ans que couvre le corpus DCGF/71-90, n'augmentant qu'après l'adoption de l'*Acte unique européen* en 1985 et dans la foulée des débats précédant Maastricht en 1993.

Le peu d'intérêt pour la problématique européenne dans le discours syndical français tient, selon nous du fait que le mouvement syndical français a son champ d'action en France, à l'intérieur des frontières du territoire national. Les activités économiques, sociales ou politiques françaises continuent de se situer majoritairement dans l'espace national français. Ainsi, les lois du travail continuent d'être françaises, même si elles s'ajustent à la

réglementation européenne. De plus, la création de la Confédération européenne des syndicats, la CES, en 1973, a déplacé ou entraîné tout un pan d'activités syndicales vers un nouvel espace européen des relations professionnelles. La séparation des pouvoirs est claire entre les niveaux nationaux et européens dans le monde syndical.

Au plan confédéral, le discours syndical français a appréhendé différemment l'Europe selon qui l'émettait et quand il était émis. Globalement, depuis 1945, nous sommes passé de l'*Europe dévastée* du *plan Marshall*, au *Marché commun des Six*, à l'*Élargissement*, à l'*Europe des marchés* puis à la revendication d'une *Europe sociale* qui répond aux valeurs identitaires. La CFDT et la CFTC maintenue ont toujours été favorables à l'édification de l'Europe, mais critiques du modèle économique, la première étant un peu plus *socialiste*, la seconde, *chrétienne*. Le courant laïque a toujours été divisé sur la question. La CGT, d'abord plutôt contre, est devenue plutôt pour, tandis que pour FO, c'est le contraire.

Pour faire suite à notre commentaire sur l'Hypothèse 2, la problématique identitaire est apparue dans le discours syndical français, comme dans la société en général, au cours des années 1960. D'abord axée sur l'identité nationale, elle est beaucoup plus fragmentée dans le temps et dans l'espace. Cette notion évolue dans plusieurs sens selon les confédérations et selon les périodes. Sans reprendre les résultats, rappelons que Force ouvrière se distingue dans le débat en ne référant plus à l'identité. Son discours ne semble émaner que de l'organisation. En effet, le Congrès est le principal sujet dans son discours.

Sur la question identitaire, le discours de la CGT ressemble à celui de la CFDT ou de la CFTC durant les années 1974-1985, mais est un peu isolé aujourd'hui. La question de l'équité entre les femmes et les hommes prend le dessus au niveau identitaire. Le vide et le deuil qui ont suivi la chute de l'empire soviétique n'ont pas encore été entièrement réglés. La question de l'identité est plus claire pour les organisations du courant confessionnel, mais l'opposition idéologique entre la vision sociale-chrétienne et la vision sociale-démocrate est fondamentale. Par ailleurs l'identité de classe, portée historiquement par la CFDT et la CGT, est devenue identité syndicale aujourd'hui. L'identité chrétienne reste forte, mais transcende le monde syndical.

Les organisations syndicales s'affichent et s'affirment, sans pour autant que cela se traduise

dans le discours par de nombreuses manifestations d'affirmation identitaire. Finalement, si l'identité syndicale française semble avoir été peu influencée par la construction européenne, c'est peut-être que c'est surtout *l'autre* qui a changé¹⁰³.

L'identité syndicale s'est forgée au fil de l'histoire du mouvement ouvrier et du mouvement syndical. Les changements sociaux intervenus depuis des siècles n'ont pas tous eu le même effet sur le discours ou, plus récemment, sur l'identité, voire pas du tout, même si ils ont eu un impact sur les individus. La construction de l'Europe constitue un changement social important, mais ce n'est pas un changement social *radical*, au contraire il est planifié.

En outre, les transformations qu'a connues le marché du travail, notamment depuis les années 1970 avec la crise de l'État providence et l'implantation de l'État néo libéral, ajoutées aux divers phénomènes tels la recomposition des inégalités sociales, ont entraîné une importante modification de la structure sociale. Ceci a influencé les organisations syndicales de même que la construction de l'Europe. Nous constatons donc que certains faits sociaux influencent davantage que d'autres le discours. L'Europe évolue dans un ensemble économique plus large qui a une force d'attraction immense, réduisant ainsi son influence.

En fin de compte, l'identité des salariés semble plus interpellée que l'identité syndicale laissant cette dernière aux seules organisations syndicales. Nous assistons peut-être au développement d'identités collectives fragmentées, voire d'identités individuelles.






¹⁰³ Inspiré de Jean-Marie Pernot, op cit.

ANNEXE 1

PROTOCOLE DE RECHERCHE

Le protocole de recherche a été élaboré au début de notre projet, avant de fixer la méthodologie et de préciser notre posture analytique. Il y a toutefois contribué.

Protocole de recherche

	Tâches de recherche	Outils conceptuels	Ressources matérielles
	1- Définition de l'univers discursif	Problématique et hypothèse	NSP
	2- Échantillonnage du discours	Procédures et critères de sélection	Support
	3- Collecte du corpus	Normes de traitement documentaire	Support
	4- Mise en forme de la base de donnée	Principes d'édition et de segmentations	Logiciel de traitement de texte
	5- Descriptions Lexicométriques	Paramètres et algorithmes	Système d'ATO et logiciels

Analyse du discours

1- Définition de l'univers discursif	Problématique et hypothèse
<p>L'identité et l'idéologie des organisations syndicales se manifestent notamment par le discours syndical lui-même. Ce dernier est aussi la résultante de l'action de ses membres dans le réel ou de leur appréhension du réel. C'est le fruit des échanges linguistiques en leur sein, des débats, des rapports des locuteurs avec le réel (Bakhtine, Bourdieu et Boutet).</p> <p>Les débats syndicaux portent sur des relations de production qu'ont leurs membres avec les producteurs de biens et de services ou avec l'État. Ils portent sur leurs conditions de vie et de travail, sur leurs conditions de productions, c'est-à-dire sur leur environnement physique, géopolitique et économique.</p>	<p>L'hégémonie de l'Europe n'a cessé de s'amoinrir au cours de la première moitié du 20^e siècle. Les guerres et la décolonisation ont fini par avoir raison de sa suprématie relative. La fin de la 2^e Guerre mondiale est le début d'une coopération entre États européens.</p> <p>Dans ce contexte de construction d'une Europe économique et politique, le mouvement syndical français est un acteur important, quoi qu'en perte relative, sinon d'influence, du moins de représentativité. Il connaît, à l'instar de toute la société civile, des transformations de son rapport identitaire, des mutations de ses solidarités à l'image des transformations du rôle de l'État ou des modes de régulation politique et économique, bref des modes de gouvernance.</p> <p>Le discours syndical français, en tant que manifestation du réel, est entre autre un reflet de l'interprétation collective qu'ont les organisations syndicales de la construction européenne et de l'impact de celle-ci sur elles.</p> <p>Hypothèses</p> <p>Nous croyons que les changements de l'organisation sociale, politique et économique découlant de la mise place d'institutions européennes influencent l'identité syndicale française et son expression dans le discours syndical.</p> <p>Hypothèse générale</p> <p><i>L'identité syndicale française s'est transformée au rythme de l'élargissement de l'Europe, traduisant notamment un discours moins centré sur l'espace national et plus solidaire.</i></p> <p>Hypothèse lexicale</p> <p><i>Le lexique syndical relatif à l'identité collective des syndiqués s'est métamorphosé, passant d'une représentation nationale à une représentation supranationale européenne.</i></p> <p>Hypothèse sémantique</p> <p><i>La signification de certains « mots » exprimant l'identité collective des syndiqués ou décrivant la réalité européenne a varié dans le sens du décloisonnement identitaire.</i></p> <p>Hypothèse de spécificité</p> <p><i>Les référents identitaires sont spécifiques à chaque confédération.</i></p>

2- Échantillonnage du discours	Procédures et critères de sélections	Support
<p>Cinq événements ont été repérés au cours du dernier demi-siècle eu égard à la construction de l'Europe et à la vie syndicale qui y est associée. Il y a des repères historiques européens et d'autres syndicaux. Ces repères découpent l'époque en périodes plus ou moins égales :</p> <p>1951 : Création de la CECA; 1957 : Création de la CEE; 1965 : Traité de Bruxelles et rapprochement CGT-CGIL; 1973 : Déclaration sur l'identité européenne, élargissement de L'Europe et création de la CES; 1986 : Acte Unique européen;</p> <p>Un sixième sera témoin du début du 20^e siècle :</p> <p>2005 : Référendum sur la constitution européenne.</p>	<p>Le discours syndical français a déjà fait l'objet d'études notamment sur la base de corpus dont nous avons obtenu copie. Il est composé des motions principales et d'autres résolutions des congrès de quatre confédérations reconnues* : la CGT, la CGT-FO, la CFDT et la CFTC, et ce pour les congrès de 1971 à 1990. Nous disposons également d'un corpus composé uniquement des motions principales de la CFDT et de la CFTC pour les congrès entre 1945 et 1992, ainsi qu'un petit corpus composé des motions principales des congrès des quatre confédérations tenus entre 2005 et 2007.</p> <p>* CGT : Confédération générale du travail CGT-FO : Confédération générale du travail - Force ouvrière CFDT : Confédération française démocratique du travail CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens</p>	<p>Les fichiers électroniques sont enregistrés en format libre (texte.txt).</p> <p>Les motions principales des congrès de la CFDT et de la CFTC de 1945 à 1992 forment le corpus <i>TCDT/45-92</i>.</p> <p>Les différents textes des congrès de la CFDT, de la CFTC, de la CGT et de FO de 1971 à 1990 composent le corpus <i>DCGF/71-90</i>.</p> <p>Les motions principales des congrès des quatre confédérations de 2005 à 2007 constituent le corpus <i>DCGF/05-07</i>.</p>

3- Collecte et saisie du corpus	Normes et traitement documentaire	Logiciels
<p>Les résolutions des congrès syndicaux existent déjà sous format électronique. Nous en avons obtenu copie auprès de deux chercheurs Français (Habert et Salem). Le troisième corpus a été constitué de textes téléchargés à partir des sites web des quatre confédérations.</p>	<p>Le corpus maximal est composé des motions principales (résolutions générales) de chaque congrès confédéral tenu entre 1945 et 1992. Les textes de chaque motion sont compris dans un fichier électronique sauvegardé en format texte brut et suffixé « .txt ». Le corpus maximal regroupe 66 fichiers dont 30 de la CFDT (dont 6 doublets), 22 de la CFTC (dont 9 doublets), 7 de la CGT et 7 de FO.</p> <p>Les corpus comportent un nombre suffisant de données et couvrent chronologiquement les trois derniers ou les cinq événements historiques que nous avons retenus.</p>	<p>Les textes ont été préalablement traités sous WORD, en format libre. L'encodage varie selon que le logiciel d'ATO soit opérationnel sur la plateforme MAC ou PC.</p> <p>L'ensemble du corpus compte près d'un million d'occurrences.</p>

4- Mise en forme de la base de données	Principes d'édition et de segmentations	Logiciel de traitement de textes
<p>Les fichiers sont standardisés de manière à assurer l'homogénéité organisationnelle du contenu textuel.</p>	<p>Chaque fichier comporte un titre qui identifie la confédération et l'année du congrès.</p>	<p>Les fichiers sont préalablement traités sous WORD, mais sont enregistrés sans aucune modalité typographique.</p>

5- Description Lexicométrique	Paramètres et algorithmes	Système d'ATO et programme
<p>Une première description sera produite sous SATO : Analyse quantitative des sous-corpus principaux, par confédération, par période et sous forme de tableaux croisés; analyse des corrélations et des distances; présentation et comparaison des vocabulaires spécifiques.</p> <p>Nous sonderons ensuite les sous-corpus avec ALCESTE dont l'enracinement théorique par rapport à Mikhail Bakhtine et sa capacité de catégorisation conceptuelle font qu'il nous est doublement pertinent d'y recourir.</p> <p>Nous poursuivrons l'analyse de nos corpus sous DTM, notamment en tant que réponses à question ouverte. Nous ferons des analyses de proximités et de correspondances sur la base des résultats de nos démarches précédentes.</p> <p>Finalement, nous traiterons notre corpus sous Lexico 3 qui nous permettra notamment d'identifier des segments répétés, des analyses factorielles de correspondances, de même que les mots en suremploi ou en sous-emploi.</p>	<p>Le recours à l'analyse Lexicométrique permet de réorganiser formellement la séquence textuelle et de réaliser des analyses statistiques portant sur le vocabulaire de notre corpus. Pour chaque confédération et chaque période, un vocabulaire composé des formes lexicales spécifiques les plus fréquentes, à l'exception des formes fonctionnelles, les mots outils, sera comparé aux autres. Il en sera de même avec certains mots phares relatifs à l'identité ou à la question européenne qu'ils soient ou non parties des vocabulaires spécifiques.</p> <p>Nous pourrons organiser les énoncés significatifs de notre corpus et, par la suite, effectuer des analyses factorielles de correspondances. Nous appliquerons, sous Alceste, la technique dite de classification hiérarchique qui permet d'établir des classes disjointes ou incluses. Quant aux analyses factorielles de correspondance, il s'agit de faire l'analyse de tableaux à double entrée en termes de distance entre les mots (chi-2), bref de cartographier le textes. L'analyse de correspondance nous permettra d'identifier les <i>mots</i> présents plus fréquemment que la moyenne. Les associations entre des formes (les mots) et des groupes de formes (ou des modalités) pourront être visualisés dans un tableau (carte de Kohonen, sous DTM).</p>	<p>Nous effectuerons la première description du corpus sous SATO, sur le plan lexique – occurrence. Les premières analyses s'appuieront notamment sur certains calculs de distances. SATO nous permettra également de constituer un journal de bord, complément au protocole de recherche.</p> <p>Notre corpus sera ensuite décrit par ALCESTE qui présentera son vocabulaire sous une forme lemmatisée. Il déterminera les unités de contextes élémentaires et procédera à une classification descendante hiérarchique du texte présentée sous la forme d'un dendrogramme, en classe d'énoncés significatifs. Des calculs complémentaires étayeront notre analyse.</p> <p>Lexico 3 nous permettra de mesurer la proximité, la distance entre deux textes [indice de Jaccard, Chi², etc] présentée sous forme de tableaux, de graphiques et matrice de distance.</p>

ANNEXE 2

TABLEAUX

Les trois tableaux suivants présentent l'ensemble des propriétés grammaticales des trois corpus, tel que générées sous SATO. Les propriétés surlignées en gris sont celles présentées au chapitre 5 : *nom commun, adjectif qualificatif et verbe conjugué*.

**Tableau 12 a : propriétés grammaticales sous SATO
Corpus CTD/45-92 08/02/09**

Lexèmes	%Lex	Occ.	%Occ.	Gramr
3352	44.09%	46098	36.42%	"Nomcom"
2109	27.74%	16235	12.83%	"Adjqua"
1359	17.88%	12451	9.84%	"Vconj"
1103	14.51%	5056	3.99%	"Vparpas"
595	7.83%	3969	3.14%	"Vinf"
430	5.66%	2037	1.61%	"nil"
266	3.50%	5721	4.52%	"Adv"
264	3.47%	897	0.71%	"Vparpré"
167	2.20%	3153	2.49%	"Adjnum"
47	0.62%	22209	17.55%	"Pré"
43	0.57%	7772	6.14%	"Con"
28	0.37%	1420	1.12%	"Adjind"
28	0.37%	5121	4.05%	"Proind"
28	0.37%	1954	1.54%	"Vaux"
15	0.20%	1694	1.34%	"Adjpos"
13	0.17%	1723	1.36%	"Proint"
12	0.16%	16308	12.88%	"Proper"
10	0.13%	71	0.06%	"Adjrel"
10	0.13%	833	0.66%	"Prodém"
8	0.11%	20261	16.01%	"Artdéf"
7	0.09%	10451	8.26%	"Pon"
6	0.08%	1546	1.22%	"Dél"
6	0.08%	2180	1.72%	"Prorel"
5	0.07%	787	0.62%	"Proréf"
4	0.05%	794	0.63%	"Adjdém"
4	0.05%	29	0.02%	"Adjint"
3	0.04%	6332	5.00%	"Artind"
2	0.03%	2	0.00%	"Abr"
2	0.03%	5300	4.19%	"Artpar"
2	0.03%	37	0.03%	"Rés"
1	0.01%	9	0.01%	"Adjexc"
1	0.01%	11	0.01%	"Int"
1	0.01%	1	0.00%	"Mor"
1	0.01%	6	0.00%	"Proexc"

SATO : Propriété Manuel de référence : Propriété Décrire
Résultat de la commande

PROPRIÉTÉ DÉCRIRE Gramr VENTILE POUR \$Description de la
propriété Gramr

filtre: \$

Nombre de lexèmes sélectionnés: 7602/7602 (100.00 %)

Fréqtot cumulée: 126570/126570 (100.00 %)

**Tableau 12 b : propriétés grammaticales sous SATO
Corpus DCGF/71-90 08/02/09**

Lexèmes	%Lex	Occ.	%Occ.	Gramr
6229	37.00%	300772	34.81%	"Nomcom"
4386	26.05%	110845	12.83%	"Adjqua"
2932	17.42%	80212	9.28%	"Vconj"
2643	15.70%	37978	4.39%	"Vparpas"
1481	8.80%	12401	1.44%	"nil"
1149	6.83%	26628	3.08%	"Vinf"
633	3.76%	6901	0.80%	"Vparpré"
542	3.22%	7009	0.81%	"Rés"
436	2.59%	38980	4.51%	"Adv"
324	1.92%	17803	2.06%	"Adjnum"
54	0.32%	147684	17.09%	"Pré"
49	0.29%	51161	5.92%	"Con"
33	0.20%	12503	1.45%	"Vaux"
30	0.18%	10670	1.23%	"Adjind"
29	0.17%	33510	3.88%	"Proind"
18	0.11%	9753	1.13%	"Adjpos"
13	0.08%	10744	1.24%	"Proint"
12	0.07%	105051	12.16%	"Proper"
10	0.06%	6104	0.71%	"Adjém"
10	0.06%	457	0.05%	"Adjrel"
10	0.06%	34496	3.99%	"Dél"
10	0.06%	6232	0.72%	"Prodém"
8	0.05%	130852	15.14%	"Artdéf"
7	0.04%	30	0.00%	"Abr"
7	0.04%	71482	8.27%	"Pon"
6	0.04%	13712	1.59%	"Prorel"
5	0.03%	5474	0.63%	"Proréf"
4	0.02%	238	0.03%	"Adjint"
3	0.02%	39569	4.58%	"Artind"
3	0.02%	15	0.00%	"Mor"
2	0.01%	35344	4.09%	"Artpar"
1	0.01%	66	0.01%	"Adjexc"
1	0.01%	147	0.02%	"Int"
1	0.01%	17	0.00%	"Proexc"

SATO : Propriété Manuel de référence : Propriété Décrire
 Résultat de la commande
 PROPRIÉTÉ DÉCRIRE Gramr VENTILE POUR \$Description de la
 propriété Gramr

filtre: \$

Nombre de lexèmes sélectionnés: 16834/16834 (100.00 %)
 Fréqtot cumulée: 864127/864127 (100.00 %)

Tableau 12 c : propriétés grammaticales sous SATO
Corpus DCGF/05-07 08/02/09

Lexèmes	%Lex	Occ.	%Occ.	Gramr
3118	41.34%	34398	35.43%	"Nomcom"
1842	24.42%	12250	12.62%	"Adjqua"
1268	16.81%	9633	9.92%	"Vconj"
1104	14.64%	5133	5.29%	"nil"
988	13.10%	4361	4.49%	"Vparpas"
563	7.46%	3223	3.32%	"Vinf"
233	3.09%	673	0.69%	"Vparpré"
206	2.73%	4369	4.50%	"Adv"
46	0.61%	16073	16.55%	"Pré"
44	0.58%	5432	5.59%	"Con"
28	0.37%	3991	4.11%	"Proind"
28	0.37%	1513	1.56%	"Vaux"
27	0.36%	1043	1.07%	"Adjind"
14	0.19%	11339	11.68%	"Proper"
12	0.16%	1657	1.71%	"Déf"
11	0.15%	1196	1.23%	"Adjpos"
11	0.15%	1291	1.33%	"Proint"
10	0.13%	623	0.64%	"Prodém"
8	0.11%	1833	1.89%	"Adjnum"
8	0.11%	41	0.04%	"Adjrel"
8	0.11%	14439	14.87%	"Artdéf"
6	0.08%	7333	7.55%	"Pon"
6	0.08%	1522	1.57%	"Prorel"
5	0.07%	742	0.76%	"Adjdém"
5	0.07%	663	0.68%	"Proréf"
4	0.05%	31	0.03%	"Adjint"
3	0.04%	11	0.01%	"Abr"
3	0.04%	4564	4.70%	"Artind"
2	0.03%	3968	4.09%	"Artpar"
2	0.03%	18	0.02%	"Int"
1	0.01%	11	0.01%	"Adjexc"
1	0.01%	1	0.00%	"Mor"
1	0.01%	2	0.00%	"Proexc"

SATO : Propriété Manuel de référence : Propriété Décrire
 Résultat de la commande

PROPRIÉTÉ DÉCRIRE Gramr VENTILE POUR \$Description de la propriété
 Gramr

filtre: \$

Nombre de lexèmes sélectionnés: 7543/7543 (100.00 %)

Fréqtot cumulée: 97099/97099 (100.00 %)

Sous DTM, les corpus ont notamment été traités pour en faire ressortir des formes caractéristiques sous la forme de tableaux. Il s'agit du vocabulaire spécifique de chaque classe. Ceux-ci présentent les douze formes les plus caractéristiques de la classe ainsi que celles qui ont des spécificités négatives.

Tableau 17a : Formes spécifiques des 6 classes du corpus TCDT/45-92 sous DTM

spelling of word	--- percentage---		frequency		test.v	proba
	within	global	within	global		
text number	1	aala = class	1 / 6	corpus tcdt/45-92		
1 promotion	.14	.04	21.	30.	6.035	.000
2 le	2.80	2.18	431.	1838.	5.603	.000
3 régime	.19	.07	29.	56.	5.538	.000
4 programme	.16	.05	24.	42.	5.480	.000
5 Économique	.59	.34	90.	282.	5.458	.000
6 ouvrière	.23	.10	36.	84.	5.108	.000
7 institutions	.19	.07	29.	61.	5.097	.000
8 contrôle	.20	.08	31.	70.	4.900	.000
9 pays	.48	.28	74.	233.	4.896	.000
10 paix	.15	.05	23.	46.	4.744	.000
11 politique	.67	.44	103.	369.	4.493	.000
12 indépendance	.17	.07	26.	59.	4.445	.000

12 masse	.01	.07	1.	62.	-3.872	.000
11 société	.17	.33	26.	275.	-3.987	.000
10 rapports	.03	.12	4.	99.	-4.066	.000
9 Il	.12	.26	18.	218.	-4.074	.000
8 socialiste	.00	.07	0.	57.	-4.273	.000
7 stratégie	.00	.07	0.	59.	-4.362	.000
6 aussi	.03	.14	5.	118.	-4.400	.000
5 L	.14	.31	21.	262.	-4.616	.000
4 emploi	.10	.28	16.	234.	-4.937	.000
3 Elle	.08	.26	13.	221.	-5.273	.000
2 La	.42	.76	65.	637.	-5.599	.000
1 est	.53	.91	82.	764.	-5.709	.000

Tableau 17b : Formes spécifiques des 6 classes du corpus TCDT/45-92 sous DTM

spelling of	--- percentage---		frequency		test.v	proba
word	within	global	within	global		
text number	2	aa2a	=	class	2 / 6	corpus tcdt/45-92
1 prix	.87	.09	29.	74.	9.501	.000
2 familles	.42	.06	14.	54.	5.526	.000
3 production	.48	.10	16.	83.	5.131	.000
4 Congrès	.96	.34	32.	289.	5.075	.000
5 minimum	.30	.04	10.	33.	4.947	.000
6 CFTC	1.05	.41	35.	344.	4.928	.000
7 qu	.99	.42	33.	356.	4.357	.000
8 Il	.69	.26	23.	218.	4.097	.000
9 mesures	.33	.08	11.	70.	3.742	.000
10 application	.24	.05	8.	38.	3.717	.000
11 national	.36	.11	12.	89.	3.539	.000
12 amélioration	.33	.10	11.	84.	3.307	.000

12 rôle	.00	.13	0.	110.	-2.274	.011
11 formation	.03	.19	1.	162.	-2.289	.011
10 structures	.00	.13	0.	111.	-2.289	.011
9 aussi	.00	.14	0.	118.	-2.395	.008
8 notre	.00	.14	0.	120.	-2.424	.008
7 développement	.12	.36	4.	301.	-2.446	.007
6 Dans	.00	.17	0.	140.	-2.705	.003
5 entreprise	.00	.24	0.	200.	-3.430	.000
4 La	.27	.76	9.	637.	-3.611	.000
3 est	.36	.91	12.	764.	-3.690	.000
2 société	.00	.33	0.	275.	-4.182	.000
1 CFDT	.00	.59	0.	496.	-5.896	.000

Tableau 17c : Formes spécifiques des 6 classes du corpus TCDT/45-92 sous DTM

spelling of	--- percentage---		frequency		test.v	proba
word	within	global	within	global		
text number	3	aa3a	= class	3 / 6	corpus tcdt/45-92	
1 CFTC	1.04	.41	113.	344.	9.539	.000
2 formation	.54	.19	59.	162.	7.546	.000
3 partenaires	.22	.04	24.	37.	7.212	.000
4 doivent	.54	.21	59.	173.	7.105	.000
5 être	.83	.39	90.	324.	7.083	.000
6 doit	.84	.39	91.	331.	7.034	.000
7 personnes	.15	.04	16.	30.	5.140	.000
8 protection	.19	.06	21.	49.	5.067	.000
9 régimes	.17	.05	18.	39.	4.942	.000
10 compte	.29	.12	31.	100.	4.637	.000
11 entreprises	.46	.24	50.	200.	4.568	.000
12 sociaux	.28	.12	30.	101.	4.351	.000

12 capitalisme	.00	.08	0.	69.	-3.805	.000
11 syndicale	.09	.27	10.	226.	-4.156	.000
10 démocratique	.01	.12	1.	103.	-4.246	.000
9 capitaliste	.00	.10	0.	83.	-4.259	.000
8 ouvrière	.00	.10	0.	84.	-4.290	.000
7 revendications	.00	.12	0.	103.	-4.840	.000
6 luttes	.00	.12	0.	105.	-4.894	.000
5 forces	.01	.15	1.	130.	-4.975	.000
4 classe	.00	.16	0.	135.	-5.654	.000
3 action	.20	.68	22.	576.	-7.401	.000
2 travailleurs	.21	.77	23.	645.	-8.118	.000
1 CFDT	.00	.59	0.	496.	-11.424	.000

Tableau 17d : Formes spécifiques des 6 classes du corpus TCDT/45-92 sous DTM

spelling of word	--- percentage---		frequency		test.v	proba
	within	global	within	global		
text number	4	aa4a	= class	4 / 6	corpus tcdt/45-92	
1 Congrès	.93	.34	114.	289.	10.260	.000
2 CFTC	.90	.41	111.	344.	8.199	.000
3 que	1.72	1.11	212.	931.	6.595	.000
4 demande	.28	.10	34.	88.	5.420	.000
5 familiales	.15	.05	19.	40.	4.798	.000
6 retraites	.13	.04	16.	30.	4.793	.000
7 Il	.47	.26	58.	218.	4.523	.000
8 tous	.61	.36	75.	307.	4.460	.000
9 qu	.68	.42	84.	356.	4.421	.000
10 achat	.19	.08	24.	67.	4.187	.000
11 Le	.73	.48	90.	402.	4.096	.000
12 activité	.20	.09	25.	73.	4.075	.000

12 forces	.02	.15	3.	130.	-4.577	.000
11 capitaliste	.00	.10	0.	83.	-4.625	.000
10 démocratique	.01	.12	1.	103.	-4.669	.000
9 revendications	.01	.12	1.	103.	-4.669	.000
8 lutttes	.01	.12	1.	105.	-4.730	.000
7 clas.02	.16	2.	135.	-5.125	.000	
6 L	.09	.31	11.	262.	-5.376	.000
5 action	.31	.68	38.	576.	-5.952	.000
4 La	.36	.76	44.	637.	-5.996	.000
3 Les	.06	.30	7.	252.	-6.203	.000
2 société	.04	.33	5.	275.	-7.228	.000
1 CFDT	.00	.59	0.	496.	-12.279	.000

Tableau 17e : Formes spécifiques des 6 classes du corpus TCDT/45-92 sous DTM

spelling of word	--- percentage---		frequency		test.v	proba
	within	global	within	global		
text number	5	aa5a	= class	5 / 6	corpus tcddt/45-92	
1 CFDT	1.04	.59	437.	496.	18.042	.000
2 société	.53	.33	223.	275.	10.652	.000
3 action	.97	.68	406.	576.	9.975	.000
4 rapports	.22	.12	92.	99.	9.171	.000
5 luttes	.23	.12	96.	105.	9.045	.000
6 stratégie	.14	.07	58.	59.	8.226	.000
7 transformation	.20	.11	84.	93.	8.220	.000
8 socialiste	.13	.07	56.	57.	8.062	.000
9 socialisme	.13	.07	56.	57.	8.062	.000
10 est	1.17	.91	490.	764.	7.874	.000
11 forces	.25	.15	107.	130.	7.577	.000
12 masse	.14	.07	58.	62.	7.321	.000

12 liber	.04	.09	15.	78.	-5.503	.000
11 familiales	.01	.05	3.	40.	-5.616	.000
10 Économique	.22	.34	93.	282.	-5.716	.000
9 rappelle	.01	.05	3.	44.	-6.032	.000
8 aux	.55	.73	231.	612.	-6.067	.000
7 demande	.03	.10	12.	88.	-7.070	.000
6 régime	.01	.07	3.	56.	-7.161	.000
5 prix	.02	.09	7.	74.	-7.343	.000
4 familles	.00	.06	2.	54.	-7.378	.000
3 que	.66	1.11	279.	931.	-12.421	.000
2 Congrès	.02	.34	10.	289.	-17.633	.000
1 CFTC	.01	.41	3.	344.	-20.946	.000

Tableau 17f : Formes spécifiques des 6 classes du corpus TCDT/45-92 sous DTM

spelling of	--- percentage---		frequency		test.v	proba
word	within	global	within	global		
text number	6	aa6a	= class	6 / 6	corpus tcdt/45-92	
1 confédéral	1.68	.04	4.	31.	4.635	.000
2 Congrès	2.94	.34	7.	289.	4.096	.000
3 française	1.26	.06	3.	49.	3.367	.000
4 avenir	1.26	.07	3.	57.	3.243	.001
5 le	5.46	2.18	13.	1838.	2.815	.002
6 démocratique	1.26	.12	3.	103.	2.725	.003
7 hommes	.84	.08	2.	66.	2.166	.015
8 syndicats	.84	.08	2.	70.	2.121	.017
9 CFTC	1.68	.41	4.	344.	2.121	.017
10 par	2.52	.92	6.	770.	1.994	.023

Tableau 28A : Comparaison du lexique relatif à l'Europe et au monde sous LEXICO

TCDT / 45-92		Dcgf / 71-90	
Mot	#occ	Mot	#occ
CEE	3	CEE	89
CES (la)	11	CES (la)	47
-	-	cisl	19
cmt	11	cmt	33
Commun	29	commun	175
communaut\$	33	communaut\$	191
communautaire	6	communautaire	32
communautaires	1	communautaires	30
communauté	20	communauté	125
communautés	13	communautés	34
europ\$	143	europ\$	808
europe	58	europe	333
européen	21	européen	139
européenne	27	européenne	202
européennes	24	européennes	61
européens	13	européens	73
français	43	français	215
française	49	française	129
françaises	1	françaises	33
France	45	France	490
-	-	fsm	71
mond\$	171	mond\$	594
monde	129	monde	414
mondial	22	mondial	92
mondiale	20	mondiale	88

Tableau 32A : Comparaison du lexique relatif à l'identité sous LEXICO

TCDT / 45-92		Dcgf / 71-90	
Mot	#occ	Mot	#occ
autogérée(s)	9	autogérée	10
autogestion	25	autogestion	32
autogestionnaire	38	autogestionnaire	60
cfdt	496	cfdt	584
cftc	344	cftc	873
cgt	17	cgt	2 236
fo	4	cgtfo et fo	247
chrétien(\$)	43	chrétien(\$)	69
chrétien	14	chrétien	6
chrétienne	18	chrétienne	43
chrétiennes	1	chrétiennes	3
chrétiens	10	chrétiens	17
identitaires	1	identitaire	1
identité	7	identité	38
ouvrier(\$)	138	ouvrier(\$)	586
ouvrier	32	ouvrier	45
ouvrière	84	ouvrière	428
ouvrières	16	ouvrières	29
ouvriers	6	ouvriers	84
salarié(\$)	256	salarié(\$)	2367
salarié	16	salarié	175
salariée	7	salariée	31
salariées	1	salariées	38
salariés	232	salariés	2123
syndicat(\$)	854	syndicat(\$)	3781
syndical	69	syndical	381
syndicale	226	syndicale	1031
syndicales	144	syndicales	800
syndicaux	43	syndicaux	247
syndicat	41	syndicat	232
syndicats	74	syndicats	531
autres formes ¹⁰⁴	257	autres formes	559
travailleur(\$)	719	travailleur(\$)	3442
travailleur	24	travailleur	129
travailleurs	649	travailleurs	3086
travailleuse	1	travailleuse	16
travailleuses	45	travailleuses	211

104 Syndicalisation, syndicalisme, syndicaliste(s), syndiqué(e)(s).

BIBLIOGRAPHIE

A OUVRAGES GÉNÉRAUX ET ARTICLES

Achard, Pierre. *La sociologie du langage*, collection *Que sais-je?* No. 2720. Paris : Presses universitaires de France, 1993.

Andolfatto Dominique et Dominique Labbé. *Sociologie des syndicats*. Paris : La Découverte, 2000.

Armony, Victor. *Du volontarisme politique au fatalisme économique: analyse des discours présidentiels en Argentine : 1983-1993*. thèse de doctorat. Montréal : Université du Québec à Montréal, 1997.

Bakhtine Mikhail, (Voloshinov V. N. attribué à Bakhtine), *Le marxisme et la philosophie du langage, Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*. Traduit du russe par Marina Yaguello. Paris : Minuit, 1977.

Baltz, Claude. *Essai sur le capital idéologique*. Lille : Université de Lille III : Atelier national de reproduction des thèses, 1976.

Bardin Laurence. *L'analyse de contenu*, 8^e édition. Paris : P.U.F, 1996.

Barthes, Roland. « Texte de la leçon inaugurale au Collège de France, le 7 janvier 1977 ». in *Leçons*. Paris : Seuil, 1989.

Beaud, Stéphane et Michel Pialoux. *Retour sur la condition ouvrière*. Paris : Fayard, 1999.

Bergounioux, Alain, Michelle Launay, René Mouriaux, Jean-Pierre Sueur et Maurice

- Tournier. *La parole syndicale*, Paris : P.U.F, 1982.
- Bon, Frederic et Yves Schemeil. *Les discours de la politique*. textes réunis et présentés par Yves Schemeil. Paris : Économica, 1991.
- Bonnafous, Simone et Malika Temmar. *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*. Paris : Ophrys, 2007.
- Bossuat, Gérard. « L'identité européenne, une quête impossible? » in Maria-Grazia Melchionni, (réd.). *L'identita europea alla fine del XX secolo*. Florence : Università degli studi «la Sapienza» (Biblioteca della «Rivista di studi politici internazionali», pp. 1-20, 2001.
- Boudon, Raymond et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, 2^e édition. Paris : P.U.F, 2002.
- Bourdieu Pierre. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Seuil, 2001.
- Bourque Gilles et Jules Duchastel. « Analyser le discours politique duplessiste : méthode et illustration » in *Les cahiers de recherche sociologique*, vol. 2, no.4. pp. 93-136, 1984.
- Boutet Josianne (dir. publ.). *Parole au travail*. Paris : L'Harmattan, 1995.
- Boutet Josianne. *Construire le sens*. Bern : Peter Lang, 1994.
- Bréchon, Pierre. *Le Discours politique en France: évolution des idées partisans*. Paris : La Documentation française, 1994.
- Bronckart, Jean-Paul. *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionisme socio-discursif*. Lausanne, Paris : Delachaux et Niestlé, 1996.
- Bruce, Donald. *De l'intertextualité à l'interdiscursivité. Histoire d'une double émergence*. Toronto : Paratexte, 1995.
- Calvet, Louis-Jean. « L'argot et la « langue des linguistes » Des origines de l'argotologie aux silences de la linguistique » in *Marges linguistiques*, no. 6. M.L.M.S. Editeur, 2003.

- Charaudeau Patrick. *Le discours politique*. Paris : Vuibert, 2005.
- Charaudeau Patrick et Dominique Maingueneau. (dir. publ.). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil, 2002.
- Chérèque, François. *Réformiste et impatient*. Paris : Seuil, 2005.
- Contrepois, Sylvie. *Syndicats, la nouvelle donne*. Paris : Syllepse, 2003.
- Delfosse, Pascale. *Une idéologie patronale. Essai d'analyse sémiotique*, Bruxelles-Paris : Aimav-Didier. 1974.
- Delors Jacques et Jean-Louis Arnaud. *Mémoires*. Paris : Plon, 2004.
- Didry, Claude et Arnaud Mias. *Le moment Delors : Les syndicats au cœur de l'Europe sociale*. Peter Lang, 2005.
- Détrie Catherine, Paul Siblot et Bertrand Verine (dir. publ.). *Termes et concepts pour l'analyse du discours*. Paris : Honoré Champion, 2001.
- Dubar Claude. *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin, 1991.
- Duchastel Jules. Discours et informatique : des objets sociologiques? In *Sociologie et sociétés*, XXV (2), 157-170. Montréal : PUM, 1993.
- Duchastel Jules et Danielle Laberge. « Des interprétations locales aux interprétations globales : combler le hiatus » in N. Ramognino, et G.Houle, (rédts.) *Sociologie et normativité scientifique*, pp. 51-72. Toulouse : Les Presses universitaires du Mirail, 1999.
- Ducrot Oswald et Jean-Marie Schaeffer. *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Seuil, 1995.
- Dumont René et Charlotte Paquet. *Misère et chômage-Libéralisme ou démocratie*. Paris : Seuil, 1994.

- Durkheim Émile. *Les règles de la méthode sociologique*, 1894, édition numérique, Jean-Marie Tremblay, Université du Québec à Chicoutimi. Édition électronique réalisée à partir du livre d'Émile Durkheim (1894). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Les Presses universitaires de France. 16e édition, 1967.
- Duroselle Jean-Baptiste. *L'Europe-Histoire de ses peuples*. Paris : Hachette Pluriel, 1990.
- Faye, Jean-Pierre. *La raison narrative*. Paris : A. Balland, 1990.
- Foucault Michel. *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard, 1971.
- Gadet, Françoise et Michel Pêcheux. *La langue introuvable*, Paris : François Maspero, 1981.
- Gardin Jean-Claude. *Les analyses de discours*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, 1974.
- Girault, (dir. publ.). *Identité et conscience européenne au XX^e siècle*. Paris : Hachette, 1994.
- Gill, Louis. *George Orwell de la guerre civile espagnole à 1984*. Montréal : Lux, 2005.
- Guespin, Louis. « Problématique des travaux sur le discours politique. » in *Langages*, no 23, pp. 3-24.
- Guilhaumou, Jacques. *Langage et idéologies - le discours comme objet de l'histoire*, présentation de Régine Robin. Paris : Éditions Ouvrières, 1974.
- Guillon René. *Les syndicats dans les mutations et la crise de l'emploi*. Paris : L'Harmattan, 1997.
- Habert Benoît, Gabriel Illouz et Helka Folch. « Dégrouper les sens : pourquoi, comment » in *Le poids des mots, Actes du colloque JADT*, vol. 1. pp. 565-577, PUL: Louvain, 2004.
- Habert Benoît, Helka Folch, et Gabriel Illouz, *Un mot peut en cacher un autre*. Communication présentée dans le cadre des Séminaires du Groupe Langues Information et Représentations, 6 juillet 2004.
- Habert Benoît, Folch, Helka et Gabriel Illouz. « Sortir des sens uniques : repérer les mots

«mouvants» dans le domaine social ». *Sémiotique*, Paris: Didier Erudition, n°17, pp. 121-151, 2000.

Habert Benoît, Cécile Fabre et Fabrice Issac. *De l'écrit au numérique*. Paris : Masson-Inter Editions, 1998.

Habert Benoît, Adeline Nazarenko et André Salem. *Les linguistiques de corpus*. Paris : Armand Colin, 1997.

Haroche, Claudine, Pierre Henry et Michel Pêcheux. « La sémantique et les coupures saussuriennes : Langue, Langage, Discours » in *Langage*, vol 6, no 24, déc. 1971.

Harris, Zellig. « Analyse du discours ». Trad. française in *Langages* No.13, pp. 8-45, 1952/1969.

Harris, Zellig. *Structures mathématiques du langage*, Paris: Dunod, 1968/1972.

Henry, Paul. *Le mauvais outil. Langue, Sujet et Discours*. Paris : Klincksieck, 1977.

Hetzel Anne-Marie, Josianne Lefèvre, René Mouriaux et Maurice Tournier. *Le syndicalisme à mots découverts, dictionnaire des fréquences (1971-1990)*. Paris : Syllepse, 1998.

Hetzel, Anne-Marie, René Mouriaux et Maurice Tournier (dir. publ.). *Un demi siècle de vocabulaire syndical*, revue Mots Les langages du politique, no 36, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993.

Jenny Jacques. *Méthodes et pratiques formalisées d'analyse de contenu et de discours dans la recherche sociologique française contemporaine. État des lieux et essai de classification*. Bulletin de méthodologie sociologique, No 54. pp. 64-121, Paris : mars 1997.

Labbé, Daniel et Hubert Landier. *L'entreprise face au nouveau radicalisme syndical*. Rueil-Malmaison : Liaisons, 2001.

Labbé, Dominique et Stéphane Courtois. *Regard sur la crise du syndicalisme*. Paris :

L'Harmattan, 2001.

Labbé, Dominique. *Le discours communiste*, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977.

Labov William. *Principles of linguistic change*. Oxford : Blackwell, 1994.

Labov William. *Sociolinguistique*, Paris : Les éditions de minuit, 1973/1976.

Lafont Robert. « Praxématique et sociolinguistique », in *Le dire et le faire*, Textes réunis par Jacques BRÈS et Françoise GARDES-MADRAY. Montpellier, Praxiling, Université Paul Valéry, 349 p. [acte de langage et analyse du discours / praxématique], 1990.

Landier, Hubert. *Les organisations syndicales en France*, Paris : Entreprise moderne d'édition, 1982.

Léon XIII. *Rerum Novarum*. Lettre encyclique, Vatican : 1891.

Lebart, Ludovic et André Salem. *Statistique textuelle*, Paris : Dunod, 1994.

Lebart, Ludovic et André Salem. *Analyse statistique des données textuelles*, Paris : Dunod, 1988.

Le Duigou, Jean-Christophe. *Demain le changement*. Paris : Armand Colin, 2005.

Le Goff, Jacques. *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris : Points-Histoire, Le Seuil, 1985.

Levi-Stauss, Claude, *Race et Histoire, Race et Culture*, Albin Michel/Unesco, 2001.

Limat-Letellier, Nathalie et Marie Miguet-Ollangnier. *L'intertextualité*. Paris : Les Belles Lettres, 1998.

Lundquist Lita. *La cohérence textuelle : syntaxe, sémantique et pragmatique*. Danemark : Samfundslitteratur, 1994.

Maingueneau, Dominique. *L'analyse du discours*. Paris : Hachette, 1997.

- Mazière, Francine. *L'analyse du discours*, Que sais-je? No. 3735, Paris : P.U.F, 2005.
- Moeschler Jacques et Anne Reboul. *Dictionnaire encyclopédique de la pragmatique*, Paris : Seuil, 1994.
- Mouriaux René. *Crise du syndicalisme français*, Paris : Montchrestien, 1998.
- Mouriaux René. *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris : La Découverte, 1994.
- Mouriaux René. *Le syndicalisme face à la crise*. Paris : Repères, La Découverte, 1986.
- Neveu, Érik. *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, 2005.
- Pêcheux, Michel. *Les Vérités de La Palice*, Paris, Maspero, 1975.
- Pêcheux, Michel. *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod, 1969.
- Pêcheux, Michel. « *Sur la conjoncture théorique de la psychologie sociale* », *Bulletin de psychologie* 23 (4-5) : 290-297, 1969a.
- Pêcheux, Michel. « *Idéologie et histoire des sciences* ». In : M. Fichant and M. Pêcheux, eds. *Sur l'histoire des sciences*, Paris, Maspero : 13-47, 1969b.
- Polanyi Karl. *La grande transformation aux origines politiques et économique de notre temps*, Paris : Gallimard, 1983.
- Ponzio, Augusto. *Production linguistique et idéologie sociale*, Candiac : Éditions Balzac, 1992.
- Popper, Karl. *Conjectures and Refutations: The Growth of Scientific Knowledge*, Routledge, London, 1963.
- Pernot, Jean-Marie. *Syndicats : lendemain de crise*, Paris : Gallimard, 2005.
- Pernot, Jean-Marie. *Dedans, dehors, la dimension internationale dans le syndicalisme français*, Thèse de doctorat, Université de Paris-X, Nanterre, 2001.

- Pernot, Jean-Marie. « Une université européenne du syndicalisme? L'Europe des syndicats. *Politix*, vol 11, no 43, pp. 53-78, 1998.
- Quatrain Yasmina, Sylvaine Nugier, Anne Peradoto et Damien Garrouste. *Évaluation d'outils de Text Mining : démarche et résultats*. In *Le poids des mots, Actes du colloque JADT*, vol. 2, pp. 916-926. PUL: Louvain, 2004.
- Reboul, Olivier. *Langage et idéologie*, Paris : Presses universitaires de France, 1980.
- Régin, Tania et Serge Wolikow (dir. publ.). *Les syndicalismes en Europe*, vol 1 « À l'épreuve de l'international », Paris : Syllepse, 2002.
- Ricœur, Paul. *L'idéologie et l'Utopie*, Paris : Éditions du Seuil, 1997.
- Ricœur, Paul. *Du texte à l'action, Essais d'herméneutique*, Paris : Seuil, 1986.
- Ricoeur, *Temps et récit 3*, Éd. Du Seuil, 1985.
- Ricœur, Paul. « Qu'est-ce qu'un texte? Expliquer et Comprendre », in Bubner, Cramer & Wiehl (réds.). *Hermeneutik und Dialektik*, pp.181-200. Tübingen : Mohr, 1970.
- Robin Régine. *Histoire et linguistique*. Paris : Armand Colin, 1973.
- Rocher Guy. *Introduction à la sociologie générale*. Tome 1. « L'action sociale ». Montréal : Hurtubise HMH, 1969.
- Rocher Guy. *Introduction à la sociologie générale*. Tome 2, « L'organisation sociale ». Montréal : Hurtubise HMH, 1969.
- Rocher Guy. *Introduction à la sociologie générale*. Tome 3. « Changement social et action historique ». Montréal : Hurtubise HMH, 1969.
- Rosanvallon Pierre. *La nouvelle question sociale, repenser l'État providence*, Paris : Le Seuil, 1995.
- Rosanvallon Pierre. *La question syndicale*. Calmann Lévy : Paris, 1988.

- Salem André. Les séries textuelles chronologiques. In: Histoire & Mesure, 1991 volume 6 - n°1-2. Séries temporelles. pp. 149-175.
- Sartre, Jean-Paul [1943]. *L'être et le néant*. Paris : Gallimard, 1976.
- Schaff, Adam. *Structuralisme et marxisme*, Paris : Anthropos, 1974.
- Sinclair, John. *Preliminary recommendations on Corpus Typology*, Rap. Tech., EAGLES (Expert Advisory Group on Language Engineering Standards). CEE, p. 4, mai 1996.
- Soulier Gérard. *L'Europe Histoire, civilisation, institution*, Paris : Armand Colin, 1994.
- Staline, Joseph. *Le marxisme et les problèmes de linguistique*. Beijing : Éditions en langues étrangères, 1974.
- Tassel, Alain. *Nouvelles approches de l'intertextualité*. Paris : Les Belles Lettres, 1998.
- Tilly, Charles. *Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne, in Vingtième siècle*, revue d'histoire, vol. 4, no. 4, pp. 89-108, 1984.
- Todorov, Tzvetan et Mikhail Bakhtine. *Le principe dialogique suivi de Écrits du cercle de Bakhtine*. Paris : Éditions du Seuil, 1981.
- Touraine, Alain. *Pour la sociologie*. Paris : Seuil, 1974.
- Touraine, Alain. *Production de la société*, Paris : Seuil, 1973.
- Touraine, Alain, François Dubet, Farhad Khosrokhavar, Didier Lapeyronnie, Michel Wieviorka. *Le grand refus*. Paris : Fayard, 1996.
- Trémoulinas, Alexis. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La Découverte, 2006.

B AUTRES SOURCES

Beauchemin, Jacques et Victor Armony, séminaire annuel de doctorat, département de sociologie, UQAM, notes personnelles, septembre 2003 à mai 2004.

Mythes et réalités de la syndicalisation en France, Premières informations et premières synthèses, Paris : Direction de l'animation, de la recherche, des études et de la statistique, Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociales : octobre 2004.

Le Nouveau petit Robert. Version électronique 2.2, Paris : VUEF, 2001-2002.

Rollot, Catherine. « Un manuel d'histoire commun pour les lycées de France et d'Allemagne. » *Le Monde*, 6 mai 2006.

Maingueneau, Dominique. *Les tendances françaises en analyse du discours*, compte rendu de conférence, Université d'Osaka, 1998, (<http://www.lang.osaka-u.ac.jp/~benoit/fle/conferences/maingueneau.html>: dernière consultation, le 25 mai 2010).

Tournier, Maurice. Séminaire d'André Salem, Université de Paris 3 (Sorbonne –nouvelle), 6 janvier 2005.

C SITES WEB

Le site de la CFDT : <http://www.cfdt.fr/edito.htm>

Le site de la CFTC : <http://www.cftc.fr/547/555/883.asp>

Le site de la CGT : <http://www.cgt.fr/internet/>

Le site de la CGT-FO : <http://www.cgt-force-ouvriere.fr/>

Le site de la CES : <http://www.etuc.org/fr/>

Le site de

l'Express : <http://www.l'express.fr/info/monde/dossier/constitution/ow/chrono.htm>

Source : site web de l'Union syndicale G 10 – Solidaires, 2 mai 2010.

Source : site web de la CFDT, 2 mai 2010.

C CORPUS

Les motions principales des congrès de la CFDT et de la CFTC de 1945 à 1992 forment le corpus *TCDT/45-92*.

Les différents textes des congrès de la CFDT, de la CFTC, de la CGT et de FO de 1971 à 1990 composent le corpus *DCGF/71-90*.

Les motions principales des congrès des quatre confédérations de 2005 à 2007 constituent le corpus *DCGF/05-07*.

D LOGICIELS D'ANALYSE TEXTUELLE

ALCESTE : Logiciel d'Analyse de Données Textuelles, Outil d'Aide à l'Analyse Automatique, Toulouse : IMAGE.

DTM : <http://www.dtmvic.com/> (dernière consultation le 25 mai 2010).

LEXICO3 : <http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/ilpga/tal/Lexicowww/> (dernière consultation le 25 mai 2010).

SATO : <http://www.ling.uqam.ca/Sato/index.html> (dernière consultation le 25 mai 2010)

En guise de post face

Suite au dépôt de notre thèse nous avons écrit quelques commentaires pour en appuyer la soutenance. Nous étions préoccupé par la prégnance de certains énoncés. En premier lieu nous revenons sur la notion d'analyse du discours, sa définition et son opérationnalisation systématique. Ensuite nous revenons sur le concept d'identité ainsi que sur les stratégies d'appréhension de celui-ci dans le corpus, de même, à un niveau moindre, qu'à l'adéquation entre théorie et empirie. Le troisième espace revisité concerne le corpus et la méthodologie. Nous justifions notre stratégie d'étude de la question européenne. Une quatrième mise au point a pour objet l'approche variationniste.

De la notion d'analyse de discours

Notre recherche ne vise pas tant à « mesurer l'impact d'une transformation sociale dans le domaine de l'imaginaire social » que de constater le « sens qui émerge des pratiques discursives ». Nous croyons que les transformations sociales ont un impact sur l'imaginaire social et vice versa, selon le principe de covariation de Labov. Nous considérons que le discours syndical français est un fait social qui exprime notamment l'idéologie des organisations syndicales, idéologie en tant que forme de conscience collective. Ce qui nous intéresse est de voir comment l'interaction de ces faits sociaux (transformations sociales et discours) se manifestent concrètement dans le contexte particulier de la construction européenne.

Nous mentionnons au chapitre 4 de notre thèse que l'analyse de discours permet de situer le chercheur par rapport à des intérêts sociaux, qu'au plan théorique, plusieurs courants existent (Maingueneau, 1997; Charaudeau et Maingueneau, 2002) et que nous en retenons deux qui nous inspirent particulièrement : celui concernant les études de statistiques lexicales, la lexicométrie, et celui intéressé au fonctionnement qualitatif de certaines formes lexicales et à leurs variations sémantiques. Nous sommes donc intéressé, à l'instar de Pêcheux et de

Bakhtine, aux rôles des acteurs sociaux dans la production de sens.

L'analyse du discours en sociologie est possible en de multiples points sur un axe dont les pôles seraient délimités par les deux traditions disciplinaires décrites par Duchastel (1993 : 159) : celle qui s'intéresse aux manifestations langagières en tant que système (social) de codes et celle qui a tendance à définir le rapport au discours en tant qu'interprétation. Il n'y a pas, selon nous, une bonne position sur l'axe, le chercheur peut s'arrimer à l'un ou l'autre point pour élaborer sa démarche. Il ne faut toutefois pas choisir entre ces deux traditions car l'analyse du discours se pratique tant en sciences du langage qu'en sciences sociales. De plus, nous considérons aussi le discours en tant qu'objet construit théoriquement et observable empiriquement. Nous en faisons une analyse du sens.

Il y a cependant lieu de faire la distinction entre l'analyse du discours à la Foucault, qui le considère strictement en tant qu'objet social, et notre méthodologie particulière qui combine la lexicométrie et l'analyse qualitative des énoncés. Nous croyons en effet que le recours à la lexicométrie permet de délinéariser les textes analysés (Maingueneau, 1997) ce qui représente une certaine déconstruction du discours et nous fournit de nouvelles représentations des données avec lesquelles nous pouvons approfondir notre analyse. Celle-ci se situe ainsi dans la perspective de l'analyse du discours dans la mesure où nous problématisons l'objet discours et ne nous contentons point de la seule dimension indicielle du contenu. Notre démarche se retrouve dans le paradigme de l'analyse du discours tout en s'appuyant sur une analyse lexicale globale.

Quant à l'opérationnalisation systématique de notre analyse de discours, nous avons procédé avec un corpus global composé de trois corpus particuliers regroupant des textes énonçant le discours syndical des quatre principales confédérations syndicales françaises. Ces corpus ont en commun leurs conditions de production qui correspondent à la première des trois composantes situationnelles de Bakhtine, c'est à dire aux coordonnées spatio-temporelles (Bakhtine, 1977). L'univers référentiel syndical français, en particulier celui qui a trait à l'évolution de son expression identitaire, est observé sous l'angle du sens qu'en donnent les organisations syndicales, ce sont les deux autres composantes énumérées par Bakhtine : le référent et l'évaluation. Plus spécifiquement, nous cherchons à voir le rapport réciproque

entre l'expression de la question identitaire dans le discours syndical français et la construction de l'Europe. La démarche comme telle est explicitée après la section 3 suivante.

Du concept d'identité

Force est de constater que le matériel utilisé pour notre recherche n'est pas très riche en déclarations identitaires évidentes. Par contre, dans la mesure où la question identitaire ne s'est manifestée qu'à compter de la fin des années soixante, nous ne sommes pas étonné de ne pas avoir constaté d'expressions identitaires fortes avant cette décennie. Nous avons mentionné dès le départ notre intention, modeste, de voir si la construction de l'entité politico-économique européenne avait ou non eu un impact sur l'identité syndicale française, ou plus simplement, sur la manifestation discursive des syndicats français. En outre, nous n'avons jamais cherché ni jamais eu l'intention de complexifier la théorie de l'identité. Notre point de vue relève d'avantage d'une théorie restreinte de l'identité. L'identité n'était certes pas qu'un prétexte, mais notre but n'était pas de participer au développement d'une théorie générale de l'Identité.

Notons en outre que nous traitons d'identité syndicale et non d'identité ouvrière. Ce deuxième concept serait anachronique dans la mesure où il réfère selon nous d'avantage à la notion de classe sociale et là n'est pas notre propos. D'ailleurs, les syndicats eux-mêmes ne s'identifient guère à la classe ouvrière, les ouvriers ne sont plus les seuls salariés syndiqués, notamment depuis les années 1960 qui voient émerger le concept d'identité. Associés aux activités économiques primaires et secondaires, les ouvriers sont devenus minoritaires sur le marché du travail avec l'explosion du secteur tertiaire, à fortiori dans les syndicats. Par ailleurs, l'identité syndicale n'est pas une préoccupation du mouvement syndicale, peu s'en faut, elle n'est qu'une étiquette. Le discours syndical exprime notamment l'identification collective des syndicats de base et, partant, des membres à une organisation ou au mouvement. En ce sens, l'autoréférence, l'usage du sigle confédéral comme référent, constitue selon nous une identification à l'organisation. Tout comme le recours à une instance syndical peut exercer le même rôle.

Certains référents peuvent avoir un caractère exclusif ou limité dans le temps. C'est le cas singulièrement des occurrences *autogestion* et *chrétien*. Dans le premier cas, le terme est lui

même mentionné comme rendant mieux compte de l'identité de la CFDT lors de son congrès de 1988. Dans le second, la mention des principes de la morale chrétienne, particulièrement lors des congrès de 1965, de 1981 et de 1990, ou encore les références au syndicalisme chrétien à ceux de 1945, de 1971 ou 1990 montrent clairement l'attachement de l'organisation syndicale à l'idéologie chrétienne.

Le discours syndical français n'est peut être pas fondamentalement *identitaire* mais notre thèse n'appelle pas non plus à une théorie élaborée de l'identité. En même temps, le mouvement syndical français est porteur de revendications qui vont au delà des conventions collectives, au delà de la simple identité syndicale. Nous constatons des manifestations identitaires à deux niveaux. D'une part, les syndicats, selon leurs croyances fondamentales : laïque ou non, radicale ou non, sont aussi à l'image de la République française. L'identité nationale française est donc encore suffisamment forte pour provoquer de l'interférence dans l'expression des autres identités qui sont fragmentées.

Par ailleurs, nous aurions pu creuser d'avantage du côté de Paul Ricoeur et considérer l'identité syndicale en tant qu'identité narrative (Ricoeur, 1985). Ce faisant, à défaut de consolider la vérification de nos hypothèses, nous aurions à tout le moins renforcé l'idée de l'identité syndicale.

Du corpus et de la méthodologie

L'efficacité de notre méthodologie serait tributaire du caractère opportuniste de notre corpus. Le grand corpus est composé à 91%¹⁰⁵ d'éléments préexistants et à près de 9% de matériel « original ». Pour une analyse sur une longue période, de 1945 à 1992, l'analyse ne peut porter que sur le courant confessionnel (CFTC et CFDT). L'analyse des quatre confédérations syndicales se limite à deux décennies. Rappelons cependant que nous avons recomposé les deux corpus existants en sous corpus chronologiques et confédéraux, ce qui nous a permis de synchroniser l'analyse des corpus à la construction de l'Europe. Ce

¹⁰⁵ En termes d'occurrences, le corpus TCDT/45-92 compte pour 11,9% du grand corpus, le corpus DCGF/71-90, 79,4% et le corpus DCGF/05-07, 8,9%. La somme des arrondis donne 99,9%.

redécoupage du terrain ne fait pas des corpus des matériaux neufs, mais il en permet une relecture. Nous voulions appréhender ces corpus pour ce qu'ils étaient en termes historiques. La constitution en sous corpus chronologiques permettait de vérifier l'accointance du discours à l'objet d'étude.

En ce qui a trait à la méthodologie, la critique visait notamment l'apparent usage restreint de mots phares relatifs à la question européenne. L'idée de commencer notre recherche en lançant une sonde autour des déclinaisons du mot *Europe* avait pour but de cerner, en contexte, d'autres mots phares, de contextualiser cette problématique. Nous ne nous sommes pas au départ limité à ces déclinaisons dans nos recherches. Nous avons donc sondé plus largement, en considérant d'autres options. Ainsi, nous avons pris en compte les déclinaisons de *France* (*français, française, françaises*), de *monde* (*mondial, mondiale, mondiales, mondiaux, mondialisation*) puis également de *commun* (le *marché commun*, mais aussi *communautaire, communautaires, communauté, communautés*), sachant bien que ce dernier terme n'avait pas le même sens des deux côtés de l'Atlantique. Nous avons procédé de la sorte pour les deux premiers corpus (TCDT/45-92 et DCGF/71-90) et nous avons fait de même pour la question identitaire. Ceci nous a permis de produire deux tableaux sous SATO¹⁰⁶. Cette première approche, sélective, nous a permis de constater en contexte la pertinence ou non de mots sondés puis, conséquemment, la réduction de la liste des mots pivots sur laquelle porterait notre analyse.

Dans ce but, une approche stratifiée s'appliquait bien à notre démarche. En effet, après avoir dressé un portrait global à partir des données brutes de nos trois corpus, données extraites à l'aide des quatre outils informatiques, nous avons procédé à l'analyse de nos données par couches horizontales et verticales, confédérales et chronologiques, en synchronie et en diachronie. Nous intéressant à certaines formes lexicales, fréquentes ou probables et prenant en compte le contexte de production des occurrences sélectionnées en tant que mots pivots, nous avons agi par incrémentation, les résultats de chaque étape de l'analyse nous suggérant de passer à une autre. C'est ainsi que nous en sommes venu à produire quatre tableaux

¹⁰⁶ Voir les tableaux en question à l'annexe 1.

synthèse¹⁰⁷. Les deux premiers représentent les formes spécifiques confédérales et chronologiques de nos deux corpus principaux et les comparent à celles du corpus témoin, contemporain, alors que les deux autres tableaux font ressortir les éléments de vocabulaires relatifs aux questions européenne et identitaire.

Les deux tableaux synthèse des résultats relatifs à nos deux thèmes découlent de l'analyse des contextes spécifiques qui s'est faite sur la base d'un repérage automatique des contextes sous SATO. La taille de chacun des contextes était variable dans la mesure où nous demandions de les délimiter en tant que phrase. La lecture de tous les contextes nous a rapidement indiqué la voie à suivre et c'est par un tri illustratif des contextes que nous avons opérationnaliser notre démarche pour comprendre la perception de l'Europe pour les organisations syndicales françaises. Le tableau 28 et les graphiques 28 à 36 de notre thèse n'indiquent pas toutes les étapes de « sondages » et de construction des données, mais les résultats principaux de cette démarche, les résultats parlants. Quand même, force a été de constater que la question européenne ne soulevait pas les masses lors des congrès syndicaux, et pour cause, la question européenne étant référée à l'organisation syndicale européenne.

Une démarche parallèle de recherche que nous avons effectuée en 2007, pour le compte de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec¹⁰⁸ (FTQ), nous avait déjà indiqué les limites de notre recherche doctorale. Elle s'appuyait sur des entretiens semi dirigés auprès de militants syndicaux de la CGT, de FO et de la CES (un ancien de la CFDT), et se voulait « une réflexion sur la nécessité et les conditions d'émergence d'un espace public et politique pour les syndicats des Amériques en se basant sur l'expérience européenne »¹⁰⁹. Cette expérience nous montre comment l'origine pacifiste du projet européen a entraîné l'entité politico-économique d'aujourd'hui. Malgré les divergences idéologiques, les syndicats français, à l'instar des syndicats des autres pays européens, ont choisi de déléguer une partie

¹⁰⁷ Il s'agit des tableaux 26, 27, 29 et 31 aux pages 209, 211, 245 et 261 de notre thèse, version déposée en mai 2010.

¹⁰⁸ La FTQ est la plus importante organisation syndicale au Québec avec plus de 500 000 membres.

¹⁰⁹ Côté, Roland, Pour la création d'un espace public et politique des syndicats des Amériques, document de réflexion, FTQ, Paris, août 2007, p.1.

de leurs mandats à une organisation européenne unifiée et autonome, solidaire des organisations syndicales internationales (aujourd'hui de la CSI), ce qui expliquerait la faible référence de la dimension européenne dans le discours syndical français.

En dépit de cela, puisque nous avons entrepris notre recherche, nous avons choisi de la mener à terme, même si les résultats allaient infirmer partiellement nos objectifs et nos hypothèses de départ. Un de nos objectifs en entreprenant cette recherche doctorale, était de nous permette de développer un outil utile notamment pour les organisations syndicales. Il nous semble l'avoir rencontré. Quant à la démarche doctorale elle-même, nous nous sommes concentré sur la dimension méthodologique de celle-ci, en menant jusqu'à son terme un protocole de recherche systématique, même au prix de ne pas trouver ce que nous cherchions.

Nous avons donc conclu que l'intérêt pour la question européenne n'était pas limitée par des considérations nationales, mais organisationnelles. Les organisations syndicales nationales françaises dont nous étudions le discours étaient, avec le temps, toutes peu ou prou préoccupées par la question européenne et ce n'était pas lors de leurs congrès nationaux qu'elles en débattaient, mais plutôt au sein des instances prévues dans l'espace syndical européen.

De l'approche variationniste

Une première lecture de notre approche variationniste peut faire ressortir une opposition entre le déterminisme social de Bakhtine et la covariation de Labov. Nous avons présenté schématiquement le déterminisme dans un mouvement circulaire, la covariation en un mouvement de réciproque influence. Mais la similitude des deux actions est forte dans la mesure où la description du premier est mécanique et celle du second, dynamique. En fait, le même phénomène est expliqué sous deux angles différents. Puisque nous considérons le discours dans une perspective sociologique et historique et non du point de vue situationnel ou inhérent à la langue, l'approche variationniste semble simplifiée, se confond avec le déterminisme social. C'est comme si nous avions les lunettes de Bakhtine, mais le point de vue de Labov.

Conclusion

En rédigeant notre thèse, nous n'avons jamais eu la prétention de vouloir révolutionner la théorie de l'identité ou l'analyse de discours. Notre idée, simple, simpliste même aux yeux d'un théoricien pur et dur, s'appuie pragmatiquement sur la réalité. D'ailleurs, le but non avoué de notre recherche est de développer une approche d'analyse de discours qui nous permettrait d'appréhender le discours d'un acteur social afin d'en extirper des informations ayant un sens relativement à des problématiques précises.

Dès le départ, nous nous doutions bien que notre posture analytique, écartelée entre deux disciplines, trois axes théoriques et quatre outils méthodologiques concurrents, ne serait pas de tout repos. En effet, il eut été plus aisé de rester cantonné dans une seule discipline, avec une perspective linéaire mono théorique et un seul outil méthodologique. Nous aurions pu alors développer un corpus « original », question de ne pas être opportuniste. Mais, en praticien des relations de travail que nous sommes et n'oubliant pas notre réalité de dirigeant syndical, nous avons privilégié le travail dans un espace de recherche qui correspond d'avantage à l'environnement socio-professionnel que nous connaissons. Ainsi, outre le rapport patron - syndicat qui oppose aussi les « belligérants » en termes disciplinaires (droit, relations industrielles ou psychologie industrielle versus sociologie, science politique ou travail social), la réalité syndicale témoigne également d'une grande variété de formations académiques dans les rangs des leaders du mouvement.

De même, le travail sur des matériaux déjà étudiés et analysés s'est d'avantage fait dans un but écologique qu'opportuniste. Notre prétention n'était pas de faire du neuf avec du vieux, mais bien de « ressasser » des corpus existants pour essayer de tirer de nouvelles conclusions.